



**COMPTE RENDU IN EXTENSO**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**  
**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**  
**(1ERE JOURNÉE)**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



## Ouverture de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire à 10h35

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers. Le Président Jean-Guy TALAMONI déclare le quorum atteint et l'ouverture de la séance publique

Allocution du Président TALAMONI	14
Hommages du Président Gilles SIMEONI	17

## DIBATTITU À NANTU A VIULENZA / DÉBAT SUR LA VIOLENCE

M. Jean-Martin MONDOLONI, pour le groupe « Per l'Avvene »	18
Président Jean-Guy TALAMONI	21
Mme Anne-Laure SANTUCCI pour le groupe « Femu a Corsica »	21
Mme Julia TIBERI pour le groupe « PNC »	22
M. Pierre GHIONGA pour le groupe « La Corse dans la République »	26
M. Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera »	27
M. Jean-Charles ORSUCCI pour le groupe « Andà per Dumane »	30
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif	35
M. Jean-Martin MONDOLONI demande que soit observée une minute de silence en hommage au Président Jacques CHIRAC	41

## Ouverture de la séance des questions orales à 15h

Le Président Jean-Guy TALAMONI	42
--------------------------------	----

<b>QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES</b>
---

<b>Question n° 2019/O2/075 - Maillage et sécurisation du réseau routier territorial</b> , posée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'Avvene »	<b>43</b>
<b>Question n° 2019/O2/082 - Gestion et fonctionnement des stations d'épuration</b> , posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica »	<b>47</b>
<b>Question n° 2019/O2/076 - Des épaves dans la baie de Figari</b> , posée par Mme Julie GUISEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>51</b>
<b>Question n° 2019/O2/080 - Lignes régulières d'autocars de Corse-du-Sud</b> , posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>53</b>
<b>Question n° 2019/O2/083 - Centrale du Vazziu</b> , posée par Mme Julia TIBERI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>57</b>
<b>Question n° 2019/O2/078 - Désaffectation des locaux du Collège des Padule appartenant à la Ville d'Ajaccio</b> , posée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République »	<b>61</b>
<b>Question n° 2019/O2/077 - Recul du trait de côte</b> , posée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica Libera »	<b>64</b>
<b>Question n° 2019/O2/084 - Pulitica patrimoniale di a Cullettività di Corsica</b> , posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »	<b>66</b>
<b>Question n° 2019/O2/079 - La gestion des déchets</b> , posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>70</b>
<b>Question n° 2019/O2/081 - Fonctionnement de la Chambre des Territoires</b> , posée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per dumane »	<b>74</b>

**Motion n° 2019/O2/072 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant la Journée européenne des langues**

77

## TRASPORTI / TRANSPORTS

**Raportu n° 280 : Diligazioni di Sirviziù Publicu pà a sfruttera, à partasi da u 25 di marzu di u 2020, di sirvizia aerii regulari trà i quattru aeruporta di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parti, è l'aeruporta di Parighji, Marsiglia è Nizza da un'altra parti, in cunfurmità cù l'ubligazioni di sirviziù publicu imposti da a dilibarazioni n° 18/491 AC di l'Assemblea di Corsica di u 20 di dicembri di u 2018**

**Rapport n° 280 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018.**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>82</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>86</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>99</b>

## FUNDIARIU / FONCIER

**Raportu n° 243 : Mudifica di i statuta di l'Uffiziu fundiaru di a Corsica**

**Rapport n° 243 : Modification des statuts de l'Office Foncier de la Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>99</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>100</b>

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –  
FISCALITÉ**

**Raportu n° 269 : Bugettu supplimentariu di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2019**

**Rapport n° 269 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>101</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>105</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>123</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>124</b>

**Raportu n° 273 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 di a Ciucciaghja Letizia**

**Rapport n° 273 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 de la Crèche Laetitia**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>125</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>125</b>

**Raportu n° 274 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Pumonti**

**Rapport n° 274 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>126</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>126</b>

**Raportu n° 275 : Affettazione di u risultatu è bugettu supplementariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Cismonte**

**Rapport n° 275 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>127</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>127</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 276 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - I Bagni di Petrapola</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 276 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Bains de Petrapola</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>128</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>128</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>131</b>
<b>Raportu n<sup>u</sup> 277 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - Parcu stradale</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 277 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Parc de la voirie</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>131</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>132</b>
<b>Raportu n<sup>o</sup> 284 : Determinazione di u cuefficente multiplicatore di a tassa nantu à u cunsumu finale d'eletricità</b>	
<b>Rapport n<sup>o</sup> 284 : Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>132</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>133</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>133</b>

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**Raportu n° 247 : Situ archiologicu di Cuccuruzzu in Livia - funziunamentu di a righja di ricetti : tariffi novi di opari è prudotti missi in vendita à a buttega di u situ archiologicu**

**Rapport n° 247 : Site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente à la boutique du site archéologique**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 137**

**VOTE du rapport 138**

**Raportu n° 261 : Finanziamentu à titulu eccezzionali di un'uparazioni di archiulugia privintiva in u quattru di u prughjettu di ristoru di a ghjesgia piuvana di San Petru - cumuna de BARBAGHJU**

**Rapport n° 261 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de restauration de l'église pievane de San Petru - commune de BARBAGHJU**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 138**

**VOTE du rapport 139**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION - RECHERCHE**

**Raportu n° 248 : Cufinanziamentu da a Cullettività di Corsica è da u Statu di e missione CARIF-OREF è secretariatu permanente di u CREFOP - Cunvinziunamentu per l'annata 2019**

**Rapport n° 248 : Cofinancement par la Collectivité de Corse et l'Etat des missions CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP - Conventonnement pour l'année 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 140**

**VOTE du rapport 141**

**Raportu n° 249 : Dispositivu intercunsulari tarritoriali di racolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi**

**Rapport n° 249** : Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en compétences des entreprises

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 142

**DISCUSSION GENERALE** 143

**VOTE du rapport** 146

**Rapport n° 250** : Prughjettu di Ricerca à titulu di u CPER - Prughjettu « Gerhyco » Gestione raghjunta di e Risorse in acqua è ambienti acquatici à l'interfaccia trà Muntagna è Litorale - Mantenimentu funziunale di i servizii idr'ecosistemichi isulani in Corsica »

**Rapport n° 250** : Projet de Recherche au titre du CPER - Projet « Gerhyco : Gestion raisonnée des Ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne-littoral - Maintien fonctionnel des services Hydro-écosystémiques insulaires en Corse »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 146

**DISCUSSION GENERALE** 147

**VOTE du rapport** 152

**Rapport n° 251** : Ripartizione di i crediti delegati da u Statu per l'acquistu di libri sculari destinati à i sculari di collegiu è di u stabilimentu regionale d'insignamentu adattu (EREA) per l'annata sculare 2019-2020

**Rapport n° 251** : Répartition des crédits délégués par l'Etat à l'académie pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) pour l'année scolaire 2019-2020

**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 152

**VOTE du rapport** 153

**Rapport n° 252** : Cambiamentu di u nomu di u liceu d'insignamentu agriculu di Sartè : « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »

**Rapport n° 252** : Changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « CAMPUS AGRI CORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>153</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>154</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>158</b>

**Raportu n° 282 : Mudifica di a struttura pedagogica generale di u sicondu gradu pè a rientrata sculare 2020-2021**

**Rapport n° 282 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2020-2021**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>159</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>160</b>

### **SISTEMI D'INFURMAZIONE/ SYSTEMES D'INFORMATION**

**Raportu n° 246 : Approvu di l'aghjustu n° 1 à l'appicciu relativu à u prughjettu Gertrude II (lugiziali destinatu à l'inventariu di u patrimoniù culturali) - Assistenza, Mantinimentu è Evuluzioni**

**Rapport n° 246 : Approbation de l'avenant n° 1 à l'annexe relative au projet Gertrude II (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - assistance, maintenance et évolutions**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>161</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>162</b>

### **SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTÉ**

**Raportu n° 253 : Aghjustu à a convenzioni quattru dipartimentali di u Pumonti rilativa à a mediazioni famigiali è à i lochi di scontru**

**Rapport n° 253 : Avenant à la convention-cadre départementale du Pumonti relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>163</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>163</b>
<b>Raportu n° 254 : Cunvenzione trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità di Cumune Fium'orbu è Castellu è l'associu di u cerculu di i nutadori di u Fium'orbu pè a realizzazione di riunione d'appruntera à a nascita in pissina</b>	
<b>Rapport n° 254 : Convention entre la Collectivité de Corse, la Communauté de Communes Fium'orbu-Castellu et l'association du cercle des nageurs du Fium'orbu pour la réalisation de séances de préparation à la naissance en piscine</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>163</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>164</b>
<b>Raportu n° 255 : Suvvenzione annuale di funziunamentu à l'Associu di fraiutu di e persone ammesse in prutezzione di a zitellina di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 255 : Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>165</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>165</b>
<b>Raportu n° 256 : Azzioni di sustegnu à a parentalità in dirizzioni di i moda d'accoglienza prima zitiddina</b>	
<b>Rapport n° 256 : Action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>166</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>167</b>
<b>Raportu n° 257 : Prughjettu di stabilimentu di a ciucciaghja Letizia</b>	
<b>Rapport n° 257 : Projet d'établissement de la crèche Laetitia</b>	
<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>168</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>169</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>169</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>182</b>

**Raportu n° 258 : Convezione di finanziamentu di l'Associu « Ecole de la deuxième chance (E2C) » di Bastia**

**Rapport n° 258 : Convention de financement de l'Association Ecole de la deuxième chance (E2C) de Bastia**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 183**

**VOTE du rapport 184**

**Raportu n° 263 : Allughjera in albergu pà i minori non accumpagnati (MNA)**

**Rapport n° 263 : Hébergement en structures hôtelières pour des mineurs non accompagnés (MNA)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 185**

**VOTE du rapport 186**

**Raportu n° 264 : Sperimentazione « Anziani in priculu di perdita d'autunumia » (PAERPA) : aghjustu à a convezione da allargalla à u territoriu sanu di l'isula è cuntrattu di finanziamentu 2019-2020**

**Rapport n° 264 : Expérimentation « Personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) : avenant à la convention-cadre en vue de l'extension sur l'ensemble du territoire insulaire et contrat de financement 2019-2020**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 186**

**VOTE du rapport 187**

**Raportu n° 265 : Partecipazioni di a Cullittività di Corsica à a prefigurazioni di u modu novu di finanziamentu di i sirvizzii d'aiutu è d'accumpagnamentu à dumiciliu**

**Rapport n° 265 : Participation de la Collectivité de Corse à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 187**

**DISCUSSION GENERALE 189**

**VOTE du rapport 192**

**Raportu n° 266 : Aghjustu à i cunvenzioni pluriannuali 2017-2019 trà a CdC è a Cascia Naziunali di Sulidarità pà l'Autunumia (CNSA)**

**Rapport n° 266 : Avenant aux conventions pluriannuelles 2017-2019 entre la CdC et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 193**

**VOTE du rapport 194**

**Raportu n° 267 : Pulitica di privinzioni sanitaria di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 267 : Politique de prévention sanitaire de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 194**

**VOTE du rapport 196**

**Raportu n° 268 : Prurugazioni di a cunvenzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è l'associu « Ajaccio Judo »**

**Rapport n° 268 : Reconduction de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'association « Ajaccio Judo »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 196**

**VOTE du rapport 197**

**Raportu n° 270 : Aitu eccezziunale di fin' d'annata à un publicu in situazione di precarietà**

**Rapport n° 270 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 197**

**VOTE du rapport 198**

**Raportu n° 278 : Cunvenzione di finanziamentu di u Centru Regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri di Corsica per l'eserciziu 2019**

**Rapport n° 278 : Convention de financement du Centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse pour l'exercice 2019**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 198**

**VOTE du rapport 199**

**Raportu n° 279 : Cunvenzioni di partinariatu 2019-2022 trà a Cullittività di Corsica, a Mutualità Siciali Agricola, a Cascia d'Allucazioni Famigliali di u Pumonti è a Cumunità di i cumuni di u Celavu è Prunelli : Cartuli di i famigli MSA / Prughjettu siciali di tarritoriu Celavu è Prunelli**

**Rapport n° 279 : Convention de partenariat 2019-2022 entre la Collectivité de Corse, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud et la Communauté de communes du Celavu-Prunelli : Chartes des familles MSA / Projet social de territoire Celavu-Prunelli**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**199**

**VOTE du rapport**

**201**

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES  
CONTRACTUALISÉS - EUROPA È INTERNAZIUNALE / EUROPE ET  
INTERNATIONAL**

**Raportu n° 245 : Prugramma di cuuperazione INTERREG ITALIA - FRANCIA marittima 2014-2020 - prughjetti MED-STAR, INTERMED, MED-PSS**

**Rapport n° 245 : Programme de coopération INTERREG ITALIE-FRANCE maritime 2014-2020 - projets MED-STAR, INTERMED, MED-PSS**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif**

**202**

**VOTE du rapport**

**203**

**Le Président TALAMONI**

Merci, de regagner vos places, nous allons commencer par faire l'appel.

**Mme Julia TIBERI** secrétaire de séance procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

**DIBATTITU À NANTU A VIULENZA / DEBAT SUR LA VIOLENCE**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Vulerebbi per principià chè no pensessimu à l'agenti di a Cullettività chì si ne sò andati, à e famiglie culpite. Pensu in particolare à Ghjuvan Maria Cotoni, rispunsevule di l'Agencia di u turisimu è militante naziunalistu di sempre.

Vulerebbi dinù chè no rendessimu umagiu à Paul Patriarche. Anzianu deputatu, hè statu dinù parecchi anni membru di a nostra Assemblea è Cunsigliere esecutivu, Presidente di l'ADEC. Vi dumandu di rispettà un minutu di silenziu.

Vogliu dinù assicurà Mattea Casalta, Vice Presidente di l'Assemblea di Corsica, messa in causa da un scrittu inghjustu è indegnu, di tuttu u nostru sustegnu.

Cosa ci pò esse di peghju, per eletti cum'è noi, rispunsevuli pulitichi di una cullettività umana, chè di vede la culpita da i malanni ?

Issu populu, chì ci hà datu a so cunfidenza, ùn pò chè girà si versu noi, è noi, simu chjamati à dì è à fà ciò chè no pudemu dì è fà.

St'ultimi ghjorni, parecchi evenimenti anu scunvultu a nostra sucietà. In particolare l'assassinatu di un giovanu Corsu, militante naziunalistu, Massimu Susini. Bella sicura, cum'è eletti di a Corsica, pigliemu in contu tutti i drammi è tutti doli, è micca solamente quelli di a nostra famiglia pulitica. Ma quì, ùn possu chè

ramentà chì a nostra furmazione hà persu ùn hè tantu, qualchì annu fà, in cundizione simule, unu di i soi, Filippu Paoli. Era un rispunsevule di Corsica Libera. Era dinù u m'amicu è m'arricordu di sti mumentu cum'è s'ella fussi erimane.

Sti dramu è sti doli, è a situazione torba ch'ella cunnosce a Corsica, ùn sò dunque un fattu novu, chì dipoi anni è anni vidimu stallà si un sistema chì ci vole chjamà incù u so nome. A ci dice Camus : « Ùn truvà e parolle bone aghjusta à e disgrazie di u mondu ». Hè per quessa chì e derivate chella cunnosce a Corsica, sò, ci vole à di la chjaramente, di natura maffiosa.

A parolla ùn po esse lampata à a scimesca è ci vole à esse precisu. A maffia ùn hè solu u bandittisimu urganizatu. Dui altri elementi sò necessari per caratterizà la : a lea incù l'ecunomia è a lea incù a pulitica.

A lea incù l'ecunomia. Basta à lampa un ochju nantu à a carta di l'assassinati di st'ultimi anni è à quella di a speculazione imubiliaria per custatà ch'elle sò simule.

Terzu elementu: a lea incù a pulitica. Pensu eiu chì a piuparte di l'eletti corsi, quale ellu sia l'ingagiamentu puliticu, sò ghjente oneste. Eppuru, si sà a pressione chì pesa nantu à certi eletti, lucali in particolare. Pressione di a forza, pressione di u sollu. D'altronde, u sollu dinù hè una forza.

Eccu induve ne simu. Ùn si pò chjode l'ochji è ùn si pò stà zitti.

Sicuramente, ùn avemu micca quì tutti i mezi per cambià e cose, in particolare i mezi pulizzeri è ghjudiziarri. D'altronde, i soli à dumandà issi mezi custi sò l'indipendentisti, è ùn sò magiuritarii in st'Assemblea. Nantu à stu puntu, ùn simu magiuritarii. U statu, in carica di stu duminiu, hè davantu à u risultatu di i so fiaschi è di a so pulitica. Durante quarant'anni, a so sola primura hè stata d'arrestà i nazionali corsi, è hà lasciatu u bandittisimu urganizà si in tutta libertà.

Ma ùn vogliu oghje sviluppà sti rimproveri, nè mancu parlà di ciò chì ùn avemu i mezi di fà. Perchè avemu dinù qualchì mezu, è credu chè no seremu d'accusente per mette li in ballu, ciò chì, per contu nostru, avemu cumincià à fà.

A sapete, m'hè accatutu d'esse criticu nantu à l'azione di u cunsigliu esecutivu chì nantu à certi sugetti, m'hè parsu chì ùn andava micca abbastanza in furia è abbastanza luntanu. A pensu sempre d'attonde. Ma ci hè un puntu nantu à u quale ùn si pò fà, di bona fede, un prucedu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu,

è di modu generale à l'eletti di a nostra magiurità : a so vuluntà forte d'assicurà tutte e guaranzie d'onestità, di prubità, in l'usu di i solli publichi.

Altru sugettu liatu à issa quistione : u duminiu di u fundiaru è di l'immobiliare. U PADDUC vutatu da a nostra assemblea, nanzu chè no piglissimu e respunsabilità à a Cullettività, v'ind'u bon sensu : prutettore di u nostru patrimoniu naturale, cuntribuisce à fà calà l'inghjochi in stu settore particolare attraente assai per l'interessi maffiosi. Ci vole, mi pare, à difende u PADDUC, spessu attaccatu, è ancu rifurzà lu.

Vogliu salutà quì l'azione è a vigilanza di l'associi di difesa di u circondu.

Vogliu dinù ramintà chì durante quarant'anni, sò stati i sacrificii di a lotta nazionale chì anu permessu di prutegge stu patrimoniu naturale contru, spessu, interessi torbi assai. Hè per quessa chì, sò statu stunatu, per un dì di più, da un passagiu di l'intervista in u giornale d'arrimane, di un purtavoce di u novu cumitatu anti maffia, chì pretende chì a clandestinità averebbe avutu una rispunsabilità in u sviluppu di u fenomenu maffiosu. Mi pare à mè - al dilà di u fattu chì nisuna azione umana un si possi fà senza qualchì sbagliu o sviatura - chì senza a clandestinità, a Corsica serebbe stata venduta, betunizata, cum'ella era prevista à l'epica, è ch'ella serebbe avà in manu à interessi maffiosi. Spergu sinceramente chì stu propositu un ingagia micca u cumitatu sanu.

Allora, omu pò dì ciò ch'ellu vole. I nazionalisti un seranu santi, di sicuru. Ci vulerà chì tuttu ognunu, noi dinù, fessi assai megliu chè ciò ch'ellu hà fattu sin'à avà. Chè no circhessimu u più bonu di ciò chè no purtemu in noi per da capu à a situazione pessima chè no cunniscimu.

Hè per quessa chì aghju prupostu d'avè un scambiu oghje nantu à a stu sugettu di primura. Un serà a prima volta in st'emicicliu, ma credu chì sta volta un ci vulerà à sbaglià si. Ci vulerà à piglià u prubema di fronte, cum'ellu si presenta, per circa à trattà lu. Qualchì annu fà, in a cummissione « Viulenza », l'avemu messu, stu sugettu, à buleghju à d'altre prublematiche, impurtante ma sfarente, cum'è per indettu a viulenza in mezu sculare. Malgradu l'impegnu di u presidente Bucchini, chì vogliu salutà quì, a dimarchja vulsuta da l'Assemblea di l'epica, troppu larga, un hà mai permessu d'avanzà veramente.

Oghje, ci vole à dì à u nostru populu chì l'eletti corsi sò cuscenti, decisi, arritti.

È chì s'anu da dà i mezi per luttà contra un periculu murtale per a Corsica, u mezu più sicuru essendu a mubilisazione di tutti.

À ringrazià vi.

A parolla hè à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je m'exprimerai, si vous en êtes d'accord mes chers collègues, tout à l'heure sur ce point important dans le cadre des prises de parole qui ont été organisées et validées dans le cadre de la conférence permanente.

Je voulais simplement à ce stade m'associer à l'hommage que vous avez rendu à Jean-Marie COTONI, avec une émotion nécessairement particulière à notre nom à tous et particulièrement, bien sûr à celui de Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui travaillait au quotidien avec lui, assurer sa famille de notre affection et de notre soutien.

Rappeler aussi bien sûr la mémoire de Paul PATRIARCHE, comme vous l'avez fait.

Associer dans cet hommage, les personnes décédées, particulièrement Mme LAMBERTIN qui travaillait au sein de la Collectivité, qui est décédée d'une longue maladie et le regretté José FILIPPI qui est décédé tragiquement il y a quelques jours, nous étions aux côtés de ses amis et de sa famille pour lui rendre un ultime hommage.

Bien sûr aussi, mais ça sera le débat de tout à l'heure, m'incliner devant les tombes prématurément ouvertes, je pense aux personnes décédées tragiquement ces dernières semaines, ces derniers mois, ces dernières années, avec malheureusement un point culminant ces derniers jours avec l'assassinat de Maxime SUSINI, que j'avais personnellement connu, comme beaucoup d'entre vous, notamment lorsqu'il était syndicaliste étudiant, et j'avais eu d'ailleurs l'occasion de le défendre dans le cadre de ses activités syndicales, lorsque j'exerçais notre profession d'avocat.

Et, un mot ensuite, bien sûr, vis-à-vis de Mattea CASALTA, je ne sais pas si elle est là, qui a fait l'objet d'un tract anonyme injurieux et infamant. Nous avons

eu l'occasion de vous exprimer, chère Mattea, notre solidarité, il est bon qu'elle s'exprime à nouveau de façon publique.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade, je m'exprimerai tout à l'heure sur le reste.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La parole est à qui la demande, donc la parole aux représentants des groupes de l'Assemblée de Corse comme convenu lors de notre commission permanente d'hier soir.

Qui va prendre la parole en premier ? Apparemment personne ne veut prendre la parole en premier et pourtant je pense que tous les groupes veulent s'exprimer. Donc, Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Cette séquence en dit long, M. le Président, Sénèque disait : « les grandes douleurs sont muettes ».

Je pense qu'il s'agit simplement dans le cadre du temps qui nous est imparti, si j'ai bien compris, je m'excuse d'avoir été absent hier aux travaux de la commission permanente, de valider le principe d'une nouvelle séance dédiée à la violence.

Il est important que les uns et les autres commencions à mettre des mots sur des réalités et que l'on précise, comme vous avez tenté de le faire dans votre allocution, M. le Président, ce qui est véhiculé aujourd'hui, la phraséologie sur laquelle on n'arrive pas à plaquer des réalités.

Je vous ai écouté, j'ai écouté attentivement ce que disait M. le Président du Conseil exécutif hier soir lors d'une interview, il est question semble-t-il, que nous débattions sur un contexte, je cite : mafieux ou pré mafieux.

Nous sommes une soixantaine ici, j'imagine qu'il peut exister soixante définitions de ce qu'est un contexte mafieux ou pré mafieux. Je pense que nous ne pourrons pas faire l'économie, les uns, les autres, de tomber d'accord sur cette sémantique au risque de nous perdre, comme ce fut le cas par le passé, dans des termes génériques, tant il est vrai que la violence est multiforme, elle est multisectorielle et donc multifactorielle, il y a mille causes de violence, il y a mille violences que nous pourrions dénoncer et donc il y a mille solutions. Et, c'est

précisément l'écueil qu'il va falloir éviter, celui d'avoir un débat de portée générale, qui consiste à condamner et à ébaucher des solutions.

Deux autres écueils me semblait-il, au nom de notre groupe, et je tiens à le signaler, devront être évités. Le premier : vous commencez à amorcer une forme, sinon de mea culpa, en tout cas de dépassement de ce qui a été marqueur du début de la mandature, celui qui consiste à convoquer le passé, et ce que vous appelez dans désormais une formule un peu éculée, « les décennies de déshérence ». Et, je veux saluer vos propos qui, de notre point de vue, se rattachent à l'humilité nécessaire dans ce genre de débat ; il y a eu des élus avant vous et il y en aura après vous et je ne connais pas d'élus qui essayait de faire au mieux lorsqu'il était à votre place dans l'exercice du fait majoritaire. Et, cette approche qui consiste à blâmer ceux qui ont essayé avec humilité de répondre à cette problématique avant vous et ceux qui, derrière vous, essayeront de faire pour le mieux, je pense que c'est une approche d'humilité qui est de bon augure pour la suite de nos débats.

Pourquoi ? Parce que vous n'êtes pas arrivés au pouvoir dans des conditions ordinaires. Vous n'êtes pas arrivés dans des conditions d'alternance qui, peu ou prou, gouvernent toutes les alternances démocratiques au monde, vous êtes arrivés sur une forme de plébiscite, en tout cas avec un niveau de confiance jamais atteint, qui vous conduit à des devoirs, vous êtes arrivés sur une promesse, non pas de changements, mais de rupture radicale. Et, c'est en ce sens que nous sommes tentés de parler d'illusion, parce que s'il s'avère que votre exercice de pouvoir se limite à une désillusion, comme l'illusion était importante, sur ce sujet particulièrement vous êtes attendus. Mais vous ne pouvez pas résoudre cette question seuls. Nous devons trouver des consensus sur ces questions, et ça commence nécessairement ; et vous commencez à le faire et c'est heureux, notre devoir est de le saluer, de considérer que le vice n'appartient pas à un camp et que la vertu n'appartient pas à l'autre camp, que le vice n'appartient pas au passé et que la vertu n'appartient pas à l'avenir.

La chose publique, l'engagement public, c'est l'expression de la condition humaine, la condition humaine, elle est faite de sa part d'ombre et de sa part de lumière, elle est faite d'hommes et de femmes avec leurs petites hypocrisies, leurs grandes faiblesses, leur lâcheté aussi et leur part de vice et tout cela ne peut pas appartenir à un camp. Et, nous sommes tous traversés, si nous devons l'être, par cette part d'ombre de la condition humaine. Et, je crois que le premier point sur lequel il va falloir insister.

Le deuxième point sur lequel il va falloir insister, c'est que la logique de solution est une logique partenariale, est-ce que l'Etat, à bien des égards, et notamment la justice à l'égard de laquelle nous avons historiquement une posture de défiance, est-ce que l'Etat, et notamment la justice, a été à la hauteur ? Probablement non. Est-ce qu'il s'agit de blâmer le système judiciaire, aujourd'hui, pour s'exonérer de nos propres turpitudes, de nos propres fautes, de nos propres errements et de la bienveillance que nous manifestons, les uns, les autres, à l'égard de ceux qui fautent ? Quelqu'un me dit toujours : vous savez, un démon endémique de la bienveillance. Pourquoi ? C'est Nicolas GIUDICI qui l'avait très bien analysé dans le « Crépuscule des Corses », nous vivons dans un système tribale, nous vivons dans un système de connaissance et de proximité.

« Que le premier, etc., etc., jette la pierre ». Que celui ou celle d'entre nous n'a pas dans son entourage associatif, familial, politique, amical, un homme qui serait en marge des règlements, de la loi, de la vertu, de l'éthique et de la morale, que celui-là lève le doigt et que celui-là jette la pierre.

Donc, c'est un travail d'humilité auquel nous allons nous associer évidemment, probablement, je le dis, dans des débats nécessairement publics, mais il y a des choses, à l'instar de ce que nous avons proposé lors du débat sur l'immobilier et sur la pression immobilière, il y a des choses que nous devons nous dire, les uns, les autres, les yeux dans les yeux. Si nous ne disons pas collectivement ces choses, les yeux dans les yeux, alors le débat sera tronqué, il sera d'une certaine façon pipé, il sera d'une certaine façon truqué.

J'en aurai fini lorsque je saluerai évidemment l'initiative, qui me semble à la fois spontanée, mais de bon sens, d'y associer la société civile qui viendra dans ce débat avec un regard, peut-être gênant, peut-être insuffisant, mais qui, par mon avis, sur des bases de volontariat sain, je pense qu'il y a des hommes et des femmes qui du reste ont des trajectoires parfois discutables, mais qui veulent avancer à la faveur de ces trajectoires parfois porteuses d'une part d'ombre. Il y a des hommes et des femmes aussi qui doivent apporter leur contribution, je pense à des hommes et des femmes qui ont exercé des fonctions électives, parlementaires, des Présidents d'Assemblées, des gens qui aujourd'hui ont suffisamment pris de recul dans l'exercice de leur fonction élective et qui peuvent apporter une contribution, me semble-t-il, intéressante à ce débat ; sans oublier un élément, et pardon d'enfreindre un devoir de neutralité et de laïcité sur ce sujet. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie d'associer l'église, ou en tout cas les cultes, dans notre réflexion, tant il est vrai qu'ils sont un élément qui appartient à la fois à nos codes culturels et à nos façons d'être, et qui sont constitutifs, en tout cas du peuple corse, qui de mon

point de vue existe et s'il existe, il est traversé par une histoire et le christianisme a forgé l'empreinte de cette histoire.

Tout cela pour vous dire que si les grandes violences, comme je l'ai dit, sont muettes, c'est Gilles DELEUZE qui disait « la violence commence là où la parole s'arrête », j'ai presque envie de prendre le contrepoids de cette formule en disant que « la violence s'arrêtera là où la parole sera libérée », vous pouvez compter sur nos contributions pour libérer la parole.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La commission permanente a prévu 5 minutes de prise de parole par groupe, j'en avais proposé 10 dans un premier temps, mais la commission permanente a préféré que les interventions soient plus resserrées, elles peuvent en avoir davantage de force parfois.

Donc Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI.**

Merci Président. Notre Assemblée délibérante exprime la pluralité du suffrage universel. Aujourd'hui, ce suffrage nous a choisis pour être en charge de la gestion de la Corse : aménagement du territoire, énergie, transports, social, économie, marchés publics, éducation.

Nos décisions, celles que nous prenons ici, irriguent l'ensemble de la société en la structurant et en lui donnant, nous en sommes persuadés, de nouvelles perspectives. Et pourtant, et pourtant !

Et pourtant l'actualité récente nous ramène, encore une fois, à une réalité insupportable, celle de la violence criminelle et de ses conséquences, celle d'une violence qui gangrène notre société : drogue, assassinats, pressions en tout genre.

Alors, Mmes et MM. soyons honnêtes, cette Assemblée délibérante ce n'est pas l'Alpha et l'Omega de la société Corse.

Soyons, Mmes et MM., chers collègues, soyons modestes. Nous ne sommes qu'une partie de cette société, mais nous en sommes une partie importante et cela nous engage.

Cet engagement, il doit nous donner la force, même si la société civile, une partie, l'a faite hier, il doit nous donner la force de lancer un appel à la société tout entière, un appel d'abord pour rassembler, c'est important, un appel pour dire tous ensemble que nous pouvons inverser les valeurs, que nous pouvons ouvrir les yeux, que nous pouvons libérer cette parole pour agir contre ces dérives.

En Corse, Jean-Martin l'a dit il y a quelques secondes, tout le monde se connaît, tout le monde. Cette proximité aujourd'hui c'est une faiblesse, c'est ce que nous pensons, transformons-la, cette faiblesse, en force, pour la jeunesse, pour elle, pour son avenir, et nous disons haut et fort, à partir de ce jour, et je terminerai là-dessus, la peur doit changer de camp. Merci Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Julia TIBERI va prendre la parole.

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président. Je pense que ce matin nous serons tous d'accord pour dire que ce sont des faits graves qui nous imposent ce débat aujourd'hui, nous parlons d'assassinats, nous parlons d'incendies criminels, nous parlons d'extorsions, nous parlons de « bougeades », pour le dire plus communément, de pressions, de tentatives de pressions en tout genre.

Peu importe, à mon avis, le vocable plus général que l'on choisit de mettre sur ces termes, ce sont, je pense, des modes de règlement des conflits qui ne devraient pas avoir, et qui n'ont pas leur place dans une société qui se veut démocratique et émancipée. Il est clair, et je pense que tout le monde partagera ce constat, que notre société traverse une crise avec un regain de violence, Jean-Martin l'a dit, c'est une violence qui est multiforme, qui est protéiforme, qui est multifactorielle.

Alors, nous avons hier entendu, ou avant-hier, parler de la création de ce collectif anti-mafia, je pense que ça n'est peut-être pas tout l'objet du débat de ce matin, en tout cas dans le format qui a été choisi, mais je pense qu'il sera intéressant de discuter sur la sémantique. M. le Président vous l'avez dit, la mafia, soit on choisit finalement de galvauder ce terme comme certains choisissent de le faire, soit on s'attache à sa vraie définition et à savoir si aujourd'hui il y a ou pas une mafia ou une pré-mafia en Corse, des dérives mafieuses ou des dérives pré-mafieuses sur notre territoire.

Ce collectif hier a appelé effectivement au rassemblement et a dénoncé le silence. Là encore, je pense que tout le monde sera d'accord sur le fait de dire qu'effectivement il existe un silence, un silence qui devient mortifère. Je pense, pour ma part, que nous sommes tous un peu responsables, en tout cas que nous portons tous en nous une part de responsabilité s'agissant de ce silence.

Alors, sans être sociologue ou spécialiste en sociologie, je pense que là également, il y a plusieurs explications, il y a effectivement la proximité, Anne-Laure en a parlé, les connaissances, il y a, et il faut le dire parce que, encore une fois, aucun intérêt de se cacher derrière son petit doigt, il y a la peur aussi qui, évidemment, inspire ce silence.

Je pense qu'on ne peut pas se plaindre de la violence, qu'on ne peut pas dénoncer la violence et finalement la nourrir par nos comportements, et notamment par ce silence mortifère. On ne peut pas la nourrir en la taisant, on ne peut pas la nourrir au mieux en la banalisant ou au pire, pour certains, en la portant aux nues.

Alors aujourd'hui, il est évident que ce débat il est extrêmement important, que ces prises de parole et de positions elles sont importantes et on ne pouvait pas en faire l'économie, parce que la violence empoisonne la société corse, parce qu'elle empêche son développement et pour plein d'autres raisons.

Mais concrètement, il faut aussi se poser la question de savoir quelle sera l'utilité de ce débat, quelle sera la portée de celui-ci ? On peut se poser une question simple : est-ce qu'à l'issue de ce débat ou est-ce qu'à l'issue de de la prochaine session, si on décide sous un format quelconque de consacrer une session à ce thème, est-ce que la société corse en sortira plus apaisée ? A mon avis, malheureusement, on ne pourra que répondre par la négative à cette question.

Une fois que l'on a dit ça, on en peut pas non plus demeurer sur ce contact, et il faudra se poser la question et s'interroger sur savoir ce que l'on peut faire, bien évidemment.

A mon sens, en premier lieu, parce que c'est important, je pense qu'il faut rester prudent, il faut éviter la stigmatisation quelle qu'elle soit, il ne faut pas céder aux fantasmes, aux rumeurs ou à la peur qui, à mon avis, participent de cette violence que nous dénonçons et qui pourraient, en tout état de cause, l'alimenter.

Je pense qu'il faudra que l'Etat, même s'il n'est pas le seul responsable, que l'Etat, et notamment à travers l'institution judiciaire, Jean-Martin en a parlé, remplisse pleinement son rôle. Nous assistons quotidiennement, et peut-être nous,

en tant qu'avocat, un peu plus que les autres, à une action répressive de la justice, mais dans la plupart des cas, nous constatons malheureusement que cette action répressive, elle s'exerce à l'égard de ceux que l'on pourrait appeler les « petites gens », sans bien évidemment que ce terme soit péjoratif. Il y a peu de résultat du côté de la criminalité organisée, du grand banditisme, on ne compte plus le nombre d'enquêtes inabouties ou non résolues, et M. le Président du Conseil exécutif a évoqué hier soir sur Via-Stella des chiffres qui sont à la fois tristes et à la fois, me semble-t-il, lamentables pour l'action de la justice.

J'ai entendu parler hier, notamment à travers la voix du collectif, de la création de nouvelles infractions, à titre personnel, je n'y suis pas favorable, et je ne pense pas que la solution réside dans la création de nouvelles infractions. Nous avons un arsenal législatif qui existe, nos libertés ont d'ores et déjà été restreintes, nous a-t-on dit, pour plus de sécurité, chacun appréciera quel en a été le résultat, les droits de la défense sont tous les jours mis en péril un petit peu plus. Je pense que l'inflation législative n'a jamais rien résolu, les lois de circonstance non plus, je pense que nous avons un arsenal législatif qui permet de répondre à ce genre de situations, encore faut-il en avoir les moyens matériels, les moyens humains et surtout la volonté de les mettre en œuvre.

Je pense que l'Etat de droit en Corse ne peut se résumer à faire respecter les AOT ou à saisir des transats sur les plages Corses l'été. Il faut que les institutions, et les institutions notamment étatiques évidemment, cessent d'être défailtantes.

Et, parce que la responsabilité ne peut pas incomber qu'à l'Etat, il faut, je pense, un sursaut collectif, il faut que la Corse dans son ensemble se réveille, il faut bien évidemment favoriser le débat démocratique. Il faut, nous sommes tous d'accord, encore une fois, libérer la parole, même si c'est compliqué et peut-être réfléchir à des solutions, je ne les connais pas, mais examiner des solutions qui pourraient aider, favoriser, accompagner par le biais d'une logistique que j'ignore, et qui pourrait peut-être être mise en place par nos institutions, il faut aider et soutenir la libération de cette parole puisque, encore une fois, force est de constater qu'il existe une défaillance et une insuffisance dans l'action étatique à ce niveau-là. Il faut que la société corse travaille sur elle-même, même si les effets ne se feront pas sentir demain ou après-demain ou à court terme ou peut-être même pas à moyen terme. Mais je suis persuadée que l'on peut, un jour, parvenir à s'en sortir par l'exemple, par le travail, par la formation, par la culture, par l'ouverture d'esprit, bien évidemment par l'éducation.

J'aimerais un jour que des jeunes se réveillent le matin et admirent l'agriculteur, admirent l'infirmière, admirent l'instituteur et cessent d'admirer le voyou et la voyoucratie dans son ensemble. Il faudra, bien évidemment parce que tout est imbriqué, continuer de lutter contre le fléau de la drogue qui tient, à mon avis, une part importante de responsabilité dans ce phénomène.

J'ai entendu hier qu'il fallait, et je fais miens ces propos, qu'il fallait cesser de criminaliser les victimes parce que finalement ça empêche certainement un sursaut populaire, parce qu'on assiste à des assassinats, à des morts tragiques, et puis quelques jours après on entend dire en ville : oui, mais finalement, est-ce qu'il n'avait pas vendu un terrain, est-ce qu'il ne faisait pas de l'immobilier ? » Etc.

Je pense qu'il faut qu'on retrouve le respect de la mort, le respect des morts et que l'on s'incline devant la douleur de toutes ces familles endeuillées.

Je pense également, et j'en aurai presque terminé, que notre salut passe, bien évidemment, par l'économie, nous sommes un territoire extrêmement pauvre, nous sommes un territoire sur lequel les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus démunis n'ont jamais été aussi importants.

Je pense aussi, à titre personnel, et peut-être que pas tout le monde ne partagera mon avis, mais que la concentration du pouvoir économique dans les mains de quelques-uns n'est pas une bonne chose et ne participe pas, en tout cas, d'une économie globale florissante.

J'en terminerai en disant qu'effectivement la Corse a une histoire, une histoire particulière, une histoire spécifique ; effectivement la Corse a un passé dans lequel la violence est présente, sous différentes formes et pour des raisons diverses au fil du temps, mais j'aime à penser que cette violence elle n'est pas culturelle, je dirai, qu'elle est liée à un état de la société à un instant T, un instant T plus ou moins court, à un état d'une société qui fonctionne mal à cet instant T, à des dysfonctionnements de la société. Et, j'aime à penser que, par notre action et notre action d'élus et notre action de citoyens, j'entends bien, j'aime à penser que peut-être un jour, encore une fois, certainement pas à court ou à moyen terme, mais peut-être un jour le peuple corse et sa jeunesse qui s'avère aussi être riche, inventive, créative, innovante, travailleuse, etc., pourra vivre dans ce petit pays libre, debout, dans un pays démocratique, émancipé et je l'espère assaini.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc, y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

## **M. Pierre GHIONGA**

Président, ce sera bref. En tant que non-violent convaincu, je suis atterré par la violence criminelle qui secoue notre île depuis quelque temps et je suis tout à fait d'accord pour participer à tout débat, toute commission pour essayer de remédier au problème.

Mais dans ce débat il y a deux termes, moi je suis très attaché à la sémantique, qui me gênent, c'est le terme « mafia » et le terme « omerta ». A mon sens, il y a un grand banditisme en Corse mais il n'y a pas de mafia. J'invite les gens qui n'ont pas vu les deux reportages d'Arte consacrés à Toto Riina à le faire, c'est assez instructif, je pense qu'en Corse nous n'avons pas cette organisation pyramidale qui s'apparente à une organisation gouvernementale.

Je me demande, M. le Président, si l'utilisation de ce terme « mafia » n'est pas fait, je dirai à peu près la même chose, mais en moins bien, que Julia TIBERI, pour nous faire avoir des méthodes policières et judiciaires d'exception. Et ça, moi, je le refuse. Je pense que la lutte contre la violence et la criminalité, doit se faire dans le cadre démocratique, de lois que nous avons qui sont déjà assez importantes, qu'elles soient appliquées de manière rigoureuse. Et, c'est pour ça que le mot « mafia » me gêne.

Le deuxième mot qui me gêne, c'est le terme « omerta ». Moi, à mon avis, la Corse est plutôt l'île où l'on parle beaucoup et beaucoup trop. Je pense qu'on le constate, tout le monde a son explication, tout le monde donne des solutions, mais je ne pense pas qu'il y ait l'omerta comme on veut bien le dire.

Voilà M. le Président, les deux termes qui me gênent.

Ensuite, moi qu'est-ce que je fais à titre personnel ? Je fais plusieurs choses ; j'essaye de m'améliorer à titre d'individu en lisant, en améliorant mes connaissances philosophiques, je montre l'exemple à mes enfants par le travail, je travaille beaucoup, dans ma fonction d'élu je suis dans une famille politique qui est taxée de beaucoup de défauts et de perversions, moi j'ai essayé de faire honnêtement mon métier, j'ai présidé par exemple 5 ans la commission d'appels d'offres, je mets au défi quelqu'un de dire que j'ai fait pression pour un marché, jamais. Moi, je n'en ai jamais subies.

Donc voilà, ce que je peux faire à mon niveau, j'essaye de le faire et je demande à l'Etat de faire bien son travail.

Voilà, M. le Président, ce que j'avais à dire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Donc Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica Libera ».

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. D'abord quelques mots à titre liminaire pour dire que de notre point de vue, nous ne pouvions pas poser nos questions orales au Conseil exécutif, appeler nos rapports dans l'ordre prévu par la commission permanente, rapports techniques, voire même plus politiques, sans aborder la situation que connaît la Corse, qui est certes une situation plus ancienne, mais qui a connu des développements dramatiques dans ces derniers jours. Les Corses ne l'auraient pas compris, nous ne l'aurions pas compris nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle il nous semble important, ce matin de faire usage de l'un des pouvoirs dont nous disposons en tant qu'élus et qui est le pouvoir de la parole, qui ne suffira pas seul à régler ce problème, mais qui est, en cette circonstance, indispensable.

Ce débat, ce n'est pas le premier débat qui a lieu dans cet hémicycle sur la question de la violence. Pendant longtemps, on a abordé dans cet hémicycle la violence sous le prisme de ce que nous considérons nous, comme étant des actes de résistance. Pendant ce temps-là, pendant que nous discutons, que les élus qui nous ont précédés discutaient de ces questions à travers ce vocable de violence, la vraie violence, les phénomènes de type ou de nature mafieuse, reliés au grand banditisme, sont apparus, ont prospérés, se sont développés et se sont articulés afin de conduire à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Et puis, il y a d'autres initiatives plus récentes, de notre point de vue plus justes dans la façon d'appréhender le débat, mais incomplètes. Je parlais bien sûr du débat qui a eu lieu dans cet hémicycle au début de la décennie 2010, sur les questions de violence, qui était nécessaire et qui a, je crois, été salué par notre société et perçu comme une avancée dans la prise de conscience. Simplement, il y a peut-être eu une carence, une erreur qui a été celle de mêler dans l'approche et dans l'analyse, tous les types de violence.

Je dis cela pourquoi, même si ça déjà été abordé par d'autres avant moi ? Parce que la question que l'on doit se poser aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'objet de

ce débat et des débats qui suivront. Qu'est-ce que les Corses attendent de nous ? Et que pouvons-nous apporter comme éléments de solution ?

Si nous sommes ici, ce jour, dans le cadre de ce débat et dans ceux qui suivront, simplement pour nous livrer à une nouvelle catharsis générale et collective, à rivaliser de pathos, d'émotion, quand bien même serions-nous sincères les uns et les autres, à partager un constat que nous avons déjà posé, nous risquerions de faire une démonstration qui est malheureusement une démonstration contraire à celle que nous recherchons, nous risquerions de faire la démonstration que le pouvoir politique est démunie face à ce type de phénomène et est inapte à pouvoir apporter des réponses.

Nous, nous pensons que le signal qui doit être envoyé à partir d'aujourd'hui, ne purgera pas le débat ce jour, c'est un point de départ, mais le signal qui doit être envoyé aujourd'hui ce n'est qu'un pas et une étape doit être franchie dans l'appréhension de ce problème et dans la volonté de le régler.

Deux éléments, le premier, je crois que le Président de l'Assemblée de Corse a commencé à le faire, il faut sérier les choses et les problèmes et les nommer. Oui, phénomène de nature mafieuse.

Alors, pour rebondir sur la dernière intervention, on n'est certainement pas, à l'heure où nous parlons, sur un phénomène qui est tout à fait équivalent à ce que l'on peut constater ailleurs lorsque l'on parle de mafia. Mais il y a un certain nombre d'éléments qui doivent nous inquiéter et qui doivent nous conduire à agir avant que l'équilibre de notre société soit mis en cause de façon peut-être irréversible.

Deuxième élément qui doit, de notre point de vue, aujourd'hui participer de ce saut qualitatif dans l'action de notre Assemblée. Il faut que chacun à sa place prenne ses responsabilités. D'abord l'Etat, pourquoi d'abord l'Etat ? Ce n'est pas pour se déresponsabiliser, c'est au contraire pour fixer où sont les responsabilités des uns et des autres. Le pouvoir régalien aujourd'hui, c'est un pouvoir de l'Etat, est-ce que l'administration française en Corse, est-ce que l'institution judiciaire, est-ce que l'ensemble de cette galaxie étatique s'est montré efficace dans sa lutte face à ces types de phénomènes ? Pour nous la réponse est non. Aujourd'hui, l'Etat doit assumer son rôle.

Et, on peut d'ailleurs s'interroger à l'heure où la parole, pour reprendre une expression qui a fait florès ces derniers jours, se libère. On peut s'interroger sur le silence de la préfecture de Corse si prompt à communiquer sur l'ensemble des

sujets qui concernent la vie de l'île. Je crois que c'est un élément qui nous interpelle et qui peut même inquiéter.

Deuxième élément après l'Etat, parce qu'il ne s'agit pas de fuir ses responsabilités, les responsabilités des élus, et singulièrement de la Collectivité de Corse qui est la première institution de l'île, en termes de ressources financières, de budgets, d'agents, de compétences. Moi, je partage le propos du Président de l'Assemblée de Corse sur ce qui a été dit en matière d'effort sur la façon de gérer les affaires publiques, les deniers publics, les procédures et notamment les procédures d'appels d'offres, sur la façon dont notre majorité, de façon collégiale, a souhaité mettre en pratique des engagements de campagne électorale et au-delà de la campagne électorale, des engagements politiques de longue date.

Est-ce que cela suffit ? Je pense qu'il faut toujours aller plus loin, dans le cadre de notre Collectivité et en lien avec les autres collectivités publiques de Corse. Nous, nous sommes convaincus, nous l'avons toujours dit politiquement, que nous ne pensons pas qu'il y est des hommes et des femmes qui naissent par essence bons et d'autres mauvais, et donc nous ne pensons pas qu'il y est des élus par essence vertueux et d'autres qui ne le seraient pas.

Nous pensons qu'il ne suffit pas d'invoquer la vertu, la démocratie et l'éthique pour que nous ayons, les uns et les autres, des pratiques vertueuses, conformes à la démocratie et conformes à l'éthique. Nous passons que pour que triomphent et la vertu, qui est une notion complexe, et l'éthique et la démocratie et la transparence, il faut poser des règles de droit qui nous engagent à tous, il faut poser des garde-fous dans toutes les institutions publiques pour que les uns et les autres soient protégés de l'ensemble des dérives que connaissent de nombreuses sociétés dans le monde, mais que connaît aussi la société corse.

Et puis, nous avons d'autres compétences à actionner, je vais m'approcher de la conclusion puisque je vois que le temps court, la question foncière elle est évidemment aujourd'hui au nœud, au cœur des tensions qui traversent la société corse et des emprises que nous dénonçons.

Il faut, les uns et les autres et au-delà des nuances techniques que nous pouvons avoir, que nous défendions le PADDUC, que nous le renforçons très certainement lorsqu'il sera amené par la loi à être modifié ou à être révisé, il faut que nous fassions baisser les enjeux sur ces questions. Et puis il faut enfin, parce que nous sommes des parlementaires et que le propre du parlementaire c'est de parler, c'est de faire usage de la parole, il faut que dans nos paroles, mais aussi dans nos actes, nous énoncions un certain nombre de valeurs qui aujourd'hui semblent

être reléguées au second rang, voire exclues par ceux-là même qui se rendent coupables des dérives que nous dénonçons.

Oui, nous devons dire que le projet de société qui est le nôtre ce n'est pas le projet de l'argent facile et de l'argent roi. Et nous devons le dire ensemble avec le plus grand nombre. Nous devons dire, je ne suis pas persuadé que ce soit faire offense aux principes de laïcité, que nous partageons les mots qui ont pu être prononcés par le diacre ARRIGHI en l'église de Cargèse, rappelant le respect, u rispettu, u rispettu di l'altru, u rispettu di a vita sacra. Aghju intesu in case chì i morti si rispettanu è chì i vivi s'onoranu, è chì so cosi chì ci vole tena a mente è à sparghje, u rispettu di u travagliu, u rispettu di a ghjustizia umane, di a ghjustizia suciale.

Enfin dernier acteur, l'Etat, les élus, le peuple, la société civile, je suis un peu mal à l'aise avec ce terme, je préfère celui de peuple, qui s'exprime et c'est sain, qui n'est pas monolithique et qui s'exprimera peut-être sous d'autres formes.

Je crois qu'il y a besoin d'une convergence de l'ensemble de ces forces de la société corse pour donner corps, pas simplement à des déclarations d'intention, mais à une action conjointe qui nous permette d'être efficace et de rétablir un équilibre dans notre société et de faire triompher ces valeurs.

Je conclurai en m'excusant d'avoir été un peu long et en vous disant que le courant politique que je représente, que nous représentons, puisque nous nous exprimons en tant que Présidents de groupes dans cet hémicycle, est un courant qui se bat pour la souveraineté, pour l'indépendance mais que ça n'est pas simplement une revendication de type institutionnel, se battre pour la souveraineté, pour l'indépendance c'est cela, mais c'est aussi se battre pour l'émancipation et l'émancipation d'un peuple ne peut s'accommoder de ces dérives de type mafieux, ce que nous dénonçons ce jour.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI a la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Si j'ai tardé à demander la parole c'est que souhaitais m'exprimer après Corsica Libera car je savais que j'aurais vocation à réagir aux propos de son Président parce que j'ai vocation à réagir aussi aux propos du Président de l'Assemblée, qui ont été longs.

J'ai envie de vous dire, premièrement : que nous intervenons dans cet hémicycle souvent pour vanter les mérites de la solidarité nationale parce qu'elle est indispensable, elle est indispensable en matière de santé, elle est indispensable en matière d'éducation. Mais lorsque nous abordons aujourd'hui la question de la violence, nous le disons souvent, notre attachement à la République, à ses valeurs, c'est autour de cette volonté, tout simplement d'une société en paix, d'une société où fonctionne la justice et la police, que nous sommes attachés à cette République.

Tout à l'heure Julia disait : est-ce que la société Corse est culturellement violente ? Alors, moi je voudrais dire au nom de notre groupe, en tout cas une chose est sûre, c'est que contrairement aux propos bêtes qu'avait tenus un premier ministre, il n'y a pas de gène de la violence en Corse.

Est-ce qu'aujourd'hui, et je voudrais commencer mon propos par ça parce que c'est fondamental, est-ce qu'aujourd'hui il y a une corrélation dans le fait que notre île est depuis, vraisemblablement d'après les historiens, des siècles soumis à la violence, est-ce qu'il y a une corrélation entre cette violence et le fait que nous ayons souvent été, je n'ai pas d'études, je ne suis pas un spécialiste de la question, mais sûrement un des territoires les plus pauvres d'Europe, est-ce qu'il y a une corrélation ? Je le pense.

Et, quand je dis cela, je veux tout simplement vous dire que, le Président TALAMONI disait que peut-être on avait commis une erreur en élargissant la question de la violence à différents types de violences, en milieu scolaire, etc. Eh bien nous, nous ferions encore une erreur majeure si nous pensons que la violence nous allons la régler uniquement par la police et la justice. Je vais y revenir, je vais développer, je pense que c'est un point essentiel.

Mais dans mon propos liminaire et avec force, je dis que nous savons aussi que le terreau de la violence, là où je dirai, les bandits recrutent, ce sont dans les territoires pauvres. Donc, il est évident, il est indispensable que la lutte contre la précarité, la lutte contre la misère soient au cœur de nos politiques publiques et la lutte contre, je dirai, l'écart qui se creuse entre les plus riches et les plus pauvres sur notre territoire, ne connaisse pas l'essor qu'elle connaît aujourd'hui.

Est-ce que, je vais entamer devant vous un débat sur les violences légitimes et celles qui ne le seraient pas ? Est-ce que nous allons entamer un débat maintenant sur : la violence clandestine était-elle nécessaire ou pas ? Légitime ou pas ? A-t-elle produit ou non des dérives ?

Je crois que je préfère aujourd'hui on se consacre à l'avenir, qu'on regarde devant nous, c'est peut-être ça l'objectif que l'on doit se fixer parce qu'on risque de se chamailler, j'ai envie de vous dire, pour rien. Mais malgré tout, il faut que l'on mette sur la table nos divergences, et quand je dis que j'ai attendu les propos du Président, je savais que serait pointée du doigt la responsabilité de l'Etat.

Alors nous, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous pensons que sur ce sujet de la violence et sur cette appartenance à la République, nous devons rester dans un ensemble beaucoup plus vaste qui s'appelle la République française, c'est parce que nous pensons que sur cette question-là, parce que vous l'avez dit vous-même : notre proximité ; parce que je le dis souvent en aparté, un jour j'ai eu un échange avec le Président sur ce sujet, il me prenait en exemple l'Islande pour dire que c'était un pays qui arrivait à faire sa police et sa justice. Et souvent, je réponds à ceux qui mettent en avant ce type d'arguments, que je peux entendre, que la Corse ce n'est pas l'Islande, le peuple corse ce n'est pas le peuple islandais. Le peuple corse, c'est un peuple méditerranéen qui, et là aussi puisqu'on veut tout mettre sur la table et on veut avancer, eh bien il ressemble beaucoup plus aux Siciliens, il ressemble beaucoup plus aux Napolitains, il ressemble beaucoup plus aux Algériens, aux Tunisiens, avec ses qualités, sa force, cette proximité, c'est le clan qui des fois est montré du doigt, mais c'est le clan qui a fait aussi la force de certains territoires. La Corse, elle ressemble beaucoup plus à ces territoires-là et donc aussi avec ses faiblesses, cette difficulté que nous aurions demain à faire police et justice.

Il y a dans cet hémicycle des gens qui exercent des fonctions, moi je suis le petit maire d'une commune de 3 000 habitants, si vous saviez combien c'est difficile de faire respecter le domaine public ! Si vous saviez combien c'est difficile de répondre aux difficultés concernant un certain nombre de sujets où on attend de moi que je sois un shérif, mais sincèrement je ne suis pas un shérif.

Et, je le dis tranquillement, oui il y a des dysfonctionnements dans les services de l'Etat au niveau de la police, au niveau de la justice, mais est-ce que quelqu'un peut dire aussi dans cet hémicycle qu'il n'y a pas de dysfonctionnements au niveau des services de la Collectivité de Corse ? Il n'y a pas des dysfonctionnements au niveau de la commune de Bonifacio ? N'y a-t-il pas des fonctionnaires vertueux, efficaces et d'autres qui le sont moins et la conclusion : est-ce que nous serions mieux sans cette police et cette justice ?

Je le dis, non pas que je prétende ici devant vous avec notre groupe, détenir la vérité, mais aujourd'hui, notre conviction, c'est que si nous devons exercer ces missions-là, ce serait encore plus catastrophique.

Aujourd'hui, on a besoin d'un Etat fort. Je le dis parce que dans cet hémicycle, les girondins ont gagné, les autonomistes ont gagné, il y a même des indépendantistes dans cet hémicycle.

Je le dis au Président de l'exécutif, l'autonomie, M. le Président, c'est ce à quoi nous aspirons, mais il faut le dire aussi avec détermination : plus nous aurons d'autonomie, plus nous devons demander à l'Etat de renforcer ses missions régaliennes. Nous ne devons pas le dire en aparté, nous devons le dire publiquement, nous devons le dire haut et fort : oui, nous voulons davantage d'autonomie, de contrôle de l'égalité, de contrôle de la part de l'administration judiciaire parce que c'est le meilleur moyen de nous protéger à travers la collégialité.

Là encore, pour parler d'avenir, pour parler de solutions, oui, nous sommes des autonomistes convaincus, mais peut-être qu'il faudra aussi se le dire dans cet hémicycle, peut-être qu'à situation exceptionnelle, il y a des réponses exceptionnelles. Je dis cela parce que, soyons un petit peu optimistes, si aujourd'hui, il y a du banditisme en Corse, c'est parce qu'il y a du profit à faire en Corse. Soyons un peu optimistes, ça veut dire que la Corse, elle a peut-être les moyens de se développer. Mais il faudra mettre hors d'état de nuire ces bandes qui aujourd'hui empêcheront que ce développement économique soit harmonieux.

Il vous appartient, M. le Président, de réfléchir sur la question des déchets, sur la question de l'urbanisme, mais je le dis aussi clairement, attention, aujourd'hui, j'ai l'impression que la raréfaction des terrains constructibles permettra d'éradiquer les phénomènes mafieux et les appétits spéculatifs.

Je l'ai déjà dit plus d'une fois dans cet hémicycle, je ne suis pas sûr que c'est en raréfiant les terres constructibles et les maisons déjà construites, que nous allons éradiquer ce phénomène. Je le mets sur la table et à la réflexion.

Et puis, il y a les marchés publics. Est-ce qu'aujourd'hui, dans ces différents sujets, il ne faudrait pas prendre des décisions en partenariat avec une puissance publique qui assure un certain éloignement dont nous avons besoin les uns, les autres. Oui, effectivement, il n'y a pas les gentils de gauche ou les gentils de droite, les gentils nationalistes ou les méchants nationalistes, etc. Nous savons qu'il n'y a

quasiment que des gens vertueux dans cet hémicycle et que ça dépasse largement les frontières partisanes.

C'est ensemble que nous devons apporter des solutions, c'est ensemble que nous devons, encore une fois je le dis, travailler main dans la main avec une institution avec laquelle notre partenariat est indispensable si nous voulons sortir de l'ornière parce que la réponse, elle est collective. Chacun devra se mettre en cause, y compris l'Etat, dans les résultats qui sont les siens. J'ai entendu hier, le Président de l'exécutif donner des chiffres. C'est vrai que ce sont des chiffres qui font aujourd'hui peur. Il faudra interroger l'institution judiciaire et policière pour savoir pourquoi ces chiffres, aujourd'hui, sont si faibles. Est-ce qu'on peut avoir une comparaison avec ce qui se fait sur le continent ? D'après mes informations, et j'ai essayé d'aller les chercher au plus haut niveau, il n'y a pas de comparaison possible et c'est quand même un petit peu embêtant. Il est évident que ce défi, nous devons le relever ensemble parce qu'évidemment, quand nous sommes ici dans cet hémicycle, c'est avant tout à nos enfants, à nos petits-enfants que nous pensons. Je suis sûr, j'ai entendu hier le Président de l'exécutif.

Je le dis aussi avec force, j'ai trouvé remarquable l'article de Léo BATTESTI, jusqu'à ce qu'il vante les mérites de Gilles SIMEONI. Je le dis ici, non pas que je mette en doute les qualités de Gilles SIMEONI parce que je suis le premier à dire ouvertement, systématiquement que j'ai une grande confiance dans les qualités de probité de Gilles SIMEONI. Mais nous devons dépasser la qualité de l'homme. On ne peut pas faire un article en expliquant que les choses sont systémiques et vanter les qualités d'un homme politique parce que sinon, on perd la force de son propos.

Gilles SIMEONI est le Président de l'Exécutif de la majorité et aujourd'hui, le Président de la Corse. C'est à lui qu'appartient aujourd'hui, la responsabilité de trouver les voies et moyens de nous protéger collectivement. Il ne suffit pas qu'il soit honnête, il faut aujourd'hui qu'il agisse, qu'il prenne ses responsabilités pour trouver les bonnes solutions. C'est ça, sa responsabilité et non pas de l'être seulement à titre individuel, c'est d'amener notre Collectivité à trouver les bonnes réponses et les bonnes solutions qui passent par la collégialité, qui passent par le projet politique, qui passent par la façon d'appréhender les différents sujets que j'ai évoqués tout à l'heure et qui passent par une relation apaisée, forte et déterminée avec l'Etat.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue.

Je crois qu'à ce stade, l'ensemble des groupes se sont exprimés. Le Président du Conseil exécutif et ensuite, nous suspendrons la séance. Vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Bien sûr, écouté avec attention et gravité chacune et chacun des intervenants et personne ne sera surpris lorsque j'aurais dit que je partage beaucoup de ce qui a été dit par les membres de l'opposition et la quasi-totalité de ce qui a été évoqué par les élus qui ont parlé au nom des différents groupes de la majorité.

Je vais essayer d'exprimer en quelques minutes ce que sont mes propositions et mon analyse de la situation en répondant aussi directement à Jean-Charles ORSUCCI.

Je suis aujourd'hui Président du Conseil exécutif de Corse. Cela me donne un certain nombre de responsabilités, j'entends les assumer et les exercer pleinement. J'ai conduit une liste composée qui était composée de femmes et d'hommes. Beaucoup sont élus ici, le Président de l'Assemblée de Corse, les élus des trois groupes actuels de la majorité. J'ai pris des engagements devant les Corses en notre nom à toutes et à tous, nous avons pris ensemble des engagements devant les Corses et nous avons même tenu à les sacraliser par un serment que nous avons décidé de passer.

Je crois que nous avons, les uns et les autres, pleinement conscience des responsabilités individuelles et collectives qui sont les nôtres.

Une fois que j'ai rappelé cela, cela sera aussi pour dire qu'il ne peut pas y avoir d'hommes providentiels, de solutions toute faites et il n'y a personne, malheureusement, qui aujourd'hui ait la recette pour dire qu'il n'y aura plus, à partir d'aujourd'hui, d'actes de violence, d'assassinats, de larmes ou de sang sur cette terre que nous aimons tous passionnément. Nous n'avons malheureusement pas ce pouvoir.

Par contre, ce qui est souhaitable, ce qui est nécessaire, ce qui est sans doute indispensable, c'est qu'à partir d'aujourd'hui, comme cela a été dit, nous essayons

d'initier ensemble un chemin qui permette, aussi vite que possible, de rompre définitivement avec les logiques criminelles et mortifères et qui permettent définitivement, de faire triompher les forces de la vie qui sont nombreuses dans cette société insulaire et dans lesquelles, toutes et tous ici, dans la diversité de nos convictions, nous nous reconnaissons.

Je ne doute de l'honnêteté et de l'intégrité d'aucun des élus qui est dans cette salle. Je n'ai aucune raison objective de le faire. J'ai confiance en vous et j'ai confiance en nous. Mais ce que je sais, c'est que nous avons besoin plus que jamais que les Corses, là encore dans la diversité de leurs convictions, puissent continuer à nous faire confiance. Nous n'avons pas seuls, la solution, mais parce que nous avons été désignés par le suffrage universel, nous avons la responsabilité majeure de contribuer à définir cette solution, pas seuls, avec d'autres. Nous devons y contribuer.

Deux choses rapidement.

Sur la sémantique, me tournant à la fois vers les intervenants successifs et plus directement vers Pierre GHIONGA, bien sûr qu'à un moment donné, les mots peuvent servir, y compris à des stratégies non dites. C'est vrai que nous sommes quelques-uns à être avocats dans cet hémicycle et nous savons que les lois de circonstance ou les juridictions d'exception, en France comme ailleurs, ont bien souvent fait le lit de dérives.

Ce débat peut être ouvert. Faut-il des aménagements législatifs ? Sommes-nous aujourd'hui dans une tendance globalement liberticide ? A mon avis, oui, à l'évidence. Nous ne sommes pas seuls à le dire, confère le livre de Me SUREAU. Simplement, pour que nous soyons d'accord, est-ce qu'il y a aujourd'hui, une dérive et/ou une pression mafieuse ou pré-mafieuse en Corse ? Je pense qu'il faut poser cette question et je pense qu'il faut dire clairement que oui.

Si la mafia, c'est la convergence entre la criminalité organisée, le pouvoir économique, le pouvoir politique et le fonctionnement des institutions, une convergence qui peut être plus ou moins marquée, plus ou moins aléatoire, mais une convergence qui existe ou qui risque d'exister, nous sommes au risque avéré et quelquefois réalisé de la dérive mafieuse ou pré-mafieuse.

Si, comme le dit Salvatore CUSIMANO que nous avons reçu il y a quelques mois, qui est Sicilien, qui est le responsable en Sicile de la Rai, avec lequel, avec d'autres, nous avons beaucoup discuté, si la Mafia, c'est comme il le dit, lui, nourri par l'expérience sicilienne qu'il a vécu au quotidien depuis 30 ou 40 ans, c'est

d'avoir un interlocuteur en face de lui qui représente un lobby occulte et que ce lobby dispose, selon les termes de la loi italienne, d'une réserve de violence, si la Mafia, c'est ça, alors vous savez que nous sommes au risque réalisé de la dérive ou de la pression mafieuse. Vous le savez, y compris en tant qu'élus. Je ne dis pas que vous y avez cédé ou que nous y avons cédé, mais vous savez que cela existe ou que cela peut exister.

A partir du moment où nous posons ensemble ce diagnostic, notre devoir est d'essayer d'y apporter des réponses. Ce devoir est beaucoup plus impératif aujourd'hui, c'est le deuxième axe, parce que la situation de la Corse au moment où nous parlons, n'est pas celle d'il y a un mois ou deux ans, vous avez raison, Jean-Martin.

D'abord, se rappeler que ce risque réalisé, il existe depuis longtemps. Hier, dans le journal télévisé de Via Stella, on montrait une manifestation nationaliste de 1990 « Mafia nò ». Je l'ai dit, je faisais partie des quelques dizaines de personnes qui ont participé à cette manifestation. Il se trouve que sur les images, on voyait Jo SISTI, que beaucoup d'entre nous ont connu, qui a été assassiné tragiquement avec son beau-frère, quelques années après.

Jean-Guy, le Président de l'Assemblée de Corse, a rappelé que ce cercle du malheur nous a frappés politiquement et quelquefois intimement à toutes et à tous ici, à toutes et à tous et parmi les élus et les plus hauts responsables de cette Assemblée, peut-être plus encore directement. Cela nous donne sans doute une sensibilité particulière et une exigence plus forte d'apporter des réponses, pas sans vous, pas contre vous, avec vous, ensemble.

Je disais que nous sommes à un point de bascule et à un tournant parce que de toute part, et vous le savez, la demande sociale monte et s'amplifie chez les nationalistes, à gauche, à droite, dans les villages, dans les villes.

Vous n'avez pas pu ne pas être frappés par cette angoisse, cette inquiétude, ces jeunes qui vous disent « je ne pense qu'à partir », ces parents qui vous disent « je veux que mes enfants partent et qu'ils ne grandissent pas ici », ces gens de notre génération qui disent « moi, si j'ai l'occasion, je vends mon affaire et je m'en vais avec ma femme et mes enfants ». Vous l'avez entendu, nous l'avons entendus tous.

La situation a changé, il y a deux ans, lorsque nous avons été élus en 2015, vous l'avez dit, ce n'était pas une alternance normale, et ça nous donne une responsabilité supplémentaire. C'était l'aspiration d'un changement profond.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés aux difficultés de l'exercice du pouvoir, aux désaccords quelquefois. Allons-nous trop vite ? Allons-nous trop lentement ? Devrions-nous privilégier telle ou telle action par rapport à telle ou telle autre ? C'est l'exercice normal de la démocratie en interne, en une majorité ou dans les débats qui nous opposent majorité et opposition.

Mais ce qui a changé, c'est que là où il y avait hier un espoir généralisé, la perspective d'une sortie politique par le haut, progressive, construite entre nous, accompagnée et soutenue par l'Etat, il y a aujourd'hui une fermeture, une absence de perspective. Cette absence de perspective vient aggraver une situation d'ensemble avec des actes qui ont été rappelés, qui se multiplient, dont on ne connaît pas judiciairement les auteurs, dont on ne connaît même pas souvent matériellement et factuellement les auteurs, des actes graves, gravissimes (incendies criminels, mitraillages, menaces, assassinats, jusqu'à l'assassinat il y a quelques jours d'un jeune militant nationaliste).

Ce contexte d'ensemble, point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il nous amène, les uns est les autres, très certainement à notre corps défendant, vers des jours sombres. Si nous ne faisons rien, ces jours sombres vont venir et peut-être même que si nous faisons, ces jours sombres viendront.

Mais pouvons-nous subir ? Non. Pouvons-nous accepter ? Non. Y a-t-il la place pour proposer un autre chemin ? Oui. Les forces de la vie dans ce pays, les forces du travail, les forces des valeurs de respect, les forces de valeur du respect de la vie, les forces de l'espoir sont-elles plus fortes que les forces mafieuses, pré-mafieuses ? Oui. Est-ce que nous avons les moyens de le dire ensemble ? Oui. Est-ce que nous avons les moyens de le construire ensemble ? Donnons-les-nous. C'est cela que les Corses, aujourd'hui, dans leur très grande majorité, attendent de nous.

Je vais être beaucoup plus bref que ce que j'avais envisagé. Il ne peut pas y avoir de solution magique. Il y avait la nécessité d'avoir cette prise de parole aujourd'hui, nous savons qu'elle ne suffit pas. Il y a eu la proposition que le Conseil exécutif de Corse a faite et qui a été reprise et partagée par la commission permanente d'une session dédiée de l'Assemblée de Corse à cette question qui, à mon sens, mais nous en discuteront ensemble, doit se limiter à : violence mafieuse et pré-mafieuse, que faisons-nous pour combattre, que faisons-nous pour construire la démocratie réelle ?

Cette session non plus ne suffira pas. Il faudra que nous allions beaucoup plus loin. Mais est-ce que nous actons aujourd'hui ensemble que c'est le premier pas d'un chemin que nous allons accomplir ? Je laisse de côté, moi je suis pour

l'autonomie, d'autres membres de la majorité sont pour l'indépendance, vous, Jean-Charles, vous êtes aussi pour l'autonomie, mais peut-être n'y mettez-vous pas tout à fait la même chose que moi, d'autres l'ont été, ou le sont, ou ne le sont pas. Ça, on le laisse de côté.

Est-ce qu'on peut ensemble envoyer ce signal que ce pourquoi nous sommes d'accord pour nous battre, c'est pour la démocratie réelle dans ce pays ? Moi, je crois à l'autonomie. Je me suis engagée publiquement parce que je veux que ce peuple corse soit reconnu dans ces droits. Mais de façon indissociable, je veux que cette Corse que nous aimons, elle soit un pays libre, démocratique où les gens puissent dire non, où les gens travaillent, où les gens sont respectés, où les enfants grandissent en paix, où on ne va pas aux enterrements de gens assassinés, où les femmes, les hommes, les familles, les grands-parents pleurent. Je n'en veux plus de ce pays et vous n'en voulez pas non plus. Nous n'en voulons pas ensemble. Est-ce qu'on est capables de le dire ? Moi, je suis sûr que oui.

Dotons-nous d'une méthode.

Aujourd'hui, ça a été dit, il y a trois grands acteurs pour organiser.

Il y a l'Etat, compétence régaliennne. Je ne dirai pas à ce stade ce que je pense historiquement de l'attitude de l'Etat dans ce pays. Vous le savez. Mais on pourrait dire « ils cherchent à s'exonérer de leurs responsabilités, à ouvrir un débat pour détourner l'attention ». Je le laisse de côté. Je rappelle le chiffre quand même parce qu'il faut l'avoir en tête parce que ce n'est pas un chiffre. Dans ce Corse-matin que j'ai là, de janvier 2013, on disait qu'entre 2005 et 2013, il y avait eu 94 assassinats de gens que nous connaissons, qui auraient dû vivre et qui sont morts. Le taux de poursuite était de 4 % ; le taux de résolution judiciaire était voisin des 0 %. Ça veut dire qu'il y a eu 92 ou 93 familles qui vivent sans savoir pourquoi leur proche est mort. Ça, c'est une violence insupportable.

Est-ce que l'Etat veut exercer ses compétences régaliennes dans le respect de l'état de droit et sans arrière-pensée politique malsaine ? C'est à lui de le dire et c'est à lui surtout de le montrer.

Mon propos, aujourd'hui, je vais le concentrer sur ce que nous, nous pouvons faire, ce qui relève de notre responsabilité. Il y a les élus de cette institution, les élus de la Corse, les élus en dehors de cet hémicycle et il y a le peuple, la société civile. Rien ne serait plus dangereux que d'opposer les élus et le peuple. Nous sommes aussi les représentants du peuple avec d'autres, ailleurs. Il ne peut pas y

avoir le peuple contre les élus et il ne peut pas y avoir les élus sans le peuple, surtout dans ce combat-là.

La société civile, elle parle, elle s'organise, elle se constitue en collectif « mafia nò, vita iè », peut-être d'autres démarches. On n'est pas ici pour, pas d'accord du tout avec un certain nombre de propositions faites par le collectif. On peut critiquer, regretter tel rappel historique ou telle référence nominale, ça importe peu. Ce qui compte, c'est qu'il y a des femmes et des hommes, là et ailleurs, qui sont chômeurs, qui sont écrivains, qui sont artistes, qui sont chefs d'entreprises, qui représentent la société Corse dans sa diversité et qui nous disent : « nous, on ne veut plus de ce pays où les gens ont peur », c'est ça qui compte.

Nous qui sommes élus, je m'adresse à moi-même autant qu'à vous, notre responsabilité est de créer les conditions pour que cela avance. Je l'ai dit hier soir, je considère que nous, les nationalistes, parce que nous sommes aux responsabilités, parce que nous venons de l'histoire collective qui est la nôtre, parce que nous voulons construire un pays qui soit un pays émancipé, démocratique, nous avons une responsabilité qui est essentielle.

Je ne me pose pas et à l'égard de quiconque en donneur de leçons, surtout pas. Je dis simplement qu'individuellement et collectivement, nous devons être à la hauteur de la situation. Je ne doute pas que nous le serons. Travaillons à cette session extraordinaire, travaillons avec la société civile, avec les forces politiques qui ne sont pas représentées dans cet hémicycle parce que le fait de ne pas être élus ne doit pas les priver de leur participation à nos débats et à notre réflexion. Travaillons à une méthode, regardons ce qui s'est fait ailleurs dans les pays qui ont souffert, dans les pays qui ont eu à se confronter avec la violence mafieuse ou pré-mafieuse, dans les pays qui ont eu à subir d'un conflit de 50 ans parce que les difficultés viennent de là aussi.

Il y a une autre violence dont je voudrais parler à l'instant qui est une violence symbolique et politique insupportable, Jean-Charles, je me tourne vers vous notamment, c'est celle d'avoir en face de nous, un gouvernement, un président de la République, un état qui refuse de reconnaître ce que nous sommes au plan historique et politique, qui refuse de reconnaître que la question corse a une dimension historique et politique, ce que disait déjà ROCARD en 2000, dans sa lettre, lorsqu'il convoquait l'histoire pour dire « on ne peut pas décliner le présent et l'avenir en oubliant l'histoire ». Ça, ça fait partie aussi nécessairement de l'équation.

Nous, les nationalistes et je termine par-là, je crois que nous avons su aussi changer, tirer les leçons. 1999, le protocole de Migliacciaru, 2014, l'annonce par le

FLNC de la fin définitive et irréversible de l'action clandestine. Ce sont des jalons pour aller vers une société véritablement de démocratie. Est-ce que tout a été fait ? Est-ce que nous avons fait tout ce que nous devons faire ? Sans doute pas. Devons-nous le faire ? Oui, le plus vite possible. Devons-nous envoyer à notre peuple des raisons, chaque jour, plus fortes de nous faire confiance, nous nationalistes et nous, élus ? Oui. Faisons cela, allons voir ailleurs ce qui s'est passé, définissons une méthode, listions les comportements dont nous ne voulons plus parce qu'on considère qu'ils portent atteinte à l'exercice réel de la démocratie. Donnons-nous de la force ensemble pour les refuser, identifions les dysfonctionnements, identifions les mécanismes de dévoiement ou de pression et disons que nous ne les accepterons plus.

Si nous faisons cela, nous n'aurons pas résolu tous les problèmes, mais nous aurons fait la démonstration que pour ce pays qui est le nôtre et que nous aimons, le chemin de la démocratie existe.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons suspendre la séance. Je vous propose que nous reprenions cette séance à 14 heures 30.

La séance des questions orales débutera à 14 heures 30.

*La séance est suspendue à 12 h 03. Elle reprend à 15 h.*

### **Le Président TALAMONI.**

La séance est reprise.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Puis-je avoir la parole, Président ? Oui.

Merci. M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, nous avons appris le décès dans la matinée de Jacques CHIRAC, ancien président de la République. Je suggère que notre Assemblée, à sa mémoire, observe une minute de silence, si vous en étiez d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

En principe la minute de silence est réservée, sauf cas exceptionnel, aux anciens membres de cette Assemblée. Toutefois, à partir du moment où un groupe le demande, j'interroge notre Assemblée pour savoir si personne n'y voit d'inconvénient. Je vous propose conformément à la demande de Jean-Martin MONDOLONI d'observer une minute de silence.

Les élus observent une minute de silence en hommage à l'ancien président de la République, Jacques CHIRAC.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous remercie.

Nous allons commencer cette séance des questions orales. Il a été suggéré que ces questions orales auraient pu, compte tenu du fait qu'elles ne vont pas être télévisées, pourraient être transformées en questions écrites, réponses écrites. Mais, étant donné que notre commission permanente s'est réunie hier et qu'elle a décidé de maintenir les questions orales dans leur intégralité, parce que j'avais fait une proposition intermédiaire, de ne retenir que les plus urgentes pour aujourd'hui, la commission permanente a souhaité que toutes les questions orales soient retenues. Donc, il faut respecter le travail de cette commission et de toutes les commissions et de tous les organismes de notre Assemblée, bien entendu. Je vais donc appeler les questions orales. Si, au cours de cet appel, il y a des groupes qui souhaitent renoncer à leur question orale et la transformer en question écrite, bien entendu, personne n'y verra qu'avantage. Mais, je vais, en ce qui me concerne, appeler toutes les questions orales, conformément à la décision de la commission permanente.

La première est celle de M. DELPOUX. Elle concerne le maillage et la sécurisation du réseau routier territorial. Jean-Louis DELPOUX a la parole, soit pour nous dire qu'il souhaite que cette question devienne une question écrite, soit pour la poser simplement, conformément à la décision de la commission permanente. Vous avez la parole, cher collègue.

### **M. Jean-Louis DELPOUX**

Soit, on est tous d'accord et ça se transforme en questions écrites, soit tout le monde présente sa question.

## **Le Président TALAMONI**

Il y avait notamment un groupe, le PNC qui estimait devoir poser d'urgence certaines questions orales. C'est la raison pour laquelle notre commission permanente, après débat, a décidé de maintenir les questions orales.

En ce qui me concerne, c'est bien cette procédure qu'il faut retenir, sauf bien sûr, désistement individuel.

Donc, M. DELPOUX, vous avez tout à fait le loisir de poser votre question et d'obtenir une réponse du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

**\* Question n° 2019/O2/075 : Maillage et sécurisation du réseau routier territorial**, posée par M. Jean-Louis DELPOUX, au nom du groupe « Per l'Avvene »

### **M. Jean-Louis DELPOUX**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Depuis votre accession aux responsabilités, le sujet des routes s'invite régulièrement dans nos sessions.

Notre question ne portera pas sur l'entretien de la voirie, alors qu'il y aurait tant à dire, mais sur le schéma régional des déplacements que vous comptez mettre en œuvre.

Notre réseau routier, s'il était dimensionné il y a 20 ans, ne l'est manifestement plus aujourd'hui au regard de l'augmentation de la population concentrée en zones littorales et des flux touristiques.

Outre l'accroissement des temps de parcours et des coûts induits qui poussent les Corses à se rapprocher des pôles d'activités au détriment des zones rurales, c'est la sécurité des usagers qui est mise à rude épreuve chaque année.

Avec 160 personnes décédées sur les routes ces cinq dernières années, la Corse reste l'une des régions les plus accidentogène de France.

Alors deux problématiques se dégagent de ce constat :

1°) l'urgence à sécuriser certains axes bien connus : investir dans des aménagements spécifiques, renforcer la signalisation et mettre de la cohérence dans la règlementation de la vitesse sont des priorités ; 75 % des tués le sont sur cinq tronçons de routes qui ne représentent que 13 % du réseau routier total.

Le tronçon de la RT 10 de VESCOVATO à MORIANI, extrêmement accidentogène et dangereux, est l'exemple à ne pas suivre.

Que comptez-vous faire CONCRETEMENT sur ce sujet ?

2°) Le vote d'un plan MARSHALL spécial routes : cela nécessite que vous fassiez des choix sur les investissements structurants à réaliser.

Pour ne citer qu'un exemple, la prolongation du grand axe NORD SUD doit être reconsidérée comme une priorité. Certains projets sont « dans les tuyaux » depuis des décennies, gelant le foncier et la libre jouissance des parcelles par leurs propriétaires sans visibilité.

Vous vous étiez engagés à réactualiser le PPI relatif aux infrastructures routières adopté en avril 2017 à hauteur de 363 M€ une 1<sup>ère</sup> fois en 2018. Mon collègue Xavier LACOMBE vous l'avait rappelé en temps et en heure et la présidente de l'OTC lui avait répondu – je cite – « *qu'il était proposé de fixer la revoyure du PPI à avril 2019* ».

A ce jour, force est de constater que rien ne s'est passé alors que l'on entend que telle ou telle opération serait suspendue ou déprogrammée et que l'on constate des retards manifestes de mise en œuvre du programme.

Sur ce second point, notre groupe a deux questions centrées sur les RT qui appellent des réponses concrètes :

- Le maillage routier étant un véritable outil d'aménagement du territoire, quelle est votre vision de développement à moyen et long terme ?
- Quand comptez-vous réactualiser le PPI en nous informant des projets que vous envisagez de déprogrammer et dans quels délais ?

Vous ne pouvez pas indéfiniment affirmer vouloir conserver des fuseaux dits indispensables tout en affirmant que les opérations ne sont pas réalisables compte tenu des capacités financières insuffisantes de notre Collectivité.

Gouverner, c'est prévoir, mais c'est également choisir.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole est au Conseil exécutif. Vous avez la parole.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Cher collègue,

Vous commencez votre propos en précisant que notre réseau routier était dimensionné il y a vingt ans et ne l'est manifestement plus aujourd'hui.

Difficile de partager ce premier constat. En 1999, il était peu probable que les élus et usagers estimaient que le réseau était correctement dimensionné et encore moins l'Etat qui a accordé, à cette période, un PEI de 2 milliards dont la moitié programmée sur les routes. Manifestement cette analyse historique est contestée par les décisions de l'époque.

Vous soulevez ensuite la problématique de la sécurité du réseau. Les spécialistes de l'accidentologie sont formels dans la majorité des cas (pour ne pas dire dans 99 % des cas), c'est le comportement qui est mis en cause. D'ailleurs, à notre connaissance, à l'heure de la judiciarisation de notre société, nous ne relevons pas de mise en cause de l'infrastructure.

Pour autant, des aménagements visant à augmenter la sécurité sont systématiquement programmés notamment sur la voie que vous prenez en référence (la RT 10) de u Viscuvatu à Muriani, avec près d'une dizaine d'aménagements : aménagements de tourne à gauche, aménagement et mise en sécurité de carrefours : Poghju è Mezana, Tagliu è Isulacciu, A Penta di Casinca, u Castellà di Casinca, Sorbu è Ocagnanu, - San Giulianu, u Viscuvatu, Santa Lucia di Muriani.

Par ailleurs, il convient de préciser que le diagnostic sécurité est piloté par les services de l'Etat. L'agent de la DDTM en charge de cette mission n'a d'ailleurs toujours pas été remplacé.

Vous parlez également du vote d'un plan Marschal spécial routes et prenez en référence l'axe Nord-Sud. Concernant cet axe, depuis plusieurs années, la Collectivité procède effectivement à une réserve foncière grâce à la SAFER, qui

permet de disposer aujourd'hui de terrains qui seront utiles pour négocier et offrir une plateforme au projet de prolongation de la 2x2 voies jusqu'à Tagliu.

Ce projet doit permettre en effet de faire passer le trafic de transit sur une nouvelle voie, tenant compte du fait que la RT 10 dans cette section est devenue une voie de desserte, compte tenu de l'urbanisation galopante.

Un ingénieur a relancé activement ce projet grâce à une idée très pertinente : partager la plateforme routière de la RT 10 entre le train et la desserte locale et faire passer le flux de transit routier sur la nouvelle voie. Cette idée en apparence simple permet de rendre enfin réaliste le projet de train dans cette zone, de permettre un apaisement de ces secteurs, tout en garantissant la liaison avec une nouvelle voie, interdite aux accès directs.

C'est aussi pour mener à bien ces deux projets que deux ingénieurs ont été spécialement désignés pour travailler à cette proposition.

De manière plus générale, la stratégie routière sur l'ensemble du réseau de 5000 kms sera définie dans un schéma routier dont c'est la vocation : après avoir hiérarchisé le réseau en quatre classes sur la base d'une analyse partagée avec les différents bassins de vie et partenaires, le document dresse pour les vingt prochaines années les opérations de modernisation articulant désenclavement et réponse aux flux mesurés et projetés, tout en veillant à garantir la juste maintenance de son patrimoine. De cette analyse, découlera ensuite un PPI, qui est un document essentiellement financier, dressant le calendrier opérationnel des travaux pour s'assurer de notre capacité de financement.

Vous précisez également et affirmez que les opérations ne sont pas réalisables compte tenu des capacités financières insuffisantes de notre Collectivité. Nous pensons exactement le contraire. Pour demander des financements, il faut des dossiers ficelés. Or, les procédures, notamment environnementales, sont désormais très sévères. C'est pourquoi, il faut pouvoir anticiper par de la réserve foncière, des études sur les documents de planification, des études environnementales et d'opportunité très souvent trop longues.

Vous dites enfin que « Gouverner c'est prévoir mais c'est également choisir ». Pour choisir, cher collègue, il faut des dossiers prêts ! En 2002, l'annonce du PEI avait créé la stupeur compte tenu de l'absence de projets prêts. Cela avait notamment conduit dès 2004 à fortement réduire la voilure routière au profit du train, qui ne posait aucun problème foncier.

Pour le POST PEI, je vous le confirme, il n'y aura pas de choix par défaut ! Tout sera fait et engagé.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

La question suivante doit être posée par M. Julien PAOLINI. Vous avez la parole.

\* **Question n° 2019/O2/082** : **Gestion et fonctionnement des stations d'épuration**, posée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica »

### **M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'office hydraulique, chers collègues,

Comme vous le savez, dans le cadre de contrat de concession, de nombreuses collectivités insulaires ont confié à des acteurs privés, des entreprises, une partie de la compétence « assainissement », notamment celle relative à la gestion des stations d'épuration. A titre d'exemple, sur le territoire de la CAPA, Kyrnolia assure l'exploitation d'environ seize stations d'épuration dont celle des Sanguinaires qui, la semaine dernière a connu un incident en raison d'un mélange accidentel de deux produits chimiques ayant entraîné un dégagement important de dichlore, un gaz toxique. Ces émanations ont intoxiqué et/ou incommodé plusieurs dizaines de personnes dont des personnels et des riverains.

Souligner aussi l'intervention rapide et efficace des personnels du service de secours et d'incendie qui a permis d'éviter des conséquences plus graves au vue de la dangerosité des produits impliqués.

Par ailleurs, fin août dernier, une autre station d'épuration dans le Fium'Orbu, également gérée par l'entreprise Kyrnolia, a été à l'origine d'une pollution bactériologique dans la partie basse du fleuve. Le taux de bactéries d'origine fécale s'est révélé très supérieur à la valeur autorisée par la réglementation. Dans cette affaire, c'est le maire de Prunelli, André ROCCHI, qui a été le premier a donné l'alerte et a pris des dispositions pour sécuriser la zone. En cause, la vétusté de cette

STEP et son sous-dimensionnement, notamment avec l'augmentation démographique et la période estivale touristique.

MM. les Présidents, deux incidents majeurs en seulement un mois, c'est tout aussi inédit qu'inquiétant, d'où ma question : ces événements nous interrogent sur les conditions d'exploitation des STEP en Corse.

Premièrement, ces accidents ne traduiraient-ils pas une réalité de sous-équipement en termes de traitement des eaux usées sur l'ensemble du territoire ?

Deuxièmement, ne serait-il pas nécessaire d'avoir un diagnostic précis des infrastructures de traitement à l'échelle des bassins versants, bien sûr en concertation avec les collectivités locales ?

Enfin, pourriez-vous nous préciser les actions qui sont ou seront menées par notre Collectivité pour limiter la pollution liée aux eaux usées et les dégâts environnementaux, notamment dans le contexte du réchauffement climatique et des phénomènes d'étiage qui sont de plus en plus importants.

Je vous remercie

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole au Conseil exécutif. Xavier LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Monsieur le Président, Caru amicu,

Je vais répondre mais en compressant car la réponse écrite vous sera transmise dans la mesure où il y a beaucoup de choses à dire et beaucoup de travail engagé.

Je vais me contenter en tant que président de l'office hydraulique, de ne rentrer dans un débat qui est délicat dans la mesure où il y a des DSP sur lesquelles, aujourd'hui, notre office rentre en concurrence avec un certain nombre de sociétés qui sont citées.

En tant que conseiller exécutif ayant en charge la mission eau, je répondrai plus volontiers, dire que par rapport à l'incident que vous évoquez, je loue la compétence et le professionnalisme de tous, aussi bien de la société en question que des secours, sur un incident qui aurait pu arriver n'importe où. D'ailleurs, c'est une

station ultra moderne, je le précise, dans laquelle nous avons investi plusieurs millions d'euros.

Pour ce qui est du Fium'Orbu, ça nous a amené à faire cette réunion sous l'égide d'André ROCCHI, vous l'avez souligné, avec les collectivités, l'Etat aussi, pour essayer de répondre durablement à ces situations.

Je vous donne des chiffres parce que les chiffres, c'est important sur l'action engagée. Je ne parlerai pas du détail du comité de bassin qui a eu lieu hier, qui parle justement de la qualité des eaux usées, du SDAGE, etc., du plan de bassin. Je crois qu'on en parlera une autre fois, certainement en réunion.

Simplement vous dire que le parc des stations d'épuration de Corse, c'est 225 ouvrages, capacité épuratoire à l'heure où on parle à peu près, ça peut traiter un million d'habitants, aujourd'hui.

Il y a 15 ans, on avait un retard très important et il y avait à travers l'Europe et le DOCUP sur la période 1990/2000, à peu près une avancée puisqu'il y avait eu 110 M€, je parle en équivalent de l'époque, qui permettaient d'entretenir à peu près la moitié.

Depuis, bien entendu, il y a la directive eaux résiduaires urbaines qui nous permet de mettre aux normes progressivement l'ensemble des structures existantes. Ça nous a permis d'avancer encore en centaines de milliers d'habitants en termes de traitement.

Les efforts ont été importants, l'agence de l'eau, l'Etat, le PEI, à l'époque aussi les ex conseils départementaux, la Collectivité bien sûr.

En 2009, le pourcentage de non-conformité, c'était 70 %. Sur 2013/2018, on a engagé, les uns et les autres, 150 M€ de travaux, à travers la mise en œuvre de la DERU, mais aussi de la directive cadre sur l'eau à travers le SDAGE, nous a permis d'obtenir une amélioration importante puisque la performance, en 2017, s'élève à 89 % pour les stations de plus de 15 000 équivalent habitant. Donc, c'est important, 89 %. On a quand même fait un bond en avant sensible.

Le taux de conformité des autres stations plus petites avance aussi. Il reste insuffisant quand même. Il reste une centaine de petites stations qui doivent être mises en conformité avec la réglementation. Il y a un bilan annuel qui est dressé, je vous aiderai à le consulter, notamment grâce aux actions de contrôle et surtout au service d'assistance du SATESE de l'office d'équipement hydraulique.

Pour le nombre des réseaux conformes à la réglementation, par rapport à l'auto surveillance qui est très importante aussi pour les stations, ça a augmenté de 75 %. Le travail de l'exécutif a été conséquent en la matière.

Aujourd'hui, en gros, 83 % des réseaux transportant 94 % de la pollution à traiter sont conformes à l'auto surveillance, c'est pratiquement tout le parc.

Malgré tout, il y a, ici ou là, des petits soucis. Vous évoquez le Fium'Orbu. La station de Ghisonaccia était conforme en 2018.

Par contre, forte température, on l'avait signalé, le changement climatique, un étiage très faible en été, le gros fermé en cette période qui empêche donc l'évacuation en mer des eaux superficielles a entraîné de manière propice une position significative des milieux aquatiques concernés. C'est une station qui a 25 ans, qui est hors normes, sous dimensionnée et qu'il convient aujourd'hui, nous l'avons acté, de reconstruire.

Dans le contexte actuel de l'adaptation au changement climatique, il est évident que notre solidarité, celle de la Collectivité, s'exerce à plein. On est en train de mettre en place une échelle cohérente de cette gestion de l'eau et de conciliation aussi des usages, c'est important de le dire aussi. Le porteur de cette démarche devrait être les intercommunalités, les EPCI, notamment à travers la compétence en matière de GeMAPI.

Cette gouvernance devrait permettre une mutualisation des moyens humains et une meilleure assise financière. On y travaille bien sûr à travers le PTIC.

Vous dire aussi que par rapport à ces enjeux qui relèvent de notre compétence aussi, au moins morale et politique, sur la santé humaine et sur la préservation des milieux aquatiques, notre Collectivité et ses offices parce qu'ils sont plusieurs à y travailler, s'efforcent de mettre en oeuvre une politique de l'eau à la hauteur de ces défis dont les propositions ont été élaborées en comité de bassin. Pas plus tard qu'hier, il y a eu un compte rendu du SDAGE 2016/2021.

Par ailleurs, à travers l'accord-cadre que vous avez voté il y a deux mois avec l'agence de l'eau pour avoir des aides financières aptes à répondre au projet des communes et des EPCI compétentes en matière d'assainissement.

Voilà en quelques mots. C'est une construction patiente. Vous avez bien compris que nous travaillons toujours au service de la nation corse.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. La question suivante va être posée par Julie GIUSEPPI. Vous avez la parole, chère collègue.

**\* Question n° 2019/O2/076 : Des épaves dans la baie de Figari, posée par Mme Julie GIUSEPPI, au nom du groupe « Corsica Libera »**

## **Mme Julie GIUSEPPI**

Merci, M. le Président.

M. le Président, la configuration géographique de la baie de Figari en fait un port naturel fréquenté depuis l'Antiquité.

Aujourd'hui pourtant, la zone qui se situe sur la commune de Pianottuli-Caldareddu a été aménagée en un port de plaisance qui peut accueillir jusqu'à 300 places.

A l'opposé, sur la commune de FIGARI, la zone est jonchée d'épaves depuis de nombreuses années ainsi qu'en témoignent les photographies que je vous ai jointes au dossier.

Bien que l'ensemble de la baie soit classée en zone Natura 2000 et que l'îlot et la côte soient en ZNIEFF de type I et appartiennent au Conservatoire du littoral, aucune action n'a été menée, notamment par la municipalité en place dans la bande des 300 mètres, principalement concernée par cette problématique.

Quoique non intégré dans la réserve des bouches de Bonifaziu, ce site présente avec celui de Monacia d'Auddè, un intérêt écologique majeur pour la préservation du littoral. Rien n'a été fait

Au-delà de la simple pollution visuelle et de l'image déplorable qu'elle renvoie à l'une des entrées de la Testa (site fréquenté quotidiennement), la présence de ces épaves présente une dangerosité certaine pour les usagers du plan d'eau, mais est également de nature à impacter fortement l'environnement marin.

En effet, même si l'on peut considérer que les eaux sont de bonne qualité, nous savons que les huiles, carburant, batteries, mousses, plastiques et autres déchets provenant directement de ces épaves sont des facteurs polluants.

Que de plus, le déplacement de ces épaves, lors de forts coups de vent, est susceptible d'endommager les fonds et notamment les herbiers de posidonie.

Nous ne sommes pas sans ignorer que les côtes corses et l'extrême-sud en particulier subissent une pression halieutique et anthropique énorme avec un appauvrissement de la ressource importante.

Que cette question va devenir de plus en plus aiguë face à une pression démographique et touristique croissante.

Une gestion durable des usages en mer et sur le littoral s'impose donc sur les zones les plus fragiles et les plus fréquentées.

J'ai donc dans le courant de l'été, adressé un courrier à Monsieur le député Paul André Colombani afin qu'il saisisse Madame la ministre de la transition écologique et solidaire.

Monsieur le Président, ma question est donc celle-ci, que peut-on faire pour éliminer ces épaves et avoir une gestion raisonnée de ce site ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse de l'exécutif, François SARGENTINI. Vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

L'état d'abandon d'un navire doit être constaté par un agent assermenté, à savoir un officier de police judiciaire, un agent exerçant des missions de contrôle dans le domaine des affaires maritimes, les officiers de ports et les officiers de port adjoints, les inspecteurs de la sécurité des navires des affaires maritimes.

La découverte d'une épave dont le propriétaire est inconnu fait l'objet, par le Préfet, d'une publicité sous forme d'affiches ou d'insertion dans la presse. Le propriétaire dispose ensuite d'un délai de trois mois, à compter de la date de publication ou de la notification de la découverte ou du sauvetage de l'épave, pour revendiquer son bien et, si le sauvetage n'a pu être fait, pour déclarer qu'il entend y

procéder. En sachant que si l'épave représente un danger (y compris pour l'environnement et dans le cas dans une zone Natura 2000), le propriétaire a l'obligation de procéder à la récupération, à l'enlèvement, à la destruction ou à toute autre opération en vue de supprimer le caractère dangereux de cette épave.

Toutes les épaves présentes sur le site semblent être localisées sur le domaine public maritime. Celles échouées et en partie immergées impactent directement l'habitat d'intérêt communautaire « bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine », inscrit à l'annexe 1 des directives « habitats ». Cet habitat abrite notamment différentes espèces protégées d'herbiers.

Afin d'engager une procédure pour le retrait de ces épaves et engins flottants abandonnés, les services de l'Etat doivent donc être saisis pour mandater des agents assermentés des affaires maritimes afin de localiser les épaves et identifier les propriétaires.

La partie maritime de la baie de Figari, ainsi que l'îlot du port sont intégralement inclus dans le site Natura 2000 « Bucchi di Bunifaziu – Iles des Moines ». Le fond de la baie, au droit de Saline Suttane de la commune de Figari, ne fait pas partie de la riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu gérée par l'Uffiziu di l'Ambiente di Corsica.

Notre uffiziu rédige actuellement le document d'objectifs des sites Natura 2000 principalement marins de l'extrême sud de la Corse, de la Chiappia à Campumoru. A ce titre, il localise l'ensemble des épaves sur le site et effectuera une saisine officielle et documentée des services de l'Etat afin que ces derniers puissent agir.

Je vous remercie pour votre question, Mme la conseillère.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

La question suivante est posée par Jean-Charles ORSUCCI.

\* **Question n° 2019/O2/080** : **Lignes régulières d'autocars de Corse-du-Sud**, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane »

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Madame la Présidente de l'Office des transports,

Le 3 septembre, le quotidien régional faisait état d'un grave problème relatif aux dessertes d'autocar concernant la Corse-du-Sud.

Il s'agit d'une discontinuité du service public et, au regard des différents retours, d'une non-anticipation de la part de la Collectivité de Corse et de ses services.

L'appel d'offre aurait été lancé début août 2019, trop tardivement pour palier au risque d'infructuosité.

Il s'agit d'une grave erreur aux conséquences inédites.

Les usagers qui connaissaient déjà des difficultés liées à l'enclavement sont désormais maintenus à domicile.

De surcroît cette situation met en péril les entreprises assurant cette délégation. Je souhaite donc leur apporter tout mon soutien.

Les plus optimistes évoquent une reprise des trafics en novembre.

Notre Assemblée ne dispose d'aucune autre information sur le sujet.

Le sérieux et la rigueur sont une obligation et un devoir envers la population, aussi le risque d'infructuosité d'un marché doit être anticipé. Il n'est pas envisageable que ceux-ci soient lancés comme ce fut le cas un mois avant la fin de la convention. Ça, c'était le premier point que je voulais soulever avec vous.

Le deuxième point, j'en profite pour vous interpeller au sujet du transport des personnes en situation de handicap dans le territoire.

Dans l'Extrême-Sud où les lignes sont inexistantes, celles-ci sont complètement démunies et leurs familles ne savent plus vers qui se tourner alors que leur prise en charge relèverait de la Collectivité de Corse.

Ici aussi il convient d'apporter une réponse satisfaisante car la question du handicap est de plus en plus prégnante dans la société insulaire.

Que compte faire l'Exécutif pour rétablir au plus vite ces lignes de transport évoquées dans le premier point et dans le second point ?

Quelles mesures seront prises afin d'éviter qu'une telle situation se réitère pour le premier point ?

Je vous remercie, Mme la Présidente.

**Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La réponse du Conseil exécutif.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, s'agissant de la continuité des services de transports réguliers du Pumont, je souhaite faire le point sur la procédure de renouvellement des contrats pour l'exploitation du réseau de transport routier interurbain de voyageurs de la Corse du Sud qui s'achevait au 31 août 2019 et les procédures en cours pour le renouvellement de ces lignes,

La définition du nouveau plan de transport est programmée pour la fin février 2020 pour être décliné par des nouveaux contrats (marchés ou DSP) au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2021.

D'ici cette échéance et pour assurer la continuité des services publics :

- la relance à l'identique du plan de transport existant pour une durée d'un an et demi courant à compter du 1er septembre 2019 jusqu'au 28 février 2021 a été adoptée par délibération de notre Assemblée lors de la session de l'Assemblée du 25 avril 2019 ;

- les pièces de l'appel d'offres comprenant les dix lots routiers dont nous parlons ont été finalisées en juin 2019.

L'avis de publicité des consultations a été envoyé le 27 juin 2019 et non pas début août.

Le délai de trois mois permettait aux professionnels aguerris de répondre à des marchés en tout point identiques aux précédents et pour des montants estimés par notre administration, en réévaluation à 2 %.

Après ouverture des plis le 30 juillet, les services ont présenté leur rapport d'analyse lors d'une CAO fixée au 22 août, qui :

- a constaté que seuls trois lots ont pu être attribués à des prix conformes ;
- a constaté que deux autres lots pouvaient être réexaminés pour attribution sous réserve que les candidatures soient rendues régulières par les professionnels ;
- a constaté également des augmentations subites sur quatre lots, augmentations allant de 9 à 34 % d'écart entre le montant des marchés existants réévalués de 2 % et les offres des candidats déjà titulaires pour des contrats à conditions identiques.

En conclusion, afin d'assurer le service minimum du transport des élèves internes, trois circuits spécifiques les transportent les lundis et vendredis soirs jusqu'à la remise en service des lignes régulières qu'ils utilisaient et qui devraient pouvoir être rétablies à compter du 14 octobre, après notification et formation par les titulaires à l'usage de la nouvelle billettique validée à l'unanimité dans notre Assemblée et pour d'autres avec les mêmes réserves et en fonction de l'issue favorable des négociations avec les candidats.

Sur le transport des personnes en situation de handicap du Pumont, la Collectivité de Corse assure le transport des élèves en situation de handicap, comme cela était déjà le cas dans les deux ex-conseils départementaux.

Concernant l'ensemble des voyageurs, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, la mise en place de l'accessibilité est une obligation pour le matériel roulant et pour les arrêts.

L'adoption d'un nouveau plan des transports réguliers insulaires, avec le calendrier que je vous ai présenté il y a quelques secondes, permettra :

- de définir le schéma en fonction des lignes retenues et planifier avec l'ensemble des intervenants la mise en accessibilité des points d'arrêts ;

- d'exiger la mise en place des matériels roulants adaptés PMR (ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle) dans le cadre des futurs marchés à compter du 1er mars 2021.

Ce sera l'occasion rénover au moins 50% du parc roulant par des véhicules à faible émission et de dépasser les objectifs de renouvellement.

Ces obligations seront accompagnées auprès de la profession des transporteurs par la politique d'aide à la filière qui proposée très prochainement par l'ADEC.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. La question suivante va être posée par Julia TIBERI, au nom du PNC.

**Question orale N° 2019/O2/083** déposée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Centrale du Vazziu.**

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Vous avez rencontré, en juillet 2019, le Premier Ministre et le Ministre de la transition écologique concernant l'approvisionnement énergétique de la Corse et notamment la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la nouvelle centrale dont la construction est prévue sur le site du Vazziu/Ricantu.

Au début de ce mois vous avez échangé avec Madame Schwartz, directrice de l'énergie au sein de la direction du climat et de l'énergie ? Sur ce même thème.

Les conseillers à l'Assemblée de Corse du groupe PNC n'ont pas été informés du contenu de ces échanges, malgré la question orale qui vous a été posée lors de la dernière session de notre assemblée.

Il semble que la procédure d'appel d'offre de la centrale du Vazziu, initialement prévue pour une puissance de 250 MW, soit en passe d'être abandonnée par EDF en raison d'une volonté de redimensionnement qui n'a fait l'objet d'aucun débat public.

L'abandon de ce dossier serait très alarmant dans la mesure où il entraînerait, aux termes du code des marchés publics (articles R. 2185-1 et suivants), l'annulation de toute la procédure, alors qu'elle avait déjà franchi l'étape d'obtention du permis de construire en mars 2019.

Je rappelle que la P.P.E votée à une écrasante majorité, toutes tendances confondues, à l'Assemblée de Corse, le 29 octobre 2015, actait la construction d'une centrale à cycle combiné gaz-vapeur de 250 MW sur le territoire de la commune d'Aiacciu pour remplacer la centrale du Vazziu et les turbines à combustion (T.A.C) du site de Lucciana (soit 197 MW sans compter les 20 MW de la TAC mobile présente sur le site du Vazziu) à l'horizon 2023.

Selon les informations dont nous disposons, l'abandon de ce dossier reviendrait à reprendre la procédure depuis son entame et rendrait quasiment nulles les chances d'atteindre dans les temps l'objectif de remplacement du fioul lourd d'ici 2023, continuant ainsi d'exposer de façon irresponsable les Corses, et en particulier la population d'Aiacciu è u circondu, à un empoisonnement chronique dans les prochaines années.

Pour vous en convaincre, nous rappelons, depuis le vote de la PPE, que le processus de développement du projet concernant la future centrale du Vazziu s'est étalé du 14 avril 2016 (date de l'autorisation ministérielle d'installation de production d'électricité) au 15 mars 2019 (date de l'obtention du permis de construire) en passant par toutes les phases intermédiaires obligatoires en matière de procédure d'appel d'offres.

On retiendra d'ores et déjà que le temps de développement d'un tel projet, préalablement au démarrage de sa construction, et en supposant qu'il bénéficie de tous les soutiens nécessaires, ce qui a été le cas du «Projet PPE 2015» jusqu'au premier trimestre 2019, est de trois ans et demi, à partir de son inscription dans la PPE.

À partir d'aujourd'hui, si on devait envisager un abandon de l'actuelle procédure, le temps de développement du nouveau projet de centrale, avant tout démarrage des travaux de construction, pourrait s'estimer entre quatre ans et demi dans l'hypothèse la plus favorable à cinq ans et demi au vu du délai supplémentaire pour soumission du projet à la Commission Nationale du Débat public (étant précisé que c'est une condition qui n'existait pas auparavant).

Ces délais devraient être décalés d'environ un an pour le cas où un deuxième maître d'ouvrage se déclarerait en concurrence de PEI, ce qui amènerait la commission de régulation de l'énergie (CRE) à lancer un appel d'offres préalable.

En conséquence, êtes-vous en mesure de nous assurer aujourd'hui, au regard de vos échanges avec le gouvernement français, qu'une nouvelle centrale sera construite au Vazzu au plus tard en décembre 2023 ?

Pouvez-vous nous assurer également qu'elle sera approvisionnée au gaz ou, dans une hypothèse pessimiste, au vu des hésitations actuelles sur les possibilités d'acheminement de ce combustible sur le site du Ricantu, au fioul léger pour une période transitoire ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Jean BIANCUCCI a la parole pour répondre au nom de l'Exécutif.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer d'y répondre dans les délais impartis car cette question soulève, bien entendu, pas mal d'interrogations et d'abord je voudrais vous dire, Mme la Conseillère, qui intervient au nom de M. CASALTA, que je suis étonné de la forme de votre question orale.

Ceci dit je vais quand même essayer d'y répondre.

Vous regrettez le fait que les conseillers du groupe PNC n'aient pas été informés du contenu des échanges de la dernière réunion avec Mme Schwartz, directrice à la DGEC. Que je sache, le PNC appartient à la majorité et il est de coutume que ces dossiers importants fassent l'objet d'une information, voire d'une discussion en Conseil exécutif ce qui, je vous le dis, a été le cas.

Comme vous le savez les 2 et 3 juillet s'est tenue à Vignola une réunion en présence des Président de l'Exécutif, du Président de l'Assemblée, du Président de l'Agence de l'Urbanisme, du Ministre de Rugy et de ses collaborateurs. Les bases d'un protocole d'accord ont été validées et les conseillers exécutifs ont été informés de sa validation.

Avions-nous pour autant l'obligation de faire savoir aux différentes sensibilités de l'Assemblée de Corse le contenu de ce protocole sachant qu'il s'inscrit dans le droit fil de la PPE votée en 2015 ?

Il avait été convenu, pour votre information, lors du Conseil de l'énergie qui s'est tenu en début d'année, d'engager comme cela avait été prévu, la procédure de révision de la PPE. C'est ainsi que j'ai proposé aux différents partenaires la tenue, au plus tôt, d'un nouveau Conseil de l'énergie (CEAC) pour que l'on soit, bien entendu, dans des délais rapprochés. La date retenue qui a été retenue est celle du 3 octobre. Nous aurons à ce moment là l'occasion de débattre très largement des questions qui nous préoccupent.

Vous abordez le fait que le projet de centrale du Vaziu à 250 MW ait été abandonné en l'absence de débat public, ce qui entrainerait de facto le non-respect de l'objectif de fin du fioul lourd à 2023. Ce sont bien entendu vos propres écrits.

Dans l'attente des conclusions du CEAC qui vont nourrir nos réflexions, il paraît hasardeux d'affirmer qu'une solution ou une autre puisse être validée.

Comme vous le savez, des réunions ont lieu depuis des mois sur l'avenir énergétique de la Corse, principalement avec la DREAL, la DGEC, la CRE, EDF et l'ADEM, ainsi que des acteurs privés intéressés par la solution gaz.

Ces réunions ont porté principalement sur :

- La maîtrise accrue de la politique énergétique et de sa mise en œuvre par la Collectivité de Corse,
- Le juste dimensionnement de la centrale dans le but de massifier au plus vite les EnR et les actions de maîtrise de l'énergie,
- La sortie du fioul dès 2023.

Bien sûr, c'était dans le cadre d'une politique générale qui est la sécurité énergétique en Corse.

Tout ceci, je le signale, en conformité avec les engagements pris lors du vote du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) de 2013, dont certains se souviennent, et de la PPE votée 2015.

Autant de points d'ailleurs sur lesquels l'État s'est engagé par la voix de ses ministres de l'environnement successifs.

Ce fameux débat public, dont vous regrettez que la Corse ait été privée est en cours, se continuera sous la forme qui a été prévue lors du CEAC le 3 octobre prochain, comme le veut l'usage. Il sera suivi, bien entendu, de débats devant notre Assemblée qui acteront, dans le cadre de la révision de la PPE, nos nouvelles ambitions en matière d'énergie.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif pour votre réponse. La question suivante est posée par Isabelle FELICIAGGI.

\* **Question orale N°2019/O2/078** déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI, au nom du groupe « La Corse dans la République » : **Désaffectation des locaux du collège des Padule appartenant à la Ville.**

### **Mme Isabelle FELICIAGGI**

Merci, Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette question fait suite au courrier du 30 juillet dernier que vous avez reçu, dans lequel le Maire de la ville d'Ajaccio vous demandait des informations sur les délais impartis de mise en œuvre des procédures de désaffectation du service public éducatif du collège des Padule.

Pourtant, au mois d'avril dernier, les services municipaux ont visité ces locaux en compagnie des services de la CdC ainsi que de l'Éducation nationale avec, à la fin de cet état des lieux, la confirmation qu'une délibération de désaffectation serait à l'ordre du jour de la session du mois de juillet.

Hélas, cela n'a pas été le cas, pire encore elle n'est toujours pas effective à cette session.

Vous le savez, la Ville a l'intention de réaliser un boulodrome ainsi que de réaliser des travaux sur les bâtiments qui lui appartiennent afin d'y loger certains services et même de proposer des locaux au monde associatif.

De votre côté, vous avez déjà acté des projets à la session de juillet, qui je vous le rappelle, ont été votés à l'unanimité.

Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs lorsque qu'il s'agit de satisfaire l'intérêt général.

Alors, ne me laissez pas penser que cet oubli est volontaire, à quelques mois des élections municipales pénalisant délibérément de nombreux boulistes ainsi que le monde associatif ajaccien. Ce serait un choix pour le moins injuste.

C'est pourquoi je vous le demande, quand cette simple délibération pourra-t-elle être proposée ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Gilles SIMEONI va répondre.

**Le Président SIMEONI**

Madame la Conseillère,

Très brièvement, je vais vous répondre très directement mais je n'ose pas croire que cette interprétation particulièrement spacieuse puisse avoir germé dans votre esprit...

Nous avons des rapports trop cordiaux pour que cela soit le cas. Je vous réponds à vous, et à travers vous, à celles et ceux qui ont toujours tendance à prêter aux autres les intentions qui malheureusement, j'ai l'impression, sont souvent les leurs.

Donc, il ne s'agit absolument pas d'articuler le suivi d'une demande à des élections municipales.

En avril, il y a eu une visite sur place. Il y avait les services municipaux et les services de la Collectivité de Corse. Les services de la Collectivité de Corse ont engagé toutes les diligences, y compris au plan technique et au plan juridique,

notamment en s'adossant aux précédents de la désaffectation du collège du Finosellu qui, soit dit en passant, avait pris plus de temps. Mais ce n'est pas un reproche. L'instruction qui a été donnée, c'est d'aller le plus vite possible, bien sûr.

Je vous rappelle simplement que la procédure est très formaliste, qu'elle est lourde au plan juridique, qu'elle implique un arrêté de désaffectation de la part de Mme la Préfète de Corse qui a été saisie à cette fin. Dès que cet arrêté de Mme la Préfète de Corse interviendra, il faudra une délibération de l'Assemblée de Corse et j'ai insisté pour que cela puisse intervenir, je l'espère, lors de la prochaine session.

À partir de là, il y aura encore une procédure puisqu'il y a une partie qui va revenir dans la domanialité de la Ville et une partie dans la domanialité de la Collectivité de Corse.

Il appartiendra à chacune des collectivités de statuer sur délibérations, sur le fait de savoir si la Collectivité souhaite que les biens ou le bien en question restent dans la domanialité publique ou intégrés dans la domanialité privée et, à partir de là, chaque collectivité pourra librement choisir de l'affectation du bien.

Donc, voilà, nous sommes désireux que cette opération aille le plus vite possible pour l'intérêt de la commune, pour l'intérêt des Ajacciens, comme nous l'aurions été pour n'importe quelle autre commune de Corse, soyez-en assurée.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

On me signale qu'à la fin des questions orales, donc dans quelques minutes, sera organisée une réunion de la commission de l'aménagement et du développement, sous la présidence de Mme NIVAGGIONI ; commission qui devait se tenir à 14h30 et n'a pu le faire faute des services rapporteurs. Bien entendu, cela ne nous conduira pas à interrompre la séance.

Et la commission des affaires européennes aussi se réunira en même temps. Donc, il faudrait préciser les salles. Salle 2.

En essayant de ne pas faire tomber le quorum... Nous comptons sur votre vigilance à cet égard.

La question suivante va être posée par Laura FURIOLI.

\* **Question orale N°2019/O2/077** déposée par Mme Laura FURIOLI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Recul du trait de côte.**

**Mme Laura FURIOLI**

Je vous remercie, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Comme de nombreux territoires littoraux, la CORSE est concernée par l'érosion inexorable des plages.

Cette régression du littoral est provoquée par l'effet du changement climatique (élévation du niveau de la mer, accélération du rythme et de l'intensité des tempêtes...), mais peut être également imputable à des phénomènes anthropiques (aménagement portuaires, enrochements...).

Pour exemple, on note déjà depuis les années 1950 dans les plages du Sud de la Corse un recul de 30 m à Balistra. À Santa Giulia, cette plage diminue de 0,12 m/an. Les plages de la Piaghja orientale sont encore plus affectées avec des reculs de plus de 1,5 m/an.

Ce recul du trait de côte affecte déjà le foncier de nombreux propriétaires sur le bord de mer. Il constitue un réel danger pour le littoral et aura des conséquences environnementales et économiques importantes.

Si le phénomène a fait l'objet de diverses études et de nombreux débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, les travaux menés aujourd'hui conduiront à mettre en place une stratégie nationale consistant en une recomposition spatiale des littoraux.

Dernièrement Stéphane BUCHOU, Député, déclarait entre autres « On a été, jusqu'ici dans une logique de défense contre la mer avec des digues, des épis, des embranchements, aujourd'hui la logique est plus relative à l'aménagement du territoire. Il s'agit de voir de quelle manière on peut le recomposer ».

Il va sans dire que c'est tout un processus d'aménagement de notre territoire dont il est question et que par conséquent, l'Assemblée de Corse devra être au cœur des décisions qui devront être prises.

Fort de ce constat, pouvez-vous, M. le Président, nous préciser si vous comptez élaborer un plan stratégique régional ?

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. La réponse de l'Exécutif et c'est François SARGENTINI qui va répondre, vous avez la parole.

### **M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

La question que vous soulevez sur la problématique du recul du trait de côte est aujourd'hui au cœur de nombreux débats.

Le linéaire côtier corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire.

Comme vous l'évoquez, un rapport parlementaire est en cours d'élaboration pour effectuer un bilan sur les politiques publiques. Ce rapport devra formuler des propositions afin de remédier aux diverses conséquences de l'érosion côtière, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Pour répondre à ces problématiques, nous avons mis en place en 1999 un réseau d'observation du littoral corse. Il a pour objectif de surveiller l'évolution du trait de côte afin de dresser un diagnostic de la situation.

Les données acquises lors de ces 20 dernières années constituent un support indispensable pour structurer une démarche territoriale.

Une mission a été confiée à l'OEC pour proposer de définir des grandes orientations pour la gestion durable de la bande côtière. Nous proposerons d'organiser une gouvernance dans ce domaine afin de :

- Mettre en place une stratégie territoriale ;
- Décliner cette stratégie à l'échelle locale ;

- Mettre en place une ingénierie technique et financière.

Pour cela, des grands principes et des recommandations de gestion liés à la spécificité de notre territoire doivent être appliqués en fonction des différents enjeux qu'il faudra hiérarchiser.

Des recommandations seront faites en fonction des typologies d'espaces littoraux et des modes de gestion.

Un rapport complet et détaillé est en préparation sur ces divers points et vous sera présenté lors d'une prochaine session avant la fin de l'année. Ce rapport qui préfigurerait notre stratégie territoriale est indispensable pour pouvoir bénéficier des aides concernant la prochaine programmation FEDER.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante est celle d'Anne TOMASI.

Vous avez la parole.

\* **Question orale n°2019/O2/084** déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pulitica patrimoniale di a Cullettività di Corsica.**

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presdente.

O sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu,

O Madama a Cunsigliera in carica di l'azione culturale è di u patrimoniu culturale

Di settembre scorsu s'hè compia a 36ema edizione di e Ghjurnate Europeane di u patrimoniu. Cum'è sempre funu un successu.

Nant' à u nostru territoriu, st' evenimentu chì mette in valore musei, munimenti è lochi storici, ma ancu Arte teatrale, musicale, è sinemattograficu face di i nostri lochi un patrimoniu vivu chì piace assai à a ghjente.

O Madama a Cunsigliera, stu patrimoniu hè una di e ricchezze maiò di a Corsica, testimone di tutti i mumenti di a nostra storia da a prestoria sin' à oghje.

Ancu s' ella hè stata una parte di stu patrimoniu, priservata, salvata è s' ella hà benefiziatu d' una pulitica di valorizzazione di i puderi publichi, hè quantunque vera chì a maiò parte di e nostre ricchezze patrimoniale hè oghje lasciata à l' abandonu, in gattivu è ancu gattivissimu statu.

Eccucine qualchì esempiu :

- u situ preistoricu di Paddaghju in Pumonte : ci si trova quì, nant' à una pruprietà privata, a cuncentrazione à più maiò di stantare di tutta a conca Mediterranea. Si ne vanu di male sti megaliti è nisuna suluzione ùn hè trova per prutegeli ;

- u paese medievu di Paese Vechju sopr' à Bastia, chjamatu ancu Paese Grecu o Mantinu chì u so Castellu sarebbe di l' ondecimu seculu : stu situ ùn benefizieghja di nisuna prutezzione ne valorizzazione;

- u conventu Sant' Antone di Casabianca custruitu in 1420 è chì hà accoltu a Cunsulta di 1755 quandu chì Pasquale Paoli hè statu fattu Capugenerale di a Nazione : si n' hè guasi tuttu falatu st' edificiu, ùn ne ferma chè u so schenatru principale è u so campanile;

- In a casa Bronzini de Caraffa in Bastia ci sò cullezzione chì testimonieghjanu di l' usi è di u quadru di vita di a nubbiltà corsa trà u 17emu è u 19emu seculu. Oghje issu casale hè sempre chjosu senza alcuna valorizzazione è si ne vada di mal' in pughju.

L' esempiu sò numarosi, o Madama a Cunsigliera, in tutti i rughjoni isulani. Davant' à tuttu issu travagliu chì ferma à fà, hè cunsideratu ch' ellu ùn si po fà tuttu à tempu, è chì parecchi travagliu sò digià messi in anda.

Vulerebbe sapè qualesse sò e scelte di a vostra pulitica per ciò chì tocca a salvezza, a priservazione, a reabilitazione, è a valorizzazione di u nostru patrimoniu.

A ringrazià vi.

## **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Réponse de l'Exécutif, Josepha GIACOMETTI, vous avez la parole.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Madama a cunsigliera,

Issa dumanda mi permetta di ramintà è chiarificà certi punti di primuri di a nostra pulitica patrimoniale.

L'esempii che vo mintuate palesanu a diversità di e situazione chì sò di pettu à noi.

Certi siti che v'avete citati sò pruprietà di cummunu, d'altri di privati è di i volti pruprietarii numarosi è ch'un anu micca tutti listessa vuluntà di vende o d'un vende.

Vi possu dì chì per certi siti che v'avete citatu, certi siti che avete amintatu, citeraghju dinò a casa Bronzini de Caraffa, ci hè un travagliu chì ghjè statu fattu incu a cummuna di Bastia è ci hè una fasa di ristoru chì ghjè dighjà messa in ballu, è ch'ellu ci serà una fasa d'uperazione chì entrerà in opera.

Per l'altri siti citati, un situ privatu chè vo avete amintatu, mà pè d'altri, ne puderebbe cità d'altri, elementi fundivi di a nostra storia, semu in discussione. Certe discussione sò assai avanzate, mà capiscerete quì ch'un li possu palisà oghje postu chì e negoziazione sò in corsu per certi munumenti è siti amblematici che v'avete amintati.

Al dilà di st'esempii, è ne puderebbe aghjustà cume l'aghju dettu, d'altri elementi fundivi di u nostru patrimoniu, avemu decisu di cunduce una pulitica dinamica in materia di patrimoniu culturale in giru à e missione principale ch'ellu deve fà soi un serviziu publicu di u patrimoniu : vole di a ricerca, l'identificazione, a cunservazione, u ristoru, a valurizzazione, a trasmissione.

Sta pulitica, a sapete, hè stata vutata à l'unanimità di l'Assemblea di Corsica di settembre 2017 è torna d'aprile 2018.

In terme di cunservazione è di ristoru, emu dighjà avanzatu nant'à certi cartulari : programme di e torre liturale, capelle rumaniche, u domu in Aiacciu,

tutte l'azione di ristoru ch'ellu porte è ch'aghju avutu l'occasione di presentà u Centru di cunservazione di Calvi, travagliu di ricerca è d'inventariu, è di valurizzazione che n'avemu prinsentatu, è l'avete amintatu, ind'è u quadru di e ghjurnate di u patrimoniu.

D'ottobre, averete dinò l'occasione di scopre à traversu a nova esposizione di u Museu di Corti u travagliu fattu nant'à a Citadella di Corti è a nova organizzazione che n'avemu vulsutu dà.

I travagli maiò nant'à u cumplissu archeologicu d'Aleria, di sicuru, postu chì avia avutu l'occasione di presentà li quì, è e rete internaziunale che vo cunniscite è che n'avemu tracciatu di ghjugnu scorsu incu u nostru spaziamente in Toscana, ch'averà di sicuru prulungamenti più ch'interessenti per u situ d'Aleria. E l'acquistu di u fundariu tutt'à l'ingiru chì ci permetta di rimpinsà l'integralità di u situ.

Dunque, purtemu un'azione cuerente nant'à i novi siti archeologici è i musei che no gestimu dapoi ghjennaghju 2018. E sarà prinsentatu da quì à pocu un raportu glubale chì metterà i novi pruggetti scientifici d'ogni di sti siti chì ci sò cascati dipoi, diceraghju, di ghennaghju 2018.

Al dilà di l'azione nostre, aiutemu è accumpagnemu cummune è associe ind'è i so pruggetti, è u nostru rigulamentu novu ci hà permessu di mette in opera incu a fundazione di u patrimoniu dinò parechje azione incu e cummune, di ristoru di ghjesge, di percorsi patrimoniali ch'ellu ci tocca di sicuru à fà meiu cunnosce à u publicu.

Dunque soprattuttu per dà un sensu à a valurizzazione ch'un pò essa cuerente senza u filu chì sia tesu trà ogni siti. Per quessi, l'andati di a memoria vale à di a strada paulina sò lanciati da noi da insulcà li torna ind'è sta memoria cullettiva.

E aghju dettu ch'un mi pudivu micca avanzà troppu nant'à certi negoziazione chì sò oghje in opera, mà da quì a qualchi settimana, speru chì puderemu annuncia qualchi acquistu di u nostru patrimoniu è quellu fondivu di a Corsica è di a so memoria.

Speru che puderaghju rivene davant'à voi avandu posti chjari nant'à què. Mà a dicia, al dilà, u nostru patrimoniu hè riccu è diversu, è a lea hè un sensu fondu ch'ellu traghju incu elle, di ciò che no simu, di l'amore che no li purtemu è di u rispettu, è a rispunsabilità maiò che n'avemu chì ghjè a nostra di trasmette la à i nostri figlioli.

L'averete capitu, à traversu issa risposta, chì ùn lu lasciemu micca andà di male, sapemu a rispunsabilità che no t'avemu. Ci vuleria à fà assai di più, di veru, sempre. Mà pruvemu à fà bè è a esse à l'altezza di ciò che no femu ogni ghjorni.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. La question suivante va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Vous avez la parole.

\* **Question orale n° 2019/O2/079** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **la gestion des déchets**

### **Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Office de l'Environnement,

La crise des déchets que connaît la Corse revêt un caractère répétitif, il faut donc désormais la qualifier de systémique.

Lors de la présentation du rapport sur la gestion des déchets notre groupe s'était abstenu.

Cette abstention aurait pu être un vote contre au vu du refus de l'essentiel de nos amendements.

Cependant nous avons voulu rester dans une relation de confiance et prouver que nous serions à vos côtés pour faire réussir la Corse.

En effet, la réussite du plan déchets ne peut être que collective. Or, à ce jour, force est de constater que la situation n'a pas évolué.

Le plan a été adopté et les problématiques demeurent les mêmes.

Le centre de Prunelli di Fium'Orbu a fermé ses portes, et celui de Viggianello devrait fermer prochainement.

Nous devons nous interroger sur la façon dont les déchets vont être traités pendant les fêtes de Noël.

Le constat étant fait, plusieurs solutions sont possibles mais votre équipe privilégie l'enfouissement.

Nous sommes d'accord pour dire que si seul l'enfouissement est retenu, il faut trouver de nouveaux sites.

Nous sommes également d'accord pour dire, qu'il est difficile de faire accepter les déchets à la population.

Mais, cette acceptation est rendue d'autant plus difficile que le choix des sites s'est fait sans concertation avec les maires, les élus locaux et la population.

Je prendrais pour exemple mon territoire sur lequel une étude est actuellement en cours pour y implanter un centre d'enfouissement.

Le site choisi l'a été de façon arbitraire et les inquiétudes des élus locaux et de la population n'ont pas été prises en compte.

Je me répète car j'avais déjà fait une question en ce sens à la session d'avril 2018, l'endroit choisi correspond à une carrière située à proximité d'une rivière le Tartagine, affluent du Golu, lieu de captage d'eau qui alimente les villages de Canavaggia, Ponte-Leccia, Castifao, Moltifao.

Bien évidemment, aux portes de la Balagne l'impact négatif touchera également cette micro-région.

Personne ne peut se satisfaire d'un tel site ; il est nécessaire de trouver une solution pour sortir durablement de cette crise.

Nous ne pouvons pas nous permettre de polluer notre eau. Cette dernière est une ressource qui se raréfie en Corse et on se doit de la protéger.

Le résultat est le suivant : le phénomène s'est amplifié, les centres de stockage sont désormais à saturation.

Le Fiumorbu est probablement pollué par le centre de Prunelli, le Sartenais est à saturation, et Ponte-Leccia a connu une mobilisation importante cet été sans que

l'on ne vous entende sur le sujet. Car la vie de nos villages, vous le comprendrez, correspond aussi aux attentes et à ces réserves en eau.

A défaut de miracles, le résultat est simple, nous allons avoir une nouvelle crise des déchets et le rural continuera à être le dépotoir de la Corse.

Comme l'a dit Antoine de Saint-Exupéry « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

En tant qu'élus et en tant que citoyens, nous avons le devoir de préserver notre terre, de préserver notre eau, en somme de préserver nos ressources.

Alors, M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, ma question est simple : comptez-vous associer les élus au choix des prochains sites d'enfouissement afin de ne pas sélectionner des projets qui seraient des aberrations environnementales ?

Pouvez-vous nous fournir les chiffres des volumes prélevés en m<sup>3</sup> par les collectivités sur Tartagine et sur le bassin du GOLU ?

Êtes-vous prêt à analyser l'ensemble des solutions techniques et scientifiques existantes, seules à même d'aboutir à la résolution de la crise et à une optimisation du traitement des déchets en Corse ?

Je reprendrai les propos de M. le Président de l'Exécutif, j'ai confiance en vous et j'ai confiance en nous. Allora simu stati eletti per preservà à nostra giuventù, allora travagliemu.

A ringrazià vi per à vostra risposta.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

A parolla à Francescu SARGENTINI à nome di l'Esecutivu.

**M. François SARGENTINI**

V'aghju da fà una risposta, Mme COGNETTI, sicuru...

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

Vous le dites, la crise des déchets connaît un caractère répétitif ; Cela est dû à la non prise de décisions il y a quelques années. Je passerai sur les incohérences et les incapacités qui ont créé cette situation.

Aujourd'hui, notre majorité a pris ses responsabilités, nous avons un plan d'actions largement voté par notre Assemblée. Ce plan s'appuie sur des choix majeurs, du tri à la source jusqu'au stockage des déchets ultimes. Vous dites que malgré le plan, les problématiques demeurent. Plan que vous n'avez pas soutenu mais contre lequel, si j'ai bien compris, vous n'êtes pas allée.

Vous continuez à entretenir un certain flou entre le plan et la période intermédiaire qui, je dois le reconnaître, est plus problématique puisqu'elle ne pourra être gérée qu'à partir des structures actuelles.

Vous affirmez que les décisions seraient prises en catimini or, vous le savez très bien, jamais il n'y a eu autant d'échanges entre les différents acteurs (EPCI, SYVADEC, ETAT, Collectivité de Corse, et bien sûr les élus et maires des territoires et communes concernés).

Vous faites référence à une étude en cours sur votre territoire afin d'y implanter un centre de stockage et que tout a été fait de façon arbitraire. Il me semble qu'à la réunion organisée par la Communauté de Communes Pasquale Paoli, la nôtre Mme la Conseillère, les délégués de votre village, Morosaglia, étaient bien présents.

Ils n'étaient pas seuls, puisque nous étions au bas mot une soixantaine, si cela est une décision en catimini, alors je ne comprends plus rien... ou alors je comprends....

Mais ne vous en faites pas, ce qui dictera la décision définitive, c'est le rendu et les conclusions du cabinet d'études et rien d'autre.

Lors de la dernière présentation de ces études, l'ensemble des participants a demandé des précisions complémentaires qui nous permettront d'aller vers une décision avec toutes les garanties. S'il était démontré une impossible faisabilité, je peux vous affirmer que le centre de Moltifau ne se fera pas, cette ligne de conduite prévaudra pour toutes les structures nécessaires à la question du traitement des déchets.

Le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) et le Plan Territorial d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PTAEC), tels que prévus dans le cadre de la loi NOTRe, sont en cours d'élaboration, ils étudient les différentes solutions possibles des points de vue technique, économique et environnemental. Nous en diffuserons les résultats courant 2020.

Mme la Conseillère territoriale, bien que nous exprimions des différences sur la question des déchets, je puis vous garantir que me concernant je me sens en parfaite harmonie avec la citation de Saint Exupéry : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La dernière question va être posée par Antoine POLI. Vous avez la parole.

\* **Question orale n° 2019/O2/081** déposée par M. Antoine POLI, au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de la Chambre des Territoires.**

### **M. Antoine POLI**

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

Lors de la session des 28 et 29 mars 2018, j'ai déposé une motion concernant le déneigement des routes communales.

Cette motion a été transmise à la Chambre des Territoires et a été le premier rapport présenté à celle-ci, ce qui a donné lieu à la création d'une commission de travail qui s'est réunie six fois et dont les travaux ont fait l'objet de quatre décisions en session plénière.

À l'issue de ce processus et après plusieurs saisines du service juridique de la Collectivité de Corse, trois projets de convention ont été rédigés, et des propositions en faveur d'une modification du règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et territoires, et le règlement au titre du Schéma

d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse ont été émises.

Le 12 février dernier, lors de la session de la chambre des territoires, les conventions ont été validées à l'unanimité des membres présents, mais depuis, les maires n'ont toujours pas été contactés et nous allons bientôt être de nouveau exposé aux épisodes neigeux.

Ce rapport voté il y a maintenant sept mois est déterminant pour de nombreuses communes du rural.

L'idée de cette question n'est pas de critiquer ce qui est accompli à la Chambre des territoires, au contraire, j'aimerais profiter de ce moment pour saluer le travail fourni par certains élus ainsi que par la secrétaire générale Mme Carine Balli et ses services.

Mais l'arrêt de ce dossier conforte malheureusement les élus qui ne viennent pas siéger dans cette institution, ainsi que ceux qui expliquent régulièrement qu'elle n'a aucun intérêt.

M. le Président du Conseil exécutif de Corse, je crois sincèrement dans cette instance et en tant que président de cette commission, j'ai travaillé afin de voir aboutir ce dossier si important pour nos communes.

Des travaux de réflexion sur le devenir la Chambre des territoires devraient commencer, j'y souscris sur le principe en prenant pour exemple le dossier évoqué, pouvez-vous nous informer de l'état de son traitement ?

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La réponse par le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci.

À travers votre question on peut aborder la question spécifique du travail qui a été mené sous votre autorité et celle de Don Marc ALBERTINI, et en filigrane l'évolution de la Chambre des Territoires.

Je souscris, vous vous en doutez, pratiquement à tout ce que vous avez dit. Mais tout d'abord je veux rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui y siègent régulièrement et, comme vous l'avez fait, aux fonctionnaires qui s'investissent pleinement dans cette instance.

Effectivement, nous rencontrons un certain nombre de difficultés liées notamment à l'absentéisme. Nous avons engagé une réflexion pour savoir comment palier cet absentéisme et comment donner à la Chambre des Territoires sa pleine dimension, étant précisé qu'elle aborde des questions qui sont des questions centrales et à propos desquelles, souvent, car nous sommes dans un cadre qui permet une réflexion dépassionnée, nous pouvons échanger des expériences et dégager des solutions qui font l'unanimité.

Au-delà de cette réflexion d'ensemble, vous l'avez dit, il y a eu un travail de fond remarquable qui a été mené par la commission relative au déneigement.

Ce travail, je veux le rappeler en quelques mots, même si vous l'avez fait.

Vous vous êtes d'abord attaché à dresser un diagnostic de la situation dans une double dimension : en interne avec l'aide des services des routes, et l'implication de la Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports, Vanina BORROMEI. Je salue ce travail

Et également un questionnaire qui a été envoyé et auquel 113 communes ont répondu, 32 pour la Corse-du-Sud et le reste pour la Haute-Corse. Donc, faire un diagnostic précis, les besoins, l'état des routes, leur nature juridique, les moyens qui seraient nécessaires, etc. Ceci pour essayer de classer par ordre de priorité en fonction des moyens disponibles.

Là, où nous avons eu une difficulté, mais elle n'est pas pour moi dirimante, c'est lorsqu'il s'est agi de concrétiser les attentes, nous nous sommes rendus compte que nous avons une difficulté et que les services de la Collectivité de Corse n'étaient pas en capacité, pour des raisons de moyens matériels et de moyens humains, d'assurer notamment en régie, les besoins que nous avons évoqués.

Donc, aujourd'hui, nous avons un travail de fond qui a été mené. Nous avons un diagnostic précis de ce qu'il faut faire. Vous n'étiez pas là, et c'est sans doute une des premières fois, lors de la dernière Chambre des Territoires, j'ai pris cet exemple pour dire que cela devait être, et particulièrement à l'approche de l'hiver, un des dossiers sur lequel nous devons concrétiser. Même si cela n'est pas en totalité, nous devons concrétiser d'abord parce que c'est attendu et que c'est

innovant, et ensuite parce que c'est une façon aussi de crédibiliser l'action de la Chambre des Territoires et de donner une suite au travail qui a été mené.

Ce que je vous propose donc, cela a été dit mais je le répète, c'est que l'on fasse une réunion avec la commission, avec les services de la Collectivité de Corse, en présence de Vanina BORROMEI et moi-même, et que l'on définisse des moyens d'action à mettre en œuvre, y compris ceux qui doivent être mobilisés avant l'arrivée de la saison d'hiver.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous avons donc épuisé la liste des questions orales.

Nous allons prendre à présent la motion déposée par Anne TOMASI. À titre exceptionnel, cette motion sera examinée en début de session ; c'est ce qu'a décidé la commission permanente hier, compte tenu du fait qu'il y a une date limite qui est aujourd'hui.

Vous avez la parole. Encore une fois, je précise, je répète, qu'il s'agit bien d'une démarche exceptionnelle de détacher une motion des autres dans l'ordre du jour.

Vous avez la parole, Mme TOMASI.

## **MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2019/O2/072** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant la Journée européenne des langues**

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Un hè tantu una data limita, mà piuttosto una cuincidenza di u calendariu chì face chìoghje simu in sessione, u ghjornu di a ghjurnata europea di e lingue.

Quandu mi sò accorta d'issu fenumeniu, mi sò dettu chì quantunque seria una bona di mustrà u nostru sustegnu à tutt'e lingue d'Auropa.

Ramentu chì l'Auropa conta 225 lingue annant'à u so territoriu è chì dapoi u 2001, u 26 di settembre, dunque oghje, hè a ghjurnata europea di e lingue, cu i scopi di ricunnosci è incuragì a diversità linguistica è culturale, favurizà l'amparera di e lingue è u sviluppu di u plurilinguisimu, sensibilizà u publicu à l'impurtenza di u plurilinguisimu cume fattore di capiscera interculturale.

Cume ssi 3 scopi sò veramente preoccupazione maiò pè a nostra cullettività dapoi anni è anni, m'hè parsu impurtante di ramintà u nostru impegnu pè e lingue in generale è pè u plurilinguisimu.

Dumandu dunque, dope avè ramintatu qualchi testu fundatore di l'Auropa :

« L'ASSEMBLEA DI CORSICA

DICE torna ch'ella face soi i i valori purtati da a Ghjurnata Auropea di e Lingue.

RAMENTA ch'ella tene à caru un educazione plurilinguistica è interculturale.

PORTA u so sustegnu fraternu à tutte e lingue d'Auropa minurate o in periculu di sparisce.

DUMANDA à u Statu francese di ricunnosce è incuragì a diversità linguistica è culturale prudente à nantu à u territoriu francese, rispittendu i diritti di tutte e lingue (frà e quale u corsu) è travagliendu à a so salvezza.

DUMANDA torna à u Statu francese di ratificà a cartula auropea di e lingue regionale è minuritarie ».

Sapiendu chì sa preoccupazione di a lingua hè una preoccupazione maiò pè tutti i gruppi di ss'assemblea, prupongu dinò à tutti i gruppi di presentà sa muzione cu noi.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Esattamente, ciò ch'ella hà pruspostu a cummissione permanente dunque : dumande à l'inseme di i gruppi s'elli sò d'accunsentu per firmà sta muzione dinò.

Dunque tutti i gruppi fermanu sta muzione ? Semu d'accunsentu o micca ? Iè !  
Va bè.

Allora Xavier LUCIANI hà a parolla à nome di l'Esecutivu.

### **M. Xavier LUCIANI**

Simu d'accunsentu per u vote, mà vuleriamu quantunque fà un'amendamentu.

E lingue dette di e regione francese, anu bisognu, forse, di ziffrà sta cartula. Noi quantunque, emu una storia appena sfarente.

Emu vutatu sei anni fà mi pare, à u mese di maghju, c'era 36 voti à prò, una dumanda di cuufficialità.

Dunque, eiu prupongu à nome di l'Esecutivu, un'amendamentu à u quintu puntu, chì sarebbe « DUMANDA torna à u Statu francese di rattificà a cartula aurupea di e lingue è di piglià in contu u votu di maghju di u 2013 à prò di a cuufficialità di a lingua corsa ».

Vole di chì per noi altri, ghjè quantunque un puntu appena, micca sincudariu, vole di chì ci hè quantunque un votu assai più forte à u livellu di a dumanda pulitica chì ghjè a cuufficialità.

Avà, capiscu bè chì ghjè quantunque una data simbolica, à postu ch'elle hè a data di a ghjurnata di e lingue auropee. Mà ci hè su bisognu forse pè l'insemedi e lingue auropee di ratificà sta cartula. Mà per noi, ghjè quantunque a pussibilità oghje, a dicu cusì perchè sinò sarebbe un rinculu, di rinforzà u vote ch'aviamu pigliatu tant'anni fà à prò di a lingua ufficiale.

Eccu. Mi pare ch'ellu hè u soculu di sta dumanda ind'è u spiritu presentatu da Madama TOMASI. Eccu a pruposta d'amendamentu di l'Esecutivu.

### **Le Président TALAMONI**

Allora, l'amendamentu l'avete intese. Dumandu à Anne TOMASI ciò ch'ella pensa di l'amendamentu prupostu da l'Esecutivu.

**Mme Anne TOMASI**

Bellu sicuru, sò d'accunsentu !

**Le Président TALAMONI**

Emu da vutà, nant'à l'amendamentu per principià.

Qualu hè chì ghjè à prò ? Contru ? Astenzione ? Qualu hè ch'un vole micca participà ?

L'amendamentu hè vutatu (unanimità).

Avà, emu da vutà nant'à a muzione.

Qualu hè chì ghjè à prò ? Contru ? Astenzione ? Qualu hè ch'un vole micca participà ?

A muzione ghjè vutata da l'Assemblea di Corsica (à l'unanimità).

Donc, nous appelons le rapport n° 280 (DSP service aérien régulier entre les 4 aéroports de Corse).

**TRASPORTI / TRANSPORTS**

\* **Raportu n° 280** : Diligazioni di Sirviziù Publicu pà a sfruttera, à partasi da u 25 di marzu di u 2020, di sirvizia aerii rigulari trà i quattru aeruporta di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parti, è l'aeruporta di Parighji, Marsiglia è Nizza da un'altra parti, in cunfurmità cù l'ubligazioni di sirviziù publicu imposti da a dilibarazioni n° 18/491 AC di l'Assemblea di Corsica di u 20 di dicembri di u 2018

\* **Rapport n° 280** : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 25 mars 2020, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Ajaccio, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 18/491 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2018.

### **Le Président TALAMONI**

Ne vont pas prendre part au vote et quittent la séance :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS (Présidente d'Air Corsica)

Les membres du Conseil de Surveillance de la Compagnie « Air Corsica » : Mmes et MM. Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Mattea CASALTA, Anne TOMASI, Paul LEONETTI, Laura Maria POLI, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Charles ORSUCCI et Isabelle FELICIAGGI.

À mumentu ùn ci hè più nimu !

A 27 élus, avec les pouvoirs, on pourrait peut-être arriver au quorum...

Nous n'avons aucun pouvoir, il aurait fallu que les procurations soient établies. Il faut le faire.

(Brouhaha).

Nous allons suspendre 3 minutes pour l'établissement des procurations nécessaires.

(Brouhaha).

Ceux qui travaillent en commission et qui ne font pas partie du conseil de surveillance, nous leur demandons donc de déposer leur pouvoir sur le bureau de l'Assemblée dans les minutes qui viennent. Nous suspendons 2 minutes pour cela.

**La séance est suspendue à 16 h 24 et reprise à 16 h 58.**

### **Le Président TALAMONI**

S'agissant de la possibilité, pour une prochaine fois, de faire établir des pouvoirs, y compris par les membres du Conseil de surveillance ; quitte à ce que les mandataires s'abstiennent, mais simplement pour que les pouvoirs soient comptabilisés dans le quorum. C'est une question juridique que nous avons commencé à aborder avec les services.

Ce serait peut-être risqué en l'état, mais disons que ça nous aurait fait gagner l'heure. Mais c'était un risque que nous n'avons pas pris...

Vous avez la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, Président. Si vous m'y autorisez, je suis intervenu hier en commission permanente devant ces problèmes récurrents de commissions qui doivent se réunir, qui interrompent les travaux faute de quorum en séance et de membres de l'Exécutif, voire des agents de la Collectivité pour présenter les rapports.

Je crois que le rappel systématique devrait enfin être suivi de prises de conscience et d'effets concrets. On perd beaucoup de temps dans ces conditions-là et c'est préjudiciable pour la qualité de nos travaux.

**Le Président TALAMONI**

Cher collègue, effectivement, à cet égard, il serait bon que les choses se passent autrement. Après, il est certain que lorsque nous sommes, nous, en séance publique et qu'il y a un problème de quorum, nous n'avons pas le choix. Mais il est vrai que ce genre de situation devrait être géré en amont, je vous le concède bien volontiers.

Nous allons donc donner la parole au Conseil exécutif pour ce rapport 280.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues,

Un rapport aujourd'hui attendu, très attendu, un rapport évident et pourtant tellement complexe. Je pense que l'ambivalence est le qualificatif le plus juste concernant ce dossier.

Un rapport évident car pour la majorité de nos auditeurs, pour la majorité des Corses, il n'est absolument pas compréhensible de payer les tarifs qui sont appliqués aujourd'hui dans le cadre des contrats de DSP qui nous relient au continent français.

Les comparaisons avec des tarifs sur des vols internationaux à moindre prix sont d'usage, et c'est normal. Il y a une véritable incompréhension, une véritable méconnaissance qui pèse sur ces tarifs.

Je crois qu'il est donc opportun de rappeler ce qu'est le service public aérien, le service public de manière générale, ce que nous avons construit à l'Office des transports de la Corse, voté ensemble à l'unanimité dans cet hémicycle et ce que nous proposons à compter de mars 2020.

Les tarifs que nous allons proposer, le cahier des charges que nous avons validé ensemble (99 € TTC, je vous le rappelle, pour le bord à bord ; 190 € TTC pour Paris Orly au départ de tous les aéroports de Corse) apparaissent aujourd'hui complètement évidents.

S'ils sont historiques, c'est bien parce que l'exercice a été d'une complexité extrême ; c'est là l'ambivalence de ce dossier.

Un petit rappel, je crois, s'impose.

L'Office des transports a pour mission principale la mise en œuvre des contrats, la rédaction, le suivi, le contrôle des contrats de concession de service public qui assurent les liaisons entre la Corse et le continent français.

Ces contrats sont conclus avec chacune des compagnies de transports concessionnaires du service public.

Le budget de l'Office est parfaitement défini : il s'agit de la dotation de continuité territoriale.

Cette dotation est destinée à atténuer les contraintes de l'insularité.

Pour autant, cette dotation n'est absolument pas un blanc-seing, nous sommes soumis évidemment et strictement encadrés par le droit communautaire et par le droit national.

Le droit européen nous impose ce qu'il qualifie de juste compensation. Il faut donc comprendre qu'il ne s'agit pas pour nous de proposer ou de fixer de manière aléatoire un tarif résident et de compenser ensuite avec une dotation.

Il s'agit d'un exercice plus que complexe, de près de 18 mois de travail. Il a fallu, vous le savez, travailler sur la délimitation du besoin de service public, les

études de marchés, les Benchmarks, la définition de nos objectifs politiques qui en ont découlés et bien sûr différentes phases de négociation avec les compagnies candidates pour définir ce qu'elles étaient en capacité de réaliser avec les objectifs prédéfinis dans une enveloppe contrainte.

Chaque poste, chaque prix a été méthodiquement décortiqué et analysé. J'en profite d'ailleurs pour saluer les deux compagnies candidates qui sont les compagnies actuellement délégataires, c'était les deux seuls candidats : Air-Corsica et Air-France. Ces négociantes nous ont démontré, une fois de plus, leur attachement au service public et je constate régulièrement, j'insiste, la fierté des équipages, des équipes, la conscience de leur rôle dans ce service public et leur attachement très sincère à la réalisation de nos objectifs qualitatifs sur ce service public.

Notre service public a été défini par les instances européennes comme le premier service public européen en termes de qualité, en termes d'offres et aujourd'hui je crois, je l'espère, en termes de tarifs et concrètement cela dépendra de votre vote, mais cela devrait perdurer pour les 4 années à venir.

Nous vous proposons donc, à compter du 25 mars 2020, pour une durée de 4 ans et pour une compensation annuelle qui s'élèvera à 84 M€ par an, je vous rappelle qu'actuellement la compensation lissée s'élève à 74 M€ par an, cette compensation prévoit donc une baisse tarifaire exceptionnelle, une augmentation de l'offre en sièges et une augmentation des fréquences.

Alors très concrètement, sur le bord à bord, donc les quatre aéroports de Corse à destination de Nice ou de Marseille, un seul candidat : la compagnie Air-Corsica, actuellement délégataire, nous vous proposons donc, je le disais tout à l'heure, un tarif résident aller-retour, à destination de ces deux aéroports pour 99 € TTC. C'est une baisse selon l'aéroport de Nice ou de Marseille, qui va de moins 52 à moins 54 %.

Le tarif hors taxes est de 21 € et 42 € hors taxes l'aller-retour.

Concernant l'aéroport de Paris-Orly, une candidature solidaire, la compagnie Air-Corsica avec la compagnie Air-France, nous vous proposons un tarif qui a été validé à 190 € TTC, 260 € à heure actuelle, donc une baisse de plus de 30 % et un aller simple à 61 € hors taxes.

La durée de validité pour le tarif résident est actuellement de 60 jours, nous avons eu régulièrement des remontées comme quoi cette durée était parfois trop

courte, donc aujourd'hui nous avons validé avec les compagnies ce que nous avions proposé dans notre cahier des charges ensemble et validé à l'unanimité en décembre 2018, une durée de validité à 90 jours qui s'étend à 180 jours pour les étudiants et les enfants dont un des deux parents divorcés aurait son domicile sur le continent.

Ce tarif résident sera flexible pour tous, modifiable et donc remboursable.

C'est le tarif actuellement le plus bas possible, 21 € hors taxes et 61 € hors taxes, et j'imagine que vous avez tous fait le calcul, il y a plus de taxes que de frais de transport sur le prix TTC de ces billets.

L'Union Européenne a validé dès la phase de pré-notification ce périmètre. Les aéroports de Poretta et de Campo Dell'Oro seront reliés tous les jours, trois à quatre fois par jour vers l'aéroport de Paris-Orly.

L'aéroport de Figari et l'aéroport de Calvi, seront reliés a minima avec une rotation pour jour. C'est donc une sécurisation totale du système de service public avec aussi une amélioration des horaires qui a été discutée avec les différents candidats.

Pour le bord à bord, nous sommes également montés en puissance, malheureusement trop souvent pour des raisons sanitaires, la capacité passe à 180 sièges, il n'y aura plus d'ATR, mais il y aura des Airbus A 320 qui assureront les dessertes vers Nice et vers Marseille.

Ces tarifs sont figés pour 4 ans, il n'y aura pas d'indexation, ça été validé, les chambres de commerces concernant leurs taxes se sont engagées à ne pas les augmenter, il y a bien sûr toujours un petit delta en ce qui concerne la DGAC, les services de l'Etat, mais je ne doute pas que tout le monde prendra sa part de responsabilité et sa part de participation dans le cadre de ce bon fonctionnement du service publique.

Je crois qu'à l'heure où notre île pointe en tête des territoires de métropole où la précarité est la plus forte, il était important pour nous de faire ce choix du tarif résident sans niche, c'est-à-dire proposer ce tarif à tous les Corses au départ de tous nos aéroports.

Pour ce tarif résident, nous nous basons sur le lieu de rattachement fiscal puisqu'il y a eu souvent des échanges sur les contrôles du tarif résident, donc le lieu où l'on paye ses impôts. Et, je souligne là-aussi l'engagement très important de la

compagnie Air-Corsica sur le contrôle de ce tarif, qui travaille en étroite relation avec les services fiscaux afin d'organiser au mieux la mise en place et le suivie de ce tarif.

Je profite de l'occasion également pour remercier infiniment les services de l'office des transports de la Corse, l'AMO qui nous a accompagnée durant ces 18 mois pour cette réalisation, je salue, ils doivent être derrière l'écran, les membres du conseil de surveillance, le Président du directoire et ses collaborateurs et tous les membres du directoire qui l'ont accompagné, d'Air-Corsica, je leur rappelle parce que c'est vrai que je le disais tout à l'heure, mais c'est vrai que les négociations ont vraiment démontré leur volonté d'aller dans le bon sens pour toujours avoir ce service public de qualité et proposer aux usagers ce que nous méritons d'avoir quand nous sommes contraints, dans ces contraintes géographiques de l'insularité, donc pour leur rappeler, bien sûr, que nous serons sans cesse à leurs côtés pour toujours travailler à une meilleure desserte de la Corse.

Alors, je crois qu'aujourd'hui c'est un moment très, très important, il y avait une véritable attente, c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour les résidents Corses, pour un service public toujours plus qualitatif. Il y a toujours des améliorations, on peut toujours faire mieux, mais je crois qu'aujourd'hui a été un pas vraiment très, très important et c'est avec, je dois le dire, une immense fierté que je vous propose aujourd'hui de valider ce travail et je suis vraiment très heureuse du travail accompli.

Je vous remercie et je laisse la place au débat et je reprendrai la parole, sans doute, après les différents échanges.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport de la commission du développement économique. Vous avez la parole, Mme GUISEPPI pour nous le présenter.

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

La Présidente Nadine NIVAGGIONI a tenu à remercier la présidente de l'Office des Transports de la Corse et ses services pour le travail réalisé et dont les résultats seront appréciés de tous les Corses. Elle a pointé plus particulièrement le

soin porté par le directeur de l'office pour détailler la composition du tarif. Cela permet en effet d'avoir connaissance du coût réel du billet hors application des taxes.

Mme CASALTA a tenu également à féliciter la présidente de l'OTC et l'ensemble des personnels pour le travail réalisé, saluant l'avancée importante que constitue l'obtention de tarifs au plus bas qui répondent aux attentes de tous.

Elle a estimé pertinent de disposer de contrats de délégation de service public ligne par ligne, car cela présente l'avantage d'avoir une vision plus juste en termes d'offres de sièges mais encore de coût pour la Collectivité de Corse.

Elle a également souligné la bonne conduite des négociations relevant les difficultés à compenser le prix très bas du billet et l'augmentation de la capacité notamment pour ce qui concerne la ligne Bastia-Paris.

Enfin, elle a émis le souhait de voir maintenues des taxes stables afin de pouvoir conserver les tarifs proposés.

Relayant certaines observations selon lesquelles la baisse de la fréquentation touristique constatée en Balagne était due à une baisse des rotations, Mme MARIOTTI a souhaité se voir préciser ce qu'il en était réellement.

En réponse, Mme BORROMEI a indiqué que le périmètre de service public aérien de la Balagne n'avait subi aucun changement.

Elle a précisé qu'une baisse de rotations assurées par des opérateurs privés, avait effectivement été enregistrée dans les domaines maritime et aérien, mais sans lien avec l'offre de service public.

Elle a fait valoir, à l'inverse, une amélioration de la desserte de la Balagne en termes d'horaires et d'offre capacitaire.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances. C'est M. ARMANET qui va le présenter, en l'absence d'Anne TOMASI.

**M. Guy ARMANET**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande pour les groupes. Vous avez la parole M. POZZO DI BORGO.

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Merci. Mme la Présidente de l'office des transports, M. le Président du Conseil exécutif, vous venez nous présenter des conventions de délégation de service public pour le transport aérien.

Avant de développer mon propos, je tenais au nom du groupe Femu a Corsica, à saluer votre travail et votre implication dans ce dossier crucial. Saluer et féliciter aussi les services de l'office des transports pour la grande qualité de leur travail sur un dossier d'une grande technicité, qui prend en compte les besoins des usagers de par la multiplicité des lignes proposées, leur fréquence et bien sûr la nouvelle tarification applicable dès 2020.

Un dossier qui au-delà de l'aspect technique, est remarquable par sa sécurisation juridique, mais cela n'est pas nouveau et la récente DSP maritime est là pour le prouver.

Cela a déjà été dit, ce dossier était une priorité pour tous, et vous en avez fait une réalité. La presse écrite titre aujourd'hui : « aérien - baisse historique du tarif résident », tout est dit dans le titre ou presque.

Ce rapport officialise effectivement une baisse historique et majeure du prix des billets pour les résidents Corses.

Laissez-moi vous rappeler plus précisément ce que seront ces nouveaux tarifs. Vous l'avez dit, Mme la Conseillère exécutive, le bord à bord : 21 € pour Marseille, ramené à 99 € TTC pour l'aller, retour. Vous l'avez spécifié, il y a plus de taxes que le coût de la traversée.

Pour Paris : 61 €, et 190 € TTC.

La validité du billet passe de 60 à 90 jours et jusqu'à 180 pour les étudiants ou les enfants de parents divorcés.

Des chiffres qui parleront à tous, on est sur une baisse de 54 % pour Marseille, 52 % pour Nice et 32 % pour Paris.

Une telle évolution ne tombe pas du ciel, c'est le cas de le dire. Elle est le fruit d'un long travail et d'importantes négociations qui ont été menées en veillant toujours au respect des règles imposées par l'Union Européenne.

Certains diront que cette baisse n'est pas suffisante, d'autres diront qu'elle a un coût pour notre Collectivité. Nous, nous disons haut et fort que son dimensionnement a été pesé, mûrement réfléchi et que sa mise en œuvre est possible grâce une gestion exemplaire de l'OTC.

Nous avons annoncé dès le mois de décembre notre volonté de baisser les tarifs de l'aérien et nous avons dit que le travail ne faisait que commencer. L'implication de la Présidente des services de l'office des transports, a permis de transformer cette ambition politique en réalité du quotidien, les engagements ont été tenus.

Mme la Conseillère exécutive, M. le Président du Conseil exécutif, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous voterons bien sûr ce rapport et nous vous remercions pour cette avancée historique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, nous avons Camille de ROCCA SERRA qui a demandé la parole, il l'a.

### **M. Camille de ROCCA SERRA**

Merci, M. le Président. Mme la Conseillère exécutive, vous avez raison de dire que nous sommes là dans le cadre bien établi du service public, il y a le service public d'un côté et puis il y a tout ce qui peut être autrement le service au public. Nous sommes là sur les deux compagnies historiques qui remplissent le service public.

Je veux dire en 3 points : oui, nous sommes heureux et nous nous réjouissons de voir cette orientation, nous l'avions souhaité depuis longtemps, nous l'avions mis dans notre programme. Donc, nous n'allons pas aujourd'hui boudier notre

plaisir de voir une baisse significative des tarifs, que ce soit sur le bord à bord qui était la destination principale d'ailleurs du service public de la Corse, c'était d'abord le bord à bord qui s'est élargi à Paris - Orly.

Nous voyons que l'amplitude, je dirai, au bénéfice de ce tarif résidents qui s'élargit dans la durée, que ce soit pour l'ensemble des tarifs résidents et celui plus spécifique des étudiants, pour aussi les personnes qui, dans le cas de divorce, ont les enfants qui sont d'un côté ou de l'autre, entre l'île et le continent, je dirai bien l'île et le continent, c'est le continent français comme vous le définissez, mais pour nous c'est le continent puisque la Corse est encore une partie de ce territoire. Et donc, nous avons besoin de cette continuité territoriale qui est en même temps la solidarité nationale.

Cette organisation convient. Vous dites que c'est un pas très important, nous pensons qu'il y aura d'autres pas à faire et surtout en matière d'offres puisque c'est l'offre qui détermine souvent la demande, en économie c'est comme cela qu'on peut comprendre que l'on avance.

Il y a un point sur lequel il faudra que nous réfléchissions ensemble, je sais que tout le monde n'y est pas prêt, vous avez parlé des taxes, il y a les taxes que nous pouvons maîtriser, il y en a au moins une, c'est la taxe sur les transports. Cette taxe nous pensons, et nous l'avons défendu depuis longtemps, je vais le dire très brutalement, que c'est aberration économique, elle est arrivée à un moment donné parce qu'il y avait un besoin, on aurait pu l'éviter, elle est là, elle s'est enkystée cette taxe, elle est devenue une recette. Et cette recette elle plombe, au-delà du service public, elle plombe l'ensemble du transport aérien, notamment tout ce qui est low-cost ou autres, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le volume qui s'élargit, s'élargira au-delà du service public. Nous ne pourrons pas tout faire entrer dans le service public, ce n'est pas l'objectif.

Mais nous avons l'économie de la Corse à défendre, je le dis à la Président de l'ATC, le tourisme ce n'est pas un mal, c'est quelque chose qui est un bien, qui apporte des ressources, qui crée de l'emploi et donc nous avons besoin d'aller dans cette direction.

Nous pensons, nous, que la baisse de la taxe sur les transports, progressive va être compensée par l'augmentation en volume et donc générer des recettes en volume.

Donc ça, ça fait partie, je pense de la démarche nouvelle qu'il faut engager. Nous sommes aujourd'hui à avancer dans une direction que nous pouvons que, je

dirai, apprécier et puisque nous l'avons nous-même sollicitée, maintenant ça n'est pas une fin en soi.

Nous nous réjouissons aussi de voir un partenariat renforcé entre Air-Corsica et Air-France, c'était nécessaire, il faudra peut-être aller encore plus loin. Je pense que nous avons besoin des deux, nous avons besoin des slots à Orly, les slots c'est fondamental, il y aura peut-être des redistributions de slots, je n'oublie pas que Figari n'était pas protégé à ce niveau-là.

Vous avez parlé aussi, là ça n'est pas encore dans le rapport, c'est l'amplitude horaire des vols, des allers-retours et je souhaiterais que l'on ait vraiment comme vision, souvent lorsque vous avez un vol qui arrive à 22 h ou 23 h sur la Corse, forcément il n'y a plus de repas, il y a un problème pour l'hôtellerie, pour accueillir le soir avec un plateau repas. Tout cela pose des problèmes, ça pose de vrais problèmes.

Donc, nous avons encore à aller plus loin, mais c'est un bout de chemin important qui vient se faire et que nous ne pouvons qu'apprécier.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole est à Julia TIBERI.

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président. Juste un petit mot au nom de notre groupe pour féliciter d'une part notre Conseillère exécutive et amie Vanina, pour féliciter le travail des services de l'office des transports, pour saluer ce travail considérable qui a permis d'obtenir les tarifs les plus bas possible en considération, ça été dit, bien évidemment des charges incompressibles, dont certaines qu'on ne maîtrise pas. On nous reproche souvent d'utiliser ce mot un peu à tort et à travers, mais vous l'avez dit Mme la Conseillère exécutive, et je le reprendrai bien volontiers, il s'agit d'un fait historique, il s'agit d'une baisse historique et d'une page historique qui s'ouvre pour notre île.

Nous tenions également à saluer le fait que ce tarif le plus bas s'appliquera à tous les résidents Corses sans distinction, et ce en conservant des conditions générales de ventes avantageuses, et je parle donc des billets modifiables, remboursables sans frais, etc., du bagage inclus.

Nous avons évoqué les circonstances particulières pour les 'étudiants de moins de 27 ans, pour les jeunes résidents scolarisés sur le continent, mais également, et c'est très important, pour les enfants mineurs de parents divorcés dont l'un réside sur notre territoire et l'autre sur le continent, avec une durée de séjour qui a été largement augmentée. Je pense que nous sommes tout à fait dans l'esprit de la continuité territoriale et au regard des tarifs appliqués et au regard des fréquences qui ont été augmentées et au regard des capacités qui elles aussi ont été augmentées.

Je pense que nous serons d'accord sur le fait d'affirmer que de ce rapport il transparait une véritable volonté à travers les négociations qui ont été menées aux fins d'obtenir les prix les plus bas et alors qu'il n'y avait qu'une seule candidature sur chaque ligne, c'est quand même important de le souligner, qu'il y avait une véritable volonté d'arriver à ce dont on parle aujourd'hui, avec un effort considérable de tous les partenaires, et vous l'avez dit, Mme la Présidente, notamment des compagnies qui ont parfaitement joué le jeu.

Alors, le seul regret, je dirai, que nous pourrions avoir c'est la différence notable que l'on peut constater entre les tarifs hors taxes et les tarifs TTC, mais nous le savons, cette différence est essentiellement due aux taxes aéroportuaires et aux taxes étatiques, alors, étant précisé d'ores et déjà que je ne suis pas du tout spécialiste de la matière budgétaire, mais Camille de ROCCA SERRA évoquait la taxe sur les transports, c'est effectivement une taxe dont nous avons la maîtrise, connaissant les ressources de notre Collectivité, je ne suis pas certaine que nous pourrions nous en passer.

Voilà, donc je vous renouvelle mes félicitations à votre endroit et à l'endroit de vos services.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Donc Rosa PROSPERI a la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Un mot, sans reprendre le constat puisque sur tous les bancs de cette Assemblée ont repris les éléments essentiels du rapport qui vient d'être présenté par Vanina BORROMEI, qui se résume en une phrase : premier service européen en termes de qualité et d'offres.

Moi je voudrais uniquement reprendre cette idée-là, à l'heure où le domaine de l'aérien, et c'est l'actualité, fait l'objet d'un certain nombre de turbulences, voire de trous d'air monstrueux puisque des compagnies aériennes qui avaient pignon sur rue, ont été purement et simplement liquidées, je voudrais souligner au niveau économique, l'intérêt de la gestion publique d'un domaine de l'économie important, voire fondamental pour la Corse qui est la maîtrise de son service aérien.

Et, je voudrais surtout, en écho au débat un petit peu noir que nous avons eu ce matin, rappeler qu'il peut y avoir des rayons de lumière, qu'il peut y avoir des raisons d'espérer, ces raisons d'espérer, moi, je les situe largement dans la gestion publique d'un certain nombre de domaines de l'économie fondamentaux.

Le rapport qui nous est présenté et les résultats qui sont présentés aujourd'hui, démontrent qu'il y a une possibilité de rentrer dans un cercle vertueux, cette gestion d'un domaine fondamental de l'économie en est un exemple, de mon point de vue, lumineux.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, François ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. M. le Président, mes chers collègues, je crois que ce rapport va en effet dans le sens que tout monde souhaite. Je serais très bref pour souligner qu'aujourd'hui les tendances s'inversent et le transport aérien semble prendre le dessus, en tout cas pour la partie transport de passagers, sur le transport maritime et les outils de développement qui vont dans le sens de l'histoire, paraissent une excellente démarche.

Et nous, nous félicitons la Collectivité à travers ce travail, nous félicitons également les auteurs s'inscrivent ainsi.

### **Le Président TALAMONI**

Oui, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Tout simplement, très rapidement on pourrait se poser la question de dire : oui, ce n'est pas suffisant, comme le disait notre collègue POZZO DI BORGO, ou il

faudra aller plus vite et plus loin. Mais, on peut toujours améliorer les choses dans le temps, aujourd'hui il faut saluer le travail, l'avancée.

Mais si historiquement certains qualifient ce moment de très important, je voudrais, M. le Président et vous tous, quand même rappeler qu'aujourd'hui si on est ici, 30 ans après, pour baisser les tarifs, il faudrait rendre hommage avant tout aux pères fondateurs, puisqu'il y a 30 ans a été créée cette compagnie, et peut-être qu'elle n'aurait jamais vu le jour, donc leur rendre hommage et que nous poursuivions tous ensemble ce travail.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La discussion générale étant terminée, donc la parole est à la Conseillère exécutive pour la synthèse et la réponse à ces interventions.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. D'abord des remerciements pour les différents intervenants. Effectivement, je crois que ce rapport va dans le bon sens, on se réjouie, comme le disait Rosa PROSPERI, d'avoir des fenêtres de ciel un peu plus clair à certains moments de ces sessions, et je crois que c'est une excellente chose.

Je rebondis peut-être sur ce que disait Camille de ROCCA SERRA sur cette taxe de transport, parce que nous avons là-aussi une marge de manœuvre, alors c'est vrai qu'actuellement, comme le disait Julia TIBERI, nous n'avons pas trop de flexibilité, mais en tout cas nous y travaillons et une réflexion est menée, vous le savez, sur cette taxe des transports qui pèse lourdement sur ces billets, d'autant plus quand le prix baisse à ce niveau-là.

Je profite aussi de l'occasion pour saluer, je ne l'ai pas fait tout à l'heure et je m'en excuse, les services de la Collectivité également, notamment la commission de délégation de service public, qui cette fois-ci était présidée par Marie-Antoinette MAUPERTUIS, et l'ensemble des services, M. Jean PINELLI, parce que c'est vrai qu'ils font un travail également exemplaire et vraiment je voulais les remercier aussi infiniment.

Saluer bien sûr, et l'occasion des 30 ans de la compagnie Air-Corsica, comme le disait Xavier LACOMBE, me permet aussi de rebondir, c'est vrai que je voulais le dire, au-delà de l'évènement de ces 30 ans, c'est vrai que son premier Président, M. CECCALDI, a fait une intervention lors des 30 ans qui était très, très émouvante. Et, je voulais lui rendre hommage et rendre hommage à l'ensemble des

Présidents de cette compagnie, Présidente, je pense à Marie-Hélène en ce qui concerne le conseil de surveillance.

Mais je crois que cette compagnie aujourd'hui on y est tous attachés, j'insiste bien sûr aussi sur l'attachement des agents de cette compagnie, les personnels navigants, toutes les personnes qui travaillent au sein de cette compagnie ont un attachement absolument incroyable à leur compagnie, à leur outil de travail, à leur terre, ils ont pleinement conscience de ce que représente cette compagnie régionale pour la Corse et pour les Corses, et je crois qu'aujourd'hui l'hommage est absolument indispensable.

Voilà, donc moi je me réjouis de ce moment, je crois que pour les quatre années à venir les Corses pourront naviguer, en termes de trafic aérien, sans se poser la question de savoir s'ils auront matériellement les moyens de partir ou pas. C'est une avancée absolument essentielle. Oui, il y a encore du travail, bien sûr, il y a des négociations, il y a des réflexions à avoir effectivement sur les temps d'attente, sur la prise en charge des usagers lorsqu'il y a du retard, etc.

Mais, ça doit se distinguer de ce contrat-là, on ne peut pas intervenir dans tout, les compagnies y travaillent, elles en ont pleinement conscience, on est sollicité régulièrement pour tout, pour des retards, pour des difficultés techniques, les difficultés techniques elles sont subies par tout le monde. Donc, je crois qu'il faut le souligner et le rappeler à tous.

Voilà, aujourd'hui c'est un grand moment, on s'en réjouie, je vous remercie. Je pense que le Président du Conseil exécutif va peut-être dire deux mots. Et, merci encore pour votre confiance.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, la parole est au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Merci M. le Président de l'Assemblée de Corse. Deux mots rapidement, d'abord pour m'associer aux félicitations, remerciements qui ont été adressés à la Conseillère exécutive, Présidente de l'office des transports, au directeur, à l'ensemble des équipes qui ont travaillé d'arrache-pied, M. Jean PINELLI qui a participé, vous l'avez rappelé, aux négociations et toutes celles et tous ceux, y compris bien sûr, la commission de délégation de service public, qui ont participé au process d'attribution de cette nouvelle DSP.

Ce que je voudrais dire très rapidement, c'est que c'est aussi le fruit d'un travail qui a été engagé dès notre accès aux responsabilités, et qui s'inscrit dans la refonte globale de la gestion de l'enveloppe de continuité territoriale, aussi bien le maritime que l'aérien, avec toujours le même souci d'assurer la qualité du service public, de gérer au mieux cette enveloppe et avec, en arrière-plan, des préoccupations économiques et sociales, je n'y reviens pas.

La qualité de cette convention, elle procède d'abord et à l'évidence, et c'est l'élément bien sûr le plus fort, de la diminution drastique des prix, ça été souligné, point n'est besoin d'y insister. Mais je crois que c'était une demande générale des Corses qui prennent l'avion pour de multiples raisons, toutes liées à la vie quotidienne et c'est aussi une façon, avant le schéma sur la vie étudiante ou encore le rapport sur le logement, de souligner que même si nous avons des débats, et y compris des débats sociétaux, même si nous avons des objectifs politiques de long terme, nous sommes les uns et les autres, et singulièrement la majorité territoriale et le Conseil exécutif qui sont en situation de responsabilité, attachés à faire avancer les dossiers dits du quotidien.

Ce que je voulais dire également, c'est qu'au-delà de ces prix, vous l'avez dit Vanina, mais je le rappelle, aujourd'hui souvent les gens disent : l'avion c'est très cher. On compare ce qui n'est pas comparable, l'autre jour à la télévision on parlait de prix par exemple sur les Etats-Unis, bien sûr il y a les économies d'échelle considérables, parce qu'il y a des volumes beaucoup plus importants d'une part et d'autre part la qualité du service est souvent très différente, pour ne pas dire très inférieure, ça été souligné. Aujourd'hui Air-Corsica est une des meilleures compagnies européennes en termes de qualité du service, la ponctualité, l'accueil, la prise en charge, le bagage gratuit, ça fait partie, je dirai, de ce qui été négocié dans le cadre de la délégation de service public, ça c'est très important.

Comme il est important aussi de rappeler que nous avons maintenu, voire augmenté, les fréquences et que nous sommes vraiment dans un périmètre de service public qui est le plus étendu possible. Donc, on étend le périmètre du service public et on diminue de façon très importante le prix. Je le redis encore pour que les Corses l'entendent, on passe à 99 € TTC l'aller-retour sur Marseille, là ou avant on était à 160 €. Ça veut dire concrètement que le prix du billet hors taxes, ça été dit, mais j'insiste, c'est 21 € l'aller simple, donc on ne peut pas descendre plus bas, c'est strictement impossible.

Rappeler ensuite que cette négociation a été menée avec une commission européenne extrêmement vigilante, extrêmement sourcilleuse et qui vérifie que les

exigences draconiennes de la réglementation relative au respect de la règle concurrence sont pleinement respectées.

Deux éléments d'amélioration également : le no show, c'est-à-dire le fait de ne pas se présenter qui pénalise souvent des résidents qui ne peuvent pas prendre l'avion parce que des annulations qui auraient dû intervenir, ne l'ont pas été, on a mis en place un mécanisme qui sera contractuel, la personne qui a retenu un billet a jusqu'à deux heures avant le départ pour l'annuler, si elle ne le fait pas, elle est pénalisée financièrement, ce qui va permettre un taux de libération des places qui ne sont pas réellement occupées, qui va permettre aux gens qui hier restaient sur le tapis, de prendre effectivement l'avion.

Le contrôle aussi de la notion stricte de résident. On a eu l'occasion d'en parler, on sait qu'il y avait eu un certain nombre d'abus, on a mis en place un mécanisme qui doit permettre que ce dispositif bénéficie à ceux qui ont leur domicile principal en Corse, c'est le but du service public.

Ceci étant précisé, il y a également des points d'insatisfaction ou en tout cas des points d'amélioration à apporter et des points de vigilance.

Sur les points d'insatisfaction, je crois qu'il y a la question de la diaspora qui nous préoccupe de façon récurrente. Il y a beaucoup de Corses qui vivent sur le continent ou ailleurs et qui nous disent : « nous, on a vocation à rentrer le plus souvent possible, et on ressent comme une injustice de devoir payer un prix qui n'est le prix du tarif résident ». Alors, il faut que vous sachiez, et il faut que les Corses de l'extérieur qui nous écoutent aujourd'hui, entendent que là-aussi, je le disais, on travaille, n'est-ce pas Vanina, sous le contrôle étroit de la commission européenne. La notion de résident, le service public il est réservé aux résidents, c'est la notion même de continuité territoriale. Et, nous sommes confrontés à une difficulté parce que la notion juridique de diaspora n'existe pas et n'est pas prévue par les textes européens.

Donc, de ce côté-là, nous continuons à travailler, je tiens à vous le dire, et à essayer de trouver un certain nombre d'éléments d'avancées juridiques qui pourraient même être, je dirai, pris en compte éventuellement, si tant est que nous réussissions à faire valider la notion par voie d'avenant dans le cadre de la convention en cours.

On peut aussi penser, c'est la deuxième voie, en dehors de la convention de service public que nous nous apprêtons à entériner aujourd'hui, on peut également penser que les compagnies délégataires, dans le cadre de leur politique

commerciale, organise des offres préférentielles, notamment pour les gens qui ont un lien avec la Corse et qui sont des Corses de l'extérieur. Et, dans ce cadre-là, la Collectivité de Corse peut s'asseoir à la table des négociations et jouer un rôle de facilitateur. Je ne vous cache pas que c'est notre intention de le faire et de le faire très rapidement.

Les points de vigilance : on est aujourd'hui dans le cadre d'une attribution d'une délégation de service public, donc nous sommes autorité délégante, nous avons des délégataires. Il n'en reste pas moins que la particularité de cette délégation de service public, c'est qu'un des co-délégataires, si vous entérinez la convention, sera Air-Corsica, Air-Corsica c'est la compagnie historique de la Corse.

Donc, bien sûr nous la traitons dans le respect parfait des règles de concurrence, d'où la sortie de la Présidente du conseil de surveillance, etc., et c'est normal que nous en fassions ainsi, mais lorsque nous reprenons notre casquette d'actionnaire majoritaire d'Air-Corsica, bien sûr nous nous retournons vers le chemin parcouru, ça été dit, vers les 30 ans qui viennent de s'écouler, vers le caractère visionnaire de cette offre, vers cette réussite économique et sociale, là où beaucoup de compagnies ont disparu ou ont sombré, aujourd'hui Air-Corsica vit et s'est développée.

Donc, c'est une réussite collective, il faut rendre hommage à toutes celles et tous ceux, au fil des années et des décennies, qui ont permis cela, aussi bien le Président fondateur Philippe CECCALDI, que les Présidents et Présidentes de conseil de surveillance successifs, Président de directoire, Philippe DANDRIEUX qui vient de quitter ses fonctions, et au-delà de ces femmes et de ces hommes, toutes celles et tous ceux qui ont travaillé dans l'entreprise et qui continuent d'y travailler aujourd'hui parce que ce sont vraiment, ça été dit, mais il faut que ça soit répété, il faut qu'ils l'entendent, ce sont des gens qui ont le service public chevillé au cœur.

Alors, je disais un point de vigilance parce que la convention, elle ne règle le problème que pour quatre ans, et là si on reprend notre casquette d'actionnaire principal, bien évidemment Air-Corsica doit continuer à se développer, Air-Corsica doit continuer à travailler et à s'améliorer dans ce qui est son cœur de mission, le service public, mais Air-Corsica doit aussi aller conquérir d'autres parts de marchés, notamment dans le domaine méditerranéen et européen. Vous savez que nous continuons d'avoir en tête cette idée d'une desserte, notamment méditerranéenne, régulière.

Et puis Air-France, partenaire historique, qui a ses propres intérêts en tant que grande entreprise industrielle et Air-France les défend, et c'est normal, le partenariat s'apprête à être renouvelé. Il n'en reste pas moins, qu'il a parmi ses salariés, eh bien, près de 250 personnes qui ont aussi des familles, qui sont des insulaires. Il y a eu un certain de conflits sociaux, nous les avons bien à l'esprit et nous les avons à l'esprit et nous avons la volonté, là comme ailleurs, dans le maritime et dans l'aérien, d'avoir toujours présent à l'esprit la dimension sociale.

Et, de ce côté-là, bien sûr, je fais pleinement confiance à la Présidente de l'office des transports, au Conseil exécutif et l'ensemble de la majorité territoriale, mais je crois aussi d'ailleurs à cette Assemblée pour continuer à maintenir ce cap-là.

Aujourd'hui, cette convention est un pas important en avant, tant mieux, pour les compagnies délégataires et surtout, bien sûr, pour les bénéficiaires, c'est-à-dire les Corses principalement, mais pas que.

Donc, bravo pour le travail réalisé, en ayant conscience que, là comme ailleurs, il en reste encore beaucoup à accomplir.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Je vous remercie.

Rapport suivant :

**FUNDIARIU / FONCIER**

**\* Raportu n° 243 : Mudificazione di i statuti di l'Uffiziu Fundiaru di a Corsica**

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/278 AC

**\* Rapport n° 243 : Modification des statuts de l'Office Foncier de la Corse.**

Je pense que c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va le présenter.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président. Chers amis, chers collègues. Il s'agit donc d'une série de petits amendements qui font suite aux observations de la chambre régionale des comptes, qui vous sont ici proposés.

Je ne reviendrai pas sur l'esprit qui consiste simplement à harmoniser des dispositions statutaires.

Vous avez donc trois modifications d'ampleur, me semble-t-il, à l'article 4, à l'article 5.1, à l'article 5.2 où l'on a donc les modifications les plus importantes qui vont concerner essentiellement les éléments de composition, les éléments, bien sûr, de participation avec voix consultative et qui, pour les deux premiers, vont regarder les questions relatives à la présidence, à la direction générale et enfin celles relatives aux membres avec voix délibérative.

C'est un point de forme, mais qui nécessite, comme vous le savez, un vote de notre Assemblée. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable, M. le Président

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

Rapport suivant :

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES -  
FISCALITE**

**\* Raportu n° 269 : Bugettu supplimentariu di a Cullittività di Corsica par l'aserciziu 2019**

**\* Rapport n° 269 : budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019.**

C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport et il a la parole.

**Le Président SIMEONI**

Merci. Présentation rapide, généraliste de cette proposition de budget supplémentaire.

Sauf incident budgétaire, un budget supplémentaire est naturellement un budget essentiellement d'ajustements et de reprises de résultats. Et, s'il est cela, il confirme, et c'est la première observation, le caractère précis, exact et bien dimensionné du budget primitif.

Donc ce budget supplémentaire, reste dans cette équation et donc nous sommes sur un budget supplémentaire qui est simplement un budget d'ajustements minimes, y compris par voie d'amendements, et de reprises de résultats. Ce qui confirme que le budget primitif avait été sincèrement et exactement dimensionné, et j'en profite bien sûr pour remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget, aussi bien les élus, bien sûr, que les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, et notamment placés sous l'autorité du DGS et de la DGA, Mme Alexandra FOLACCI qui est la cheville ouvrière de ce travail avec ses services.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/279 AC

Alors rapidement, ce budget supplémentaire autour de trois points principaux vient, premièrement confirmer les grandes priorités politiques que nous avons actées au moment du budget primitif et reflètent leur déclinaison opérationnelle pendant l'année qui vient de s'écouler.

Deuxième point : il respecte et conforte la trajectoire financière et budgétaire vertueuse que nous avons fixée en début d'année.

Et enfin, il poursuit les efforts d'innovation dans les méthodes de gestion, notamment à travers le renforcement de la gestion de la pluri annualité et de la mise en œuvre du toilettage des stocks, des autorisations de programmes. Etant précisé, que ces préconisations avaient été avancées non seulement par votre Assemblée lors de la présentation du budget primitif, majorité et opposition ensemble, mais également par le CESEC qui dans son avis relatif au budget primitif 2019 avait, je cite, demandé : « que la plus grande vigilance soit portée sur le stock des AP, autorisations de programme, afin de donner une lisibilité plus fine des possibilités de réalisation, plus particulièrement pour ce qui concerne la caducité et l'annulation des AP - AE, autorisations de programme, autorisations d'engagement, non effectives, au terme de trois ans ». Et, c'est exactement ce qui a été fait.

Alors rapidement, le budget supplémentaire vient confirmer les grandes priorités politiques, je les rappelle brièvement : l'urgence sociale, il y a eu un certain nombre de crédits qui ont été engagés, qui seront ici complétés avec notamment : l'harmonisation des règlements sociaux, Bianca FAZI, 600 000 € qui ont été dédiés à ce projet, protection de l'enfance, création de 35 places supplémentaires pour les mineurs non accompagnés, violences faites aux femmes, nous en avons parlé ce week-end encore, motion de Pierre POLI, film avant-hier-soir de Francescu ARTILY où nous étions représentés, il y avait je crois Pierre POLI, Muriel FAGNI et Véro ARRIGHI, notamment ; nouveau règlement des aides, on en parlera demain, avec une inscription budgétaire de 2 M€ supplémentaires. Et également enfin, dans le cadre de la lutte contre la précarité, Jean BIANCUCCI n'est pas là, mais les déclinaisons d'appels à projets l'AUE, et pour répondre à la question de ce matin ou de tout à l'heure sur « y a-t-il une volonté de pénaliser Ajaccio, y compris avant les municipale ? » Je vous confirme que non, confèrent par exemple également l'opération qui a été engagée avec l'individualisation de plus de 3 M€ de crédits lors de notre Conseil exécutif de mardi, pour la rénovation énergétique de 29 bâtiments, la ZAC du Finosello, pour une opération d'un coût total de 28 M€.

Donc, on est dans le concret, je tenais à faire ce petit focus sur ce premier point.

La transition écologique et solidaire, notamment l'amélioration de l'éclairage public : 8,2 M€ dont 7,6 M pour la rénovation et une aide FEDER de 1,9 M€ ; la langue corse, Saveriu n'est pas là, mais nous avons décliné au BP et dans le cadre du BS, eh bien notre effort étendu en la matière avec notamment la publication du marché de formation en immersion pour adultes, 190 000 € et le fameux lancement de l'appel à projets des Case di la lingua avec une inscription budgétaire de 400 000 €, la signature d'une dizaine de conventions qui vont permettre de répandre cette pratique di e Case di a lingua, à travers l'action sur tout le territoire de l'île d'une quinzaine d'associations avec également le soutien au centre d'immersion de Bastelica, de Savaghju, de Lurettu et di Bastia, avec en tout sur ces opérations plus de 1 M€ consacré au développement de l'immersion.

Les territoires ruraux, j'y vais rapidement parce que vous connaissez, mais quand même rappeler, par exemple, que l'office foncier a soutenu à travers son budget 2019 plusieurs projets, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, la convention CAPA avec le soutien à 500 logements : 5,5 M€, San Martinu, vous y étiez récemment, avec le rachat d'une maison d'américains : 1,1 M€, Patrimoniu avec une préemption dans le cadre d'une ZAD, Carbuccia, Pinu ou encore Vescuvatu.

Le très haut débit, nous avons commencé à déployer la convention de délégation de service public. A côté de cela, le haut débit des travaux en cours, à Ampaza, à Pirelli et à Galeria, le très haut débit, 3 nœuds optiques, en cours de déploiement à Lucciana, Bastelicaccia et Monticellu, pose le 25 septembre en Balagne, 60 000 logements cartographiés, 10 000 premières prises d'ici la fin de l'année et enfin 80 personnes qui ont été formées, notamment à travers la convention qui a été passée avec l'AFPA et différents organismes.

En ce qui concerne plus précisément le BS, eh bien, il s'inscrit, et c'est le deuxième point, dans la trajectoire budgétaire qui avait été actée au début de l'exercice. Nous continuons à contenir les dépenses réelles de fonctionnement, à améliorer la part de recettes sectorielles et enfin à toiletter les stocks des opérations de programme.

Alors sur les frais de fonctionnement, par rapport à l'exercice 2018, les dépenses réelles de fonctionnement 2019 n'augmentent que de 1,84 %. Et nous restons, concernant les dépenses sectorielles au-dessous du seuil de 1,2 % fixé par la contractualisation.

Au BS, 16,5 M€ en investissements supplémentaires soit plus 4,6 % par rapport au 353 M€ prévus par le budget primitif.

Alors, des opérations de régularisations budgétaires pour la gestion des fonds européens. Nous sommes sur des montants de dépenses réelles d'investissement identiques à 2018, avec simplement, en fonction de l'état d'avancement des dossiers par programme, un certain nombre de redéploiements de crédits de paiement, notamment sur le réseau routier territorial : plus 2,15 M€, le renforcement de la piste de Figari : 2,3 M€, le réseau ferré : plus 3 M€, la culture : 2 M€, l'action économique : plus 5 M€, habitat, ville : 1 M€, syndicat d'électrification 2A : 500 000 € et la charte urbaine : 500 000 €.

Les nouveaux CP, ils viennent abonder le secteur des infrastructures avec, durant l'exercice écoulé ou en cours, la concrétisation des chantiers importants que nous avons évoqués au BP, avec notamment le renforcement de la piste de l'aéroport de Figari, 20 M€, la rénovation du pont ferroviaire du Vecchju : 2 M€, la réparation des tunnels ferroviaires de Poghju, San-Petru di Venacu et Agazza, à travers un investissement de 2,3 M€ et des investissements routiers à Aiacciu, Tiuccia, 4 M€, requalification de la Rocade d'Aiacciu : 3 M€, Sud de Portivechju sur la territoriale 10 : 2 M€ ; aménagement de la route de Sanguinaires à Aiacciu : 2 M€ ; création de la voie nouvelle Bastia – Furiani : 3 M€, Funtanone accidentogène, ça été évoqué ce matin : 2 M€ et la remise en état, suite aux intempéries des ex-routes départementales du Cismonte, on en a parlé là-aussi il y a 15 jours, trois semaines : 4 M€ de travaux d'urgence.

En ce qui concerne enfin la gestion pluriannuelle, le toilettage des AP réalisé au BS 2019 s'élève à : 70 M€, soit un peu plus de 5 % du stock. Il est proposé d'ouvrir au budget supplémentaire : 105 M€ d'autorisations nouvelles portant ainsi le montant total des AP ouvertes sur l'exercice 2019 à 452 M€. Alors, ceci nous donne une augmentation nette d'AP qui se décline de la façon suivante : 40 M€ pour les équipements structurants, infrastructures routières : 12 M, infrastructures portuaires : 5 M, ferroviaires : 8 M, 6,8 M pour les équipements hydrauliques.

En ce qui concerne l'économie productive : 17 M avec 6 M€ au titre de l'agriculture et 10 M€, presque 11, au titre du développement économique, 29,3 M€ pour l'aménagement du territoire, 13 M€ pour l'enseignement et la recherche et notamment l'augmentation corrélative à la signature de la convention tripartites, Collectivité de Corse, Etat, Université et enfin plus 4 M€ d'AP pour la culture et le patrimoine, avec notamment 1,6 M€ au titre du musée de la Corse et

plus de 500 000 € au titre de la culture pour financer la salle de spectacle de Ghisonaccia.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement, le stock des AE au 31 décembre 2018 s'établissait à 194 M€, la dénomination de ces AE antérieures réalisées par le BS est de 29,3 M€, soit une réduction de 15 % du stock d'AE, donc à travers ce toilettage on clôture les autorisations ouvertes pour des programmes qui ne sont pas réalisés et on redéploie et on procède à des inscriptions nouvelles à hauteur de 45 M€.

Comment se dispache ces autorisations d'engagement ? 6 M€ pour les politiques de transport, 8 M€ pour l'aménagement du territoire, 26 M€ pour l'enseignement et la recherche, 1,3 M€ pour la culture et le patrimoine.

Enfin et en ce qui concerne les principaux ratios financiers, je vous disais au seuil de mes explications que la trajectoire financière, globalement vertueuse, initiée par la Collectivité de Corse depuis sa naissance le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est maintenue puisque l'épargne brute augmente, elle est abondée de 1,7 M€ par le BS, soit un taux d'épargne brute de 16 % dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget. Le bon résultat, et notamment le CA, nous permettent une baisse de l'emprunt prévisionnel puisque l'emprunt d'équilibre qui était prévu initialement pour un montant de 93 M va être finalement réduit de 31 M et il sera réalisé en fonction des dépenses d'équipement qui seront constatées à la clôture budgétaire.

Enfin, en ce qui concerne le ratio de Klopfer, la capacité de désendettement, celle-ci s'établirait à 4,8 années, soit bien en-deçà du ratio de désendettement plafonné à 9 ans, norme retenue pour les régions par la loi de programmation des finances publiques.

Voilà brossé à grand traits ce budget supplémentaire, avec un point de vigilance mais qui ne manquera pas d'être rappelée, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de personnel, avec un trend qui risque de devenir non conforme avec nos prévisions si nous ne réussissons pas à le réduire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la commission compétente, la commission des finances et de la fiscalité et Anne TOMASI a donc la parole.

### **Mme Anne TOMASI**

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci, la parole est à qui la demande.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. M. le Président de l'Exécutif, chers collègues, vous nous avez fait, M. le Président, une présentation d'un budget supplémentaire dont on constatera la faible évolution par rapport au budget primitif, deux lectures : soit une estimation très précise dès le budget primitif, soit plutôt le reflet d'un espace contraint.

Alors vous avez évoqué quelques données qui reflètent une situation qui n'est pas forcément toujours aussi réjouissante que celle qui nous a été présentée.

Vous avez affirmé une volonté certes louable, de raisonner toujours avec plus de rigueur la gestion comptable et la gestion financière, personne ne doute de cette volonté affichée, mais hélas cet engagement ne se retrouve pas forcément dans la réalité de la gestion.

Vous avez évoqué, M. le Président, les autorisations de programme, cette démarche a été entamée en d'autres temps et la dérive malheureusement s'est poursuivie allègrement.

Le budget supplémentaire prévoit 7 300 000 € en CP pour 45,5 M d'autorisations d'engagement, ceci nous amène à un total de 756 M cumulés, donc 85 % d'une année de crédits de paiement.

Que peut-on déduire, si ce n'est que l'avenir semble consommé avant même le début de l'année considérée.

En section d'investissement c'est un peu le même constat, le budget supplémentaire prévoit 16,6 M de crédits de paiement pour 105 M, presque 106 M d'autorisation de programme. Donc, un peu la même dérive. Le stock des autorisations de programme est porté à 1720 M€ pour un cumul de 330 M€ de crédits de paiement, soit un peu plus de 5 ans de crédits de paiement d'affectés, là encore l'avenir est obéré.

Pour le reste, le budget supplémentaire prévoit des petites variations. On notera au passage un peu plus de 1 M€ pour des embauches nouvelles, principalement, nous dit-on, des cadres de catégorie A, j'ose simplement espérer que les cadres déjà présents dans notre Collectivité ont été utilisés et sollicités à leur juste valeur et que ça n'est pas une carence dans l'utilisation de ces collaborateurs compétents qui nécessite l'embauche de nouveaux cadres.

Alors, vous avez évoqué le compte administratif 2018 qui présentait un solde d'exécution : 40 M€. Vous avez évoqué un emprunt qui a été inscrit à hauteur d'un peu plus de 30 M€, cet emprunt a été signé en décembre 2018, mais il n'a pas été réalisé. Donc, on comprend bien sûr son incidence sur la lecture des comptes qui nous sont présentés.

Alors, par ce jeu d'écritures, vous construisez votre dispositif alors que vous savez que l'emprunt n'est pas réalisé et vous arrivez ainsi à l'équilibre.

On notera l'importance des opérations d'ordre, ça n'échappe à personne, elles sont nécessaires pour un volume important, pour l'équilibre du budget.

Les variations entre le budget primitif et le budget supplémentaire étant faibles, la lecture ou l'analyse qui peut en être faite, sera brève. Le budget primitif 2019 prévoit une réduction de 31 M€. La réduction de la dette affichée est bien inférieure. Vous le savez, l'emprunt inscrit n'a pas été mobilisé.

Cette réduction de l'endettement qui se veut vertueuse, en fait, pourrait correspondre à une non-exécution d'un certain nombre d'investissements.

Je rappellerai pour mémoire qu'en l'absence de la réalisation d'une convention qui liait l'ancienne Collectivité et le département pour le réseau routier, une convention que vous indiquiez, M. le Président, ne pouvoir tenir pour un certain nombre de raisons, mais qui contenait des projets qui devaient être inscrits dans un plan pluriannuel d'investissements prévu à l'époque pour février 2018. J'ai pris acte que ce PPI est toujours à l'ordre du jour et que les dates ont changé. Je pense que si l'emprunt avait été mobilisé tel qu'il avait été prévu, on aurait pu par exemple réaliser un certain nombre de travaux sur le réseau routier et peut-être ne pas voir afficher dans les médias l'incapacité des anciennes collectivités à réaliser des travaux qui pourtant avaient été prévus au même titre qu'ils avaient été inscrits dans le PEI. Mais tout cela est de bonne guerre.

Dernier point, c'est juste un petit clin d'œil, on présente les documents soit en pourcentages, soit en points, selon une méthode de présentation bien connue et

bien confortable. Quand on passe de 10 à 11, on augmente d'un point, mais en réalité, on augmente de 10 %. Mais là encore, ce sont des techniques que d'autres avant vous ont utilisé et que d'autres, après vous, utiliseront.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Oui, vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas être très long sur ce budget supplémentaire. Un budget d'ajustement, un budget assez étroit, assez lié évidemment au BP 2019, mais classique, rien d'extraordinaire, si ce n'est quelques commentaires et quelques appréciations négatives, voire très négatives sur certains points, comme l'a conclu le Président de l'exécutif, sur l'augmentation notamment des dépenses de fonctionnement.

Tout d'abord, pour reprendre ce que vient de dire notre collègue, François ORLANDI, sur la présentation, sur la forme, tout simplement, mais avec un petit sourire, certaines fois, l'affichage des montants liés sur l'augmentation de dépenses, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, certaines fois, on ne le retrouve pas.

Certaines fois encore, on retrouve augmentation d'un point ou augmentation du pourcentage. On le retrouve beaucoup plus sur l'augmentation en pourcentage sur les investissements, beaucoup moins sur le fonctionnement. Mais, ça, ce sont des pratiques et des présentations que tout le monde utilise, utilisera. Mais, ça peut fausser un peu l'appréciation ou venir atténuer, sans employer le mot de « camoufler », certains indicateurs qui ne seraient pas très favorables.

A l'avenir, il est peut-être demandé de faire cela d'une façon ou d'une autre, peu importe, la traduction sera faite par nos interventions, mais du début jusqu'à la fin, de la même façon.

Sur le fond, de manière générale, on retrouve toujours les mêmes difficultés, avec un budget régional qui a des dépenses de fonctionnement très élevées, le poids des dépenses de fonctionnement, très lourd par rapport à l'investissement.

Ce budget, je l'avais souligné au BP, le rapport investissement/fonctionnement est totalement déséquilibré. Le BS le corrige très légèrement. Aujourd'hui, nous sommes sur un ratio avec la correction apportée au BS de 28 % pour l'investissement et de 72 % pour le fonctionnement.

On est quand même un peu loin, certaines fois, de ce qui s'est passé il y a quelques années. Je sais que les difficultés sont présentes, elles sont là. Mais aujourd'hui, inverser la tendance, ce n'est pas facile, mais il faudrait y songer et s'y employer un peu plus.

Sur la structure des investissements, nous avons bien vu qu'il y a un effort et évidemment, un toilettage qui a été opéré mais qui nous avait été promis, qui a pris du retard, mais que je considère aujourd'hui, comme insuffisant et nettement insuffisant puisque nous sommes à un niveau encore très élevé. Mon collègue, François ORLANDI le disait, réalisation à minima sur les 5 années à venir. Je pense que cela est à revoir et l'effort attendu n'est pas au rendez-vous. Cela est bien dommage parce qu'il aurait été souhaitable maintenant d'avoir une situation plus fiable, plus claire et plus lisible de notre situation du budget régional.

Concernant, et c'est là que j'insisterai et que je m'attarderai, les dépenses en fonctionnement, aujourd'hui, la hausse des charges à caractère général, et je l'avais souligné, je l'avais dit, ont été globalement contenues et des efforts ont été faits. Ils sont significatifs, même si nous avons encore une augmentation à charge à caractère général à hauteur de 1,1 M€.

Les charges de personnel sont beaucoup plus importantes. Nous dépassons les 4 M€ sur l'année. Est-ce que nous allons pouvoir tenir ? Est-ce qu'aujourd'hui, nous ne nous exposons pas encore plus ? Est-ce que les difficultés ne sont pas grandissantes et que les voyants se remettent un peu au rouge ou clignotant ?

Si nous poursuivons dans cette trajectoire, je crois que nous allons aller vers de plus grandes difficultés et que la part de l'investissement rediminuera à un niveau jamais connu.

Les charges de personnel ont fortement augmenté avec des recrutements et puis, le régime indemnitaire, certes, il était nécessaire. Nous dépassons en charges de personnel, l'augmentation de plus de 2,1 %. Donc, nous ne sommes plus au rendez-vous de ce qui avait été signé lors de la convention Cahors. C'est là-dessus que je voudrais insister.

L'équilibre de ce BS, évidemment se fait et s'équilibre par les opérations d'ordre très importantes qui, aujourd'hui, ne diminuent pas. Là, encore une fois, on est dans un rapport virtuel, d'affichage comptable mais qui n'est pas la réalité de la situation financière de notre Collectivité. Je l'ai dit et je le répète et je le répète encore une fois avec force. Cela va nous conduire, peut-être dans les prochains exercices, à des difficultés majeurs que nous n'aurons peut-être pas su maîtriser.

Sur les investissements, sans refaire un retour, nous avions, il avait été présenté au BP, un montant du niveau d'emprunt. Aujourd'hui, l'exercice, et ce n'est pas la première fois, ça fait déjà la deuxième ou troisième fois, où on nous affiche au BP un niveau d'emprunt et on nous dit au BS, « mais, regardez, nous n'avons pas augmenté, même si nous sommes proches ». C'est une pratique facile à comprendre pour afficher en fin d'année, un aspect favorable. Eh bien, non ! Non, je crois que ce n'est pas comme ça qu'il faut fonctionner. Ou bien nous faisons l'emprunt qui est à la hauteur, et au BS comme beaucoup de collectivités, on l'augmente en fonction des besoins et des réalisations. Là, on affiche des montants supérieurs pour dire que nous sommes en diminution. Je ne sais pas si c'est la bonne solution, je m'en inquiète encore à venir. Mais je m'en inquiète d'autant plus, tout simplement, parce que cette traduction de baisse d'emprunt est une non-exécution de ce qui devait être engagé. Là aussi, on décale et on reporte. Encore une fois, prudence, attention à ce que nous faisons et dans quel sens nous allons.

Quant à la capacité du désendettement, elle augmente par rapport à celui du BP, de 4 années à 4,8 années, même si l'épargne brute reste. La question que je pose aujourd'hui, même si les collectivités raisonnent beaucoup plus en épargne brute, n'est-il pas temps pour notre Collectivité de raisonner en épargne nette ? Là, peut-être que nous aurons des indicateurs qui éveilleront un peu plus nos inquiétudes.

Je vous remercie. Nous voterons bien évidemment contre ce BS.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. La parole est à M. Guy ARMANET.

### **M. Guy ARMANET**

Merci, Président.

Mes chers collègues, juste quelques mots à mon tour, au sujet de notre budget supplémentaire.

Comme le disait le Président de l'Exécutif tout à l'heure, quelques mots pour rappeler que, même si on peut avoir une approche différente et une interprétation différente du budget, il est clair que pour nous, la trajectoire est conforme à ce que l'on avait préalablement défini au BP et que les indicateurs qui pour le coup, peuvent être à géométrie variable, soit dans un sens ou dans l'autre, mais les indicateurs sont là et il est clair de les rappeler. Je pense d'avoir une vision juste des choses.

Sur les résultats du compte administratif 2018 repris au BS 2019, on s'aperçoit si l'on y regarde à deux fois, que l'excédent de fonctionnement cumulé de 195 M€ vient prioritairement couvrir le besoin de financements qui est lui de 155 M€. Si on fait bien évidemment la soustraction, on se rend bien compte que nous avons un solde de plus de 40 M€ qui peut être affecté par l'Assemblée de Corse, ou tout en partie, en excédent de fonctionnement, ou reporté en dotations complémentaires à la section d'investissement. C'est un mécanisme, mon cher LACOMBE, que nous connaissons bien, et l'un, et l'autre, puisque nous le reportons dans nos communes respectives.

Mais le BS de la Collectivité en 2019 s'est construit en reportant bien évidemment cette section de fonctionnement et son solde qui était de 40,171 millions.

Les indicateurs clés dont vous faites état dont nous faisons état nous aussi à notre tour, eh bien, on se rend bien compte que l'épargne brute dégagée hors résultat – alors on peut parler d'épargne brute, mais on peut aussi parler d'épargne nette. Je crois que l'épargne brute est quand même un reflet intéressant puisque hors résultat cumulé, elle s'élèverait à 176 M€ qui représenteraient un taux d'épargne brute de 16 %.

Dans l'hypothèse de réalisation de la totalité du budget 2019, l'épargne brute prévisionnelle en 2018 s'élevait à 154 M€ pour 175 M€ en 2019. Voilà quelques indicateurs qui peuvent nous laisser penser que les choses ne vont pas si mal que cela.

Un troisième point, et le Président de l'Exécutif a été totalement transparent à mon sens, puisqu'il a expliqué que les dépenses réelles de fonctionnement augmentaient de 1,84 %. On en est conscients. Il faut les contenir, c'est bien évidemment l'exercice que nous avons à faire tous ensemble. Mais on en est conscients, personne n'a caché quoi que ce soit à qui que ce soit.

Les dépenses sectorielles augmentent de 1,07 % par rapport à 2018, ce qui nous ramène bien évidemment en dessous du seuil des 1,2 point fixé dans le cadre de la contractualisation des dépenses par l'Etat. C'est important de le rappeler. L'exercice, j'ai envie de vous dire, est conforme malgré tout.

Enfin, on se parlait aussi des toilettages des stocks, le Président a évoqué les 70 M€, un toilettage à hauteur de 5 %. Je considère aussi, nous considérons tous, je pense, que le toilettage doit se faire de manière beaucoup plus conséquente pour éviter d'avoir des sommes, et François ORLANDI l'a rappelé, qui frisent le milliard d'euros et qui nous ramène sur des projections qui ne sont forcément pas très intéressantes. Mais oui, je vous le confirme, on a le souci aussi de toiletter ce genre de choses. Peut-être qu'on y reviendra en séance plénière, ici même ou en commission. Ça fait partie des travaux que nous aurons à faire, je vous rassure.

Dans l'exercice que l'on peut y faire, à savoir si on doit emprunter beaucoup au BP ou pas, ou réajuster au BS, chacun peut avoir une appréciation juste des choses, mais la lecture, elle est là. Aujourd'hui, le BS 2019 prévoit une réduction de l'emprunt d'équilibre de plus de 30 M€. Alors, on peut toujours se dire « oui, mais si on ajusté si finement le BP, on n'aurait pas eu besoin de ». Mais, on aurait peut-être eu besoin de ces 31 M€ si on avait pu fournir bien évidemment peut-être un peu plus de travaux et apporter, bien évidemment dans ces cas-là, ces 31 M€ dans des réalisations.

Voilà un petit peu l'exercice comme nous le retraduisons, en tous les cas pour ma part, comme je peux le retraduire, nous avons et vous l'avez dit tout à l'heure, un taux d'endettement qui était de 4, qui oscille entre 4 et 4,8 bien évidemment, mais qui reste largement en-dessous des seuils.

Je crois que la conclusion que je dois apporter à ce budget supplémentaire, c'est que si on reprend les comptes de résultats et le compte administratif 2018, on s'inscrit dans une continuité du BP 2019 et la trajectoire financière alors retenue par l'Exécutif, n'était pas si mauvaise que cela puisque, M. le Président, nous n'en sommes pas très loin, mais véritablement pas très loin.

Voilà ce que je voulais vous dire à mon tour au sujet du budget. Bien évidemment, le groupe votera favorablement ce budget supplémentaire. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Anne TOMASI a demandé la parole. Vous l'avez.

## Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

Postu chì a lingua corsa pò di tuttu, aghju da pruva di fà à mo intervezione in lingua corsa. Vogliu rassicurà i mo culleggi cunsiglieri, ùn vi inquietate, aghju da pruva à ùn imbrugliavi micca cù tutti issi ciffrì.

Ùn entreraghju micca ind'è i ditaglii di i ciffrì di su bughjettu supplementariu, u cunsigliu ARMANET l'ha fattu ghjustu capu nanzu. Cì pudemu quantunque felicità di a bona saluta di sta Cullettività.

Sanz'à i ditaglii, parleraghju ghjustu di a capacità di sorte di l'indebitera di menu di cinque anni chì, cume l'ha dettu u cusigliu ARMANET, hè un segnu di saluta per a nostra Cullettività, rispittendu l'ingaghjamenti pigliati per u nostru populu, u populu corsu.

À titulu generale, vuleriu dinò felicità u Cunsigliu esecutivu per avè tenutu contu di i rimarchi di i cunsiglieri à avè fatu a pulizilia in issa auturizzazione di prugramà ò d'ingaghjà, ancu si c'ellu c'avaritu piaciutu d'avè i ditaglii di ciò ch'hè statu sguassattu.

Hè fattu pè sta volta, per ùn esse più in sta situazione in l'avvene, cì vuleria forse à ripensà u regulamentu finanziariu è bughjettariu di a nostra Cullettività chì puderia prevede una cattuscità di l'auturizzazione dopu per esempiu dopu à un tempu di 5 anni, un tempu chì cì pare un tempu realisticu pè chì i prughjetti ùn poni più esse vevule dopu à 5 anni.

In particolare per e ricette, vuleriu palisà duie ricette. Prima, una calata di a tassa di seghjornu è una cunfirmazione, s'ella cì voglia chì a staghjona ùn hè stata tantu bona è ch'elli cì seranu e conseguenze per u mondu economicu di a Corsica. Cì vulerà à pensaci in l'avvene.

Secunda rimarca cuncernandu e ricette, l'aumentazione tremenda di a DMTO, a tassa nant'à e custruzione, issa tassa riprisente oghje quasgi 10 milione sia 210 % di a mezza naziunale, 210 %.

Da u puntu di vistu finanziariu, ghjè piutostu una bona nutizia, vule di chì Assemblea vince assai soldi nant'à e custruzione, tantu megliu per noi. Ma, da un puntu di vistu di a salute sucietale di a Corsica, ghjè un indice chì pallesa a situazione prublematica di l'immobiliare in Corsica. Di un latu, i nostri ghjovani, i

ghjovani corsi ùn trovanu micca un alloghju è d'altra parte, e custruzione aumentanu sempre bella di più chì in altri lochi in Francia. Simu cuntenti di vede chì issu puntu hè statu rimarcatu di lugliu da tutta sta Cullettività è chì ci seranu seguite cù un raportu nantu à l'aloghju chè no vuteremu forsa dumane.

Per compie cunscernandu e spese, vogliu pallisà i 5 M€ supplementarii nantu à l'arnesi finanziari per seguidà un antru votu di a sessione di lugliu à nantu à u raportu fin'impresu, ghjè a prova chè no ci demu i mezzi di riescie e pulitiche chè no vulemu mette in piazza è ne simu cuntentu.

À titulu persunale, sò cuntenta di vede ch'elli ci sò 100 000 euro in più pè l'immersione in lingua corsa di i maiò. Mà d'una manera generale, vulerevu parlà di u cambiamentu d'orientazione pè i crediti di micca ubradi in a furmazione professionale l'amparera. Issi crediti sò stati urientati torni per di u suciale, in particolari per di l'APA. Hè benissimu di pensà à e nostre anziane è simu felice di vede chè no pensemu à e nostre anziane è a sulidarità trà generazione ferma un valore impurtante di a nostra sucietà. Ma vulemu quantunque ramintà ch'ellu hè un peccatu chì i crediti ùn sianu micca stati adduprati in a furmazione cum'ellu era previstu, micca perchè chì a Cullettività ùn s'impegna micca, s'impegna à bastanza indè a furmazione professionale è indè l'amparera, sapemu ch'ellu hè una di e nostre primure, ma perchè stu modu di formazione ferma un modu micca abbastanza cunisciutu da i ghjovani è chì ghja una imagine sempre negativa indè u spiritu di parechje.

Prova ch'ella ci vole à cuntinuà à sustene tutti l'attori in stu duminiu è faciu cunfidenza à l'esecutivu per quessa.

Per compie, vogliu ringrazià i servizii è sopra à tuttu l'esecutivu per avè messu 7 milioni supplementarii nantu à l'infrastrutture di trasporti, e strade, chjughe ò maiò, l'airuporti, i camini di feru. Ghjè un impegnu per u sviluppu di i trasporti mà sopr'à tuttu, un impegnu in particolare pè l'internu chì e piccule strade, e strade chì capu nanzu eranu à i dipartimenti, avemu una belle piazza in su bughjettu è l'airoportu, quellu di Figari, dunque l'infrastrutture, i trasporti e e strade micca di e grande cità mà piutostu di i loghi chì sò stati à spessu scurdati in u passatu.

Dunque, vogliu ringrazià à l'esecutivu è à i so servizii per issu bughjetu è bella sicura u PNC vuterà à prò di stu raportu. À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi assai.

Dunque, Petr'Antone TOMASI hà a parolla.

**M. Petr'Antone TOMASI**

À ringrazià vi.

Sintiti, saraghju curtissimu adosse à su bugettu supplimintariu.

L'introduction du rapport nous y invite, en parlant de façon prioritaire d'un budget de report et d'ajustement, donc d'un rapport qui est finalement assez semblable à celui que nous avons examiné et adopté au moment du vote du budget primitif, au mois de mars. La raison pour laquelle, bien entendu, ayant donné un satisfecit au budget primitif au mois de mars dernier, nous approuverons ce budget supplémentaire qui consolide et conforte des tendances, ça a été dites, tendances annoncées dès notre accession aux responsabilités qui vont dans le sens d'un assainissement des finances de cette Collectivité. Il est important de noter, comme cela a été relevé au rapport, la maîtrise de l'épargne et la baisse de l'emprunt.

Il y a un certain nombre de chiffres sur la lesquels il convient de nous arrêter un instant.

Je crois qu'il y a une légère augmentation, cette année du 012 dont il faut dire qu'elle est aussi la conséquence de choix que nous avons faits communément, notamment il y a quelques mois, concernant le régime indemnitaire des agents qui explique aujourd'hui, cette légère variation sur ce chapitre qui est un chapitre traditionnellement très regardé. Je crois qu'il convenait aussi de le souligner.

Je disais au moment du vote du budget primitif, un satisfecit général. Nous avons également insisté sur un certain nombre d'orientations. Je les reprends brièvement. Nous avons notamment souhaité insister sur les politiques en faveur de l'intérieur et de la montagne. On note ici une légère variation avec un ajout de crédits. Nous rappelons que lorsque on avait interrogé le Conseil exécutif, il y a quelques mois déjà, il nous avait été répondu qu'en la matière, était programmés un nouveau règlement des aides et éventuellement une PPI, donc une programmation pluriannuelle d'investissements. Quid de ces deux mesures qui nous semblent tout à fait nécessaires pour donner un nouveau départ et pour renforcer les investissements en la matière.

Toujours sur l'intérieur et sur la montagne, de façon plus conjoncturelle, nous avons attiré l'attention de l'Exécutif sur la situation du Paisolu d'Aitone dont nous sommes propriétaires. On voit qu'il y a ici un retrait de crédits, mais je crois

comprendre que cela n'est pas de notre fait, mais d'un retard qui est pris dans les études et qui est plutôt lié à la situation d'un tiers. On souhaiterait avoir des précisions en la matière.

Enfin, nous avons, non seulement insisté, mais également proposé avec les autres groupes de la majorité des amendements en matière linguistique pour inscrire des autorisations de programme. On a aujourd'hui des crédits de paiement qui sont activés sur la diffusion linguistique. Ça n'est pas le cas sur la structuration des « case di a lingua » et sur l'aide aux associations. Simplement, une interrogation pour en connaître les causes. Est-ce qu'on est dans le cadre d'une non-consommation, d'une consommation correspondant aux CP inscrits au BP sur ces deux sujets dans la mesure où « e case di a lingua », en tout cas nous semble-t-il, ont constitué un succès au niveau du premier appel.

Je crois qu'au-delà de ça, il faut que nous nous interrogeons sur notre capacité à être plus efficaces dans le soutien au tiers, dans la mesure et considérant qu'il y a là une vraie demande sociale et qu'il y a des réserves financières qui ont été inscrites au budget de notre Collectivité.

Ceci étant dit, encore une fois, une approche positive de ce rapport et de ce budget supplémentaire et un vote favorable du groupe « Corsica libera ».

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le président du groupe « Corsica libera ».

La parole, au Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Rapidement, remercier... Ah, pardon !

### **Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, je n'avais pas vu. Excusez-moi, je suis impardonnable ! Vous avez la parole.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, Président.

Très brièvement, trois petites observations, plutôt des interrogations et des demandes de précision, voire de positionnement de la majorité.

Effectivement, un budget supplémentaire dans la continuité du budget primitif. Pour ma part, je suis inquiète sur la programmation sur le PEI et notamment, je vais vous poser deux questions sur des projets bien précis, notamment sur le conservatoire d'Ajaccio qui ne figure pas dans ce budget supplémentaire. Il faut inscrire en AP, 1,7 M€ pour le passer en COREPA. C'est un projet structurant qui est très attendu sur Ajaccio, pour lequel nous souhaitons la position de la majorité territoriale.

Egalement, sur le projet d'école hôtelière de Porticcio. Vous savez que le président de la République, lorsqu'il est venu, a accepté le principe de son financement. Nous sommes dans l'attente d'un positionnement de la majorité sur ce projet-là. J'aimerais avoir votre positionnement, vu qu'il ne figure pas également dans ce budget supplémentaire.

Enfin, un dernier point un peu plus large, mais qui va bientôt toucher tout le monde, c'est sur la compétence déchets. Vous savez que bientôt les centres d'enfouissement seront saturés. Vous avez indiqué, M. le Président de l'exécutif, dernièrement, que la seule possibilité serait l'export des déchets. Là encore, je ne vois pas dans le budget supplémentaire, le surcoût lié à cet export. Même si je sais que la compétence collecte est la compétence des communautés de communes, le traitement du SYVADEC, le plan qui a été voté par la Collectivité de Corse s'impose à tous. Aujourd'hui, il manque encore le positionnement de la majorité sur le projet du centre de Viggianello ou sur un autre. En tout cas, que fait-on provisoirement ? Est-ce que le surcoût lié à l'export sera pris en charge, en tout cas, il n'apparaît pas dans ce budget supplémentaire. C'est une inquiétude des présidents de communautés de communes, notamment. Donc, je me permets de relayer cette question puisque d'ici un mois, nous serons tous touchés par cette problématique.

Voilà les trois questions sur ce budget supplémentaire. Je vous remercie, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Cette fois, c'est bien le Président du Conseil exécutif qui prend la parole.

## **Le Président SIMEONI**

Je disais, remercier chacune et chacun des intervenants. Une fois n'est pas coutume, mais mes réponses et mes précisions iront d'abord vers la majorité, c'est beaucoup plus court, et ensuite vers l'opposition, un tout petit peu plus long.

Sur la majorité, merci pour vos appréciations positives. Nous avons construit ce budget ensemble et il faut que nous renforçons, j'en ai conscience, notre concertation en amont.

Ceci étant précisé, sur les différents points, sur le principe, je tiens à rassurer Petr'Antone TOMASI, il n'y a pas de difficultés budgétaires ou de remises en cause des perspectives que nous avons tracées.

Sur la langue, ça monte en puissance normalement. La volonté politique, elle est claire. Les crédits seront ouverts et seront disponibles pour répondre à tous les besoins qui seront exprimés.

La volonté est la même du côté de l'intérieur. Sur la question du nouveau règlement des aides et de la programmation pluriannuelle, y compris pour les communes de l'intérieur, dans le cadre du PPI, ça fait partie de nos objectifs structurants, y compris en articulation avec le débat que nous aurons demain sur l'aide au logement. Ça, on va le faire.

Je ne me rappelle plus le détail des autres demandes, mais je me tiens à votre disposition pour y répondre, y compris en dehors de nos débats. Donc, merci pour votre soutien et votre confiance renouvelée.

Ensuite, je me tourne vers l'opposition. Bien sûr, je pense que globalement, ce sont des critiques bienveillantes, en tout cas il n'y a rien dans tout ce que vous m'avez dit qui me choque.

Simplement, pour essayer d'être aussi objectif que possible.

Premier point, ce budget supplémentaire, je l'ai dit, c'est un budget d'ajustement, de reprise des résultats et on est globalement dans la trajectoire vertueuse qui est celle que nous avons fixée au niveau de la Collectivité Territoriale de Corse, que nous avons reprise et fixée ensemble pour la nouvelle Collectivité de Corse. Ça, c'est la première chose. Après, on peut toujours discuter de la façon de présenter, de la virgule, mais en gros, le budget est bien sûr sincère,

les ratios sont plutôt rassurants. Nous avons tenu globalement les objectifs que nous nous étions fixés. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, comme nous nous y étions engagés, nous ne mobilisons l'emprunt que dès lors que cela est nécessaire ou indispensable. Là aussi, c'est de bonne politique.

Troisième point, je me tourne un peu plus vers Xavier, je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Le ratio entre investissement et fonctionnement s'est dégradé par rapport à l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse parce que nous avons fusionné des compétences et notamment, nous avons repris les compétences des conseils départementaux. Le ratio de 70/30 est le ratio moyen notamment des conseils départementaux. Donc, aujourd'hui, nous avons des dépenses et des transferts d'aides sociales qui sont des dépenses de fonctionnement. Il n'y a pas eu de gradation de ce côté-là, peut-être à un epsilon, en plus, en moins, mais je veux dire qu'on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Je voudrais vous dire aussi, que vous l'avez en tête, vous n'avez peut-être pas eu le temps de le lire, moi je n'ai eu que la synthèse grâce aux services que je remercie également pour cela, le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales 2019 est sorti, notamment avec un appendice qui est consacré à l'analyse financière et budgétaire de la fusion des régions. Je vous invite à le lire parce que d'abord, c'est toujours riche d'enseignement, mais surtout ça nous permet de relativiser ou en tout cas, de mettre en perspective nos difficultés. Pour rire un peu, quand je me regarde, je me déssole, mais quand je regarde les autres, je me console.

Là, c'est la fusion des régions, donc c'est moins complexe que ce que nous avons fait. Nous, nous avons fusionné une collectivité de type région mais pas région de droit commun et deux conseils départementaux qui avaient au surplus des habitudes de gestion très différentes. Donc, en gros, nous avons fusionné trois niveaux pratiquement différents.

Là, il s'agit de régions qui ont fusionné entre elles. Donc, on a fusionné des collectivités de même strate. On a eu deux ans de plus puisque la fusion des régions est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Que dit la cour des comptes ? Très brièvement : « les mécanismes d'élargissement des périmètres, d'extension des compétences et de mise en œuvre

de la nouvelle administration ont nécessité une phase transitoire qui n'est pas terminée ». Donc, ils n'ont pas encore fini.

Deuxièmement, « les gains d'efficience visée par ces réformes restent aujourd'hui limités en raison de la reconduction dans la majorité des cas des modes de gestion préexistants ». C'est-à-dire qu'y compris lorsqu'on a fusionné des collectivités de même strate, on a conservé les modes de gestion anciens. Nous, nous avons construit des modes de gestion nouveaux.

Troisièmement, « en matière de développement économique, la rationalisation des dispositifs d'intervention est inaboutie. Par exemple, dans le domaine des transports, la continuité du service public a incité les régions à maintenir les modalités antérieures et à différer les évolutions structurelles ». C'est-à-dire que tout ce qui était attendu de la fusion des régions en termes de redéfinition des dispositifs a été différé par les différents responsables parce que c'est trop complexe.

Enfin, « la fusion des régions a occasionné des surcoûts importants, notamment en matière de rémunération des personnels et des indemnités des élus ». Partout, ça a explosé et ici, ça a été maintenu ou très légèrement augmenté.

Donc, ceci pour vous dire, vraiment quand on compare, j'ai conscience des difficultés et des insuffisances, mais en même temps je le dis, je salue même si quelquefois je peux m'emporter, je peux être en désaccord avec mon administration ou lui dire, « ça ne va pas assez vite, ce n'est pas bien, etc. ». Globalement, je pense qu'il faut saluer son travail tout en ayant à l'esprit qu'il faut continuer à s'améliorer.

Dernier point. Là où on a est un vrai problème, c'est l'augmentation en dépenses de fonctionnement et y compris, les dépenses de personnel. Je renouvelle et je propose une réunion avec les présidents de groupes, ou la commission des finances, ou les deux pour qu'on expose très tranquillement la situation dans laquelle nous sommes.

Pour répondre à François ORLANDI, d'abord on est restés globalement à effectif constant, c'est-à-dire que lorsqu'il y a des départs à la retraite, on remplace. Par contre c'est vrai que souvent, on recrute des catégories A. Mais on ne recrute pas des catégories A pour venir doubler par rapport à des gens, parlons clairement, qui seraient mis au placard. On recrute des catégories A parce que dans tous les secteurs, on a des besoins. Je me tourne vers mes conseillers exécutifs, je peux vous dire qu'on a des arbitrages et on est au confluent de la

demande politique légitime et de l'exigence budgétaire. Il y a des endroits où notre majorité, où les conseillers exécutifs demandent des résultats ou l'exercice de compétences plein et entier que nous n'avons pas, aujourd'hui, les moyens d'exercer tout simplement, parce que nous avons des carences, y compris en personnel et en cadres. A un moment donné, il faut faire des arbitrages.

Je ne vais pas être très long, mais je voudrais quand même vous dire que le régime indemnitaire, ça a augmenté, ça a entraîné une augmentation, mais une augmentation qui a été maintenue dans un périmètre qui est très inférieur à la moyenne constatée dans les régions qui ont fusionné, grâce à un dialogue social et grâce aussi aux efforts qui ont été consentis par les organisations syndicales. Mais aussi, avec une volonté sociale : je prends l'exemple des ATTE. Il y avait un différentiel important. Là, en septembre, ils ont tous 250 € en plus sur leur paie. 250 € sur une paie qui est une paie faible, c'est un effort important financier pour la Collectivité, mais c'est normal qu'on le fasse, parce que ça fait 20 ans que ces personnels étaient dans l'attente d'un alignement de leur statut.

L'action sociale, on s'y était engagés, on a essayé de prendre le meilleur de ce qui existait dans les trois collectivités.

Pour le reste, je vais vous parler un instant des nouveaux métiers, par exemple. On a ouvert le Stiletto, on a essayé de réaffecter les personnels, il y avait besoin de création de postes. On a créé trois postes.

Les mineurs non accompagnés, c'est un problème qui se pose à l'échelle française. L'Etat a transféré la compétence aux départements, donc, ici, chez nous et il ne met pas plus de moyens. On a de plus en plus de mineurs non accompagnés et il faut les héberger.

La question de l'observatoire des violences faites aux femmes, on a ouvert un poste, on va essayer de le pourvoir en interne, il faut un cadre de catégorie A. On va essayer de le trouver, mais si on ne le trouve pas... Dans le social, Bianca FAZI m'interpelle parce qu'il y avait des carences qui étaient restées non identifiées mais qui sont réelles. On est en cours de recrutement, 8 médecins, 4 puéricultrices, 8 assistantes sociales. Croyez-moi, on les recrute parce qu'on en a besoin, parce que les services sont plus qu'en tension. Je peux vous dire que dans certains recrutements où j'ai un peu renâclé, où j'ai un peu tardé, la conseillère exécutive et la DGA m'ont dit « on est au bord de la grève, on est au bord des maladies, etc. ».

Donc, je tiens à votre disposition l'ensemble de ces éléments. On va en parler, c'est normal, on aurait dû le faire avant. C'était en juillet que je m'étais engagé à le

faire, il y a eu juillet et août. Là, après le BS, on organise cette réunion, l'administration sera présente, présidents de groupes, président de la commission des finances et je vous donnerai en toute transparence ces éléments.

Je termine en disant, un BS dans la continuité du BP, un BS qui a été voté à l'unanimité par le CESEC, 42 voix pour sur 42 membres. On a tenu compte... Il prend acte avec un avis favorable, il n'a pas voté pour, d'accord. Mais on n'est pas loin d'un vote favorable, quand même ! Il a intégré aussi les observations de la majorité, c'est normal, de l'opposition, c'est normal aussi.

On est dans des ratios budgétaires qui sont rassurants. On le dit souvent, il ne suffit pas d'être un bon gestionnaire, il faut aussi avoir une vision politique ambitieuse. Mais si on n'a pas les fondamentaux budgétaires qui sont assurés derrière, on ne peut pas concrétiser sa politique. Globalement, je pense qu'on est dans un BS qui est sérieux, satisfaisant avec la situation que nous avons à gérer au quotidien.

Pour être clair, les déchets, c'est sûr, on n'a pas budgétisé l'exportation puisque l'exportation, la Préfète ne veut pas en entendre parler. Les sites susceptibles de nous accueillir à l'extérieur n'en veulent pas, etc. Donc, on n'a pas budgétisé, on avait dit qu'on ne budgétiserait pas et ce, d'autant mieux que l'Etat a dit qu'il ne financerait pas lui non plus. Le SYVADEC ne veut financer, l'Etat ne veut pas financer, l'exportation pose des problèmes juridiques et même économiques, voire éthiques qui sont considérables. On sait, ça a été dit par François SARGENTINI, qu'on est dans une position, aujourd'hui pour la phase transitoire, position au bord de l'explosion, disons-le clairement.

Nous, on avait préconisé un appel aux élus des territoires qui nous avaient dit dans un premier temps, « nous, si c'est des centres de stockage à l'échelle, en gros, de plusieurs territoires, on est prêts à le faire », en application du principe que chacun gère ses poubelles, pour caricaturer. On a lancé cet appel, on a essayé de travailler à l'identification de sites. On se rend compte que ça ne marche pas. Donc, on a une vraie difficulté. Mais au plan budgétaire, on n'a pas budgétisé.

Pour vous répondre clairement, sur le conservatoire, ça fait l'objet de l'amendement. Donc, c'est une redistribution d'autorisations de programme et je vous confirme que l'opération sur le conservatoire d'Aiacciu sera prise en charge au titre d'opérations principales du PEI pour le montant qui avait été envisagé, c'est-à-dire 5 plus 2, 7,2 M€, la demande de la commune d'Aiacciu.

En ce qui concerne la dernière opération, j'en parlerai avec vous, on a appris pendant le débat de Cozzano que le Président avait donné une validation de principe, premier point. Deuxième point, et c'est normal, la Préfète, qui exécute les instructions présidentielles, a souhaité que ce dossier soit inscrit.

En ce qui nous concerne, je vous rappelle que ça a fait l'objet d'une codécision, nous n'avons pas de dossier, nous avons simplement l'information que l'Etat a souhaité inscrire cette opération. Donc, nous n'avons pas le dossier. Mais je tiens à vous dire que ça me paraît très aléatoire indépendamment de la suite parce qu'on nous demande de rouvrir une ligne budgétaire, la formation qui était fermée. On se propose, du côté de l'Etat de récupérer 4,5 M€ sur d'autres opérations qui restent non déterminées pour l'instant et en toute hypothèse, le financement de cette opération ne pourrait intervenir qu'à titre secondaire. A mon avis, toutes les opérations principales vont consommer les crédits PEI qui restent disponibles. Donc, il y a un vrai problème politique de discussion sur quid de ce dossier, quel est son contenu réel. Après, il y a un problème d'inscription et même ensuite derrière de hiérarchisation.

Je suis à votre disposition pour en parler, mais il ne pouvait pas apparaître, c'est une évidence, dans le cadre de ce budget supplémentaire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport. Il a été distribué. Vous voulez en dire un mot, de cet amendement, M. le Président du Conseil exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

Les autorisations d'engagement, c'est à la demande de l'office de l'environnement et des élus de l'Assemblée qui siègent au conseil d'administration du parc naturel régional de la Corse puisqu'il y a une rallonge budgétaire qui a été demandée pour pouvoir financer la mise en oeuvre des opérations liées à la labellisation. Ce dont nous sommes convenus, c'est d'ouvrir une autorisation d'engagement sur laquelle on pourra tirer, dès lors que les opérations seront engagées.

Mais ce que je voudrais dire, puisqu'on est en phase d'examen par la chambre régionale des comptes, c'est qu'il faut impérativement, premièrement, que nous allions vers des conventions d'objectifs de moyens entre la Collectivité de Corse et ses agences et offices. Que nous allions aussi vers des conventions d'objectifs et de

moyens avec les organismes satellites ou dits satellite de la Collectivité de Corse. C'est en rédaction. Par exemple, on ne peut pas avoir les budgets supplémentaires des organismes satellites qui arrivent avant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse. Si on vote des lignes budgétaires dans un organisme satellite, on vient, on nous place devant le fait accompli et on nous demande d'entériner. Ça, ça n'est pas possible. Ça, il faudra le changer. Je compte bien que cela change à travers une discussion qu'il faudra avoir, très apaisée. Mais en l'état, bien sûr, le soutien à cette opération est acté.

Je rappelle aussi que la règle de 1,2 %, et je m'adresse aussi à l'opposition, elle s'impose à nous, mais par ricochet, elle s'impose à nos offices et agences bien sûr, mais aussi à nos organismes satellites. On ne peut pas, nous, être au pain sec et à l'eau et puis avoir des organismes satellites qui, eux, dépensent, je ne dis pas sans compter, mais en fonction de leurs besoins. Nous aussi, on a de gros besoins, et nos besoins ne sont pas pris en considération ou en compte à concurrence de ce que nous souhaiterions. On le fait en tenant compte des restrictions budgétaires qui nous sont imposées par la contractualisation. Donc, il faut que tout le monde s'y astreigne.

Pour le reste, ce sont des redistributions d'autorisations de patrimoine, notamment l'AP pour pouvoir passer en COREPA avant la fin de l'année, le financement du conservatoire de musique Henri TOMASI pour le site d'Aiacciu au titre du PEI.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité. <sup>3</sup>**

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Nous allons passer au rapport suivant. Je pense que c'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport... Oui, vous êtes dispensé et même encouragé ! En revanche, si vous pouviez brancher votre micro.

**\* Raportu n° 273 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 di a Ciucciaghja Letizia**

**\* Rapport n° 273 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 de la Crèche Laetitia**

**Le Président SIMEONI**

Pour une fois que vous m'encouragez !

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à moins 18 596 €.

**Le Président TALAMONI**

Bien. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité. <sup>4</sup>**

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/280 AC

<sup>4</sup> Délibération N° 19/281 AC

Rapport suivant.

**\* Rapport n° 274 : Affittazioni di u risultatu 2018 è bugettu supplimentariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Pumonti**

**\* Rapport n° 274 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 -Laboratoire d'analyses Pumonti**

### **Le Président SIMEONI**

Affectation de résultat. Il n'y a pas lieu d'effectuer une affectation de résultat. L'investissement, rien de notable. Sur le fonctionnement, restitution de crédits puisqu'il y avait un excédent de 200 000 € au titre des rémunérations. Inscription de 130 000 € de crédits supplémentaires pour des remplacements de petit matériel et honorer l'engagement vers le marché de l'ARS, un virement de la section d'investissement. Au total, le BS s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 198 603 € pour le laboratoire d'analyses Pumonte.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Commission des finances ?

### **Mme Anne TOMASI**

À prò.

### **Le Président TALAMONI**

Bien. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.** <sup>5</sup>

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Rapport suivant n° 275. Vous avez la parole, M. le Président.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/282 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 275 : Affettazione di u risultatu è bugettu supplementariu 2019 - Laboratoriu d'analisi Cismonte**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 275 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte**

**Le Président SIMEONI**

Pas d'affectation de résultat. Investissement, rien de particulier. Fonctionnement, un réajustement minime, 7 000 €, de la subvention d'équilibre. Le BS s'équilibre tant en dépense qu'en recettes à 174 138,87 €.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

À prò, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je mets aux voix ce rapport. Je demande à l'opposition de se manifester quand même, dans un sens ou dans un autre, parce que ça, c'est la démocratie. Elle a bien entendu le choix de son vote, mais qu'elle vote !

Je reprends donc. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité. <sup>6</sup>**

Non-participation du groupe « la Corse dans la République » ; Contre : les groupes « Per l'avvene », « Andà per dumane ».

Rapport n<sup>o</sup> 276.

---

<sup>6</sup> Délibération N<sup>o</sup> 19/283 AC

**\* Raportu nu 276 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - I Bagni di Petrapola**

**\* Rapport n° 276 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Bains de Petrapola**

Des élus doivent s'en aller, le docteur BENEDETTI, par exemple, Pascale SIMONI et nous le notons au procès-verbal. Oui, Stéphanie GRIMALDI. Très bien. Nous prenons note.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour développer ce rapport.

**Le Président SIMEONI.**

Simplement une petite augmentation d'environ 10 000 € au titre du fonctionnement en contraintes de prestations de service. Demande complémentaire de crédits dus à un surcroît d'activité liée à la saisonnalité avec le paiement d'heures supplémentaires. J'en profite pour rendre hommage au travail qui est fait par notre collègue, Pascale SIMONI, Fanfan BENEDETTI qui intervient aussi, on le sait. L'activité des bains de Petrapola a augmenté puisqu'on est passé de 350 curistes l'année dernière à 450, cette année. Donc, une augmentation de 30 % qui est quand même significative et qui est un signe positif.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi ò Sgiò Presidente.

M. BIANCUCCI, conseiller exécutif, a tenu à mettre en évidence l'investissement de Mme SIMONI dans la gestion de ce dossier. Des contacts permanents ont été établis entre le Conseil Exécutif et la conseillère à l'Assemblée de Corse au titre de l'aménagement du territoire ainsi qu'au niveau financier.

Il a rappelé que la Collectivité de Corse a hérité d'un dossier extrêmement difficile à porter.

A ce propos, M. ORLANDI s'est inscrit en faux sur la remarque du conseiller exécutif. Il a rappelé que l'ancien conseil départemental de la Haute-Corse avait, à

la demande des acteurs locaux, racheté l'ensemble de l'établissement thermal dans l'objectif de sauver l'agrément. Ainsi la collectivité départementale a pu choisir le mode de gestion le plus opportun en accord avec l'ensemble des acteurs.

Pour lui, la situation des Bains de Petrapola, au moment de la création de la Collectivité de Corse, était saine, dans l'attente de pouvoir sauver l'agrément, ce qui a été obtenu, et une situation qui a permis une exploitation équilibrée.

M. ORLANDI a estimé qu'il fallait définir clairement ce que va être l'avenir de la station thermale, notamment au niveau de son mode de gestion.

M. LACOMBE a précisé que la situation de l'établissement thermal était en stand-by compte tenu des choix qui pourront être opérés par la majorité territoriale.

Concernant la section de fonctionnement, il a relevé l'inscription au Budget Supplémentaire de 22 000 €, dont 10 000 € pour des contrats de prestations de services. S'agit-il d'une mauvaise évaluation au BP ou d'une évolution de la saison touristique, plus intense, plus active ?

Il a souhaité avoir une évaluation sur les recrutements de saisonniers.

M. BIANCUCCI a fait observer qu'il n'a voulu accabler personne dans sa remarque lors de la présentation du rapport et que le Conseil exécutif essaye d'aller de l'avant dans ce dossier.

Il a précisé que la gestion de l'établissement devient plus que périlleuse aujourd'hui, notamment la gestion des ressources humaines.

En réponse à l'interrogation de M. LACOMBE, il a souligné que, malgré les aléas et les difficultés, l'établissement thermal a connu une augmentation de la fréquentation, ce qui est paradoxal compte tenu de la situation de l'établissement.

Il a précisé qu'il conviendra de mener une réflexion globale aussi bien sur l'établissement thermal que sur les aspects annexes aux Bains, de même que sur les investissements conséquents rendus nécessaires. Cette réflexion générale permettra peut-être aux Bains de Petrapola de conserver son agrément et ainsi de parvenir à une meilleure structuration de l'établissement.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport

**Le Président TALAMONI**

Merci. Oui, François ORLANDI a la parole.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Juste une petite rectification, peut-être une coquille dans la lecture du rapport, je n'ai pas dit que le département avait choisi le mode de gestion, mais bien au contraire, il avait laissé le soin à la nouvelle Collectivité de Corse de choisir le mode de gestion.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte. Oui, Mme PIERI a la parole.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Nous souhaiterions une réponse à l'interrogation qu'avait faite Xavier LACOMBE en commission des finances, concernant ces 10 000 € consacrés à des contrats de prestations de services puisque nous n'avons pas eu de réponses.

Ensuite, je reviendrai sur ce que j'avais dit dans le cadre du budget primitif sur l'engagement de la population d'Isolaccio et surtout de son maire pour que ce site vive. Aujourd'hui, on ne peut que regretter quand on entend tous ces chiffres sur le budget, qu'il n'y ait aucun investissement qui soit fait sur cette station thermale de Pietrapola qui ne demande qu'à vivre, qu'à se développer et qui est un outil important pour la région du Fium'Orbu et pour les emplois. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Les 10 000 €, c'est du fonctionnement. Il y a eu des absences de femmes de ménage. Par ailleurs, les autres agents ont pallié au besoin, me dit-on. On a donc eu plus d'heures supplémentaires. Le surplus est lié à des heures supplémentaires plus importantes, notamment au surcroît d'activité puisqu'on est passé de 350 à 450 curistes. Il y a eu aussi un certain nombre de difficultés avec le directeur qui n'était pas là, etc.

Ceci étant, sur la volonté politique, elle est très claire : il est prévu d'investir. Il y a des études qui sont en cours, études juridiques, études techniques, études de marché, etc. On essaiera de faire le meilleur choix pour permettre le développement de ce site et avoir un retour sur investissement. Mais la volonté, pour en parler souvent au sein du Conseil exécutif, pour en parler devant cette Assemblée, notamment avec Pascale SIMONI et pour en parler avec les élus de la région, notamment Jacky BARTOLI, mais pas seulement, je peux vous dire qu'il y a la volonté d'avancer. Je vous le confirme.

### **Le Président TALAMONI**

Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>7</sup>**

Contre : le groupe « per l'avvene » ; abstentions : les groupes « andà per dumane », « la Corse dans la République ».

Rapport suivant n° 277. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**\* Raportu n° 277 : Affettazione di u risultatu 2018 è bugettu supplementariu 2019 - Parcu stradale**

**\* Rapport n° 277 : Affectation du résultat 2018 et budget supplémentaire 2019 - Parc de la voirie**

### **Le Président SIMEONI**

La section présente un excédent de 36 600 €. La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire équivalent. Il est proposé d'affecter au compte excédent de fonctionnement capitalisé la totalité de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement.

Sur le fonctionnement, restitution de crédits d'un montant de 500 000 € au titre des rémunérations. En effet, 16 agents ont été rattachés comme prévu au budget principal de la CDC au moment de la répartition des effectifs.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/284 AC

Il est demandé d'allouer 220 000 € pour un ajustement de crédits supplémentaires, environ 200 000 € pour des dépenses de fournitures non stockables et l'entretien de matériel roulant, matériel et fournitures, 23 000 € destinés à la maintenance informatique.

Le montant total des dépenses s'élève à 280 000 €. Ces inscriptions en recettes et dépenses justifient une diminution d'un montant de 280 000 € de la subvention de la Collectivité de Corse. Le BS s'équilibre tant en dépense qu'en recettes à – 243 797 €.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

À prò, ò Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

À ringrazià vi.

Je crois que personne n'intervient et donc, je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>8</sup>**

Contre : le groupe « per l'avvene » ; abstentions : les groupes « andà per dumane », « la Corse dans la République ».

Rapport suivant :

\* **Raportu n° 284 : Determinazione di u coefficente multiplicatore di a tassa nantu à u cunsumu finale d'electricità**

\* **Rapport n° 284 : Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

**Le Président TALAMONI**

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/285 AC

Il convient de faire valider au préalable le délai abrégé.

À ce sujet, j'ai une justification écrite de la demande de délai abrégé : on me dit que ce rapport est transmis en urgence en application de l'article L.3333-3 du CGCT, qui dispose par transcription des dispositions des conseils départementaux au cas de la Corse, la décision de l'Assemblée de Corse doit être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre pour être applicable l'année suivante. Or, des vérifications sur l'impact financier des mesures proposées ont dû être réalisées durant les dernières semaines afin de sécuriser ce rapport ; ce qui explique sa transmission dans les délais abrégés.

Voilà la justification donc de la demande de délai abrégé.

Donc je vais d'abord mettre aux voix le délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le délai abrégé est adopté.**

(Contre : Andà per Dumane ; Per l'Avvene ; Abstention : La Corse dans la République)

Ce rapport va être présenté par le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est une recette qui représente 2,6 M€ pour la Collectivité de Corse et je vous propose de reconduire le coefficient de 4.25 qui avait été déjà adopté par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 20 septembre 2018.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

A prò, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

Il est favorable et il n'y a personne qui intervient sur ce rapport.

Je le mets aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>9</sup>**

(Abstentions : Per l'Avvene ; la Corse dans la République).

Rapport suivant.

**Le Président SIMEONI**

J'ai commis une erreur matérielle, c'est 4,7 M€. Mais je ne pense pas que cela influe sur le vote...

**Le Président TALAMONI**

Je pense que tout le monde avait bien en tête le rapport à la virgule près...  
Donc je pense qu'il n'y a pas de problème.

J'interroge l'Exécutif sur le rapport qu'il souhaite voir passer.

**Le Président SIMEONI**

Est-ce que vous vous sentez en état de parler des modalités de scrutin ? L'avis que l'on doit donner sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, ou est-ce que vous voulez d'autres rapports ?

Est-ce que vous voulez qu'on fasse une suspension de 5 minutes, le temps que je fasse un point avec les conseillers exécutifs ?...

**Le Président TALAMONI**

Suspension de 5 minutes, d'accord.

**La séance est suspendue à 19h08 et reprise à 19h44.**

**Le Président TALAMONI**

Je demande aux élus de regagne leur place.

Vous avez la parole.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/286 AC

**M. Romain COLONNA**

Je voulais signaler aux services que, sur le Rapport N° 273, que l'on soit bien clair, je n'ai pas participé au vote pour des raisons personnelles. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Dont acte.

Vous avez la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Il existe des commissions permanentes, la veille de la session, qui sont, me semble-t-il, mises en place pour définir un ordre du jour.

Je voudrais savoir pourquoi on ne le suit pas, alors qu'on en débat une heure, deux heures, le temps qu'il faut la veille des sessions et c'est rare qu'on suive un ordre du jour. Et aujourd'hui, c'est le cas.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez parfaitement raison, Chère collègue. Et d'ailleurs nous participons l'un et l'autre à cette commission permanente. Mais, c'est vrai qu'il est aussi d'usage d'adapter l'ordre du jour, de manière consensuelle bien entendu, en fonction des disponibilités des conseillers exécutifs qui sont amenés à présenter les rapports. C'est quelque chose qui s'est toujours fait. Qui doit se faire à la marge bien sûr, qui ne doit pas non plus ensuite conduire à bouleverser l'ordre du jour, mais il y a un certain nombre d'adaptations qui sont un peu inévitables dans la mesure où parfois, certains dossiers que l'on pensait nécessiter un certain temps, finalement durent beaucoup plus longtemps que prévu.

Donc, il y a une nécessité de tenir compte d'un certain nombre de choses : la disponibilité ou un empêchement subi de l'un des conseillers exécutifs...

Donc, effectivement, nous ne respectons pas à la lettre l'ordre de passage, mais nous essayons quand même globalement de nous y tenir.

En ce qui me concerne, je suis à la disposition de chacune et chacun d'entre vous. J'essaye de faire plaisir aussi au Conseil exécutif. Mais bon, à un moment donné, il faut bien prendre des décisions.

**Mme Christelle COMBETTE**

Apparemment, la conseillère exécutive est présente et elle n'a rien demandé, comme elle vient de le dire.

Non, mais Président, trêve de plaisanterie, on a un ordre du jour, je comprends, il y a effectivement des choses qui peuvent se passer dans la vie des conseillers exécutifs, mais on essaye de s'y tenir. Le Conseil exécutif est représenté en commission permanente. Il est là, il donne son avis, il modifie effectivement, souvent en fonction de ce que ces collègues lui disent. Et le lendemain, on arrive en session et on ne respecte jamais l'ordre du jour.

Ce serait bien de temps en temps quand même d'arriver à le faire. Sinon, ce n'est pas la peine qu'on vienne le mercredi 2 heures, 1 heure ou une demi-heure, peu importe, à la commission permanente.

**Le Président TALAMONI**

Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour qui est particulièrement chargé et il a fallu l'ajuster.

J'ai posé la question hier en commission permanente au représentant du Conseil exécutif, qui lui-même n'avait peut-être pas en sa possession les desiderata de l'ensemble des conseillers exécutifs et il a fait ce qu'il a pu, j'ai fait ce que j'ai pu. Et on en est arrivé à la situation que nous connaissons aujourd'hui, et ma foi ce n'est pas un drame si nous avons interverti quelques rapports sur l'ordre du jour.

Vous avez raison d'être pointilleuse. Il faut l'être. Mais il faut aussi s'adapter à la situation.

En ce qui me concerne, je veux bien faire ce que vous voulez...

Mais avec votre permission, nous allons donner la parole à Josépha GIACOMETTI-PIREDDA dorénavant pour présenter le rapport 247.

**CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 247 : Situ archiologicu di Cuccuruzzu in Livia - funziunamentu di a righjia di ricetti : tariffi novi di opari è prudotti missi in vendita à a buttega di u situ archiologicu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 247 : Site archéologique de Cuccuruzzu à Livia - fonctionnement de la régie de recettes : nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente à la boutique du site archéologique**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Ce sont des rapports qui vont satisfaire les conseillers puisque, pour certains, ils vont assez vite.

Le rapport 247 concerne le site de Cuccuruzzu à Livia. C'est simplement le fonctionnement de la régie de recette pour acter des nouveaux tarifs d'ouvrages et produits mis en vente.

Rien de particulier.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons un rapport de la commission des finances et de la fiscalité et Anne TOMASI va nous le présenter.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Comme je l'avais fait en janvier 2019 à propos du fonctionnement de la régie de recettes du Musée de la Corse (Exposition « E Figure di a Corsica »), a réitéré sa remarque sur le fait que la régie de recettes du site du Cuccuruzzu fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, qu'elle fixe les nouveaux tarifs des ouvrages et des produits dérivés alors que l'Assemblée de Corse est amenée à en délibérer que lors de la présente session (soit 2 mois après le début de l'application des tarifs).

Il est, selon moi, illogique de présenter pour validation par l'Assemblée de Corse, des tarifs qui sont déjà appliqués depuis deux mois. J'ai souhaité qu'à l'avenir ce type de rapport soit présenté en Commission des Finances, puis en Assemblée de Corse bien avant l'entrée en vigueur des tarifs.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de M. François ORLANDI du groupe « Andà per dumane » - Les groupes « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République » étaient absents au moment de l'examen du rapport).

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue.

Il y a un brouhaha assez désagréable.

Il y a également un rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>10</sup>**

Rapport suivant :

**\* Rapportu n° 261 : Finanziamentu à titulu eccezzionali di un'uparazioni di archiulugia privintiva in u quattru di u prughjettu di ristoru di a ghjesgia piuvana di San Petru - cumuna de BARBAGHJU**

**\* Rapport n° 261 : Financement à titre exceptionnel d'une opération d'archéologie préventive dans le cadre du projet de restauration de l'église pievane de San Petru - commune de BARBAGHJU**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/287 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Il s'agit effectivement d'une demande subvention de 20 806,56 € qui est présentée par la commune de Barbaghju pour le financement d'une opération archéologique préventive.

Elle est préalable à la restauration de l'église de San Petru, laquelle est un édifice de style roman-pisan, édifiée entre le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> Siècle. C'est un élément du patrimoine extrêmement intéressant.

Considérant la perspective d'élargissement du champ des connaissances archéologiques sur les populations rurales post médiévales, le soutien de cette opération dont la stratégie est exemplaire - étude, conservation, valorisation -, semble nécessaire pour le maintien et pour cet édifice et pour la connaissance de cette période de notre histoire.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de prise de parole.

Je mets donc aux voix ce rapport : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>11</sup>

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 248 : Cufinanziamentu da a Cullettività di Corsica è da u Statu di e missione CARIF-OREF è secretariatu permanente di u CREFOP - Cunvinziunamentu per l'annata 2019**

**\* Rapport n° 248 : Cofinancement par la Collectivité de Corse et l'Etat des missions CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP - Conventionnement pour l'année 2019**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci.

Vous avez approuvé, le 20 décembre 2018, l'internalisation des missions du GIP Corse Compétences, en particulier les missions CARIF-OREF - Centre d'Animation et de Ressources sur l'Information sur la Formation et le secrétariat permanent du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Dans le cadre du transfert des personnels et des missions considérées, l'État s'est engagé à maintenir les crédits inscrits au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, et donc à financer à hauteur de 213 500 € ces différents postes de dépenses pour les années 2019 et 2020.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/288 AC

Cette recette a été inscrite au budget primitif 2019 de la Collectivité de Corse.

La convention 2019 qui vous est proposée :

- identifie les missions cofinancées, CARIF-OREF et secrétariat permanent du CREFOP.
- définit le plan d'action 2019 et la gouvernance.
- précise les modalités de la participation financière de l'État.

Elle est complétée par deux annexes.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Rapport de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un ci n'hè micca O Sgiò Presidente, u raportu ùn hè micca statu presentatu chì i servizii ùn eranu micca quì per presentà lu.

**Le Président TALAMONI**

Què po allora ùn hè micca bè !

Rapport de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/289 AC

**\* Raportu n° 249 : Dispositivu intercunsulari tarritoriali di racolta permanenti di i bisogni di cumpitenzi di l'impresi**

**\* Rapport n° 249 : Dispositif inter consulaire territorial de collecte permanente de besoins en compétences des entreprises**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

C'est un titre un peu barbare qui rentre dans le cadre d'un ensemble d'outils qui sont indispensables. On en parle souvent ici, l'adéquation emploi/formation est difficile et complexe à résoudre.

La formation, on en parle beaucoup. Elle est souvent au centre de nos réflexions, mais il faut aussi y apporter des outils adaptés.

Un des éléments de réponse, et je n'aurai pas la prétention de dire ici qu'il est un élément de réponse à lui tout seule, de la résolution de cette équation emploi/formation, est la collecte des données et des besoins des entreprises.

Donc, dans le cadre du PRIC est remonté ce projet de mise en place par les chambres consulaires qui, de manière très pratique, pour expliquer ce rapport de manière pratique et pragmatique, vont faire remonter à la cellule de veille de notre collectivité les besoins en temps réel des entreprises puisque les consulaires sont au plus près des besoins des entreprises. Ils vont être analysés par la cellule de veille et vont faire l'objet de mise en place d'actions de formation en temps réel.

Face à cela, puisqu'il fallait aussi retravailler les dispositifs, même si c'est annexe à ce rapport, mais ceux qui s'intéressent à la question de la formation comprendront qu'il est aussi indispensable de travailler là-dessus, pour être plus réactif, notre collectivité travaille également à un accord-cadre pour changer très clairement le système du plan régional de formation pour qu'il soit plus souple, plus dynamique et plus réactif pour répondre aux besoins. Parce que si nous améliorons la collecte en amont et l'analyse des besoins des entreprises pour pouvoir mieux répondre en temps T par les actions de formation, il nous faut aussi rendre plus souple et plus réactif notre système de plan de formation.

Donc, c'est un des outils que nous mettons en place et qui réalisera en continue, auprès des entreprises sur l'ensemble des territoires, et analysera les formations. Et nous accompagnerons, bien évidemment, en parallèle dans une démarche qualitative ces remontées de besoins.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Avis de la commission de la culture ?

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Cum'è per u rapportu 248, ùn ci n'hè micca, u raportu ùn hè micca statu presentatu.

**Le Président TALAMONI**

Bon... Muriel FAGNI a demandé la parole, elle l'a.

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Je ne peux que me réjouir de ce dispositif parce qu'aujourd'hui, la compétence clé est primordiale pour réussir son entrée dans la vie active. Et ce pacte d'investissement dans les compétences corses est vraiment un document stratégique qui, grâce justement à des financements exceptionnels, va nous permettre d'accélérer les transformations de commandes de formation afin de répondre, comme vous l'avez dit Mme la Conseillère exécutive, aux besoins des entreprises.

Bien souvent, il faut savoir que tout individu qui travaille, qui connaît son métier, son secteur professionnel a forcément acquis une compétence et malheureusement, beaucoup de personnes ne le savent pas.

Eh oui, quand ils se retrouvent dans des situations inconfortables comme demandeurs d'emplois, bien souvent nous devons les conforter, les accompagner pour consolider leurs compétences clé.

On ne peut se réjouir de ce dispositif qui, dans une première année, s'inscrit dans un cadre expérimental. Mais je rejoins Madame la Conseillère exécutive, conformément à l'avis du CESECC, j'espère, dans un autre avenir, l'ouvrir à d'autres filières : monde sportif, monde culturel, associer aussi des acteurs de l'économie sociale et solidaire, la santé, l'agriculture, l'écologie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prises de parole.

Vous avez la parole.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci.

Mme la Conseillère exécutive, ce rapport, effectivement, va dans le bon sens ; dans le sens de la proximité et de l'écoute des chefs d'entreprises. Leur compétitivité et le développement de leur entreprise dépendent en partie de la capacité à s'adapter aux évolutions techniques, législatives ou administratives de leur activité.

En revanche, vous parlez de dispositifs innovants dans la collecte permanente des besoins en compétences, n'est-ce pas le cœur de métier des chambres consulaires ? Oui mais, elles existent depuis une centaine d'années, Mme la Conseillère, donc il me semble que c'est quand même leur cœur de métier que d'aller à la rencontre de leurs ressortissants et de récolter leurs besoins, notamment en formation.

Et selon nous, l'innovation aurait résidé surtout dans la collecte de données en temps réel sur l'ensemble du territoire, mais également il aurait été judicieux d'impliquer immédiatement à cette collecte les branches professionnelles et les OPCO. Pourquoi attendre ?

De plus, vous parlez de techniciens qui seront justement présents sur le terrain, mais le nombre reste flou, combien seront-ils ? Lorsqu'on sait que nos entreprises

sont des TPE qui n'ont pas de ressources en interne pour établir un diagnostic précis de leurs besoins.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je crois que nous allons pouvoir donner la parole à la Conseillère exécutive et ensuite voter.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Mme la Conseillère, peut-être qu'il y a eu une incompréhension.

Si effectivement j'avais dit dans cette assemblée que les chambres consulaires étaient une innovation et que la collecte des informations par celles-ci en était une aussi, vous auriez pu effectivement le contester.

Ce que nous avons dit, c'est qu'au contraire, et vous le dites dans votre intervention, ce sont leur cœur de métier. Donc, on n'a pas doublonné justement, on travaille à partir des gens dont c'est le cœur de métier pour collecter cette information en direct et nous, simplement l'analyser et la traduire en actions de formation de manière plus directe. Parce qu'on a analysé, et vous siégez au sein du CREFOP, qu'il y avait une rupture souvent entre la remontée et les collectes de données, et ensuite la traduction, dont a fait état Mme FAGNI, en besoins de compétences et en actions de formation.

Donc, c'est ça que nous avons félicité. C'est un facilitateur. Nous n'avons pas voulu justement l'internaliser et le faire nous, puisque nous avons considéré, comme vous le dites, que c'était le cœur de métier des chambres et qu'il avait été jusqu'à aujourd'hui insuffisamment exploité pour faciliter la collecte de notre collectivité. C'est là où réside l'innovation dans le dispositif.

Ensuite, là aussi peut-être une incompréhension, nous n'attendons pas pour mettre en œuvre, quand j'ai dit « c'est un des outils du processus »... Parce que vous l'avez vu aussi pour siéger en CREFOP, dans le plan, il y a des tas de fiches-action. Ce dispositif-là n'est qu'un des outils. Aujourd'hui, il vient se mettre dans un ensemble où, effectivement, sont mobilisées les OPCO et les chambres professionnelles.

J'ai présenté cet outil, je dirais, de manière déconnectée des autres dans le sens où nous avons besoin d'une validation par cette assemblée de ce dispositif. Mais, effectivement, lorsque vous faites d'ailleurs référence aux capacités des TPE à pouvoir exprimer leurs besoins, c'est précisément par ce dispositif que nous espérons répondre, puisque les chambres étant déjà mobilisées et mettant déjà en œuvre cette collecte auprès des entreprises, c'est à nous d'être des traducteurs et des facilitateurs de la traduction en formation. Parce que ce qui nous a été dit aussi souvent, c'est l'expression du besoin effectivement pour une TPE, mais c'est aussi la traduction de ce besoin en compétences et en actions de formation qui est difficile. Et c'est là où la collectivité intervient et veut intervenir de manière beaucoup plus dynamique. Et c'est pour cela aussi que je l'ai mis en parallèle, mais j'aurais pu le mettre en parallèle avec d'autres outils, avec la nécessaire refonte de notre gestion du PRF, proprement des actions de formation de la Collectivité qui l'accompagne. Mais c'est un maillon du dispositif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>13</sup>

**\* Raportu n° 250 : Prughjettu di Ricerca à titulu di u CPER - Prughjettu « Gerhyco » Gestione raghjunctata di e Risorse in acqua è ambienti acquaticchi à l'interfaccia trà Muntagna è Litorale - Mantenimentu funziunale di i servizii idr'ecusistemichi isulani in Corsica »**

**\* Rapport n° 250 : Projet de Recherche au titre du CPER - Projet « Gerhyco : Gestion raisonnée des Ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne-littoral - Maintien fonctionnel des services Hydro-écosystémiques insulaires en Corse »**

### **Le Président TALAMONI**

Vous avez donc la parole pour nous présenter ce rapport.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/290 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Ce n'est pas moi qui ai choisi le titre, désolée... J'aurai fait plus court...

C'est un projet porté par l'Université de Corse qui s'inscrit dans notre stratégie de recherche et innovation adoptée par notre assemblée.

C'est aussi le choix affiché d'investir dans la recherche, d'investir fortement dans la recherche.

Vous voyez que la participation de notre collectivité est importante et que les travaux qui seront entrepris sont aussi importants, et je le souligne en présence du Président de l'Office hydraulique : ce sont des travaux qui sont menés en collaboration avec l'Office hydraulique sur des questions fondamentales de la caractérisation de l'eau et des ressources associées face aux changements globaux (anthropiques et climatiques), et on sait combien en contexte insulaire, ils sont importants pour la gestion de l'eau, la valorisation de l'eau et des ressources insulaires associées.

C'est une stratégie scientifique originale qui est mise en place et que nous sommes aujourd'hui heureux d'accompagner par ce soutien à ce projet.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu in favore, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi.

Qui veut intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Ce rapport pourrait paraître anodin, en réalité lorsqu'on va au fond des choses, puisqu'on ne peut que partager évidemment les domaines de recherche de l'Université de Corse, ça pose d'abord un problème de fond. On signe des conventions tripartites et après, respectueux que nous devons être de l'autonomie des établissements de recherche, d'une certaine façon on laisse filer.

Je veux bien entendre qu'il y a une collaboration, et je l'espère, du reste on ne peut pas en attendre moins, avec l'Office hydraulique. Ceci dit, quand on s'intéresse un peu au domaine de l'eau et qu'on lit un peu en profondeur, c'est le cas de le dire, ce rapport, ne serait-ce que le titre, il montre quoi ?

Il montre qu'il s'agit de travailler sur des masses d'eau douce qui sont profondes et d'étudier un peu l'interface qui existe entre les eaux salées et les eaux douces.

On pourrait attendre d'un projet qui va impacter notre collectivité à hauteur de sommes conséquentes, on parle de 1 M€ pour notre collectivité, le reste étant à la charge de l'État, puisqu'on est dans le cadre d'un contrat de plan, qu'on aille un peu plus loin sur les véritables enjeux.

Est-ce que ce rapport est à la hauteur des enjeux tels qu'ils ont été formulés par le SDAGE ? Je m'interroge.

Est-ce qu'il est opportun d'engager plus de 1,7 M€ alors que le château d'eau de l'île, on le sait, ce n'est pas forcément sur l'interface eau salée/eau douce que les choses se passent, c'est en montagne, c'est dans le rural, c'est là que la ressource se recharge, sur les lacs, les sources.

Sur ces points, rien ou si peu.

Sur les autres surfaces, rien ou si peu.

Sur l'ensemble de nos barrages, rien ou si peu.

Sur l'impact des changements climatiques, rien ou si peu...

Je ne vais pas me livrer à un inventaire à la Prévert.

Sur le volet qualitatif, on l'a évoqué ce matin très rapidement, le Président de l'Office hydraulique a eu le loisir d'effleurer le sujet des cyanobactéries ; je pense que c'est un sujet prégnant aujourd'hui qui, compte tenu de la sensibilité que l'opinion manifeste à l'égard de ces dangers, méritait à mon avis qu'on se penche sur une étude de ce prix-là.

J'ai envie de dire que dans ce qui nous lie à l'Université sur ces sujets d'importance, je pense qu'il serait de bon aloi que nous renforçons vraiment des liens, tout en étant respectueux de l'autonomie des instituts de recherche. C'est un rapport coûteux qui entraîne de notre part un certain nombre de réserves.

Quant à l'investissement que nous devons consentir, au regard des enjeux qu'on formule depuis cette maison, on a l'impression qu'entre le domaine de recherche qui est celui de l'université, qui n'est pas en cause évidemment, le montant qu'on y consacre et les enjeux qu'on passe notre temps, beaucoup de temps, à formuler ici, il y a un écart qui de notre point de vue est bien trop significatif.

C'est pour cette raison que nous émettons un avis très réservé sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Donc, vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

M. le Conseiller, je veux bien entendre vos réserves, mais vous avez peut-être une lecture assez réductrice.

Je n'ai pas les compétences scientifiques dans le domaine pour répondre sur la rencontre des eaux douces et de l'eau salée, de ce que ça peut comporter comme implication scientifique. Mais pour avoir échangé sur les différents projets avec l'Université et avec des scientifiques sur ces questions-là, les implications qui nous

ont été présentées vont bien plus loin que l'approche réductrice, la lecture réductrice que vous venez d'en faire.

Pour l'instant, je me fonderai sur les considérations des scientifiques de l'Université de Corse sur ce sujet, des échanges qu'il y a eus avec l'Office hydraulique.

Effectivement, et vous avez raison de dire que nous investissons beaucoup, qu'il nous faut porter un regard sur les projets sur lesquels nous investissons et c'est ce que nous faisons.

Dans la convention tripartite d'ailleurs, un certain nombre d'axes stratégiques sont développés dont celui de la gestion de l'eau, bien évidemment.

Que donc, découlant de cette convention tripartite, il faudra aussi que nous soyons attentifs aux retours sur les problématiques qui nous touchent, d'où les implications et les participations des offices et agences concernés. Sur cela, je peux partager votre propos, sur le suivi et sur les résultats attendus. Mais sur les considérants scientifiques, la présentation qui nous a été faite va beaucoup plus loin et répond à des problématiques que vous avez évoquées, notamment une partie des problématiques, parce que je vous l'ai dit, je ne vais pas aller aussi loin dans les considérations scientifiques, mais pose un certain nombre de problématiques qui répondent au changement notamment anthropique en Méditerranée, mais aussi pour nos ressources en eau.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

### **M. Xavier LUCIANI**

Je vais compléter quand même l'intervention de ma collègue.

Nous sommes impliqués, l'Office de l'environnement, l'Université de Corse, et l'Office d'équipement hydraulique. Ce projet avait été voté au contrat de plan dans la mandature GIACOBBI, c'était en fin de mandature 2015. Et ce dossier, nous l'avons repris, parce qu'il ne nous convenait pas, pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas l'Office de l'environnement et l'Office hydraulique notamment dans ce projet et qu'on voulait absolument faire un projet qui soit pluriel, avec des acteurs, les offices et faire un lien avec l'université : la recherche au service de l'action, y compris de l'Exécutif puisqu'on était sur une problématique qui concernait à la fois

l'état des masses d'eau littorale et autres, et qu'il y avait donc une implication déjà parallèle de nos offices sur ce thème-là.

Donc, la recherche, à mon avis... On a réfléchi, bien sûr. On s'est dit « qu'est-ce qu'on fait ? » : on a reformaté le projet, on a fait deux grosses réunions d'ailleurs avec les offices et l'université, dans ces locaux (salle 5) et on a reformaté le projet de manière à ce qu'il soit véritablement opérationnel, qu'il puisse demain servir à l'action que nous menons dans les différents domaines.

Vous savez bien, et c'est en rapport avec le SDAGE, totalement en rapport avec le SDAGE, c'est en rapport avec tous les défis que nous menons en matière de résolution des causes et des effets du changement climatique. C'est carrément un corollaire, ou en tous les cas un appui incontestable pour nous dans la recherche et l'innovation pour justement répondre à un certain nombre d'impératifs.

C'est en lien aussi, parce qu'ils ont participé... Ce n'est pas un projet isolé. Des gens qui ont travaillé ou qui travaillent sur Gerhyco aujourd'hui, ce sont des ingénieurs de chez nous et en plus, il y a aussi le fait que les mêmes sont dans le comité de bassin et ont élaboré avec nous le plan d'adaptation au changement climatique pour la Corse., les mêmes qui travaillent au SDAGE, les mêmes qui ont fait hier matin avec moi à Corti, lors du comité de bassin, un état des lieux transitoire sur le SDAGE 2016-2021. Donc, c'est quelque chose qui s'intègre parfaitement à la stratégie aujourd'hui de défi de la Corse face au changement climatique.

Et pour nous, il fallait absolument que l'Université rentre de plain-pied dans ce défi, qu'elle soit (et ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière) véritablement au service de ce que nous essayons de mettre en place.

Je prends un exemple simple : les cyanobactéries. Je ne vais pas parler des heures, mais c'est passionnant. A l'heure où on parle, on a en a parlé hier matin avec Antoine ORSINI, puisque c'est un hydrobiologiste, pas un hydroclimatologue, nous avons des hydroclimatologues, Jean-Louis je te regarde, à l'Office hydraulique, qui arrivent quand même aujourd'hui à travailler sur les prévisions aussi et sur les possibilités hydriques de ce territoire.

Sur les cyanobactéries, on a fait un pas en avant extraordinaire, parce qu'on avait, nous, un schéma départemental 2B de vigilance et de surveillance, aussi bien entendu de contrôle des cyanobactéries sur un certain nombre de plans d'eau, à l'heure où on parle, par l'action de l'Exécutif et des offices, nous avons réussi avec

l'ARS et l'État à mettre en place un schéma territorial de traitement des cyanobactéries.

Nous avons aujourd'hui donc, des analyses qui sont transmises simultanément à l'ensemble des services (DREAL, DDTM, ARS, État, Office, etc.). On a mis aujourd'hui mis en place un système qui n'existait pas avant nous.

Je reviens à Gerhyco pour finir. Ça continue. Quand on est sur une route, on découvre des choses et on se rend compte que le monde universitaire aujourd'hui est pratiquement en relation étroite avec ce que nous faisons. En même temps, je précise aussi qu'on a aujourd'hui 6 alternants de l'Université de Corse dans nos offices qui travaillent justement et à Gerhyco et aux cyanobactéries, et à l'ensemble des effets du changement climatique.

En gros, on est en train de mettre l'Université au service de la Corse et les offices au service de l'Université.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>14</sup>

(Abstention du groupe Per l'Avvene)

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 251 : Ripartizione di i crediti delegati da u Statu per l'acquistu di libri sculari destinati à i sculari di collegiu è di u stabilimentu regionale d'insignamentu adattu (EREA) per l'annata sculare 2019-2020**

**\* Rapport n° 251 : Répartition des crédits délégués par l'Etat à l'académie pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) pour l'année scolaire 2019-2020**

---

<sup>14</sup> Délibération N° 19/291 AC

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

M. le Président,

Il s'agit donc, pour la rentrée 2018-2019 et 2019-2020, de l'achat de manuels car vous savez que pour la rentrée 2018-2019, ils avaient été limités aux compléments de collections, puisque réforme oblige.

S'agissant de la rentrée scolaire 2019-2020, il convient de couvrir le coût des achats complémentaires dans les collèges qui s'apprêtent à accueillir davantage d'élèves, et d'autre part, conformément aux besoins exprimés par certains établissements, de pourvoir au renouvellement de licences numériques qui s'avère plus important cette année.

La dotation affectée s'élève à 93 072 € et la répartition est annexée au rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis écrit de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président TALAMONI**

Il y a un avis oral de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Un avisu favurevule, O Sgiò Presidente.

**Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi assai. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>15</sup>

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 252 : Cambiamentu di u nomu di u liceu d'insignamentu agriculu di Sartè : « CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »**

**\* Rapport n° 252 : Changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « CAMPUS AGRICORSICA U RIZZANESI-SARTÈ »**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il s'agit du changement de dénomination du lycée d'enseignement agricole de Sartè « U Rizzanese ». Le nom souhaité par la communauté éducative, de par son conseil d'administration qui s'est prononcé est : CAMPUS AGRICORSICA « U RIZZANESI ».

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette initiative.

Il est également porté à votre connaissance (nous avons eu un échange en commission) que le conseil municipal de Sartè s'est prononcé pour que le nom de la commune d'implantation apparaisse et a proposé la dénomination suivante : CAMPUS AGRICORSICA « SARTÈ ».

Pour arriver à un consensus des 2 propositions :

CAMPUS AGRICORSICA « U RIZZANESE/SARTE ».

Comme ça on répond à la demande de la communauté éducative, c'est ce que je vous propose, mais on répond aussi à la demande du conseil municipal qui a formulé sa volonté de garder « Sartè ».

Alors, CAMPUS AGRICORSICA « U RIZZANESE/SARTE.

---

<sup>15</sup> Délibération N° 19/292 AC

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable (non-participation du groupe Andà per Dumane, Abstention de M. GHIONGA et du groupe PNC).

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Vous avez la parole.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Président.

Mme la Conseillère exécutive, merci pour cette présentation.

Le lycée agricole de Sartène est un outil de qualité, je voulais le rappeler, qui est connu dans la région Alta Rocca, Sartenais, Valinco, Taravu et bien au-delà, et qui reçoit des étudiants du continent. Donc, c'est un outil de qualité.

Je voulais saluer ici dans notre assemblée la communauté éducative, les agents du lycée agricole et ceux qui font tourner l'exploitation car ils travaillent très souvent dans des conditions difficiles.

Alors, aujourd'hui, vous nous proposez de changer le nom du lycée agricole...

(Brouhaha).

Il nous est proposé, je rectifie, de changer le nom du lycée agricole. Alors, moi, je répondrai « pourquoi pas ». Mais je considère que ce n'est pas une priorité. Je pense que cela a un coût. Il y a quand même les logos, les panneaux, les étiquettes qui vont servir aux produits d'exploitation, alors qu'il y a des difficultés au lycée agricole, que ceux qui travaillent justement la terre et qui sont sur l'exploitation ont du matériel qui date des années 80, donc il y a quand même des problèmes. Et je ne pense pas que le fait de changer de nom va résoudre ces problèmes.

Sans compter la verrue environnementale, et je cite l'association « A Funtanedda » de Levie, qui est à l'entrée du lycée agricole. C'est l'ancien centre de formation des apprentis qui est devenu un squat, qui est en ruine, qui est tagué. Les portes et les fenêtres ont été enlevées. Nous entendons régulièrement sur les ondes de nos radios la population appeler pour parler de ce problème. C'est une décharge à ciel ouvert.

Donc, je considère, et notre groupe, concernant ce changement de nom, fera une non-participation car je pense qu'il faut d'abord résoudre des problèmes. Je sais que votre majorité a travaillé et s'est déjà engagée sur le lycée agricole, mais on changera de nom... On peut même l'appeler pour faire plaisir au Maire de Sartè « U Palazzu di Sartè », si cela lui fait plaisir. Mais je pense qu'il faut travailler encore au lycée agricole, mettre les moyens et nous changerons peut-être le nom du lycée.

Je vous remercie.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Mme la Conseillère, je peux adhérer sur un certain nombre de points que vous avez évoqués. Or, il y a peut-être une petite incompréhension. C'est le conseil d'administration, ce n'est pas une proposition du Conseil exécutif que de changer le nom du lycée agricole de Sartè.

En revanche, le Conseil exécutif est saisi et doit obligatoirement délibérer et proposer à votre assemblée de délibérer plus exactement, pardonnez-moi, sur cette saisine du conseil d'administration.

En même temps, lorsqu'il y a un changement de dénomination, le conseil municipal se prononce à son tour et nous avons souhaité, par honnêteté envers notre assemblée, vous faire part de la demande du conseil municipal et faire une proposition qui pouvait répondre aux deux exigences : l'une, de voir apparaître « Rizzanese », et l'autre de voir apparaître aussi « Sartè ».

Sur la question des priorités sur le lycée agricole, vous en avez évoqué un certain nombre. Vous savez que nous nous y sommes rendus à plusieurs reprises, que nous avons mis en place un calendrier de travaux sur le lycée agricole, que des travaux ont été réalisés, que des travaux vont l'être aussi, que nous travaillons aussi sur la création d'une sorte de pépinière pour que nos jeunes agriculteurs puissent travailler dans de bonnes conditions (je dis « pépinière », dans le sens des pépinières d'entreprises). Et qu'également, nous travaillons à la modernisation de

l'ensemble des outils, parce que vous le rappelez, à juste titre, c'est une question absolument importante puisque nous l'avons évoquée dernièrement avec le lycée agricole, nos jeunes ne peuvent pas devoir se former sur des outils qu'ils ne rencontrent même plus sur les exploitations sur lesquelles ils se rendent, sinon on est en décalage sur la formation. Donc, ce sont des choses que nous avons pris, nous, en compte.

Mais, sur la question de la priorité, simplement ce n'est pas le Conseil exécutif qui en fait une priorité, mais c'est le Conseil exécutif qui est tenu de vous saisir à la demande du conseil d'administration.

### **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas le Conseil exécutif, mais c'est quand même le Conseil exécutif qui dépose le rapport et qui le soutient. C'est pour savoir, car nous, nous soutenons le Conseil exécutif, donc nous voulons savoir si nous allons voter...

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Qui le soutient et qui vous fait la proposition pour arriver à converger sur le conseil d'administration et, parce que la question est là aussi, sur le conseil municipal, et qui vous propose donc une solution de médiation qui soit la prise en compte des deux propositions : celle du conseil d'administration et ajoutée, celle du conseil municipal. Ça, c'est la proposition du Conseil exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

En principe, ce n'est pas trop comme cela que ça se passe, mais comme nous sommes devant une affaire très compliquée, même si on nous dit qu'elle n'est peut-être pas essentielle, en tout cas elle a provoqué un certain émoi, donc nous allons refaire un tour.

Nous allons d'abord donner la parole à Jean-Jacques LUCCHINI, qui l'a demandé en premier, et ensuite à Jean-Charles ORSUCCI.

### **M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Déjà, je voudrais savoir si je peux intervenir en tant que Président du Conseil d'administration du lycée agricole de Sartène ?

**Le Président TALAMONI**

Je ne suis pas certain que ce soit très orthodoxe, mais d'un autre côté je ne suis pas sûr que vous feriez l'objet de poursuites pénales pour l'affaire du changement de nom...

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

C'était juste pour éclairer un peu les débats, parce qu'on peut quand même expliquer...

**Le Président TALAMONI**

Apparemment, si c'est une proposition que vous avez portée vous en tant que Président du Conseil d'administrations, ça ferait un peu mélange des genres que vous interveniez à nouveau en tant qu' élu territorial...

Je pense qu'il vaut mieux que vous vous absteniez si c'est vous qui avez porté cette...

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Je m'abstiens alors.

**Le Président TALAMONI**

Jean-Charles ORSUCCI.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président de déroger. Si vous m'aviez refusé, je ne m'en serai pas offusqué pour autant, mais c'est gentil de votre part de me donner la parole.

**Le Président TALAMONI**

Je suis un Président débonnaire, vous le savez.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

On veut juste dire que notre groupe va apporter son soutien à la proposition de l'Exécutif qui nous paraît être la plus raisonnable ; à savoir, entendre à la fois la commune de Sartène et le lycée agricole.

Je pense que les enjeux financiers ne sont pas... Là aussi, il faut les ramener à leur juste valeur. Vous verrez un peu plus tard, dans l'étude des rapports, nous serons un peu plus sévères à un autre moment.

Là, je pense que nous devons valider ce choix. Et c'est vrai qu'il semble aussi que l'Exécutif, et on s'en félicite, ait choisi de prendre le taureau par les cornes, si on peut s'exprimer ainsi en matière agricole, concernant le lycée de Sartène et on ne peut que s'en féliciter.

### **Le Président TALAMONI**

Je préfère rappeler que ce que nous venons de faire, c'était à titre exceptionnel ! Ce ne sera pas tous les 3 jours que nous allons revenir après l'allocution finale du Conseil exécutif.

Mais je dois donner la parole à nouveau à Josepha GIACOMETTI-PIREDDA-PIREDDA pour qu'elle confirme que tout bien considéré, ce rapport est le bon.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

CAMPUS AGRI CORSICA « SARTE/ RIZZANESE ».

### **Le Président TALAMONI**

Nous allons maintenant voter sur ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.<sup>16</sup>**

(Non-participation du groupe Per l'Avvene ; M. Jean-Jacques LUCCHINI absent).

Je vous remercie.

\* **Raportu n° 282 : Mudifica di a struttura pedagogica generale di u sicondu gradu pè a rientrata sculare 2020-2021**

\* **Rapport n° 282 : Modification de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2020-2021**

---

<sup>16</sup> Délibération N° 19/293 AC

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Il s'agit donc de valider la modification de l'offre de formation initiale sous statut scolaire pour la rentrée prochaine, et certains dispositifs, vous le voyez, sont effectifs dès cette rentrée :

- d'une part, par la prise en compte des projets de création de sections nouvelles;
- d'autre part, par l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs d'enseignement déclinés dès la rentrée 2019 dans les établissements par le Rectorat au titre de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle.

C'est un rapport récurrent, bien évidemment, où chaque année nous rappelons les compétences qui doivent être celles de notre Collectivité en matière de négociations des moyens de l'Académie de Corse.

Nous avons obtenu une réponse il y a quelques jours, suite à un échange avec le Ministre de l'Éducation nationale sur la négociation des moyens. Nous sommes renvoyés une nouvelle fois au droit commun des régions : on nous invite à négocier avec le Rectorat dans les prochaines semaines.

Nous le répétons et le réitérons encore une fois, l'esprit du transfert de compétences, tel qu'il a été opéré dans ce domaine, commande au Président du Conseil exécutif de négocier directement avec le Ministère, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

**Le Président TALAMONI**

Il y a, s'agissant de ce rapport, un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>17</sup>

**SISTEMI D'INFURMAZIONE/ SYSTEMES D'INFORMATION**

\* **Raportu n° 246** : Approvu di l'aghjustu n° 1 à l'appicciu relativu à u prughjettu Gertrude II (lugiziali destinatu à l'inventariu di u patrimoniù culturali) - Assistenza, Mantimentu è Evuluzioni

\* **Rapport n° 246** : Approbation de l'avenant n° 1 à l'annexe relative au projet Gertrude II (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - assistance, maintenance et évolutions

**Le Président TALAMONI**

Vous nous présentez Gertrude.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Après Gérhyco, Gertrude.

Le projet GERTRUDE est relatif à l'assistance, la maintenance et les évolutions du logiciel GERTRUDE utilisé par la direction du Patrimoine pour l'inventaire du patrimoine culturel.

L'avenant qui vous est proposé vise à redéfinir les dispositions financières du projet ; le périmètre des prestations attendues restant inchangé.

---

<sup>17</sup> Délibération N° 19/294 AC

Il y a toute une annexe qui vous a été présentée.

Compte tenu des intentions d'engagement sur le projet annoncées par les Régions membres de la centrale d'achat à laquelle est rattaché le dispositif Gertrude (c'est un peu technique), la participation financière maximum de la Collectivité de Corse est évaluée, sur 2 ans, à :

- 16 700 € TTC pour les prestations de maintenance corrective et de transition sortante,
- 38 000 € TTC pour les prestations de maintenance évolutive.

Pour un total de crédits de 54 700 € TTC.

Donc, je rappelle, c'est un outil d'inventaire du patrimoine culturel.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons un avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Noi, ùn n'avemu miccu avisu, ùn hè micca statu presentatu stu raportu.

**Le Président TALAMONI**

Ah bon ? Un hè micca bè !

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.** <sup>18</sup>

Comme nous sommes à l'heure prévue pour le dîner, c'est ce qui est convenu avec le traiteur, nous allons peut-être suspendre la séance et la reprendre dans une heure.

**La séance est suspendue à 20 h 35 et reprise à 22 h 20.**

**Mme Mattea CASALTA préside la séance.**

**Mme Mattea CASALTA**

La séance est reprise, Mme FAZI, s'il-vous-plait, vous pouvez peut-être commencer.

**SUCIALE - SALUTE / SOCIAL - SANTE**

\* **Raportu n° 253** : Aghjustu à a cunvenzioni quattru dipartimentali di u Pumonti rilativa à a mediazioni famigliali è à i lochi di scontu

\* **Rapport n° 253** : Avenant à la convention-cadre départementale du Pumonti relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre.

**Mme Bianca FAZI**

En fait, nous avons déjà une médiation familiale qui est gérée par la FALEP, qui permet donc d'avoir un médiateur familial agréé, qui intervient dans le cadre d'entretiens confidentiels, afin de favoriser la communication et d'aider à la gestion de conflits dans le domaine familial étendu.

La Collectivité contribue au financement de cette mission à hauteur de 15 000 € par exercice budgétaire.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous avons un rapport de la commission sociale, Mme SANTUCCI.

---

<sup>18</sup> Délibération N° 19/295 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien, très rapide. Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Non pas d'intervention. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 254 : Cunvenzione trà a Cullettività di Corsica, a Cumunità di Cumune Fium'Orbu è Castellu è l'associu di u cerculu di i nutadori di u Fium'Orbu pè a realizazione di riunione d'apprunteraà a nascita in pissina**

**\* Rapport n° 254 : convention entre la Collectivité de Corse, la communauté de communes Fium'orbu-Castellu, et l'association du cercle des nageurs du Fium'orbu pour la réalisation de séances de préparation à la naissance en piscine.**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit effectivement d'actions de prévention médicosociale en faveur de femmes enceintes. Donc, elle propose cette année des actions sur le territoire de Bastia, à la piscine de la Carbonite et également sur la Plaine-orientale et donc sur le Fium'orbu-Castellu.

Nous espérons également faire cette action sur le territoire d'Aiacciu. Cette convention est annexée au présent rapport. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport écrit de la commission sociale, Mme SANTUCCI.

---

<sup>19</sup> Délibération N° 19/296 AC

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Parfait, et nous avons un rapport oral de la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

À favore.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. Alors on me dit que nous avons des conseillers communautaires, Mme SIMONI, docteur BENEDETTI, s'il vous plaît, si vous voulez ne pas participer au vote. Merci. Le secrétariat général note que vous quittez l'hémicycle.

Y a-t-il une intervention sur ce rapport ? Non pas d'intervention. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

Rapport suivant :

\* **Raportu n° 255** : Suvvenzione annuale di funzianamentu à l'Associu di fraiutu di e persone ammesse in prutezzione di a zitellina di Corsica

\* **Rapport n° 255** : subvention annuelle de fonctionnement à l'association d'entraide des personnes admises en protection de l'enfance de Corse.

Là aussi nous vous écoutons, s'il-vous-plaît.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. C'est une association qui a pour vocation d'accompagner les anciens pupilles de l'Etat et les jeunes gens qui sont sortis du

---

<sup>20</sup> Délibération N° 19/297 AC

dispositif de l'aide sociale à l'enfance dans leur projet de vie et particulièrement sur le plan de l'intégration sociale et professionnelle.

C'est une association qui repose sur l'intervention de bénévoles, elle est un partenaire naturel de la direction de la protection de l'enfance de la Collectivité.

Elle intervient aussi dans la représentation d'un de ses membres au sein de la commission d'agrément en vue de l'adoption de la Collectivité de Corse et au sein du conseil des familles des pupilles de l'Etat.

Elle peut aussi octroyer des prêts d'honneur, des secours d'urgence, des dots, des primes diverses.

C'est une association qui fonctionne depuis 2001, et nous avons une subvention qui est d'un montant de 20 000 € qui pourrait être allouée par la Collectivité et qui est imputée sur le budget de la direction de la protection de l'enfance. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons des rapports, commission sociale ? Avis favorable. Et, commission finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Listessu avisu.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention? Non. Donc, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>21</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 256 : Azzioni di sustegnu à a parentalità in dirizzioni di i moda d'accoglienza prima zitiddina**

---

<sup>21</sup> Délibération N° 19/298 AC

**\* Rapport n° 256 : action de soutien à la parentalité en direction des modes d'accueil petite enfance.**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, nous avons pour mission au sein de la PMI, le contrôle et l'accompagnement des lieux d'accueil, qui sont des maillons importants dans le soutien à la parentalité.

Dans cette action, nous avons défini un plan multidimensionnel de prévention et le développement d'une culture de la prévention qui doit se faire dans une approche globale de la promotion de la santé, physique, sociale et mentale.

Dans le cadre de ce développement des compétences psychosociales, l'une des pistes de travail retenue puisqu'il s'agit d'accroître les facteurs d'amélioration et de maintien de la santé, à la fois par le développement d'aptitudes individuelles, mais également par une action sur les environnements de vie.

Les structures d'accueil sont des lieux où l'environnement et l'accompagnement des enfants doivent être bienveillants et sécurisés. Tous parents en difficulté ou non, peuvent y trouver un soutien à la parentalité.

Une action de prévention à destination des parents, sous forme d'exposition de cinq parties en huit panneaux, sur le thème « Qu'est ce qui se passe dans sa petite tête ? » a été conçue par IREPS d'Auvergne Rhône Alpes. C'est une exposition qui relate une situation au quotidien, les ressentis et pensées des parents, comment l'enfant vit la situation compte tenu de la maturité de son cerveau, ainsi qu'une piste de solution avec des conseils.

Le personnel en lien avec la petite enfance est formé à la présentation et à l'utilisation de cet outil.

Cette action permettra de renforcer les liens existants entre la PMI et les structures d'accueil, et d'ainsi harmoniser la formation des professionnels.

L'accompagnement des familles se veut ainsi complémentaire des autres composantes de l'accueil. Il s'agit de partir non d'une conception idéale de la parentalité, mais des situations de vie réelle.

Aider les parents à répondre aux besoins de leur jeune enfant est le levier le plus généraliste et le plus puissant de l'action publique en matière de soutien à la parentalité.

Elle sera traduite également en langue corse, j'avais oublié de le rajouter.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

C'est essentiel pour nous. Donc, il y a un rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avisu favurevule.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Qualchi sià vuleria intervenu ? Micca.

Alors, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>22</sup>**

Rapport suivant :

\* **Rapport n° 257 : Prughjettu di stabilimentu di a ciucciaghja Letizia**

\* **Rapport n° 257 : projet d'établissement de la crèche Laetizia.**

Nous vous écoutons.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. La Collectivité gère en gestion directe la crèche Laetitia, il s'agit d'un formidable outil éducatif qui contribue au développement de l'enfant. Nous voudrions en faire une vitrine pour la Collectivité.

---

<sup>22</sup> Délibération N° 19/299 AC

Le nouveau projet d'établissement de la crèche s'ancre à la fois dans la continuité du service proposé depuis sa création de par son emplacement et son histoire, mais aussi dans l'innovation et la modernité, par son projet pédagogique et sa volonté de s'inscrire dans ce qui apparaît comme un facteur essentiel du développement de l'enfant au travers du vivre ensemble, la patrie d'un bilinguisme maîtrisé.

La culture de la bienveillance est le principal fil conducteur de la prise en charge globale des enfants et de la parentalité.

Aujourd'hui cette crèche compte 24 employés pour un agrément d'une capacité d'accueil de 50 enfants, elle est financée par la Collectivité de Corse, la CAF de la Corse-du-Sud ainsi que les parents.

C'est actuellement la seule structure que nous avons en sein de la Collectivité.

L'ensemble du personnel propose des activités d'éveil, de jeux libres, des activités dirigées, une des spécificités est de compter parmi son personnel un cuisinier ce qui permet d'être attentif à la qualité des repas, à leur valeur nutritionnelle, ainsi qu'à l'alimentation des enfants dans un contexte culturel.

Cette crèche est également ouverte sur l'extérieur, puisqu'elle s'investit dans la formation professionnelle, elle accueille ainsi des apprentis en préparation du certificat d'aptitudes professionnelles, cuisine, petite enfance, des étudiants en soins infirmiers et en auxiliaire de puériculture. Elle contribue ainsi à la formation et à la qualification des jeunes.

Le projet éducatif est un document de base dont l'objectif est de présenter non seulement la structure, son fonctionnement, ses missions mais aussi de présenter les orientations éducatives, les différents temps de vie au quotidien des enfants accueillies dans chaque section.

L'équipe éducative a souhaité faire évoluer l'existant en matière de bilinguisme. Le personnel a réfléchi, avec l'aide d'intervenants extérieurs et la participation des parents pour coconstruire un projet de bilinguisme à la fois sur la durée et nous pouvons d'ores et déjà vous informer que la formation in situ s'effectuera à partir de janvier et sera effectuée par le CNFPT.

La crèche constitue un espace privilégié, puisqu'elle permet aux jeunes enfants de développer leurs moyens de communication, de favoriser l'intégration et d'aborder la transmission culturelle à travers la langue.

Ce projet, construit sur trois ans, met la langue corse au premier plan de l'activité de la crèche et à vocation à évoluer vers une crèche immersive.

Le présent rapport vous propose d'approuver les quatre axes d'orientation de la structure multi accueil, le projet social (tout est décliné dans les annexes), le règlement de fonctionnement, le projet éducatif, le projet pédagogique qui sont joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Nous avons un rapport de la commission sociale et ensuite nous aurons des amendements, déjà le groupe Corsica Libera en a déposé 6. Donc, on écoute Mme SANTUCCI pour le rapport de la commission.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

La commission a émis un avis favorable avec non-participation des groupes Andà per Dumane et Corsica Libera.

**M. Mattea CASALTA**

Alors, j'imagine que le groupe Corsica Libera va intervenir pour présenter ses amendements. Nous vous écoutons, Mme la Conseillère.

**Mme Laura-Maria POLI**

Merci. En principe c'était Mme BURESI qui a travaillé sur ce rapport et sur ces amendements, donc je vais effectivement les présenter.

Alors, le premier amendement c'est sur la page 2 du rapport, second paragraphe, ce sont beaucoup d'amendements sur la forme, donc : « ajouter « immersif » après « projet pédagogique » et supprimer « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

Ensuite page 3 du rapport : remplacer « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

Deuxième paragraphe : ajouter au début « Depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015 » et remplacer « la promotion et la valorisation de la langue par : « la normalisation de la langue ».

Et supprimer : « construit sur 3 ans » et remplacer : « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » par « pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans ».

Et Vannina BURESI est là et elle va vous présenter la suite des amendements.

**Mme Vannina ANGELINI-BURSEI**

Mi scusu, dunche Laura-Maria a n'a presentatu unu.

Donc l'amendement 2 : concernant l'article 1<sup>er</sup>, dans le projet de délibération, remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

L'amendement n° 3 : dans l'annexe 1 - page 3 : remplacer « l'influence culturelle » par « l'identité linguistique ».

Rajouter après : « favoriser le bilinguisme » « des enfants par la mise en place de l'immersion linguistique ».

L'amendement n° 4 : dans l'annexe 3 à la page 2 : rajouter en fin de la partie « personnel encadrant », la phrase : « la certification de la compétence en langue corse de tous les agents est un objectif stratégique du projet d'établissement ».

L'amendement n° 5 : dans l'annexe 4 à la page 1, dans le titre : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

Alors, je ne sais pas si je dois faire une explication maintenant ou à la fin de la présentation de tous les amendements, pourquoi on a amendé ce rapport et surtout sur quoi on s'est basé pour le faire. Je ne sais pas, maintenant je peux continuer la lecture de chaque amendement et faire une explication après.

**Mme Mattea CASALTA**

Oui, peut-être que ça sera plus simple, de toute façon l'explication elle est basée sur tous ces amendements et le motif est le même pour tous, j'imagine.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, dans l'amendement n° 5, à la page 1, dans le titre : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion précoce ».

En commission sociale lors de la première présentation de ce rapport pour la session du mois de juillet quand on avait demandé à ce que le rapport soit renvoyé, c'est parce qu'au niveau de la commission ad hoc on avait fait un travail sur les crèches, donc on avait réalisé des auditions. On avait notamment reçu, après la lecture de ce rapport, la directrice de la crèche du Laetizia, en lui disant que notre souhait était d'aller plus loin, que le bilinguisme ne nous satisfaisait pas, comme c'était notre crèche, comme elle nous appartenait, et par rapport à tout le travail que nous avons fait au sein de la commission ad hoc, on voulait que cette crèche soit la première crèche immersive pour montrer l'exemple, tout simplement.

Et puis, on s'est basé sur le travail qui été fait notamment par u serviziu di a lingua et Saveriu LUCIANI, sur l'expérimentation en maternelle de l'immersion, on se disait qu'il était logique que ce travail-là se fasse aussi à la crèche puisque ces enfants-là étaient susceptibles après de poursuivre l'immersion dans les classes de maternelle.

Voilà c'était un peu l'explication que je voulais donner et vous présenter donc ces amendements qui font suite aux travaux et de la commission ad hoc et des échanges que nous avons pu avoir avec u serviziu di a lingua, avec Saveriu, mais également aussi avec CANOPE et avec la directrice quand nous l'avons reçue.

Donc, je reviens à l'amendement n° 5, dans le premier paragraphe, il faut rajouter au début : « depuis l'adoption du plan lingua 2020 » ; et remplacer « promotion et la valorisation » par « la normalisation ». Rajouter : « corse » après « langue ».

Paragraphe 2 : remplacer « de bilinguisme » après « projet » par : « éducatif d'immersion linguistique ».

Remplacer : « ce projet met notre langue au premier plan de l'activité de la crèche et a vocation à évoluer vers une crèche immersive », par : « ce projet a pour finalité d'aboutir à une crèche immersive dans les 3 ans ».

Au paragraphe 3 : remplacer « ses moyens de communication » par « leurs répertoires linguistiques ».

Remplacer « d'aborder » par « de construire » et rajouter « linguistique et » après « transmission ».

C'est difficile d'énumérer tous ses amendements, si vous n'avez pas le rapport sous les yeux et si vous ne suivez pas.

Au paragraphe 6 : remplacer « réflexion sur » par « jouer et de réfléchir avec et sur la langue ».

Paragraphe 7 : rajouter « et culturel » après « social » ; remplacer : « que citoyen » par « qu'individu » ; rajouter « ou le cas échéant compenser » après « compléter ».

A la page 2, au paragraphe 2 : remplacer « le bilinguisme » par « l'immersion » et dans les « objectif », remplacer « sur » par « en ». Ajouter « immersive » après « crèche » et supprimer « ou la langue est la langue préférentiellement utilisée », puisque le but évidemment est que cette crèche soit bilingue et qu'elle ait vocation, sur 3 ans, à devenir la première crèche immersive.

Je ne vais pas continuer à énumérer tous les amendements parce qu'il y en a 6.

### **Mme Mattea CASALTA**

Très bien, de toute façon je pense qu'on a bien compris le sens de ces amendements, on les reprendra un à un pour, évidemment, les voter ou pas. Et là, on va donner la parole à Chantal PEDINIELLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, je vous remercie pour la présentation de ce projet d'établissement. C'est vrai qu'un projet d'établissement d'une structure multi-accueil se décompose souvent en quatre axes, vous l'avez rappelé : le projet social, le règlement de fonctionnement, le projet éducatif et le projet pédagogique.

Concernant le projet social, il présente bien la structure et il est conforme au texte.

J'ai noté, par contre, dans le règlement de fonctionnement, je pense que ce sont des erreurs ou des coquilles, parce qu'il est dit, tout au long de ce règlement de fonctionnement, que la crèche accueil des enfants de 10 semaines à 3 ans, ensuite on nous dit qu'elle accueille des enfants de 3 mois à 4 ans et enfin de 3 mois à 3 ans. Donc, ça je pense que c'est à rectifier et la CAF va très certainement le souligner.

Il y a ensuite le projet éducatif qui présente bien le fonctionnement de la crèche, on parle donc de l'accueil régulier, un accueil occasionnel et les accueils d'urgence.

J'ai noté aussi dans l'accueil régulier, ce qui me gêne dans ce projet éducatif, c'est que la crèche dit qu'elle accueille les enfants minimum 5 heures par jour et entre minimum 2 jours et 5 jours par semaine.

Alors je rappelle que les structures multi-accueil, l'essence même de la structure multi-accueil, c'est la crèche qui s'adapte aux besoins de la famille, ce n'est pas la famille qui va s'adapter aux besoins de la crèche. Je m'explique : vous pouvez avoir une famille, une maman, qui vous demande un moyen de garde pour son enfant deux fois par semaine, imaginons que la maman est malade, elle va faire une dialyse deux fois par semaine, et elle vous demande 2 fois 3 heures. La structure ne peut pas lui dire : non, non Mme, je dois prendre votre enfant 5 heures et 3 fois par semaine. La crèche n'a pas le droit de faire ça.

Alors, même si notre Assemblée valide le projet d'établissement, je pense que la CAF peut retoquer cette manière de présenter le mode d'accueil régulier, on ne peut pas mettre un minimum d'heures et de jours de présence pour, on nous le dit dans le règlement, pour le bon de fonctionnement de la structure. Ça c'est donc pour le projet éducatif.

Concernant le projet pédagogique, je rejoins ma collègue Vannina pour le bilinguisme, mais surtout pour les crèches immersives. Je voulais rappeler que la crèche Laetitia ne sera pas la première crèche à être une crèche immersive. Ça se fait depuis longtemps, à Ajaccio la première crèche à pratiquer le bilinguisme c'était la crèche St-Jean, une crèche associative bilingue, elle n'est pas immersive. Les directeurs et les directrices des établissements, notamment dans le rural, n'ont pas attendu que vous arriviez aux affaires pour faire du bilingue, ça se fait depuis les années 2000, depuis qu'il y a eu les classes maternelle, les directeurs et les directrices d'établissements ont, avec les moyens du bord, je dirai, commencer à pratiquer et c'est une belle chose et c'est une bonne chose, et je vous soutiens pour vos amendements.

Donc, ça se fait dans le Valinco, ça se fait à Sartène, ça se fait à Levie et sur la Valinco c'est une crèche associative et c'est vrai que j'en parle parce que je la connais très bien, il y a un formateur qui vient toutes les semaines pour travailler avec l'équipe, on a les supports de CANOPE qui sont très bien, je voulais le signaler, les petites affichettes et le livre O Ghjù. Alors on verra qui est la première crèche immersive si c'est Propriano, Ajaccio ou ailleurs ! C'est un clin-d'œil !

Voilà, ça se fait depuis longtemps, il faut continuer, on en peut pas commencer, je dirai, à parler de bilingue dès la maternelle, on commence dès la petite enfance et je soutiens le projet.

Donc, concernant ce projet d'établissement, notre groupe votera pour, mais je vous mets en garde, j'ai bien peur que la CAF vous retoque pour le projet éducatif. Je vous remercie.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la Conseillère. Anne TOMASI avait demandé la parole et ensuite Romain COLONNA.

### **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente. Je voudrais remercier les services d'avoir songé à inclure la langue corse dans le projet pédagogique de la crèche Laetizia, même si rejoindrai mes collègues sur l'importance de l'immersif particulièrement à ces âges-là. Quand on sait que la langue la plus difficile à apprendre quand on est à l'école est la deuxième langue, avoir deux langues maternelles permettrait de lever ces difficultés et d'ouvrir, non pas sur le bilinguisme mais sur le plurilinguisme.

J'avais également quelques amendements qui, je m'en excuse, ont été envoyés tardivement et qui donc n'ont pas pu vous être distribués pour l'instant mais qui, si vous en être d'accord, vous seront présentés à l'oral.

Dans l'annexe 4, section 2.3 - actions, ajouter : « tenir compte de la corsophonie des personnels au moment de l'organisation des plannings afin d'insérer un temps dédié à la langue corse dans la routine de tous les enfants ».

A la suite de « proposer un accueil signalétique bilingue », ajouter : « qui tient compte de la spécificité polynomique locale », je rappelle que nous sommes à Ajaccio et que le corse parlé à Aiacciu n'est pas le même celui parlé à Corti, à Bastia ou à Pruprià et que, par conséquent, avoir une signalétique spécifique qui tient compte de la richesse polynomique de la langue et de la spécificité locale, me semble important.

Et, ajouter « lors de nouvelles embauches, favoriser l'embauche de personnel corsophone nécessaire à la consolidation d'un emploi du temps prévoyant des temps dédiés à la langue corse ».

Je sais que l'embauche de personnel corsophone est un point très problématique du point de vue particulièrement de l'Etat et du contrôle de légalité. Il n'empêche que si l'obligation de la langue corse est correctement justifiée, notamment par une nécessité de service, il me semble que nous pouvons ici prioriser l'embauche de personnel corsophone.

Je consolide cet amendement dans la section 3.2 - moyens humains, ajouter : « favoriser l'embauche des personnels corsophones » et ajouter : « encourager les personnels déjà corsophones à participer à la formation de leurs collègues à la fois pour inciter les personnels corsophones à utiliser plus souvent la langue dans leur pratique professionnelle et permettre de mettre en place de nouvelles mécaniques de communication entre les personnels ».

Nous savons, à la fois d'expérience et par les études qui ont été faites par les sociolinguistes, qu'à partir du moment où une relation personnelle ou professionnelle a été créée autour d'une langue comme vecteur de communication, il est très difficile de passer à une autre langue vecteur de communication. Or, les personnels de la crèche aujourd'hui, travaillent ensemble depuis des années en parlant français, et si nous voulons qu'une nouvelle dynamique autour d'une autre langue se mette en place rapidement, il est important d'encourager la communication autour de cette langue et faire participer les personnels déjà corsophones à la formation de ceux qui ne le sont pas encore, me semble un bon moyen d'y arriver.

Enfin, nous souhaiterions créer une section 3.4 : suivi et évaluation en demandant la mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation et du suivi du projet corsophone. A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Très rapidement, à cette heure tardive. Ce matin on évoquait des questions de sémantique, je crois qu'elles sont aussi importantes dans le cadre de la crèche. Je ne voudrais pas que cette Assemblée fasse des confusions entre une initiation à la langue corse, entre parler corse de temps en temps, entre le bilinguisme ou entre parler de projets immersifs. L'immersion ce n'est pas le bilinguisme et le bilinguisme ce n'est pas une petite initiation à la langue corse ou coller une affichette sur un mur.

Je vous dis ça, je vous interpelle, mais c'est une interpellation collective, c'est que si l'on va, et je le souhaite profondément et je crois que je n'ai pas à vous faire la démonstration là-dessus, si l'on va vers un projet d'immersion, alors on doit collectivement tous prendre conscience que c'est le paradigme politique tout entier qui doit changer, être mobilisé au service de l'immersion.

Mais moi, je ne voudrais pas que l'on colle des concepts qui veulent dire ce qu'ils veulent dire et qu'on fasse le bilan au bout de quelques mois, dire : le bilinguisme en fait, ou l'immersion, on a collé une affiche sur un mur, je caricature à dessein, mais là on commence déjà dans nos interventions respectives, à mettre, j'ai presque envie de dire, je ne parle pas des amendements, je parle de nos interventions respectives, sur le même niveau le bilinguisme ou l'immersion ou l'initiation à la langue corse.

Si on parle d'immersion, alors c'est tous nos efforts qui doivent tendre vers ce projet parce que c'est véritablement un projet de société. Et, des crèches immersives en Corse je ne crois pas, en tout cas sur Aiacciu, je le dis très clairement, que ça existe.

Si nous on se fixe ce challenge-là, moi j'en serais très fier, très heureux et je le soutiendrai parfaitement et tous ici je crois, mais il faut bien qu'on ait conscience de ce dont on parle. Il ne faut pas que l'on sorte de cette... en disant qu'il y a déjà des crèches immersives ici ou non à Ajaccio il y a un bilinguisme parfait. Et, je rends hommage à tous les pionniers qui ont participé, souvent avec très peu de moyens et la seule force de leur conviction.

Mais soyons d'accord sur l'objectif politique et les moyens que l'on donne à cet objectif politique.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci. La réponse de Bianca FAZI, ah non, Vannina BURESI veut reprendre la parole, on va la lui laisser bien volontiers.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi, Mma a Presidente. Aghju intesu ciò ch'ella dicià a cullega Chantal, Anne di sicurà incu quale spartu ancu si cì sò duie o tre punti chì d'apressà mè dumandanu à essè più chjari, capiscu dunque u me cullegu Rumanu ch'aghju intesu è aghju intesu e dumande ch'elle postu u ghjornu di a cummissione a diretrice ch'ellu cunnosce in più postu chì mi si pare Rumane chì a zitella sià

ch'ella ciucciaghja, ghjè per quessa chì avemu messu st'amendamenti, perchè ghjustà puntu ùn pudemu micca mette tutt'à bulegghju, ùn pudemu micca parlà di bisliguismu è parlà dopu d'immersione, ùn sapemu micca ciò chè no vulemu.

Dunque, hè per quessu ch'elli ci sò l'amendamenti nantà a furmazione perchè sapemu chì tutti sforzi chè no divimu metti oghjè, è ghjè u nostru duveru di vale, ghjè nanta a furmazione, perchè l'avemu intesa a direttrice, sapemu chì u persunale ci travaglia à ghjà in sta ciucciaghja un n'hè micca qualificatu à st'ora à puddè parlà in corsu a ghjurnata sana cù i zitelli. Ma ci semu rinsignati, è sapemu ch'elli ci sò i mezzi. Indè a cummissione ad hoc avemu ricivutu di .... a CANOPE, avemu dumandatu a l'epica ùn si parlava micca di a ciucciaghja di u Letizia, s'ellu si pudia esse un accumpagnamentu pà u persunale di e ciucciaghje da vulè à ghjuvassi di manera curretta di l'arnesu pedagogicu chè noi avemu quì à l'assemblea finanzatu, oghje. Ci annu detti di sì.

Dunque trà i furmatore di u CNFPT, trà CANOPE chì si vularia spiazza sopra locu à accumpagnà, più ch'à furmà da puddè a aghjuasi loppu du l'arnesu pedagogicu o ghju, trà l'intirvinente chè voi prifiride ind'u vostru raportu, ch'ellu sia da fà un inisazione à u cantu, a musica, ma aghju intesu a cuntà e fole è à fà ghjochi di mariunella, mi si pare chì u tempu di corsu, ind'è a settimana ci pò esse. È chì u persunale s'ellu hè attente, è pensu ch'ellu sarà, si puderà furmà di manera abbastanza lestra. Parlemu di zitelli, dunque di sicurà ùn ci vole micca sbaglia, ùn ci vole micca amparallu un corsu incù i sbagli, mi si pare chì dopu ci vole a manera di sprimesi cù i zitelli, un'hè micca listessa chè in faccia a u publicu di studente à l'università.

Incù appena di vulintà, incù i mezi chè no mittaremu per a furmazione è pà l'accumpagnamentu, ci so per mè quantunque diue affare sfarenti, à pudemi fà è mi si pare chì dopu à tanti anni di lotta pà u bilinguismu è pà a lingua, è oghje chì in st'Assemblea face quattru annu chè no semi à u pudere, mi si pare chì ghjè u nostru duveru di mette i mezi da ch'ellu ci sià a prima ciucciaghja immersiva, perchè sta volta saria a prima ciucciaghja immersiva, perchè l'avemu intese e ciucciaghje à pocu pressu, l'avemu chjamatu, l'avemu intese, so vinutu dunque à scambià cù noscu ind'è a cummissione ad hoc, è facenu appena di bilinguismu, provanu, ùn dice micca ch'è ùn anu micca a vulintà di fallu, ma ni facenu a pena.

Dunque, ghjè à noi, puru ancu si no femu dumane una cummissione da seguità l'affara, ma pensu ch'ùn pudemu micca à st'affara, u lu pudemu micca a nostra esigenza d'essa altra chà a pena di bilinguismu.

Eccu ! N'avaraghju compiu, speru chì ùn'aghju nuda contra u travagliu di i servizii, bella u contrariu, à socu ch'è vo avete travagliatu incù i mezi chè voi aveti, ma noi mi si pare chì ghjè u nostru duveru di dumandà di più.

A ringrazià vi.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi, hè bè capitta. A parolla avà sarà per Bianca FAZZI per a risposta.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente. Sur tout ce flot de paroles, effectivement, je vais essayer de répondre. D'abord à Mme PEDINIELLI, puisque c'est un peu plus court, sur la CAF, vous avez probablement raison sur les 3 heures, donc nous verrons si effectivement ils nous répondent ou pas, et nous serons, à ce moment-là, à temps pour ajuster la chose.

Vous avez raison, vous avez souligné qu'il y avait d'autres crèches bilingues, mais celle-ci ne l'était pas, en l'occurrence l'ex-conseil départemental 2A ne l'avait pas rendue bilingue.

Pour répondre à Vannina BURESI, deux choses : vous avez reçu la directrice effectivement en commission ad hoc, mais elle n'était pas encore nommée, c'était une faute que nous avons rattrapée, c'est pour ça que nous avons repassé le rapport cette fois-ci, parce que cette directrice a été nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Donc, la lettre qui était parvenue était parvenue à l'ancienne directrice, il y a eu erreur.

Donc, si nous ne passons pas ce rapport, la CAF n'allouait pas les subventions, ce qui voulait dire que les enfants n'étaient pas accueillis au sein de la crèche. Ça c'est la première chose.

Nous nous sommes rapprochés des services du CNFPT qui vont intervenir à raison de 2 heures par semaine, voire 4, je connais même le nom du prof, mais peu importe, et qui va intervenir in situ de manière à ce que les équipes soient présentes, c'est-à-dire qu'il fera deux heures sur chaque équipe, je ne connais pas la configuration de la crèche, il y a des étages, donc c'est un peu compliqué, il a fallu répartir les enfants d'une manière un peu compliquée pour les équipes, c'est pour cela aussi qu'il y a autant de personnel.

Je pense que nous allons tenir compte de vos amendements, à mon avis c'est de la sémantique, mais pourquoi pas ? Effectivement, nous allons tirer vers une crèche immersive, mais ça ne sera pas avant 3 ans, on ne va pas se mentir, mais déjà si on y arrive ça sera une bonne chose.

Et, que CANOPE intervienne, bien entendu, après c'est un projet qu'il faudra affiner, je pense que déjà il y a un travail important qui a été fait, c'est une nouvelle directrice qui débute, je vous l'ai dit, depuis très peu, qui a la volonté de changer un peu les choses, il faut lui laisser un peu le temps avec les équipes parce que c'était quand même une crèche qui n'avait pas évolué dans ce sens-là depuis pas mal d'années.

Donc, je pense que l'on va plutôt vers le positif et, bien entendu, vos amendements, personnellement, j'en tiens compte et on les intègre dans le projet.

**Mme Mattea CASALTA**

Mme la Conseillère exécutive, concernant les amendements du groupe PNC, de Mme TOMASI ?

**Mme Bianca FAZI**

Pour moi ils se rejoignent, donc effectivement on les intègre de la même manière, mais à savoir que l'on précise bien que ce n'est pas avant 3 ans.

**Mme Mattea CASALTA**

Donc, nous avons un avis favorable de l'Exécutif, pour ce qui concerne les amendements, nous allons donc voter ces amendements.

Nous commençons par ceux présentés par Corsica Libera.

Romain COLONNA, nous vous écoutons.

**M. Romain COLONNA**

Est-ce que je peux voter ?

**Mme Mattea CASALTA**

Oui, quand même.

Donc je reprends, nous allons laisser Vannina BURESI nous présenter rapidement les 6 amendements, au fur et à mesure nous allons voter pour les amendements, les uns après les autres, ou alors M. TOMI, comme il y a l'aval du Conseil exécutif, on pourrait les voter globalement ? Donc on me dit un par un, j'ai essayé de vous aider, mais non ! C'est un par un.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Donc, l'amendement n° 1 à la page 2 du rapport, au second paragraphe : ajouter « immersif » après « projet pédagogique » et supprimer « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

Et à la page n° 3 du rapport, remplacer : « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

Au deuxième paragraphe, ajouter au début : « depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015 » et remplacer « la promotion et la valorisation de la langue » par « la normalisation de la langue ». Supprimer « construit sur 3 ans » et remplacer « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » par « pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans ».

Est-ce que maintenant, je peux.....

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que comme ces amendements ont déjà été présentés, on dira uniquement amendement n° 1 et on passera au vote, si vous êtes d'accord.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Très bien, c'était ma question, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Donc, sachant que l'Exécutif est favorable,

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Amendement n° 2, qui a déjà été présenté et que vous avez sous les yeux ; nous passons vote, là aussi avis favorable de l'Exécutif.§

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n° 3.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n°4.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

L'amendement n° 5.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Et enfin, l'amendement n° 6.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Donc les 6 amendements de Corsica Libera sont adoptés.

Nous allons donc passer aux amendements du PNC, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Qui ont déjà été présentés, il me semble, les grandes lignes : tenir compte de la corsophonie pour des temps dédiés, favoriser l'embauche des personnels, encourager la communication en langue corse à travers les personnels, respecter la polynomie, et mettre en place un comité de suivi.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, donc nous avons l'avis favorable de l'Exécutif. En fait, il y a 3 amendements en 1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Abstentions : Per l'Avvene, la Corse dans la République.

Contre : M. Pierre-Jean LUCIANI.

Nous allons passer maintenant au vote de ce rapport, ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.<sup>23</sup>**

Contre : M. Pierre-Jean LUCIANI.

Rapport suivant :

\* **Raportu n° 258 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu « Ecole de la deuxième chance (E2C) » di Bastia**

\* **Rapport n° 258 : convention de financement de l'association Ecole de la deuxième chance (E2C) de Bastia.**

Vous avez la parole.

---

<sup>23</sup> Délibération N° 19/300 AC

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente...

**Mme Mattea CASALTA**

Le secrétariat général va noter que M. ARMANET quitte l'hémicycle.

**Mme Bianca FAZI**

Donc, dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, la Collectivité de Corse soutient les structures qui proposent un accompagnement adapté aux bénéficiaires.

L'association Ecole de la Deuxième chance est l'une d'entre elles. Elle s'adresse, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia, à un public de 16 à 30 ans sans emploi, qui a quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. Elle se propose de mettre en œuvre une approche pédagogique individualisée qui vise à l'acquisition des compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail.

Les accompagnements mis en œuvre permettent aux stagiaires l'acquisition des compétences de base.

Cette association propose un accompagnement à la vie citoyenne qui recouvre une diversité d'activités et aide les stagiaires à développer leur savoir-être.

Pour ce faire, l'association développe un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement, de l'orientation, du bilan, de la formation et de l'insertion des jeunes en difficulté.

Depuis 2016, la Mission Locale n'est plus le seul prescripteur de l'école. L'E2C de Bastia est ainsi amenée à prendre en charge des stagiaires orientés par Pôle Emploi ou par d'autres structures d'accueil.

En 2018, elle a accueilli 39 nouveaux stagiaires et géré 63 parcours. Ainsi, 32 jeunes sont sortis de l'E2C, et pour 63 % d'entre eux la sortie est positive.

Sur 9 bénéficiaires du RSA, 4 ont accédé à un emploi dont un contrat à durée indéterminée.

Pour 2019, l'association s'engage à mettre en œuvre les accompagnements décrits ci-dessus, et notamment auprès de 8 bénéficiaires du RSA.

Le montant demandé à la Collectivité est de 14 000 €, pour des frais de structure qui s'élèvent à 605 620 €.

Il est proposé de fixer le montant à 14 000 €. Ces crédits sont inscrits au budget 2019.

Il vous est proposé d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement, ainsi que la convention de financement pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport oral, me semble-t-il, de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, Mme la Présidente, avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et de la même façon, la commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

U avisu à prò, Mma a Presidente.

**Mme Mattea CASALTA**

A ringrazià vi. Donc, y a-t-il une demande d'intervention ? Non. Donc, nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstien ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>24</sup>**

Rapport suivant :

---

<sup>24</sup> Délibération N° 19/301 AC

**\* Raportu n° 263 : Allughjera in albergu pà i minori non accumpagnati (MNA)**

**\* Rapport n° 263 : hébergement en structures hôtelières pour les mineurs non accompagnés (MNA).**

Mme FAZI, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité, comme l'ensemble des collectivités compétentes pour développer la politique de protection de l'enfance, participe à l'effort national pour mettre à l'abri évaluer et orienter les mineurs non accompagnés.

En tant qu'enfants, de facto en situation de danger, les MNA ne sont pas soumis comme les adultes aux règles d'entrée et de séjour des étrangers et ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement mais, bien contraire, doivent faire l'objet des mesures de protection comme tout autre enfant qui serait dans une situation similaire.

Ils ont parfois fait un tumultueux voyage avant d'arriver en Corse et, pour la plupart, leur souhait est de s'engager dans un parcours pour être autonomes avec des papiers, un travail et un logement pour éviter l'expulsion.

L'accueil de ces mineurs dans nos dispositifs d'accueil a atteint ses limites, notre Collectivité recherche sans cesse de nouvelles solutions pour accueillir ces jeunes dans de bonnes conditions.

Cette année a été marquée par la création de 35 nouvelles places par un dispositif expérimental d'hébergement et d'accompagnement en mode d'accueil diversifié et en parrainage.

Nous recevrons 90 nouveaux jeunes en moyenne par an et nous en avons d'ores et déjà en charge 152 jeunes.

Comme dans bon nombre de départements confrontés aux mêmes difficultés, nous avons été contraints d'avoir recours à une prise en charge hôtelière ponctuelle pour répondre à l'urgence de la situation.

Cette expérience a été concluante et permet, sans être une solution pérenne, de pouvoir se donner le temps de rechercher d'autres pistes.

Un besoin d'accueil pour 8 jeunes en pension complète permettra à la direction de la protection de l'enfance de mieux gérer les futures arrivées.

Le coût de cette prestation est évalué à 315 000 € annuel et il vous est proposé de valider le recours à ce nouveau mode de prise en charge.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Non. Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>25</sup>**

Merci. Rapport suivant.

\* **Rapport n° 264** : Sperimentazione « Anziani in priculu di perdita d'autunumia (PAERPA) : aghjustu à a cunvenzione da allargalla à u territoriu sanu di l'isula è cuntrattu di finanziamentu 2019 - 2020

\* **Rapport n° 264** : expérimentation « personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) : avenant à la convention-cadre en vue de l'extension sur l'ensemble du territoire insulaire et contrat de financement 2019-2020.

Nous vous écoutons.

---

<sup>25</sup> Délibération N° 19/302 AC

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Ce PAERPA, c'est donc les Personnes âgées en risque de perte d'autonomie, qui a été déjà développé sur le territoire du Cismonte, et pour lequel la Collectivité et en pilotage avec l'ARS.

Nous nous proposons donc d'étendre le PAERPA à tout le territoire et cette expérimentation a pour but de cibler un plus grand nombre de bénéficiaires de manière à avoir un plus grand maillage du territoire encore et de pouvoir prendre mieux en charge les personnes âgées et en risque de perte d'autonomie.

L'objectif du présent rapport est de signer tout d'abord un avenant à la convention-cadre qui actualise ainsi les actions de la feuille de route à l'ensemble du territoire insulaire et sur le plan financier d'approuver le contrat de financement au titre du FIR 2019 qui fixe à 120 000 € le financement que l'ARS nous attribue pour le financement du PAERPA pour l'année à venir.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Il y a rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Demande d'intervention ? Non. Nous allons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>26</sup>**

Merci. Rapport suivant.

---

<sup>26</sup> Délibération N° 19/303 AC

**\* Raportu n° 265 : Participazioni di a Cullittività di Corsica à a prefigurazioni di u modu di finanziamentu di i servizii d'aiutu è d'accompagnamentu à d'umiliu**

**\* Rapport n° 265 : participation de la Collectivité de Corse à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.**

Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Dans le cadre de nos compétences dans le domaine du médico-social, nous assurons notamment le pilotage de l'offre de service d'aide à domicile. Ces services accompagnent les personnes âgées et les personnes handicapées qui souhaitent vivre à leur domicile. Aujourd'hui, nous comptons 18 SAD.

Au-delà de leur rôle en matière d'accompagnement médico-social, ces services sont également des opérateurs économiques, implantés sur les territoires, pourvoyeurs d'emplois et notamment en secteur rural.

Bien que dynamique, ce secteur se trouve aujourd'hui en Corse, mais aussi ailleurs, confronté à des problématiques structurelles liées à un déficit d'attractivité des métiers du grand âge, à des difficultés de recrutement, à un besoin de professionnalisation et de formation des intervenants, à la redéfinition du modèle économique des structures ou encore à l'évolution de leurs missions et leur rôle en tant qu'acteurs de territoires.

Nous nous inscrivons dans une stratégie où l'enjeu est de soutenir le secteur de l'aide à domicile et de renforcer sa structuration en permettant de concilier les enjeux d'efficience mais aussi d'amélioration de qualité de service rendu, de meilleure valorisation des métiers et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie travaille depuis 2017 à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement des SAD avec pour objectif, de sortir d'une logique de financement purement quantitative, pour évoluer vers une logique qui intégrera des éléments qualitatifs et des objectifs d'intérêt général.

Ce nouveau modèle sera généralisé dès 2021. Nous avons été choisi par rapport à d'autres territoires du territoire national pour être un territoire expérimental et on ajoutera une dotation sur la base des missions d'intérêt général effectuées et des objectifs définis dans le cadre d'un CPOM.

Afin de poursuivre notre stratégie d'accompagnement du secteur de l'aide à domicile mais aussi afin de s'inscrire dans une démarche volontariste, constructive et expérimentale, nous nous sommes porté candidat et nous avons donc obtenu des financements pour les services d'aide à domicile.

Nous nous sommes vus attribué ainsi la somme de 668 118 € pour l'année 2020. Ces financements seront mobilisés entre les services d'aide à domicile qui participeront à cette préfiguration, sur la base de missions d'intérêt général et indicateurs d'activité qui seront retenus.

En participant à l'expérimentation, notre ambition est de mieux valoriser les prises en charge au regard de leurs spécificités et niveaux d'intensité (Interventions en zone rurale, en soirée et week-end), il s'agit également de mieux valoriser la qualité des prises en charge des usagers, de mieux valoriser les métiers du secteur de l'aide à domicile et enfin de mieux maîtriser le reste à charge des usagers

Nous devons désormais engager l'expérimentation, selon les étapes suivantes : tout d'abord avec le lancement d'un appel à candidatures dès le 5 octobre, afin de sélectionner les services d'aide à domicile qui participeront à la préfiguration du nouveau modèle de financement.

Ensuite il s'agira de travailler à l'identification des missions d'intérêt général et des indicateurs d'activité pertinents.

Enfin, nous devons formaliser les engagements réciproques des services d'aide à domicile et de la Collectivité dans le cadre du CPOM d'ici le 31 mars 2020. Ces CPOM sont des outils importants car ils nous permettent de mettre en cohérence les objectifs en matière de service rendu et les moyens qui y sont dédiés.

Aujourd'hui l'enjeu est de valider le cahier des charges de l'appel à candidatures, de permettre le lancement de cet appel à candidatures, d'autoriser le Président du Conseil exécutif à procéder aux négociations, à la signature des CPOM qui découleront de l'appel à candidatures.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

C'est un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et un rapport de la commission finances également.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des demandes d'intervention ? Mme COGNETTI, nous vous écoutons.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Mme la Présidente. Donc, les missions exercées par les services d'aide à domicile sont au cœur de l'action de notre Collectivité du fait même de son rôle de chef de file en matière d'action sociale.

Si les politiques menées ces dernières années ont singulièrement renforcées la solidarité en faveur des personnes en perte d'autonomie, elles ont également permis aux personnes âgées, comme aux personnes handicapées, d'exprimer un libre choix entre vivre à domicile et entrer en institution dans des conditions plus adaptées à leur situation et dans un meilleur respect de leur projet de vie.

Le libre choix du lieu vie et la prise en charge à domicile constituent des axes essentiels de la politique qui doit être développée par notre Collectivité.

Selon les chiffres de l'INSEE, à l'horizon 2030, la perte d'autonomie progresse plus vite à l'échelon local que national. Un phénomène qui n'a rien de surprenant et qui découle du vieillissement accéléré de la population. Donc, qui dit vieillissement de la population, dit risque accrue de perte d'autonomie et il et donc important d'œuvrer en ce sens et de valider le cahier des charges qui est proposé aujourd'hui.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, nous avons également un amendement présenté par Mme Chantal PEDINIELLI et Francis GUIDICCI pour le groupe Per l'Avvene.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie, Mme la Présidente. En effet, nous vous proposons, après l'article 5 de la délibération, d'insérer un nouvel article qui dit : « demande au Conseil exécutif de Corse conformément à la délibération 18/348 du 21 septembre 2019, de modifier le règlement d'actions sociales de la Collectivité de Corse pour permettre la mutualisation partielle de l'APA et de la PCH lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif ».

Alors, je vais vous expliquer rapidement les motifs, c'est mon collègue Francis qui devait le faire, mais je le fais à sa place.

Il y a tout juste un an, en septembre 2018, notre groupe avait proposé à l'Assemblée une motion adoptée à la quasi-unanimité, seul notre collègue Pierre GHIONGA ayant voté contre. Cette motion validait le principe de l'expérimentation d'un dispositif de mutualisation d'une partie de l'APA et de la PCH, lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif. Et, nous chargeons l'Exécutif de faire étudier par la direction générale adjointe des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité, la faisabilité et les conditions de cette mutualisation partielle.

Les considérants étayaient cette demande en s'appuyant sur les données intéressantes, notamment en les comparant avec celles au niveau national. Les plus de 60 ans représentent 30 % de la population insulaire, contre 26 % sur le continent, les plus de 75 ans représentent 11 % contre 9 % et en 2050, 20 % de la population insulaire aura plus de 75 ans.

Sur le territoire insulaire 8243 personnes bénéficient de l'APA à domicile et 1177 en établissements. 88 % des bénéficiaires de l'APA vivent à leur domicile contre 58 % sur le continent.

Même si le maintien dans l'habitat traditionnel reste l'objectif à poursuivre et correspond aux attentes de bon nombre de personnes âgées, il arrive que ce soit compliqué de concrétiser cette volonté. Le placement en EHPAD, dont les places sont d'ailleurs limitées sur le territoire insulaire, ne constitue plus aujourd'hui la seule alternative puisque la législation encourage le

développement d'une offre d'habitat inclusif autour de la résidence autonomie qui permet à chaque résident de disposer de son logement tout en bénéficiant des services adaptés et d'une sécurité constante.

La circulaire émise en 2016 par le ministère des affaires sociales a précisé que, je cite, « les dispositions législatives et réglementaires ne font pas obstacle à la mutualisation de l'APA et de l'APCH, qu'une autorisation de l'ARS n'est pas nécessaire puisque la mutualisation ne concerne que l'hébergement et non les soins ». Il suffirait donc pour procéder à cette mutualisation, que la Collectivité de Corse pleinement compétente modifie son règlement d'action sociale comme l'ont déjà fait plus d'une vingtaine de départements.

C'est une motion et un projet auxquels nous tenons qui ne nécessitent pas d'évolution juridique particulière, si ce n'est une volonté politique dépendant du Conseil exécutif.

Un an après ce vote, la direction concernée n'a pas apporté de réponse et dans le droit-fil de notre vote collectif, cet amendement que je vous ai proposé, a vocation à amorcer le dispositif de façon concrète.

Je vous remercie.

### **Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère. Nous allons peut-être, s'il n'y a plus d'interventions, prendre l'avis de l'exécutif.

### **Mme Bianca FAZI**

Je vous remercie.

Mme PEDINIELLI, je pense que quelque chose a dû échapper à Francis parce que je vous ai répondu, j'ai fait le règlement d'aides en juillet, où cette disposition est incluse. Je pense qu'on vous avait envoyé un mail avec Mme CIANELLI d'ailleurs, je vous en ai fait destinataire mais pas Francis, je le lui enverrai puisque le dispositif faisait partie du règlement d'aides.

En ce qui concerne ce rapport, ça ne peut pas rentrer en compte parce que c'est une sorte de contractualisation que nous avons avec la CNSA qui n'a rien à voir avec le règlement d'aides propre à la Collectivité.

Donc, je renverrai le règlement d'aides de juillet que j'ai passé, au groupe. Mais ce dispositif PA/PCH existe et nous l'avons inclus dans notre règlement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Je voudrais souligner que sur l'amendement, il y avait une coquille également. Il s'agissait certainement, me dit le secrétariat général, de la délibération du 21 septembre 2018, vous l'aurez tous corrigé et non pas 2019.

Une autre question, Mme PEDINIELLI, est-ce que vous maintenez votre amendement ou est-ce que vous le retirez ?

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Nous le retirons. Au vu de la réponse de Mme la conseillère exécutive, je retire l'amendement, j'en parlerai à Francis. Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Parfait.

S'il n'y a plus d'interventions, nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>27</sup>**

Rapport n° 266. Mme la conseillère exécutive, encore à vous.

**\* Rapportu n° 266 : Aghjustu à i cunvenzioni pluriannuali 2017-2019 trà a CdC è a Cascia Naziunali di Sulidarità pà l'Autunumia (CNSA)**

**\* Rapport n° 266 : Avenant aux conventions pluriannuelles 2017-2019 entre la CdC et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit simplement d'un avenant. La CNSA avait des conventions avec les ex conseils départementaux. Ce sont des concours financiers annuels pour l'allocation

---

<sup>27</sup> Délibération N° 19/304 AC

personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de convention du handicap (PCH) et la conférence des financeurs.

Les maisons départementales pour le handicap (MDPH) ou encore l'accompagnement de Collectivité de Corse dans cesancements de projets sur le champ de l'innovation sociale.

En 2018, les finances versées par la CNSA et la Collectivité ont avoisiné les 24 M€. Les conventions des ex CD 2A et 2B devaient prendre fin le 31 décembre prochain.

Toutefois considérant les travaux nationaux en cours sur la préparation de la future loi sur l'autonomie qui sera présentée au parlement en 2020, la CNSA sollicite la prorogation des deux conventions pour un an, soit jusqu'à la fin 2020.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le principe et la signature de cet avenant qui est indispensable pour sécuriser le versement des concours financiers en titre d'exercice 2020.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci.

Nous avons un rapport oral de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, c'est un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous passons au vote Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>28</sup>**

Rapport suivant, 267. Bianca FAZI.

---

<sup>28</sup> Délibération N° 19/305 AC

\* **Raportu n° 267 : Pulitica di privinzioni sanitaria di a Cullittività di Corsica**

\* **Rapport n° 267 : Politique de prévention sanitaire de la Collectivité de Corse**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Depuis 2013, seul le territoire du Pumonte a conservé les missions de santé relatives aux vaccinations, à la lutte contre la tuberculose et aux dépistages des infections sexuellement transmissibles. En Cismonte, ces compétences sont prises en charge par le centre hospitalier de Bastia et la mairie de Bastia.

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé a interrogé le Président du Conseil exécutif de Corse par courrier en date du 24 juin sur les intentions de la Collectivité concernant les compétences citées précédemment.

Concernant les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD), et en accord avec les dernières recommandations du rapport Peyron, l'objectif est de développer leur activité en la couplant avec l'activité des CPEF et créer, à terme, des centres de santé sexuelle couvrant l'intégralité du territoire ; cela permettrait aux usagers de pouvoir bénéficier d'un dépistage sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en Cismonte.

Concernant le Centre de Lutte anti tuberculeuse (CLAT), et face au constat d'une activité équilibrée mais relativement faible, compte tenu de la subvention d'état allouée au CLAT, l'idée est de développer une activité de prévention à destination de :

- Primo-arrivants,
- Enfants de l'aide sociale à l'enfance,
- Mineurs non-accompagnés,
- Médecine du travail.
- Concernant la lutte contre le cancer, l'objectif est de développer sur l'ensemble du territoire des pratiques présentes plus fortement en Pumonte comme par exemples les consultations de tabacologie.
- Concernant les vaccinations, compte-tenu de la nécessité de continuité de service, il est proposé d'accompagner la reprise de cette compétence par le futur pôle infectiologie du centre hospitalier d'Aiacciu lorsque celui-ci pourra le faire.

Le personnel de la Collectivité sera redéployé sur des compétences en voie de développement citées ci-dessus.

A noter que la subvention est extrêmement intéressante, bien plus que cela nous coûte puisqu'elle est de 50 000 € et qu'actuellement, au niveau national, l'Etat revoit ses dotations. Nous préférons donc pour l'instant conserver cette compétence.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. Rapport oral de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Et la commission finances

**Mme Anne TOMASI**

Egalement.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.<sup>29</sup>**

**\* Rapport n° 268 : Prurugazioni di a convenzioni di partinariatu trà a Cullittività di Corsica è l'associu « Ajaccio Judo »**

**\* Rapport n° 268 : Reconduction de la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et l'association « Ajaccio Judo »**

**Mme Bianca FAZI**

---

<sup>29</sup> Délibération N° 19/306 AC

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité et la CAF de Corse-du-Sud ont instauré un partenariat dans le cadre de la politique de parentalité. Il permet de financer des actions relevant du dispositif REAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

C'est une convention avec « Ajaccio judo » qui est arrivée à expiration, mais qui est renouvelée chaque année depuis 3 ans. En 2018, 150 séances ont été organisées ; elles ont concernés 13 parents et 15 enfants. C'est une association qui permet de les faire participer à des activités sport/santé.

Nous avons une participation financière de l'ordre de 1 100 € pour un crédit de fonctionnement, l'organisation du fonctionnement, le suivi et l'évaluation du projet.

C'est juste une reconduction d'un rapport que nous avons déjà passé en 2018.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Très bien. La commission finances.

**Mme Anne TOMASI**

Egalement favorable, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Toujours pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Rapport ADOPTE à l'unanimité.<sup>30</sup>**

Mme la conseillère exécutive, le prochain rapport sera le numéro 270.

**\* Rapport n° 270 : Aitu eccezzionale di fin' d'annata à un publicu in situazione di precarietà**

**\* Rapport n° 270 : Aide exceptionnelle de fin d'année à destination du public précaire**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

Nous reconduisons comme l'année dernière et comme le faisaient précédemment les ex conseils départementaux et l'ex Collectivité territoriale de Corse, une aide pour les plus démunis, ce qu'on appelle classiquement le panier de Noël.

Pour mémoire, en 2018, quasiment 700 000 € ont été distribués à 4242 bénéficiaires, soit 160 € par moyenne et par foyer. C'est sur cette base que les crédits ont été inscrits au BP 2019. Nous reconduisons cette aide extra légale sur la même base que 2018.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Un rapport de la commission sociale, culture et santé.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Rapport de la commission finances.

---

<sup>30</sup> Délibération N° 19/307 AC

**Mme Anne TOMASI**

À prò.

**Mme Mattea CASALTA**

À ringrazià vi. Quale hè chì intarveni ? Nimu. Avemu da vutà. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>31</sup>**

Rapport n° 278. Mme la conseillère exécutive, à vous.

**\* Rapportu n° 278 : Cunvenzione di finanziamentu di u Centru Regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri di Corsica per l'eserciziu 2019**

**\* Rapport n° 278 : Convention de financement du Centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse pour l'exercice 2019**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité apporte son soutien à la lutte contre le cancer, en particulier dans le cadre d'une convention annuelle avec le centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse.

Ce CRCDC a pour objectif de proposer une offre harmonisée en matière de dépistage de cancer, de lutter contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage, de contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique, de fournir des données à l'observatoire régional de la santé et mettre en places des actions d'information et de prévention des cancers.

Nous avons déjà une contribution par convention à hauteur de 75 000 €. Nous souhaitons améliorer cette offre de dépistage et de prévention en aidant la mise en place d'une consultation avancée pour les populations à risque en facilitant l'accès au dépistage et en mettant en place des actions d'information et de prévention.

---

<sup>31</sup> Délibération N° 19/308 AC

Nous vous proposons de réévaluer le montant de la subvention à hauteur de 100 000 € annuels afin d'accompagner ce développement jusqu'en septembre 2020.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous avons un rapport de la commission sociale.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions sur ce sujet important ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je pense que nous arrivons au bout. Encore un rapport, numéro 279.

\* **Rapport n° 279 : Cunvenzioni di partinariatu 2019-2022 trà a Cullittività di Corsica, a Mutualità Suciali Agricola, a Cascia d'Allucazioni Famigliali di u Pumonti è a Cumunità di i cumuni di u Celavu è Prunelli : Cartuli di i famigli MSA / Prughjettu suciali di tarritoriu Celavu è Prunelli**

\* **Rapport n° 279 : Convention de partenariat 2019-2022 entre la Collectivité de Corse, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud et la Communauté de communes du Celavu-Prunelli : Chartes des familles MSA / Projet social de territoire Celavu-Prunelli**

**Mme Bianca FAZI**

Merci, Mme la Présidente.

La Collectivité dans le cadre de ses compétences en matière d'aides et d'actions sociales souhaite avoir un encrage en proximité auprès de ses publics en matière d'aménagement des territoires d'une part et dans une démarche de pacte à conclure avec les territoires, une démarche de réponses aux besoins et au plus proche des territoires.

La DG en charge des affaires sociales travaille ainsi en étroite collaboration auprès des acteurs de terrain et s'associe aux démarches issues de territoires.

La mutualité sociale agricole de la Corse engagée par le biais des chartes territoriales, la CAF et de par ses missions, la communauté de communes de Celavu-Prunelli s'engage ainsi dans une démarche sociale sur le Celavu-Prunelli autour du projet social ensemble au coeur des familles sur le territoire.

La réalisation d'un diagnostic de territoires partagés avec l'ensemble des acteurs locaux, l'élaboration d'un programme d'actions concertées sur sa mise en œuvre, la réalisation d'une évaluation des actions menées dans ce cadre.

L'engagement de la Collectivité n'a pas d'impacts financiers à ce stade et repose sur sa représentation au même titre que l'ensemble des partenaires au sein du comité de pilotage mis en place et devant être chargé de valider les principales étapes de la mise en œuvre de la charte.

La participation au sein d'une équipe projets pluridisciplinaires au comité technique chargé des travaux relatifs à l'état des lieux, à l'élaboration d'un diagnostic et à l'animation des groupes de travail.

Considérant cette démarche partenariale initiée par l'ensemble des acteurs qui s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Collectivité en matière de territorialisation de l'action publique, nous participons en cohérence avec les actions engagées.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a, me semble-t-il, un rapport de la commission social.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Oui, avec un avis favorable, Mme la Présidente.

**Mme Anne TOMASI**

Listessu avisu, Mma a Presidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Des interventions ? Non. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**<sup>32</sup>

Nous avons terminé avec le volet social. Merci, Mme la conseillère exécutive parce que c'était un marathon.

Nous demandons à l'exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je souhaiterais qu'on passe ce soir le rapport n° 245.

**Mme Mattea CASALTA**

Rapport n° 245. Je pense que M. ARMANET va devoir s'en aller.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES  
CONTRACTUALISÉS - EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET  
INTERNATIONAL**

\* **Rapportu n° 245** : Programma di cuuperazione INTERREG ITALIA - FRANCIA marittima 2014-2020 - prughjetti MED-STAR, INTERMED, MED-PSS

\* **Rapport n° 245** : Programme de coopération INTERREG ITALIE-FRANCE maritime 2014-2020 - projets MED-STAR, INTERMED, MED-PSS

**M. Jean BIANCUCCI.**

Mme la Présidente, je peux ?

**Mme Mattea CASALTA**

M. BIANCUCCI, avec grand plaisir, je vous en prie, allez-y.

---

<sup>32</sup> Délibération N° 19/310 AC

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci. Je sais qu'à cette heure-ci, c'est un peu difficile.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous cherchions le rapport parce que nous pensions que vous vouliez tous partir. Inveci micca. Dunque, vi stemu à senta incù piacè.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ce rapport relève du périmètre de Mme MAUPERTUIS, mais bien entendu, c'est moi qui le présente et vous pouvez comprendre pourquoi.

Dans le cadre du troisième appel à projet du programme INTERREG maritimo, la Collectivité de Corse a porté sa candidature sur trois projets.

Premier projet, le projet stratégique MED-STAR. Il s'agit des stratégies et mesures d'atténuation des risques d'incendie dans la région méditerranéenne qui porte principalement avec le SIS Cismonte sur la mise en place d'outils informatiques partagés de gestion du risque, la mise en perspective des effets du changement climatique sur les incendies et la constitution de plans d'action conjoints pour la planification des aménagements nécessaires et des moyens de lutte.

Deuxième projet, le projet simple MED-PSS. Développer la culture du risque d'incendie, risque qui porte sur la mise en place d'actions spécifiques par territoire, afin d'alerter les gens sur les risques de feu de forêt.

Le troisième projet dont nous sommes, il faut le signaler, chef de file, intervention pour gérer et réduire le risque d'incendie à l'interface espace naturel qui vise à qualifier et localiser scientifiquement les travaux de débroussaillage qu'il faut réaliser autour des habitations et à conduire des aménagements spécifiques sur le territoire.

Ces trois projets sont très importants pour la Corse vu les évolutions actuelles. Il est à noter une très large coopération méditerranéenne, ce qui a permis à chaque région concernée d'être chacune chef de file dans l'un des cinq projets proposés à savoir : la Sardaigne, la Corse, PACA, la Toscane, Ligurie ainsi qu'un large partenariat en Corse entre la Collectivité de Corse, l'ONF, le SIS Cismonte et l'université de Corse.

La participation de la Collectivité de Corse s'élève tout de même à 1 687 015,54 € précisément, 622 000 € pour MED STAR, 75 000 € pour MED PSS, 990 000 € pour INTERMED. J'ai arrondi bien entendu.

Il faut noter également une régularisation consistant en la création d'une ligne budgétaire pour chaque projet.

Je vous remercie.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci. Nous allons donner la parole à Mme TOMASI pour le rapport de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

En résumé, un avis favorable.

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Les commissions des affaires européennes et du développement économique se sont réunies cet après-midi. Il y aura un avis.

**Mme Julie GUISEPPI**

Favorable, Mme la Présidente.

**Mme Mattea CASALTA**

Pour les deux commissions. Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur ce rapport ? Personne. Nous allons donc passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>33</sup>**

Je vous remercie.

Je suis obligé de demander l'avis de l'exécutif pour la poursuite des travaux.

**Le Président SIMEONI**

---

<sup>33</sup> Délibération N° 19/311 AC

Encore une heure !

**Mme Mattea CASALTA**

Je pense que c'était une gentille plaisanterie de notre Président ! Je crois que nous allons revenir demain à 9 heures.

Je vous rappelle que la commission permanente a décidé de commencer à 9 heures précises de manière à ce que nous puissions terminer assez tôt. Je vous demande un petit peu de courage. Je vous souhaite une excellente nuit. A demain.

**La séance est suspendue à 23 h 45.**

# ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

SESSION EXTRAORDINAIRE  
REUNION DES 26 et 27 SEPTEMBRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019  
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE  
*Rapport n° 269*

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE CONSEIL EXECUTIF

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget supplémentaire 2019

**ARTICLE PREMIER :**

Le projet de budget supplémentaire est modifié comme suit :

En section de fonctionnement

**Dépense :**

**En autorisation d'engagement :**

Une autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 € est ouverte au sous-programme N3210C intitulé « OEC-PNRC » qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N32 « Environnement », la compétence N321 « Action en faveur de l'environnement ».

**Motif :** Cette inscription complémentaire vient financer les actions de la Charte du PNRC validée par l'Assemblée de Corse qui seront prévues au budget supplémentaire de l'office de l'environnement de la Corse.

**Le montant total des AE nouvelles inscrites au BS 2019 est ainsi porté à 45 755 648 €.**

En section d'investissement**Dépense :****En autorisation de programme :**

Une autorisation de Programme d'un montant de 1 200 000 € est ouverte au sous-programme N4423 C intitulé «Culture» qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 « Elever progressivement le niveau de richesse et de ressources d'un territoire», la politique N44 « Culture et patrimoine», la compétence N442 « Culture», **portant ainsi le montant total des AP votées au BS sur le programme à 1 755 000€.**

Cette demande d'AP est financée par la réduction d'AP pour un montant de 1 200 000 € au sous-programme N3142C intitulé «Voirie équipements collectifs communaux» qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 « Dynamiser l'environnement et renforcer les dimensions soutenable et équitable du développement », la politique N31 « Aménagement du territoire », la compétence N314 «Aides aux communes et groupement», **portant ainsi le montant total des AP votées au BS sur le programme à 18 800 000 €.**

**Motif** : Cette AP correspond à la programmation en Corepa avant la fin 2019 du dossier Conservatoire de Musique et Danse Henri Tomasi pour le site d'Aiacciu au titre du PEI.

**Au regard de cette demande de transfert d'AP entre les sous-programmes N3142C et N4423C, le montant total des AP nouvelles inscrites au BS 2019 reste inchangé pour un montant total de 105 845 130 €.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

VOTE :

(\*)

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**1) PAGE 2 DU RAPPORT : Second paragraphe :**

- **AJOUTER** « immersif » après « projet pédagogique » ;
- **SUPPRIMER** « la pratique d'un bilinguisme maîtrisé ».

**2) PAGE 3 DU RAPPORT :**

**REEMPLACER** « un projet de bilinguisme » par « un projet de corsophonisation ».

**2<sup>nd</sup> paragraphe :**

- **AJOUTER** au début : « *Depuis le plan lingua 2020 et adopté en 2015* » et **REEMPLACER** « la promotion et la valorisation de la langue » **PAR** « *la normalisation de la langue* » ;
- **SUPPRIMER** « construit sur 3 ans » et **REEMPLACER** « et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » **PAR** « *pour aboutir à une crèche immersive dans les trois ans* ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PROJET DE DELIBERATION : ARTICLE PREMIER » :**

**REPLACER « le bilinguisme » PAR « *l'immersion précoce* »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

—————  
**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 1 : PAGE 3**

**REPLACER « L'influence culturelle » PAR « *l'identité linguistique* » ;**

**RAJOUTER** après « favoriser le bilinguisme » « *des enfants par la mise en place de l'immersion linguistique* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 3 : PAGE 2**

**RAJOUTER :** en fin de la partie « personnel encadrant », la phrase « *La certification de la compétence en langue corse de tous les agents est un objectif stratégique du projet d'établissement.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**


**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**DANS L'ANNEXE 4 :**

**1) PAGE 1 :**

- dans le titre : **REPLACER** « LE BILINGUISME » **PAR** « *L'IMMERSION PRECOCE* »

**1<sup>er</sup> paragraphe :**

- **RAJOUTER** au début « *Depuis l'adoption du plan lingua 2020* » ;
- **REPLACER** « promotion et la valorisation » **PAR** « *la normalisation* »
- **RAJOUTER** « *corse* » **après** « langue »

**Paragraphe 2 :**

- **REPLACER** « de bilinguisme » après « projet » **PAR** « *éducatif d'immersion linguistique* »

- **REPLACER** « ce projet met notre langue au premier plan de l'activité de la crèche et a vocation à évoluer vers une crèche immersive » **PAR** « *ce projet a pour finalité d'aboutir à une crèche immersive dans les 3 ans* ».

**Paragraphe 3 :**

- **REPLACER** « ses moyens de communication » **PAR** « *leurs répertoires linguistiques* » ;
- **REPLACER** « d'aborder » **PAR** « *de construire* » ;
- **RAJOUTER** « *linguistique et* » **après** « transmission »

**Paragraphe 5 :**

- **REPLACER** « enfantin » **PAR** « *précoce* » ;
- **REPLACER** « d'une capacité linguistique à deux volets » **PAR** « *d'une souplesse, d'une attitude, d'une manière de vivre et de penser* »

**Paragraphe 6 :**

- **REPLACER** « réflexion sur » **PAR** « *jouer et de réfléchir avec et sur* »

**Paragraphe 7 :**

**RAJOUTER** « *et culturel* » **après** « social »

**REPLACER** « que citoyen » **PAR** « *qu'individu* » ;

**RAJOUTER** « *ou le cas échéant compenser* » **après** « compléter »

**2) PAGE 2 :**

**Paragraphe 2 :** **REPLACER** « le bilinguisme » **PAR** « *l'immersion* »

- dans les « **Objetifs** » : **REPLACER** « sur » **par** « *en* » ;

**AJOUTER** « *immersive après* « crèche » et **SUPPRIMER** « ou la langue corse est la langue préférentiellement utilisée »

**3) PAGE 3 :**

**Paragraphe 1 :**

- **REPLACER** « encourager » **PAR** « *former* » ;
- **REPLACER** « à parler corse le plus souvent possible » **PAR** « *à utiliser la langue corse* » **avant** « *avec les parents....* »
- **REPLACER** « favoriser l'usage le plus fréquent et le plus naturel » **PAR** « *utiliser la langue de la manière la plus naturelle* »

- **SUPPRIMER** « -offrir une reconnaissance culturelle aux parents qui sont eux-mêmes bilingues »
- **REPLACER** « trans-générationnelle » **PAR** « *intergénérationnelle* »
- **REPLACER** « bilingue » **PAR** « *en langue corse* » **après** « signalétique ».

**A « 3.1 Outils pédagogiques », REPLACER** « « nombreuses activités » **PAR** « *toutes les activités* »

**RAJOUTER après** « réalisation d'une exposition » « *et d'un site web* »

- **A « 3.2 Moyens humains » : REPLACER** « à raison d'une fois par semaine tout au long de l'année » **PAR** « *des cycles de formation permettant d'amener tous les personnels à une certification en langue corse de niveau C1* »

#### **4) PAGE 4 :**

**RAJOUTER après le second paragraphe :** « *intégrer annuellement des interventions de personnels de CANOPE au sein de la crèche pour l'accompagnement de l'outil pédagogique o Chju* ».

**REPLACER** « Dans la langue corse » **PAR** « *Dans la culture corse* »

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
DE LA CRECHE LAETITIA  
Rapport n° 257**

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSa**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Section 2.3 Actions :

Ajouter « - tenir compte de la corsophonie des personnels au moment de l'organisation des plannings, afin d'insérer un temps dédié à la langue corse dans la routine de tous les enfants».

A la suite de « - proposer un accueil signalétique bilingue », ajouter « qui tient compte de la spécificité polynomique locale».

Ajouter « - lors de nouvelles embauches, favoriser l'embauche de personnels corsophones, nécessaires à la consolidation d'un emploi du temps prévoyant des temps dédiés à la langue corse».

Section 3.2 Moyens humains :

Ajouter « - Favoriser l'embauche de personnels corsophones »

Ajouter « - Encourager les personnels déjà corsophones à participer à la formation de leurs collègues, à la fois pour inciter les personnels corsophones à utiliser plus souvent la langue dans leur pratique professionnelle, et permettre de mettre en place de nouvelles mécaniques de communication entre les personnels. »

Création Section 3.4 Suivi et évaluation :

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'évaluation et du suivi du projet corsophone.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Participation de la Collectivité  
de Corse à la préfiguration  
du nouveau modèle de financement des  
services d'aide et d'accompagnement à  
domicile  
Rapport n° 265

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR** : Mme Chantal PEDINIELLI et M. Francis GUIDICI au nom du  
groupe « Per L'Avvene »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

- Après l'article 5 de la délibération, **EST INSERE** un nouvel article, numéroté 6,  
ainsi rédigé :

« **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse, conformément à la délibération n°  
18/348 AC du 21 septembre 2019, de modifier le règlement d'action sociale de la  
Collectivité de Corse pour permettre la mutualisation partielle de l'APA et de la PCH  
lorsque les bénéficiaires résident au sein d'un logement relevant de l'habitat inclusif. »

- En conséquence, l'article 6 devient l'article 7.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
26 ET 27 SEPTEMBRE 2019  
(2EME JOURNÉE)**

.....

**(MANDATURE 2018-2021)**



**JOURNÉE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE**

**Ouverture des travaux à 10h00**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Rapportu n° 259 : Cunvenzioni da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cumunità d'Agglomerazioni di u circondu Aiaccinu (sirviziù laboratoriu d'analisi) in quantu à a gistioni di l'uparazioni d'analisi di l'acqua**

**Rapport n° 259 : Convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (service laboratoire d'analyses) en matière de gestion des opérations d'analyses d'eau**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 12**

**VOTE du rapport 13**

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**Rapportu n° 281 : Regulamentu novu di l'aiuti à prò di l'alloghju è di l'abitatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spususu è di difficultà d'accessu à l'alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 13**

**DISCUSSION GENERALE 26**

**Raportu n° 260 : Prurugazione di a cummissione ad hoc per l'attività economiche di u liturale - raportu di Mma a presidente (prugettu)**

**Rapport n° 260 : Prorogation de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral - rapport de Mme la Présidente**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>66</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>69</b>

### **AMBIENTE/ ENVIRONNEMENT**

**Raportu n° 262 : Dispositivu di sustegnu in u quattru di u rigulamentu *de minimis* pà a pesca destinatu à u finanziamentu di attrazzi minori è di l'investimenti specifichi pà l'impresi di pesca artigianali di Corsica**

**Rapport n° 262 : Dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>70</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>71</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>74</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>76</b>

### **GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL**

**Raportu n° 271 : Missi à dispusizioni di parsunali pressu à i Sirvizii d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte è di u Pumonti**

**Rapport n° 271 : Mises à disposition de personnels auprès des Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>76</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>77</b>

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 244 : Operazione immobiliare - Asquistu di locali in Bastia**

**Rapport n° 244 : Opérations immobilières - acquisitions de locaux à Bastia**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 78**

**VOTE du rapport 78**

## INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE

**Raportu n° 283 : Schema d'aiutu à a riescita è à a vita studiantina 2019-2023**

**Rapport n° 283 : Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 79**

**DISCUSSION GENERALE 84**

**VOTE du rapport 86**

## DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

**Rapport n° 286 : Désignations**

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 86**

**VOTE du rapport 87**

## MUZIONE / MOTIONS

**N° 2019/E3/061** déposée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation de tomographie par émission de positions (TEP) et cyclotron en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>90</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>93</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>94</b>

**N° 2019/E3/077** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **soutien aux personnels du pôle des urgences et soins continus du centre Hospitalier de Bastia**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>94</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>95</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>96</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>98</b>

**N° 2019/E3/059** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Recherche contre les cancers pédiatriques**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>99</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>100</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>102</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>105</b>

**N° 2019/O2/069** déposée par Mme Catherine RIERA au nom du goupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>105</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>106</b>

**MOTION RENVOYEE POUR EXAMEN PAR LA COMMISSION  
« SANTE » 113**

**N° 2019/E3/062** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Mesure de la pollution aux particules**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>113</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>115</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>115</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>116</b>

**N° 2019/E3/056** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Accidentologie sur les routes de Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>116</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>117</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>117</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>119</b>

**N° 2019/E3/060** déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>119</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>121</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>123</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>128</b>

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 285 : Cunvenzione di partenariatu trà l'Assemblea di Corsica è u cunghressu di Nova Caledonia**

**Rapport n° 285 : Convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie**

<b>Présentation du rapport</b>	<b>128</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>130</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>131</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>132</b>

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**N° 2019/E3/057** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Production et gestion des déchets papiers en Corse**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>133</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>134</b>

**N° 2019/O2/073** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **lutte contre le harcèlement scolaire**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>135</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>136</b>

**N° 2019/E2/046** déposée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Francis GUIDICI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Dispositif d'accompagnement des communes insituant une aide à la mobilité pour le maintien ou l'encouragement à l'installation de résidents permanents**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>136</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>137</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>137</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>144</b>

**N° 2019/E2/054** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse : **Ratification de l'accord UF-MERCOSUR**

**N° 2019/E3/065** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom de groupe « Corsica Libera » : **demande de non-ratification du CETA**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la Motion n° 2019/E3/067 - Demande de non-ratification du CETA**

**Présentation de la motion 144**

**DISCUSSION GENERALE 145**

**VOTE de la motion 146**

**N° 2019/E2/055** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Revalorisation indemnité compensatoire pour frais de transport**

**Présentation de la motion 146**

**VOTE de la motion 147**

**N° 2019/E2/048** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Grand port de Bastia**

**MOTION RETIRÉE PAR SON AUTEUR 148**

**N° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cerf de Corse**

**MOTION REPORTÉE A LA SESSION D'OCTOBRE**

**N° 2019/E3/063** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Mise en œuvre de solution hydrogène dans le cadre de la transition énergétique**

**Présentation de la motion 149**

**DISCUSSION GENERALE 150**

**AMENDEMENTS 150**

**VOTE de la motion 152**

**N° 2019/E3/064** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **Valorisation du patrimoine de la CdC dans le cadre de la transition énergétique**

**Présentation de la motion 152**

**AMENDEMENTS 155**

**VOTE de la motion** **156**

N° 2019/O2/068 déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux peuples autochtones d'Amérique du Sud**

N° 2019/O2/076 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la Motion n° 2019/O2/080 : Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Présentation de la motion** **156**

**DISCUSSION GENERALE** **157**

**VOTE de la motion** **160**

N° 2019/O2/070 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Violences en Corse**

**Présentation de la motion** **160**

**DISCUSSION GENERALE** **161**

**VOTE de la motion** **162**

N° 2019/O2/071 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Réduction de la fracture numérique à destination des personnes à faibles ressources**

**Présentation de la motion** **162**

**DISCUSSION GENERALE** **163**

**VOTE de la motion** **166**

N° 2019/O2/074 déposée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Projet de réforme des retraites**

**Présentation de la motion** **166**

**DISCUSSION GENERALE** **167**

**VOTE de la motion** **171**

**N° 2019/O2/075** déposée par les groupes « Per l’Avvene » et « La Corse dans la République » : **Problématiques Foncier – Logement : Condamnation des déclarations du mouvement « Corsica Libera » et création d’un groupe de travail**

**Présentation de la motion** **171**

**DISCUSSION GENERALE** **173**

**VOTE de la motion** **175**

**N° 2019/O2/078** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Dispositions relatives à l’utilisation des pesticides**

**Présentation de la motion** **175**

**DISCUSSION GENERALE** **177**

**AMENDEMENT** **178**

**VOTE de la motion** **181**

**N° 2019/O2/079** déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Sécurité du trafic maritime en Corse**

**Présentation de la motion** **182**

**VOTE de la motion** **183**

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**Raportu n° 281 : Regulamentu novu di l’aiuti à prò di l’alloghju è di l’abitatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spusessu è di difficultà d’accessu à l’alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l’habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d’accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>184</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>203</b>

<b>ISTITUZIONE - VITA PULITICA / INSTITUTIONS - VIE POLITIQUE</b>
---

**Raportu n° 238 : Avisu rilativu à a pruposta di leghji posta da u Sinatori PANUNZI**

**Rapport n° 238 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur PANUNZI**

<b>Présentation de la motion</b>	<b>203</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>205</b>
<b>AMENDEMENT</b>	<b>218</b>
<b>VOTE de la motion</b>	<b>220</b>

**La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

## **Le Président TALAMONI**

Bonjour. Si vous voulez bien vous assoir. Nous allons donner la parole à Jean BIANCUCCI qui va nous présenter le rapport n° 259. Vous avez la parole. Il y a un brouhaha, c'est impossible de travailler ! Je vous demande d'écouter Jean BIANCUCCI qui va prendre la parole sur un rapport qui a son importance.

M. LACOMBE me fait signe qu'il quitte l'hémicycle. Je demande aux services de bien noter que Xavier LACOMBE n'est plus dans l'hémicycle.

Jean BIANCUCCI a la parole. Merci à ceux qui ne sont pas élus de quitter l'hémicycle. Pendant les travaux de l'Assemblée, il n'y a que des élus dans l'hémicycle.

### **ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**\* Raportu n° 259 : Cunvenzioni da firmà trà a Cullittività di Corsica è a Cumunità d'Agglomerazioni di u circondu Aiaccinu (sirviziù laboratoriu d'analisi) in quantu à a gistioni di l'uparazioni d'analisi di l'acqua**

**Rapport n° 259 :** Convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (service laboratoire d'analyses) en matière de gestion des opérations d'analyses d'eau

#### **M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Président.

C'est un rapport tout simple qui propose une convention entre la CAPA, le laboratoire Pumonte et la Collectivité de Corse concernant l'analyse des eaux et notamment des eaux brutes et surtout en cas de pollution.

Cela concerne à la fois les dix communes de la CAPA, plus Todda et Occana. On peut comprendre pourquoi, parce que c'est là que se situent les ressources.

Les compétences sont déjà exercées par la CAPA en la matière, mais il est nécessaire sur ces cas dont je viens de parler, pour la CAPA, d'externaliser et les analyses. Nous y sommes extrêmement favorables. Je vous propose de voter le rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Il y a un rapport de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président. Avis favorable de la commission du développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions. La parole est à qui la demande ? Personne. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Vous n'avez pas d'autres rapports ? Très bien.

Nous allons appeler le logement. Rapport 281. C'est le Président du Conseil exécutif qui va nous présenter ce rapport. Vous avez la parole.

**ALLOGHJU / HABITAT – LOGEMENT**

**\* Raportu n° 281 : Regulamentu novu di l'aiuti à prò di l'alloghju è di l'abitatu - Pè una risposta pulitica forte è nuvatrice di pettu à i fenomini di speculazione, di spusessu è di difficultà d'accessu à l'alloghju « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Rapport n° 281 : Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu »**

**Le Président SIMEONI**

Je vous remercie, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les élus,

---

<sup>1</sup> Délibération 19/312 AC

Rapport important par bien des aspects innovants, en rupture assumée avec la politique que nous avons menée jusqu'à aujourd'hui, non pas que cette politique ait été mauvaise, elle avait des aspects incontestablement positifs, mais elle a été insuffisante. Il faut donc l'améliorer, la renforcer de façon très significative, mais en ayant bien sûr à l'esprit deux choses qui viennent forcément borner notre action.

D'abord et en toute hypothèse, la Collectivité de Corse ne pourra pas tout faire dans le domaine, parce qu'il y a des limites qui sont des limites budgétaires et juridiques. Donc, la Collectivité de Corse peut avoir un rôle d'impulsion, elle peut avoir un rôle politique, un rôle de collectivité chef de file, un rôle de demande d'adaptations législatives, réglementaires, voire constitutionnelles. Mais la Collectivité de Corse n'est pas le seul acteur et n'est pas le seul acteur public dans le domaine du logement et de l'habitat. Première limite.

Il faudra donc, y compris si ce règlement est adopté, ce que j'espère, que d'autres collectivités viennent conjuguer leurs efforts avec notamment les dispositifs incitatifs proposés par le présent règlement.

Donc, première limite, la Collectivité de Corse ne peut pas tout.

Deuxième limite, ce règlement est à mon sens, mais nous en débattons, extrêmement important, extrêmement innovant, extrêmement fort au plan politique, juridique et technique. Mais il n'a bien sûr pas la prétention de résumer la totalité de ce que doit être notre politique foncière et notre politique en faveur du logement et de l'habitat. Vous savez, mais j'y reviendrai, qu'à cet égard, nous avons pris rendez-vous pour un travail approfondi qui doit déboucher sur des décisions politiques et juridiques fortes. Une politique foncière et une politique du logement et de l'habitat globale, permettant notamment de lutter contre la spéculation et la dépossession.

Ce règlement s'inscrit dans cette philosophie globale et il a vocation aussi à en poser les jalons.

« Una casa per tutti, una casa per ognunu », c'est aussi résumer la philosophie de ce que doit être notre action. On nous l'a dit souvent, notre vocation au-delà des débats qui nous animent légitimement, c'est bien sûr de répondre dans une logique d'équité, de solidarité, de justice sociale aux besoins des Corses et d'abord aux besoins fondamentaux.

Parmi les besoins fondamentaux, le droit à la santé, le droit au travail, le droit à la langue et à la culture, mais aussi le droit à la terre et au logement pour tous et pour chacun, « una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Ce règlement prend acte de ce que la question du logement et de l'habitat n'est pas seulement une question technique. Elle est, en Corse plus qu'ailleurs, une question fondamentalement politique parce qu'elle est au confluent de trois enjeux essentiels perçus comme tels par les Corses.

Le premier enjeu, c'est la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et son corollaire, se battre contre un certain nombre de phénomènes extrêmement négatifs et dangereux. Le corollaire positif, se battre aussi pour que chacune et chacun des citoyens qui vit sur cette île puisse accéder au foncier et au logement, qu'il soit par exemple, agriculteur pour le foncier, ou qu'il soit chômeur, ou dans une situation précaire pour le logement. Premier enjeu, donc, la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière et un accès le plus large possible au foncier et au logement.

Deuxième enjeu qui vient aggraver le premier, la paupérisation d'une part importante de la population insulaire.

Et le troisième enjeu que l'on oublie quelquefois, mais nous avons eu l'occasion de l'évoquer notamment pendant les *scontri di i territorii*, c'est que, en Corse, les inégalités concernant l'accès au logement sont aggravés par l'inégalité territoriale. Nous avons aujourd'hui, une offre urbaine et périurbaine qui souvent ne correspond pas aux besoins d'une grande part de la population, mais qui existe et qui est quelquefois même surabondante. Et nous avons dans l'intérieur, et beaucoup d'entre vous le savent notamment parce qu'ils le vivent au quotidien, un déficit d'offres de logement aggravé par la désertification de l'intérieur, aggravé par les problèmes d'indivision, aggravé par la dégradation du parc immobilier.

Donc, ces trois enjeux se cumulent pour rendre la question de l'accès au foncier et au logement à la fois essentielle et extrêmement difficile à résoudre.

Je reviens une seconde pour développer chacun de ces volets.

La lutte contre la spéculation et la dépossession a fait l'objet d'un rapport de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie qui a été présenté et débattu dans cette Assemblée les 25 et 26 juillet dernier. La réflexion et le travail relatifs au projet de règlement qui vous est proposé aujourd'hui avaient commencé en amont de ce rapport. Bien sûr, c'était notamment décliné à travers des réunions de travail internes à l'Assemblée de Corse, au Conseil exécutif. C'était décliné à travers les *scontri di i territorii* qui ont eu lieu le 27 avril 2019 à Bastia, le 11 mai à Sartè, les 18 mai à Corti, le 25 mai à Aiacciu et le 8 juin à Prunelli di Fium'Orbu, *scontri* auxquels tous les élus de l'Assemblée étaient invités à participer bien sûr, mais des

scontri qui nous ont permis également de rencontrer de nombreux maires et de nombreux présidents d'intercommunalités.

J'en profite pour rendre hommage à la qualité du travail, à l'engagement passionné des services de la Collectivité de Corse qui ont travaillé en back stage, notamment au DGA, Toni PERALDI, au directeur, M. CRISTOFARI et au chef de service en charge du logement, M. CRISTIANI et toute leur équipe.

Je rappelle nos débats du 25 juillet dernier parce qu'ils ont, à notre sens, constitué un véritable tournant. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Première raison, parce que pour la première fois, nous avons disposé d'une étude actualisée qui a permis de présenter de façon incontestable des chiffres qui nous ont conduits, individuellement et collectivement, à prendre la mesure de la gravité du phénomène.

Nous le savions avant, mais lorsqu'on lit que le coût du logement a augmenté en moyenne fois fois plus vite en Corse que sur le continent, y compris dans les zones de tension, lorsqu'on lit dans ce rapport que le coût du foncier a augmenté quatre fois plus vite en Corse que sur le continent, avec la pondération, mais en tout cas, une augmentation de plus 138 %. Et puis, au-delà de ces chiffres, s'ils nous ont parlé, c'est parce que chacun d'entre nous l'a relié à son expérience personnelle, à son vécu familial ou villageois.

Deuxième raison, c'est que grâce à la cartographie, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des zones entières, particulièrement dans le littoral, où il y avait un véritable apartheid par l'argent, où il est désormais impossible à la plupart des gens qui vivent ici d'accéder à la propriété. C'est déjà une situation en soi inacceptable, mais c'est encore plus inacceptable lorsqu'on se rend compte que cette situation, si remède n'y est pas porté, va immanquablement s'étendre par capillarité pour aller du littoral vers l'intérieur. Nous avons là en encore, toutes et tous, les exemples de maisons de villages qui pourraient être achetées, soit par la commune dans le cas de droit de préemption lorsqu'il existe, soit par des privés originaires des villages qui échappent à cette acquisition parce que le jeu du marché fait que ce sont des tiers fortunés, souvent étrangers à l'île qui achètent ces biens.

Nous avons fait ce constat, nous avons eu un débat qui a été riche, comme toujours respectueux, et nous avons voté à l'unanimité le rapport et surtout notre volonté commune d'engager une réflexion pour que nous puissions apporter des réponses fortes.

Je le dis et je referme la parenthèse aussitôt, je pense que cette réflexion doit être engagée et qu'elle doit, à titre principal, partir de la Collectivité de Corse, de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif. J'ai eu l'occasion de vous en parler, je pense qu'il faut que nous nous dotions d'une méthode sur deux ou trois mois pour aller au fond de ces questions par des thèmes bien identifiés, en faisant appel à des sachants bien sûr, et en permettant à toutes celles et à tous ceux qui ont quelque chose à dire sur ce sujet, de nous enrichir de leur réflexion et de leur contribution pour sortir très vite, avec des dispositions opérationnelles à droit constant, ou sous réserve d'évolutions réglementaires, législatives, voire constitutionnelles et, si possible, construire dans tous les domaines où cela sera réalisable des larges majorités, voire des consensus.

Problème de la dépossession et de la spéculation, problème du taux de pauvreté, je le rappelle. Il est évident que plus les prix montent et plus le nombre de gens en Corse qui ont des revenus faibles augmente, et plus le gap s'aggrave.

Troisième élément, la question de la fracture territoriale. Vous savez que nous sommes engagés fortement pour la réduire dans le cadre d'une politique globale qui s'est déclinée dans les différentes politiques publiques.

Sur la question du logement en Corse, quelques mots. Je vous rappelle que ça représente de façon générale au moins 20 % des revenus des gens et ce pourcentage peut atteindre 40 %, lorsqu'il s'agit de revenus les plus modestes et notamment, dans le parc privé et dans le parc HLM.

Des projections qui sont inquiétantes, voire affolantes. J'ai cité les chiffres de la DREAL, je l'ai dit en commission, nous n'avons pas vocation forcément, d'abord à prendre ces chiffres comme parole d'Évangile. Nous devons construire nos propres projections statistiques. Ensuite, nous devons changer de modèle économique, nous devons réfléchir et si possible influencer sur l'évolution de la population en Corse qui s'accroît dans des proportions très importantes, vous le savez, tous les ans. Mais toujours est-il que les chiffres disponibles insistent sur la nécessité de construire de nouveaux logements dans des proportions qu'à l'évidence, nous ne sommes pas capables pour l'instant d'assumer.

Une fois ce constat dressé, que pouvons-nous faire et que proposons-nous à travers ce nouveau règlement ?

D'abord trois axes forts.

Premièrement, le renforcement de l'effort budgétaire. Je vous rappelle que les dispositifs que nous allons évoquer aujourd'hui mobilisent, selon les années budgétaires, entre 8 à 10 M€ de crédit de paiement.

La décision qui est prise aujourd'hui, c'est d'ores et déjà pour l'année 2020, si ce règlement est voté, de consacrer 12 M€ à la mise en oeuvre de cette politique. C'est bien sûr la question récurrente du verre à moitié plein ou à moitié vide. On m'a fait remarquer en commission, à bon droit, que c'était certainement insuffisant par rapport aux besoins, oui, que c'était des sommes dérisoires par rapport au volume financier du marché immobilier, à l'évidence. Mais je réponds que les plus longues marches commencent par un pas et qu'aujourd'hui, lorsqu'on augmente le budget de plus 20 %, selon que l'on soit dans une année haute de 10 à 12 millions, à plus 50 % en année basse, 8 millions, 12 millions, ça veut dire qu'on institue une priorité politique. Ça veut dire aussi que c'est un appel aux acteurs parce que ces crédits ne seront consommés que dès lors que les projets arriveront. Si ces projets arrivent, bien évidemment, et s'ils dépassent, ce que j'espère, la projection budgétaire que nous avons faite, eh bien, nous pourrions augmenter, y compris inciter un certain nombre de partenaires, y compris par exemple l'Etat, à venir abonder les crédits disponibles. Donc, premier signe, un signe budgétaire.

Deuxièmement, le renforcement de l'accès à la primo accession et au logement social. On ne peut pas opposer logement social et primo accession. Bien sûr, notre vocation est de permettre à tous les Corses qui le souhaitent d'accéder à la propriété. Mais il y a aussi un certain nombre de données acquises du terrain et aujourd'hui, il y a un besoin objectif de logement locatif social, que ce soit dans les villes, ou dans les villages. Nous devons bien sûr continuer à maintenir notre effort pour le locatif social tout en renforçant l'effort porté sur l'accession à la propriété.

Troisième point, nous avons, avant, des dispositifs qui n'étaient pas ciblés géographiquement. Ce règlement vous propose de recentrer l'aide, à la fois vers les personnes, les ménages et vers les territoires qui en ont le plus besoin. Pour nous, quand je dis pour nous, c'est pour cette Assemblée puisque beaucoup des délibérations que nous avons votées à cet égard l'ont été à l'unanimité, y compris par exemple le règlement transitoire des aides aux communes, là où le besoin aujourd'hui est le plus fort, c'est dans l'intérieur par rapport au littoral, notamment en termes de logements. Là où le besoin de rééquilibrage et d'équité se fait sentir, c'est prioritairement dans les villages du rural, de la montagne et le centre-ville. En concertation avec les villes et les communes, nous avons vocation, y compris en termes de logique d'aménagement du territoire, confère l'urbanisme commercial, confère le combat pour le commerce de centre-ville, confère le combat pour le maintien des écoles dans les villages ou dans les centres villes, nous voulons accompagner et soutenir les politiques des communes qui visent à réinvestir le

centre-ville et à les faire revivre. Donc, soutien renforcé à l'intérieur et au centre-ville.

Une fois que ces grands axes ont été présentés, vous dire brièvement que le nouveau règlement décline quatre volets.

Le premier, le renforcement du soutien aux communes et intercommunalités désireuses de proposer une offre de qualité.

Deuxièmement, le renforcement et la réorientation de l'aide directe aux primo accédants.

Troisièmement, le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social.

Quatrièmement, l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aides au parc privé dans les OPH.

Premier point, le soutien renforcé aux communes et aux intercommunalités. Là, c'est un volet essentiel parce qu'il est aussi une première déclinaison de l'articulation à inventer et à renforcer entre la Collectivité de Corse et les territoires. Une des critiques qui nous a été faite souvent, la Collectivité de Corse risque d'un nouveau centralisme, éloignement, etc.

On ne peut pas opposer les maires et la Collectivité de Corse, on ne peut pas opposer les territoires de la Corse et la Collectivité de Corse. Aujourd'hui, les communes ont un certain nombre de compétences, y compris en termes de définition de leurs priorités pour l'accession à la priorité qu'objectivement, la Collectivité de Corse n'a pas et notamment pour les primo accédants. Donc, nous, notre pari à travers ce premier volet, c'est de dire aux communes principalement et aux intercommunalités lorsqu'elles le souhaitent, « emparez-vous de la question de la primo accession et du logement locatif plus encore que vous n'avez pu le faire jusqu'à aujourd'hui. Nous vous donnons les moyens de le faire de façon renforcée et c'est à vous de jouer ».

Très brièvement, je vous rappelle qu'il a fallu harmoniser. Il y avait un règlement dans l'ex conseil départemental 2A et un règlement CTC et des aides dispersées, mais pas de règlement global dans le conseil départemental de Haute-Corse.

Il existe en fait deux grandes catégories d'offres : l'offre de logement locatif et l'offre d'accession à la propriété.

Que va-t-il se passer j'aujourd'hui ?

Premièrement, nous avons bonifié et harmonisé les dispositifs visant à l'acquisition amélioration de bâtiments locatifs à prix encadrés. Nous avons bonifié et harmonisé les dispositifs visant à l'acquisition foncière et à la construction de bâtiments destinés à des locatifs encadrés. Premier volet, premier sous-volet.

Deuxième sous-volet, nous avons complètement repensé l'aide à la primo accession.

Sur le premier volet, et je m'adresse à travers vous, à celles et ceux d'entre vous qui sont maires ou qui ont une expérience d'élu municipal et au-delà de cet hémicycle, aux maires et élus municipaux et présidents d'intercommunaux et élus intercommunaux qui nous écoutent, quelle était la situation antérieure et que va-t-elle devenir si ce règlement est accepté ?

D'abord, il va y avoir un cumul du taux d'intervention. Auparavant, nous avions l'intervention de la Collectivité de Corse, environ 30 %. Nous pouvions avoir le conseil départemental, environ 30 %, 25 % donc, une possibilité de financement à 55 %. En Haute-Corse, il n'y avait pas systématiquement d'interventions sur ce type d'opération. Bien sûr, on a réaligné la Haute-Corse sur l'ensemble du régime global. Là où nous avons hier un taux maximal d'intervention de 55 %, nous allons avoir un taux très incitatif pouvant aller jusqu'à 80 % du financement de l'opération, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Cela veut dire, qu'il s'agisse d'une opération d'acquisition d'un terrain en vue de construire du logement locatif ou qu'il s'agisse d'une amélioration de bâtiments destinés à accueillir du logement locatif, les communes vont pouvoir être aidées à concurrence de 80 %.

Mieux encore, concernant le bâti, ça a été dit, alors qu'auparavant lorsque le maire faisait l'acquisition d'un bâtiment, il n'y avait que l'acquisition du bâtiment qui pouvait être financée. Aujourd'hui, c'est chaque logement inclus dans le bâtiment qui pourra faire l'objet d'un financement. Donc, on multiplie par 4 l'aide.

Dernier point, une bonification supplémentaire pour les opérations spécifiques issues des procédure de préemption ou d'acquisition des biens vacants et sans maitres, avec une prime de 10 %, + 10 % qui correspond en gros, c'est l'expérience qui nous le montre, à ce qu'il faut déboursier lorsqu'on veut acquérir un bien sans maitres. C'est une incitation financière forte à préempter, lorsque le droit de préemption existe, ou à avoir recours à la procédure d'acquisition de biens vacants et sans maîtres. Je précise, que nous sommes en train de formaliser une convention

avec le GIRTEC qui va aider les communes dans l'identification de la situation juridique des biens, éventuellement disponibles, et également un fonds d'ingénierie pour le soutien aux communes, notamment les prêts relais, etc.

De ce côté-là, le logement locatif, et on pourra revenir si vous le souhaitez dans le débat sur le détail de ce que cela peut représenter en termes d'aides, les communes pourront être aidées à concurrence de 80 %.

Deuxième dispositif, c'est l'accession à la propriété pour les primo accédants.

L'idée, c'est de contractualiser avec la commune, avec des dispositifs d'aides qui pourront aller au même montant que ceux que je viens d'évoquer pour le locatif et d'inciter la commune à créer un parc immobilier qui sera vendu, logements ou maisons, à des primo accédants.

Cahier des charges dont le principe est acté, qui s'est nourri d'expériences qui ont déjà été mises en oeuvre et validées par les contrôles de légalité, c'est important de le dire parce que notre volonté, c'est bien sûr d'être opérationnels tout de suite. L'idée du cahier des charges autour de trois volets essentiels.

Premier volet, c'est l'intégration architecturale et paysagère. Le maire est compétent bien sûr, mais la volonté, c'est d'avoir une discussion en amont puisqu'il y a des documents d'urbanisme etc., c'est pour, chaque fois qu'on va créer notamment de nouveaux parcs immobiliers, qu'ils soient parfaitement intégrés dans l'architecture et dans le paysage. On a tous en tête des réussites discutables, même si la volonté de départ était bonne.

Deuxièmement, c'est intégrer les exigences du développement durable dans le cadre de notre stratégie d'ensemble et c'est là qu'en amont, il y aura une concertation transversale qui permettra d'associer l'office foncier, qui permettra d'associer par exemple l'office hydraulique dans tout ce qui est opération d'assainissement, gestion de l'eau, qui permettra d'associer l'AUE pour tout ce qui est écoconstruction, mobilisation des financements sur la transition énergétique, etc. Donc, avoir véritablement des opérations immobilières qui s'inscriront dans le cadre de la stratégie d'ensemble que nous mettons en oeuvre, mais qui sera co-construite avec les communes.

Troisième point, c'est ce qui sera proposé dans ce cahier des charges, les modalités de soutien aux primo accédants. Vous le savez, on en a parlé en commission à plusieurs reprises, l'idée c'est de se servir des dispositions qui permettent aujourd'hui de mettre un oeuvre un statut de résidents par le bas. Les communes et les intercommunalités ont le droit, ça leur est reconnu par la loi, de

réserver de façon préférentielle les logements qu'elles construisent et qu'elles financent aux gens résidant dans la commune, voire dans l'intercommunalité, voire ayant un lien avec la commune et désireux de s'y réinstaller. On invitera et on incitera, ce sera la condition de l'accès au dispositif, à ce que ce cahier des charges soit mis en oeuvre avec bien sûr, des clauses anti spéculatives fortes, notamment et c'est prévu par la loi, l'interdiction de revente avant la durée maximale qui est de 10 ans.

Deuxièmement, on l'a vérifié, la possibilité dès lors qu'il y a un document d'urbanisme d'organiser un droit de préemption au profit de la commune, c'est-à-dire que si demain, il devait y avoir une revente indépendamment de la sanction financière qui consiste à la proratisation de la récupération pour le primo accédant, il y aura la possibilité de reconstituer le parc et de le remettre à disposition de primo accédants. Nous aurons ainsi aidé au développement d'une offre d'acquisition qui sera très inférieure au prix du marché. Je rappelle que nous souhaitons aider à sortir des logements qui seront à 2 000 € le m<sup>2</sup> à la vente.

Bien sûr la commune peut aller sur des opérations où le prix est plus cher, mais à ce moment-là, la part supérieure, on ne la prend pas en compte. L'idée, c'est vraiment d'être dans un système vertueux où on organise une offre immobilière d'accès à la propriété qui satisfait aux besoins et aux attentes.

Un mot pour vous dire que depuis que nous avons commencé à parler de ce dispositif et si ce règlement devait être adopté, pour les deux derniers mois, novembre et décembre, nous avons déjà 65 communes et 86 opérations qui sont dans les tuyaux, uniquement sur le logement locatif ou l'acquisition sans avoir encore le cahier des charges, etc. C'est-à-dire que dès qu'ils ont entendu cela, les maires, y compris ça a eu un effet déterminant, sur la possibilité de monter l'opération. En gros, sur le volume, ça double l'aide. Si on applique l'ancien règlement, on aurait consacré 1,1 M€, plus que doublé, puisque 1 M€, avec le nouveau règlement, la projection, c'est 2,5 M€. On est dans des choses qui sont extrêmement concrètes.

Deuxième volet, c'est le corollaire, on s'adresse aux communes et aussi aux primo accédants.

Les primo accédants, vous en avez sans doute le souvenir, lorsqu'il y avait eu les assises de foncier lors de la mandature sous la présidence de Paul GIACOBBI, c'était à l'époque Maria GUIDICELLI qui était présidente de l'AUE, il y avait eu l'organisation des assises du foncier. Une des mesures phare qui était ressortie, c'était l'attribution d'une aide de 10 000 € aux primo accédants. Dans un premier temps, sans conditions de ressources, donc avec un glissement et dans un deuxième

temps, en 2014, avec des ressources plus réduites, ce qui n'a pas empêché la mesure d'être l'objet d'un effet un peu inflationniste.

Il était prévu au départ d'y consacrer environ 1,56 M€, on est actuellement à 4 M€ ou 4,5 M€. L'idée, c'est de conserver ce volume, ne pas revenir en arrière, mais de l'attribuer selon des modalités qui soient différentes.

Ce dispositif d'accession de soutien à la primo accession a fait l'objet de trois évaluations. La première réalisée par le service de l'habitat et du logement, en décembre 2016 ; la seconde, par la direction du contrôle de gestion, le 30 mars 2017 ; la troisième, par les services en incluant les données les plus récentes. Je remercie d'ailleurs la direction du contrôle de gestion et le service habitat pour ces rapports.

L'analyse convergente a conduit à avoir la certitude que cette aide, sous sa forme actuelle, manque la quasi-totalité des objectifs qui lui étaient assignés, pourquoi ? D'abord parce qu'au début, lorsqu'on l'a voté, on l'avait voté en disant « on va aider surtout les communes de l'intérieur, on va installer des jeunes ménages dans l'intérieur, etc. ». On se rend compte, premièrement, que 70 % de l'aide est concentrée en milieu périurbain.

Autrement dit, on finance, à travers ce dispositif, une vision, y compris urbanistique, en contradiction avec une volonté politique globale. C'est-à-dire qu'on dit qu'on veut recentrer vers les cœurs de villes, on dit qu'on veut aller vers l'intérieur et la montagne, et on aide prioritairement et très largement le périurbain qui n'en a pas forcément toujours besoin.

Deuxièmement, 30 % de l'aide est allée dans les communes de moins de 3 000 habitants ; en gros la quasi-totalité de l'aide est venue alimenter l'accès des urbains et pas du tout le rééquilibrage en faveur de l'intérieur.

Troisièmement, les bien aidés font apparaître une prédominance des petites surfaces et c'est corrélé avec le constat que cette aide va à 55 % à des personnes seules. Donc, là, c'est un peu le débat, y compris d'un amendement, j'anticipe. Bien sûr, on peut dire « il faut aider tout le monde, y compris la personne qui seule », sauf qu'il faut revenir à ce qu'est, dans un contexte budgétaire forcément limité, le cœur de notre politique.

Le cœur de notre politique, à travers ce règlement, c'est de dire : on va avoir un effet booster, décisif sur l'accès au logement en aidant qui ? Les jeunes ménages. Pourquoi les jeunes ménages ? Ce n'est pas pour exclure les célibataires, c'est pour permettre aux gens qui sont dans un parcours résidentiel stabilisé d'accéder à leur

domicile principal, et aussi en corrélation, par exemple, avec notre politique de l'intérieur. On sait qu'il y a quelques dizaines de communes aujourd'hui qui sont au seuil de la survie, elles ont besoin d'installer des familles.

Donc, on veut les inciter à construire des logements et à les donner à des familles qui vont pouvoir derrière assurer le travail de l'infirmière, l'ouverture de l'école, etc.

Donc, il y a une cohérence d'ensemble et ce chiffre de 55 %, il était à notre avis incitatif également pour faire évoluer la mesure.

Dernier point. C'est que souvent, l'aide a été intégré dans le coût global de l'opération et en fait, venait aider plus les promoteurs que les primo-accédants.

Donc l'idée, ça a été de mettre un terme à ce dispositif en l'état, mais de le réorienter et de le réorienter de la façon suivante : l'orienter vers les ménages, je l'ai dit.

Deuxièmement, faire porter l'effort sur l'intérieur et sur les centres villes.

Troisièmement, donner une petite prime supplémentaire, y compris aux toute petites communes où il y a aura un bonus de 3 000 €.

Hier, nous avions une aide qui était indéterminée à 10 000 €.

Aujourd'hui, nous aurons une aide qui peut aller de 15 000 à 31 000 €.

Donc, effet levier bien sûr, 28 000 € + 3 000 € de la prime si on est dans un village de moins de 350. On le concentre dans les villages et hameaux de l'intérieur avec un certain nombre de limites, on en a parlé, on y reviendra. C'est-à-dire qu'on aurait pu penser à un zonage plus précis, mais je dirai pourquoi on a gardé pour l'instant uniquement le critère démographique. Puis, ensuite, il fallait aider les centres villes.

Alors, les centres villes, comment définit-on le périmètre ? On avait à Bastia et Aiacciu, l'idée de se calquer sur les dispositifs cœur de ville qui existent, plus les quartiers prioritaires de la ville. Donc, là on a des dispositifs cartographiés déjà, mais il ne s'agit pas bien sûr d'exclure les autres villes de Corse qui n'ont pas ce type de dispositif.

Donc, on a eu recours à l'idée de soutenir le bâti ancien, c'est-à-dire créer antérieurement à 1960, cela ne veut pas dire que tout ce qui a été construit avant 1960 est dans le cœur de ville. Mais en général, tout ce que l'on peut réhabiliter ou

habiter en cœur de ville est d'une construction antérieure à 1960. Donc, ça doit permettre de soutenir toutes les communes.

Avec également un effet incitatif dans l'intérieur puisqu'on pourra cumuler les deux dispositifs, et d'ailleurs dans les villes aussi. C'est-à-dire que vous pouvez être aidés à la fois au moment de l'acquisition du terrain et de la construction d'un lotissement ou d'appartements destinés à la primo-accession et les bénéficiaires pourront être aidés au moment de l'acquisition. Donc, on a vraiment un effet qui est un effet levier important.

Un mot pour dire que certains ont fait remarquer à bon droit que le critère démographique n'était pas sans doute le seul à prendre en compte. Bien sûr, je vous rappelle que le règlement transitoire des aides doit nous permettre d'intégrer notamment des critères de contrainte, mais si nous avons dû appliquer au règlement qui est débattu aujourd'hui, les zones retenues par le PADDUC, cela aurait conduit à exclure environ 80 communes qui manifestement ont vocation à être aidées.

Donc, le critère démographique est une première entrée. Il a vocation bien sûr à être complété et amélioré, y compris lors de la discussion sur le nouveau règlement des aides qui doit intervenir très prochainement.

Donc, à travers ce dispositif reste la discussion sur le montant des revenus. On a eu une discussion, je laisserai la place au débat et j'expliquerai ce que sont nos contraintes, ce que sont nos choix et j'écouterai bien sûr avec attention toutes les propositions d'amélioration qui seront faites par les groupes de la majorité et les groupes de l'opposition.

Mais voilà, nous avons ces deux premiers volets qui sont des volets globalement, je pense, révolutionnaires, pris séparément pour les communes et intercommunalités, pour l'accession à la propriété pour les primo-accédants et en les cumulant, on a vraiment quelque chose qui est extrêmement innovant.

Sur les deux derniers volets : renforcement qualitatif et quantitatif du financement de logements locatifs sociaux. Là, on a l'office public HLM de la CAPA d'un côté, et on a l'office public de l'habitat rattaché à la Collectivité de Corse de l'autre.

En ce qui concerne la CAPA, il y avait une convention d'objectif qui avait été conclue pour la période 2012-2020 à hauteur de 22 M€ ; nous allons bien sûr respecter les engagements qui avaient été pris par le Conseil départemental de Corse-du-Sud dans le cadre de cette convention. Sur les 22 M€, 14 M€ seulement ont été pour l'instant engagés ; reste donc 8 M€ à charge de la Collectivité. Ces

engagements seront honorés au fur et à mesure de la présentation des opérations que nous serons amenés à financer.

En ce que qui concerne l'Office public de l'habitat rattaché à la Collectivité de Corse, vous savez qu'il y a une attente forte, aussi bien de la part de la présidence et des instances de l'office que de la part des personnels ; convention d'objectifs et de moyens qui doit être formalisée, c'est ce que vous propose ce règlement ; s'il est acté, il nous restera ensuite à la formaliser dans le délai le plus bref possible. Il y a urgence, urgence pour les locataires, il y a urgence pour les personnels, il y a urgence pour l'office. Je vous rappelle que 1 M€ d'autorisations de programme ont été inscrits au budget pour pouvoir répondre aux besoins les plus urgents de l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse.

Enfin, dernier point, le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé. Il s'agit là généralement de l'aide à l'ingénierie, de suivi d'animation de programme et de menus travaux. C'est un volume budgétaire qui est plus modeste. Il y a 10 opérations en cours. Une onzième qui arrive. Environ 1 M€ par an actuellement, ça a vocation à être augmenté.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire, nécessairement en étant un peu long, mais je crois que la matière le justifiait, sur ce règlement, qui est très attendu ; très attendu par les communes et les intercommunalités bien sûr, mais qui aussi très attendu je crois par tous les Corses et notamment par celles et ceux pour lesquels il sera un moyen d'accéder à a so casa.

Et je termine, j'ai oublié de le faire, en disant que ce projet de règlement a fait l'objet d'une approbation unanime de la part de la Chambre des territoires à laquelle il a été présenté, et également d'une approbation unanime du CESEC, mais j'y reviendrai dans mes réponses.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, vous avez la parole, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi.

M. François ORLANDI a tenu à saluer la démarche d'harmonisation entreprise au travers de la mise en œuvre d'un règlement régional, qui lui semble opportune et nécessaire.

Toutefois, il a souhaité souligner le risque des taux de financement mentionnés dans le rapport, à savoir 60 % dans le cadre d'une acquisition et jusqu'à 80% pour les travaux de rénovation, pour lesquelles le nombre de demandes peut être potentiellement important. Il a indiqué qu'il lui paraissait nécessaire d'optimiser ces financements, notamment en les articulant avec les dispositifs existants au niveau des services de l'État.

M. Pasquin CRISTOFARI, Directeur de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement, a précisé que pour ce type d'investissement, le taux de financement cumulé ne pouvait être supérieur à 80%.

Concernant les dispositifs État et notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), il a indiqué qu'au regard des circulaires annuelles, le logement devrait être exclu du cofinancement. Dès lors, même si dans la pratique, l'État avait dans certains cas, pu accorder des financements au titre de la DETR sur du logement social, il ne pouvait être considéré comme un partenaire régulier.

En accord avec l'observation de M. ORLANDI, Le Président du Conseil exécutif a indiqué que s'il existait une possibilité de bénéficier d'autres financements, il convenait de trouver une autre formulation.

En synthèse, il a rappelé que ce document se voulait être une proposition qu'il conviendra d'améliorer.

En indiquant que ce règlement allait dans le bon sens, M. Hyacinthe VANNI a fait remarquer qu'il était nécessaire de procéder à la diffusion de l'information et pour ce faire, mettre en place une véritable campagne de communication à destination des communes sur les dispositifs existants.

M. Xavier LACOMBE a souhaité d'une part, que puisse être introduit la notion d'acquisition consécutive à un arrêté de péril, notamment au regard du montant des travaux qui découlent d'une telle acquisition.

D'autre part, tout en soulignant que l'accent avait été mis sur les petites communes de moins de 1000 habitants, il a souhaité que puisse être réévalué à la hausse le taux appliqué aux communes de 1000 à 3000 habitants pour lesquelles il existait une forte demande ou une forte attractivité.

Tout en rappelant la nécessité d'une mise en synergie de l'ensemble des partenaires et des dispositifs existants dans le domaine, Mme Anne TOMASI s'est interrogée sur la façon dont avait été évalué le coût prévisionnel du dispositif pour la Collectivité de Corse.

M. Petr'Antone TOMASI a pour sa part souligné le caractère positif de ce rapport en ce qu'il amène une plus-value par rapport à la situation antérieure et s'est interrogé sur la méthodologie qui permettra d'atteindre l'objectif fixé par le biais du règlement des aides.

Il a en outre précisé que des améliorations pouvaient être apportées et feront l'objet de contributions, possiblement sous la forme d'amendements.

M. Jean-Martin MONDOLONI a relevé que ce rapport avait le mérite d'envoyer un signal. Il a précisé qu'au regard du diagnostic présenté lors de la session de juillet, il convenait de travailler en synergie sur cette problématique.

En rappelant qu'il s'agissait d'une mesure forte, M. Guy ARMANET a souligné l'unanimité des interventions des commissaires sur la problématique et s'est félicité de la formalisation du dispositif par le biais d'un règlement.

Afin de répondre aux interrogations de Mme Anne TOMASI concernant les projections, M. le Président du Conseil exécutif est intervenu pour préciser qu'avait été pris en compte le bilan du dispositif antérieur, l'enveloppe maximale mobilisable du budget de la CdC, cela, en essayant d'anticiper de façon raisonnable les futures demandes.

Concernant le soutien à l'accession à la propriété, le Président du Conseil exécutif a introduit la notion de cahier des charges qu'il conviendra de travailler en concertation en y intégrant 3 dimensions :

- L'intégration architecturale et paysagère dans l'environnement,
- L'intégration de l'opération dans une vision globale notamment dans le respect du développement durable en y associant les Agence et Offices concernés (Office Foncier, l'Agence de l'urbanisme, Office Hydraulique),
- Borner le dispositif afin d'éviter toute spéculation sur les biens acquis dans ce cadre.

Concernant l'aide directe aux primo-accédants, le Président SIMEONI a précisé qu'une expertise avait été diligentée afin de mesurer l'impact de ce dispositif mis en œuvre dans le cadre des Assises du Foncier en 2011-2012.

Il ressort de l'expertise que ce dispositif n'a pas atteint ses objectifs et ce pour plusieurs raisons.

Le soutien initialement voulu pour aider les plus jeunes à s'installer dans le rural n'a pas porté d'effets puisque 70 % des aides ont été octroyées pour des acquisitions effectuées dans le péri-urbain.

De plus, 55 % des bénéficiaires ont été des ménages constitués principalement d'une seule personne avec l'intervention d'une revente dans des délais courts.

Sur ces bases, le Président du Conseil exécutif a proposé une réorientation du dispositif afin d'une part, de tendre vers un rééquilibrage territorial, en faveur notamment des villages de l'intérieur et les centres anciens et d'autre part, soutenir les ménages composés d'au moins deux personnes, la priorité étant de permettre à des ménages d'accéder à la propriété de leur résidence principale.

Tout en précisant que la mesure représentait une avancée en ce qu'elle permettait de pallier les carences et les difficultés du dispositif précédent, Mme Anne TOMASI s'est dite inquiète sur quelques points.

Elle a indiqué que tout en comprenant l'argumentaire, il lui semblait difficile d'exclure les célibataires du nouveau dispositif.

En outre, au regard du plafond de ressources fixé à 25 000 € pour un ménage composé de deux personnes, il lui paraissait difficile qu'ils puissent obtenir les financements bancaires nécessaires à l'acquisition d'un bien d'un montant minimum de 150 000 €.

Enfin concernant l'articulation des différentes mesures, elle a fait remarquer que cela était susceptible de conduire à ce que le prix du bien final soit inférieur au plafond de 150 000 € et donc in fine d'exclure les ménages initialement éligibles au dispositif, particulièrement dans l'intérieur.

M. Paul LEONETTI a fait remarquer que ce dispositif allait permettre d'orienter véritablement une politique du logement en fonction du zonage prioritaire qui sera défini et qui pourrait être établi, notamment en favorisant des espaces que l'on souhaite redynamiser.

Pour répondre aux interrogations relatives au montant du plafond de revenus, M. Paul CRISTIANI, pour les services, a indiqué qu'il s'agissait d'un dispositif très ouvert puisque 24 millions d'euros avaient été consommés par cette mesure, qui a bénéficié à 2 400 personnes.

M. François ORLANDI a fait remarquer que l'aide précédente, ouverte aux primo-accédants sans conditions de ressources avait été très largement sollicitée du fait de la problématique des reventes rapides des biens, qui conduisait à de nouvelles sollicitations de l'aide.

Dans cet esprit il a jugé opportun de s'interroger sur les types de biens ouverts au financement, ceci afin d'anticiper les évolutions et le niveau de rotation d'un logement dans le cadre d'une primo-accession.

Concernant la sectorisation, Mme Jeanne STROMBONI s'est interrogé sur l'absence de Portivechju dans l'application du dispositif et la limitation de celui-ci aux communes d'Aiacciu et Bastia.

Le Président du Conseil exécutif a répondu que Portivechju n'avait nullement été exclu du dispositif mais qu'il existait une difficulté pour identifier le périmètre du centre-ville, comme il peut l'être pour Aiacciu et Bastia dans le cadre des dispositifs « cœur de ville » ou « quartiers prioritaire ».

En l'espèce, c'est la date de création de l'immeuble qui a été prise en compte afin de permettre un financement des opérations portées en centre-ville, en l'attente d'une éventuelle délibération de la commune qui définirait précisément une zone d'intervention.

Concernant le financement, Mme Jeanne STROMBONI a également fait remarquer que le marché de l'immobilier sur Portivechju rendait difficile l'acquisition de biens répondant aux critères de prix fixés par le nouveau dispositif.

Le Président du Conseil exécutif a répondu que cette situation mettait en évidence le fait qu'un dispositif, aussi ambitieux soit-il, trouvait dans l'immédiat, ses limites par rapport à la logique spéculative ou inflationniste existante dans certains territoires. Aussi, il a précisé qu'il conviendra d'y apporter des réponses dans le cadre de l'amélioration du dispositif notamment par l'intégration de mesures spécifiques.

Afin de répondre à la problématique de zonage soulevée par Mme Jeanne STROMBONI, M. Petr'Antone TOMASI s'est interrogé sur la possibilité d'intégrer dans le dispositif, ceux correspondant aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

M. Pasquin CRISTOFARI a précisé que les périmètres définis par les zonages OPAH relevaient du niveau intercommunal et représentaient ainsi des périmètres très larges.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Abstention des représentants du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » - Non-participations du groupe « Andà per dumane »)

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Il y a un rapport de la commission de développement, vous avez la parole.

**Mme Julie GUISEPPI**

Merci, M. le Président.

M. Jean-Charles ORSUCCI, tout en partageant le diagnostic et les objectifs politiques, s'est interrogé sur la pertinence d'agir en faveur de l'accession à la propriété. Il s'est dit plus favorable à entreprendre une action visant à favoriser la constitution ou l'augmentation du patrimoine des collectivités à but locatif, estimant que cette démarche était de nature à lutter plus efficacement contre la spéculation foncière.

En effet, sans adhérer à une doctrine marxiste-léniniste, il a expliqué que favoriser l'accès à la propriété revient à créer la spéculation de demain, car il n'est pas possible de verrouiller le droit de propriété au-delà de dix ans. Son choix s'est affirmé en faveur de la constitution d'un parc locatif, pas uniquement social, qui reste propriété de la puissance publique.

Par ailleurs, il a interrogé le Président du Conseil Exécutif afin de connaître les raisons d'une limitation des aides en fonction de la taille des villes, le critère de population n'étant pas selon lui le plus pertinent. L'identification des zones à forte spéculation permettant de cibler les aides de manière plus judicieuse, quelle que soit la strate de population de la commune.

M. Julien PAOLINI a vu dans ce document, dont il partage avec l'exécutif la volonté et les objectifs, une première réponse à la problématique du logement en Corse.

En réponse aux observations présentées par M. ORSUCCI, il s'est dit favorable à l'instauration d'un vrai débat, craignant que les aides attribuées sur les communes situées en zone littorale ne viennent encore davantage vider les villages de montagne.

À ce titre, il a rappelé que l'un des objectifs principaux réside dans l'impulsion d'une revitalisation de l'intérieur couplée à l'installation de jeunes ménages, avec en parallèle la réhabilitation des logements anciens qui devrait permettre de lutter contre l'étalement urbain.

Il a cependant partagé les craintes exprimées sur la question du choix du critère démographique, qui peut constituer une limite au présent règlement, dans le sens où cela ne prend pas en compte l'ensemble des contraintes socio-économiques qui constituent la réalité d'une commune. Une réflexion sur d'éventuels taux bonifiés, lui semble pertinente, notamment dans le cadre du règlement de l'aide aux communes.

Enfin, il a souhaité aborder la question des organismes bancaires et la difficulté des ménages à accéder à l'emprunt. Aussi, il a souhaité savoir si un système de conventionnement avec les banques ne pouvait pas être mis en place, afin que l'aide aux primo-accédants puisse servir d'apport personnel.

En réponse à ces premières interrogations, le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, s'est voulu rassurant.

À l'évidence il s'est dit favorable à la constitution d'un patrimoine public, estimant que ce doit être un axe fort de la démarche.

Pour autant, et si la question est selon lui légitime, il ne s'est pas dit favorable à renoncer à offrir l'accès à la propriété, et a considéré que le débat demeure possible sur ce point.

Selon lui, le vote unanime de juillet dernier doit se prolonger par un cadre formalisé dans lequel les élus et les acteurs du secteur du logement pourront échanger, sur une période courte de deux ou trois mois, dont le calendrier et la méthode de travail sont à définir, pour débattre de quelques grands axes centraux et interdépendants que sont : la transmission du patrimoine, la fiscalité, le foncier logement, le foncier agricole, afin de faire le tour de la question et de définir des solutions de court, moyen et long termes, des solutions à droit constant, à évolution législative et réglementaire et à évolution constitutionnelle. Ceci, de manière à identifier une feuille de route claire qui permette de commencer à engranger des résultats.

Il a rappelé la volonté de lutter contre la spéculation par l'inclusion d'une clause anti spéculative interdisant la revente et, l'éventualité d'une revente, il est proposé de perdre le bénéfice de la prime, mais également d'organiser une possibilité de rachat préférentiel de la part de la collectivité au prix réactualisé et

non au prix du marché, car il n'est pas envisageable de voir les bénéficiaires réaliser une plus-value sur une opération publique.

Il a par ailleurs insisté sur le fait qu'aucune commune n'est exclue du dispositif et que par ailleurs le soutien aux petites communes sera privilégié. Les cœurs de villes pour leur part, auront la possibilité d'être aidés doublement, grâce au dispositif d'aide aux communes et par le recentrage de l'aide aux primo-accédants.

Il a reconnu que le seul critère démographique peut paraître insatisfaisant, mais qu'il sera complété éventuellement par d'autres critères, qui ressortiront dans le cadre des discussions sur le règlement de l'aide aux communes, et qui pourront être étendus aux aides au logement.

Enfin, revenant sur la difficulté d'accéder au crédit bancaire, il a fait savoir que d'ores et déjà des contacts ont été établis avec la Banque des Territoires et l'ensemble des acteurs bancaires présents en Corse, afin de les associer à ce dispositif qui ne pourra fonctionner efficacement sans leur participation. Un accord de principe a été obtenu en ce sens.

Mme Mattea CASALTA a reconnu que ce rapport suscite débat.

En premier lieu, elle a salué l'entame du rapport, qui reprend les fondamentaux de la mouvance nationaliste.

Elle a rappelé que différentes études, celle de l'Office Foncier mais également de l'AUE, mettaient en garde sur une évolution de la population dangereusement axée sur l'afflux de populations extérieures.

Elle s'est par ailleurs félicitée de la concertation sur le terrain, estimant toutefois que le président de l'Office Hydraulique et celui de l'Office Foncier auraient dû y être davantage associés.

Elle a rejoint M. ORSUCCI, soulignant le risque d'effets pervers de la prime aux primo-accédants qui pourrait permettre, dans le cadre d'une éventuelle revente, de réaliser des plus-values sur des biens subventionnés.

Rejoignant les craintes de M. PAOLINI, elle a fait part de ses doutes sur la possibilité des jeunes ménages à accéder au dispositif en raison des montants indiqués, en dépit du soutien des établissements bancaires.

Elle a reconnu que les 12 millions d'euros inscrits sur ce programme constituent une somme conséquente, et a souhaité savoir ce que représentait cette somme en nombre de logements et de personnes aidés.

Elle a souligné le sentiment vertueux qui est à l'initiative de ce rapport, mais a estimé que la complexité de celui-ci mériterait une réflexion plus appuyée en Conseil Exécutif, avec les outils qui sont à la disposition des élus, offices et agences, mais également l'office Foncier Solidaire qui est en cours de constitution.

À ce titre, elle a jugé impératif l'inscription dans le cahier des charges d'un recours obligatoire au CAUE, pour apporter aux communes un conseil en termes, d'architecture, d'urbanisme et d'espaces paysagers, d'autant que ce recours est gratuit pour les communes.

Enfin, elle a remercié le président du Conseil Exécutif, qui en présentant lui-même ce rapport devant la commission a montré toute l'importance qu'il accorde à ce sujet.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI s'est voulue plus positive et a reconnu que ce document allait dans le bon sens et constituait l'acte I d'un règlement global qui pourra sans doute être amélioré.

En tant que maire d'une petite commune, elle a dit retrouver dans les différents axes des problématiques qu'elle côtoie (procédure de biens vacants sans maître, abandon manifeste,...), toutefois, elle a regretté qu'il ne soit pas mentionné l'impérieuse nécessité pour les communes d'élaborer un document d'urbanisme sans quoi rien n'est possible.

Elle a insisté sur l'utilité d'aider en priorité les communes qui ont un réel projet de développement et de résorption de la précarité.

Elle a également rejoint M. PAOLINI sur la question de l'accession à la propriété et de la difficulté d'accéder au crédit pour les ménages en situation précaire.

Elle a par ailleurs estimé que ce dispositif d'aide au logement devra, pour plus d'efficacité, être totalement déconnecté de l'aide aux communes et constituer un dispositif bien spécifique bénéficiant d'un guichet unique, en raison de la nature complexe du sujet.

Elle a également rappelé la notion de village-souche qui implique de ne pas faire de dichotomie entre la montagne et le littoral, puisque ces communes ont souvent les deux à la fois.

Concernant l'aide à la primo-accession, elle a mis l'accent sur la qualité du « back-office » qui devra acquérir un peu de souplesse de fonctionnement, afin de

ne pas évincer des ménages répondant aux critères, uniquement pour des raisons de forme, étant donné la complexité de la procédure.

Des ajustements seront éventuellement à prévoir.

Mme Rosa PROSPERI a souhaité revenir à la question épineuse d'une possibilité de plus-value à l'issue d'un certain délai. À ce titre, elle a rappelé qu'une motion déposée initialement par le groupe « Per l'Avvene » au sujet du bail réel et solidaire avait porté la volonté partagée de constituer un groupe de travail, sous l'égide de la Commission du Développement Economique, du Numérique de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et en relation avec l'Office Foncier, les services de la présidence de l'exécutif, destiné à travailler sur ce dispositif.

Le Président Gilles SIMEONI, après avoir rappelé le caractère perfectible de ce document, a apporté quelques éléments de réponse.

Ainsi, le cahier des charges est destiné à permettre une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse et ses agences et offices : Agence de l'Urbanisme, Office Hydraulique, Office Foncier.

Le bail réel et solidaire constitue selon lui une piste très intéressante, évoquée par l'opposition comme par la majorité. Il s'est dit ouvert à d'éventuels amendements en ce sens, afin que ce dispositif soit le plus efficace possible.

Sur d'autres points, comme celui de la notion de village-souche et des documents d'urbanisme, une réflexion est selon lui à mener.

Il a par ailleurs insisté sur la croissance importante des fonds alloués, passant de 8 M€ à 12 M€, qui permettront d'initier un effet d'entraînement couplé à l'intervention complémentaire de l'Office Foncier et d'autres outils de la collectivité, concourant ainsi à la mise en œuvre d'une logique d'ensemble, organisée autour d'un guichet unique.

Revenant sur la proposition de constitution d'un groupe de travail sur les risques de spéculation à la revente, il s'est dit favorable à l'instauration d'un processus assez court, où l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif mèneraient une réflexion stratégique sur quelques thèmes bien identifiés. Dans ce cadre, des sachants seraient invités à faire part de leurs contributions en la matière.

Sur l'aide aux primo-accédants, il a rappelé que des études convergentes ont démontré que ce dispositif budgétivore n'avait pas atteint sa cible : 70 % des

opérations se situant en zones périurbaines et alimentant un aménagement du territoire que les idées politiques nationalistes combattent par ailleurs ; les logements aidés sont principalement de petites surfaces rapidement revendues car non adaptées à l'installation de jeunes ménages. Enfin, il a mis l'accent sur les effets d'aubaines constatés, les promoteurs incluant la prime au prix de vente. C'est pourquoi il a proposé de supprimer le dispositif en le réorientant en faveur d'un rééquilibrage territorial, en aidant les jeunes ménages et en indexant l'aide sur le coût des opérations avec l'instauration de plafonds, tout ceci en cohérence avec la politique d'ensemble.

En réponse à M. Jean-Jacques LUCCHINI qui a souhaité savoir si ce dispositif permettrait d'intervenir dans le cadre de donations, notamment entre ayant-droits éloignés, il a indiqué que ce point était à inclure dans la réflexion sur l'évolution de la fiscalité et non dans le document présenté.

M. Marcel CESARI a reconnu la réalisation d'un travail conséquent, auquel beaucoup de maires ont pu participer par le biais « di i Scontri ».

Il a fait observer que si son élaboration a pu paraître trop longue aux yeux des administrés et des acteurs de terrain, la qualité du travail accompli le méritait et un effort de pédagogie devrait suffire à expliquer le retard accumulé pour certains projets.

Pour sa part, il a indiqué que ce guide permettra de répondre à l'ensemble des demandes, que ce soit en termes d'accès à la propriété, comme en termes d'accès à un logement locatif. Ce dernier moyen étant également à prendre en compte de manière sérieuse, car il octroie, dans un second temps, des recettes aux communes qui peuvent servir d'autofinancement pour des investissements futurs.

Il a tenu à souligner le caractère vertueux de ce règlement, qui bien que perfectible présente de nombreux avantages pour les communes de l'intérieur.

Enfin, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a qualifié ce document de réponse au plan précarité, qui tient compte de l'approche de terrain qui a été entreprise dans le cadre « di i Scontri ».

Elle a estimé qu'en dépit de compléments éventuellement nécessaires, il présente un intérêt notable pour permettre à des jeunes corses d'accéder à la propriété et à des communes d'entreprendre des démarches d'offre locative.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

(Non-participation du groupe « Andà per Dumane » ; Abstention du groupe « Partitu di a Nazione Corsa - PNC » ; Absence du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica »)

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue.

Il y a enfin un rapport de la commission de la culture et donc Anne-Laure SANTUCCI peut nous le présenter.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Les commissaires ont débattu :

M. Jean-François CASALTA a jugé le champ d'intervention de ce nouveau règlement d'aides extrêmement large. D'autre part, il a demandé des précisions sur le mécanisme qui permet à la commune de préempter a posteriori.

Les services ont précisé que dans le cadre d'un lotissement communal favorisant l'accès à la propriété, trois volets pourront figurer dans le cahier des charges : la qualité architecturale et paysagère, le développement durable et un ensemble de clauses liées à la notion de primo accédant issu de la commune. Dans le cadre de ce troisième volet, en cas de revente du bien, la commune pourra faire valoir son droit de préemption.

M. François BENEDETTI a jugé qu'il s'agissait d'une garantie intéressante, de nature à éviter la spéculation foncière. Cependant il a souligné que l'ensemble du dispositif ne réglait pas les difficultés que pouvaient rencontrer les petites communes, difficultés en termes d'ingénierie pour leur projet de lotissement, d'assainissement, d'adduction d'eau ou de relations avec le syndicat d'électricité.

Il a également rappelé que les petites communes n'avaient pas forcément les budgets pour investir les premiers 20% et que les bailleurs sociaux n'étaient pas intéressés par des projets de petite envergure.

Les services ont précisé que ces questions d'ingénieries seront traitées dans le cadre d'un nouveau règlement d'aides aux communes

Mme Muriel FAGNI s'est interrogée sur le type d'opérations encouragées prioritairement par le règlement d'aides, constructions neuves ou réhabilitation de l'ancien ?

Les services ont précisé que ces questions d'ingénieries seront traitées dans le cadre d'un nouveau règlement d'aides aux communes. D'autre part, ils ont précisé que le présent règlement ne favorisait a priori, ni les constructions neuves ni les réhabilitations de bâtis anciens.

Mme Julia TIBERI s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles les personnes seules étaient exclues du dispositif, alors qu'elles avaient été les principales bénéficiaires du dispositif précédent ;

Les services ont précisé que le dispositif précédent avait créé un effet d'aubaine favorisant l'achat de T1 en zones péri-urbaines, T1 qui servait rapidement d'apport pour l'achat d'un bien supérieur.

Mme Julia TIBERI a estimé que le nouveau règlement pouvait lui aussi créer des effets d'aubaine mais pour d'autres catégories de personnes. Elle a également demandé des précisions sur la notion de « jeune ménage »

Les services ont souligné que la clause de non revente avant dix ans sous peine d'obligation de remboursement était destinée à contrer cet éventuel effet d'aubaine. Ils ont précisé que la notion de « jeune ménage » s'adressait aux couples où le cumul de l'âge des deux personnes n'excédait pas 55 ans.

M. Jean-François CASALTA a évoqué l'effet d'aubaine pour les promoteurs que constituait l'ancien système ou l'aide de 10 000 euros était répercutée sur le prix de vente du bien. D'autre part, il a émis des doutes sur la possibilité pour un couple gagnant 27 000 euros/an, d'obtenir un prêt bancaire même avec l'aide du nouveau dispositif. Il s'est également interrogé sur l'efficacité de fixer un plancher à 90 000 euros. Plus globalement, il s'est félicité du constat, de l'intention et des objectifs que portait ce nouveau règlement d'aides mais il a estimé qu'il était perfectible de manière à aller encore plus loin dans les réponses à apporter face à la situation catastrophique du logement.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI a également émis des doutes sur la pertinence d'une valeur planchée à 90 000 euros, en particulier pour les zones rurales.

Mme Laura-Maria POLI a estimé que le règlement d'aides, en l'état, excluait de fait la classe moyenne. Le plafond de 280 000 euros lui semblant peu en rapport avec les prix pratiqués en centre-ville, par exemple à Ajaccio. Elle s'est également interrogée sur le fait que le dispositif puisse favoriser des primo-accédants non corses.

La commission a émis un avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, les trois rapports des commissions ayant été présentés, la parole est à qui la demande sur ce rapport.

(La secrétaire de séance note le nom des demandes de prise de parole)

Nous allons donner la parole à M. CESARI.

**M. Marcel CESARI**

Merci, Président.

M. le Président de l'Exécutif, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais intervenir sur ce rapport, « Una casa per tutti, una casa per ognunu », non pas sur le plan technique mais sur le plan de l'esprit et de la philosophie de ce rapport.

A l'instant où je parle, je n'ai pas connaissance des amendements mais je suppose qu'ils iront dans le sens d'enrichir le document et non pas de modifier le fond, l'esprit de ce rapport.

C'est un document qui a pris du temps, je l'ai dit en commission. Cela a impacté pas seulement ma commune, mais ça a impacté la plupart des communes qui avaient un projet notamment sur ce sujet « le logement ». Mais en même temps, il faut savoir ce qu'on veut, il a fallu prendre le temps de façon à présenter aujourd'hui un guide des aides qui corresponde le mieux possible, le Président l'a dit, « il n'est peut-être pas parfait », mais qui soit le mieux possible pour permettre aux communes demain d'essayer de régler au mieux le problème du logement.

J'interviens en tant qu'élu de la Collectivité bien sûr, mais surtout en tant que maire d'une commune de l'intérieur.

Je voudrais quand même féliciter les services, je le dis tout de suite parce que je risque de l'oublier, pour l'organisation di i Scontri qui ont été importants dans les échanges, dans les remarques qui ont été faites au sein des ateliers, qui ont permis justement d'arriver à avoir ce document le plus intéressant possible. Donc remercier les services de M. PERALDI et M. CRISTOFARI et les agents qui se sont vraiment investis dans ces Scontri et donc qui ont permis au sein des ateliers d'écouter les

maires et les présidents d'EPCI, de façon à être le plus cohérents possibles dans les mesures qui sont aujourd'hui proposées au sein de ce dispositif.

Moi, je vais quand même essayer de témoigner à travers ma commune et ce que nous avons fait dans le domaine du logement ces vingt dernières années. Donc, 2 mandatures en ce qui me concerne et une mandature partagée avec Robert ALBERTI qui était Secrétaire général de l'Université, à qui je pense aujourd'hui, avec qui on a lancé une démarche, un objectif : celui de dire que notre commune, dans les quelques années qui vont suivre, ne doit plus avoir de maisons en ruine ou en très mauvais état sur son territoire. C'était un objectif qu'on s'était fixé. Mais vous voyez, quand je vous parle, je parle d'il y a 20 ans, 20 ans c'est beaucoup, c'est très long et si c'est long c'est parce que les dispositifs ne correspondaient pas à ce que nous voulions.

C'est vrai qu'en Haute-Corse, il n'y avait pas un dispositif des aides, donc le guide des aides du logement, mais il y avait des mesures qui étaient en vigueur, mais qui ne correspondaient pas à ce que nous voulions pour l'acquisition de biens et ensuite les mettre à la location.

Si vous voulez, en 20 ans, on a fait l'acquisition de 5 bâtiments. Pour vous donner un exemple de la difficulté : sur 1 des bâtiments, nous avons la cantine scolaire et 5 logements, il y avait 40 indivisaires. Cela veut dire qu'il a fallu 8 ans pour régler le problème de l'indivision sur ce bâtiment, et 2 ans pour le rénover. Vous voyez la difficulté dans laquelle on était.

C'est pour cela que j'accueille ce document dans l'esprit vraiment de bon cœur, parce que j'ai le sentiment, en tout cas après ma lecture, et elle n'est peut-être pas très, très précise, mais on en reparlera ensuite avec les amendements qui vont être proposés.

C'est un document qui, à mon avis, va nous aider à 2 niveaux au niveau de la commune car il y a le logement locatif et le logement accession à la propriété.

Le logement locatif a deux sens au niveau d'une commune :

D'abord les recettes. Les recettes qui nous permettent aujourd'hui, à travers les loyers, de constituer un fonds important qui à terme servira à l'autofinancement des projets aussi du logement qu'on aura présenté par la suite.

Et après, il y a le logement locatif. Il faut savoir que les jeunes ménages n'ont pas forcément l'idée de s'installer définitivement sur une commune, dans la mesure où professionnellement ils seront peut-être appelés à partir de cette commune. Donc,

la possibilité de loger à la commune pendant un certain nombre d'années doit amener à l'accession à la propriété par la suite. C'est ce qu'on n'a jamais pu faire. Toutes les demandes d'accession à la propriété, nous n'avons pas pu les satisfaire.

Aujourd'hui, le dispositif permet, en tout cas j'espère va permettre aux jeunes ménages d'accéder à la propriété. Pour nous maires, et j'ai écouté les maires pendant les Scontri mais même en dehors, la plupart des maires partagent cette volonté de créer des logements de façon à permettre aux jeunes ménages de vivre dans le village.

Une commune comme la nôtre est une commune de 160 habitants, qui a une école, qui a un café communal. Sur le plan de l'agriculture, c'est une AFP. Et j'ai présenté il y a 2 mois, je crois, le Président de l'AUE doit s'en souvenir, la présentation de la révision de la carte communale du village et mes arguments étaient basés notamment sur les besoins des jeunes ménages qui s'en vont dans les villages environnants et ne peuvent plus construire ou accéder à la propriété sur la commune.

Ce souci-là, c'est un souci permanent. Si on veut que l'école survive, si on veut que la vie au village continue à être ce qu'elle est, le logement est pour nous capital et il est important donc d'aller dans ce sens, en tout cas ça a été l'avis de Marie-Thé aussi. Elle a parlé justement du document d'urbanisme. Il est évident que sans le document d'urbanisme, il sera difficile de mettre en œuvre ce dispositif.

Il a été fait allusion à ce dispositif aussi par rapport à l'Office foncier ou l'Office hydraulique, et d'autres organismes, notamment sur les réseaux.

Il est évident que, quand on monte un dossier, au niveau d'une commune, comme celui-ci, on va saisir ces organismes. Ces organismes sont ou seront dans la périphérie de ce dispositif et là, on en vient au problème du guichet unique. On en a parlé avec les services, il est important aujourd'hui d'avoir, notamment sur ce dispositif, un guichet unique qui va permettre au cas par cas, à la commune, de saisir l'office foncier dans l'acquisition de biens, si la commune le souhaite évidemment ; l'Agence de l'Urbanisme, par rapport à tout ce que vous savez ; par rapport au réseau, vous avez EDF pour le réseau électrique, le réseau d'eau, les communautés de communes qui ont la compétence pour la plupart de l'assainissement... Cela fait une complication au niveau de la mise en œuvre de ces projets et il est évident que, et ce sera mon dernier mot, l'importance de mettre en place un guichet unique qui fonctionne véritablement à ce sujet.

On parle de violence, il y a parfois aussi la violence verbale. La plupart des maires la connaissent. Quand on n'arrive pas à proposer des solutions aux jeunes et

aux couples qui vivent dans le village... Donc, c'est important aussi, c'est un maillon de la chaîne. Si on veut aller demain vers une progression, par rapport à la violence par exemple, ce maillon-là, il faut à tout prix que ce soit un maillon fort et costaud pour l'avenir de nos jeunes, avec l'investissement des communes et l'aide de la Collectivité sur ce sujet.

Je vous remercie.

### **La Président TALAMONI**

Merci. François ORLANDI a la parole.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, chers collègues,

Deux ou trois petits points brièvement.

Le constat qui a prévalu, qu'a dressé le Président de l'Exécutif, je le partage tout à fait. On a eu l'occasion en commission de dire les sujets de préoccupation qui nous occupent et que nous partageons.

Un petit bémol au niveau des financements, on passe aujourd'hui à 80 %, là où on était hier à 55 %, je le dis et je le répète, si les dispositifs n'étaient pas harmonisés entre les 3 collectivités précédentes, je mets au défi de trouver une commune ou une intercommunalité qui n'ait financé ses projets à moins de 80 %. Je crois que les élus étaient suffisamment pertinents pour trouver les compléments nécessaires.

Aujourd'hui, c'est une simplification, et à travers la Collectivité unique et à travers le règlement qui est proposé, d'optimiser en quelque sorte ces plans de financement et c'est une bonne chose.

Je voudrais juste revenir et peut-être demander un éclaircissement, pardonnez-moi si je n'ai pas forcément bien compris certaines choses. Alors, j'ai bien compris qu'on excluait, notamment dans le rural, l'aide portée à des projets de construction. On s'adresse maintenant aux ménages et plus aux personnes seules, ce n'est pas forcément une mauvaise chose. On a déterminé un plafond qui fait que les effets d'aubaine aussi bien pour les promoteurs que pour ceux qui revendaient rapidement peuvent disparaître. C'est là aussi, je crois, quelque chose d'intéressant.

En revanche, il y aura toujours cette possibilité malgré tout de réaliser une opération rapide, un investissement, une acquisition et une revente. Et, par expérience professionnelle, mais je parle sous le contrôle de notre collègue notaire qui va peut-être préciser ce point, on a assisté à des reventes après donc avoir bénéficié d'un certain nombre d'aides, avec des personnes, des pétitionnaires qui, dans le délai anti-spéculatif, donc dans les 10 ans, qui pouvaient ne pas procéder à la restitution des primes qui avaient été perçues. Je ne parle pas forcément de l'aide de la Collectivité de Corse, mais le prêt à taux 0, etc. Il y a des aides qui existent, avec là-aussi des conditions à respecter et une obligation de rembourser si on ne respecte pas ces conditions. Et si on n'a pas une lecture potentielle au moment de la revente, ça risque d'échapper.

Alors je me demandais si, tout simplement, un dispositif comme par exemple une promesse d'affectation hypothécaire n'obligeait pas l'éventuel vendeur à faire savoir que l'opération allait se réaliser, et la Collectivité pouvait être à ce moment-là informer d'une revente et faire jouer les clauses du règlement qui obligent la restitution des sommes perçues.

Donc, premier point, on exclut, on est bien d'accord, du champ les bénéficiaires, notamment dans le milieu rural, les ménages qui construiraient, qui décideraient de faire construire leur propre résidence, puisqu'on parle d'acquisition et de travaux d'amélioration. Peut-on envisager cette mesure sécuritaire en termes de garantie, de récupération aussi ; les conditions de revente nécessitent la restitution des sommes ?

Et le troisième élément, c'est un point du règlement, à la page 13, où on parle de contracter un prêt représentant au minimum 80 % du coût de l'opération. Là, j'avoue que je ne comprends pas trop le sens de la formulation. Est-ce qu'il faut faire impérativement un prêt représentant 80 % d'une opération acquisition plus travaux, lorsque l'on a parallèlement des aides dans un montant plafonné... Vous me pardonnerez, mais je ne comprends pas trop cette articulation.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. L'orateur suivant donc est Marie-Hélène PADOVANI, vous avez la parole.

### **Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, la problématique du logement et du foncier est, comme vous le disiez dans le rapport, un enjeu majeur de notre société.

L'accès au logement est un droit constitutionnellement garanti par le préambule de la Constitution de 1946.

En théorie, toute personne devrait avoir le droit à un logement, or la présentation de ce rapport nous démontre que ce n'est pas le cas dans les faits.

J'ai fait partie d'une majorité qui a mis en place l'Office foncier de la Corse, l'Agence d'urbanisme, le dispositif primo-accédant et qui a voté le statut de résident. Sur ce point, en l'absence de validation de ce dispositif par l'État, nous nous devons trouver des solutions

Si ce nouveau règlement est un début de réponse, je souhaiterais soulever avec vous des problèmes rencontrés de façon récurrente par les élus de terrain.

Le premier problème que nous rencontrons est bien sûr celui de l'indivision.

De nombreux biens sont en indivision et inhabité, nous n'avons de ce fait que peu de solution, voire pas de solution pour récupérer ce foncier.

De plus, dans le rapport que vous venez de nous présenter, vous parlez d'une rupture forte entre le littoral et la montagne. Or, à mon sens, il est nécessaire d'arrêter de les opposer.

Nombreuses sont les communes qui ont un littoral et une montagne et qui, de ce fait, connaissent un développement du littoral avec une vie de montagne dans les hameaux.

À titre d'exemple, sur la commune de San Martino di Lota, nous avons réalisé récemment une opération d'acquisition d'un bien immobilier ancien en plein cœur du hameau grâce au portage de l'Office foncier de Corse ; outil indispensable et efficace pour les communes.

Vous me permettrez de remercier publiquement la réactivité de son président ainsi que les services de l'office menés par Julie da COSTA, pour leur efficacité, leur disponibilité et leurs compétences.

Ce bien d'environ 1 000 m<sup>2</sup> va nous permettre de redynamiser le village en y créant un lien social par l'installation de services publics, la création de petits commerces de proximité et des logements communaux. Car aujourd'hui, même sur San Martino di Lota, il est très difficile de garder nos jeunes sur nos villages.

Il ne faut donc pas opposer les deux aspects de la Corse que sont le littoral et la montagne, mais les voir de façon complémentaire, l'un pouvant compléter l'autre.

Bien que les problématiques ne soient pas les mêmes la question du foncier doit s'aborder de manière globale.

Sur le littoral, le vrai problème demeure la spéculation foncière et la hausse du prix des terrains voir du bâti au m<sup>2</sup>.

Comme l'a expliqué Jean-Charles ORSUCCI lors de son passage à « vinti minuti » sur RCFM, l'interdiction de revendre est légalement fixé à 10 ans et nous ne pouvons pas l'étendre d'avantage, c'est pourquoi certaines personnes accèdent à la propriété via des aides et effectuent ensuite 10 ans plus tard de belle plus-value et contribuent à la spéculation dans certaines zones, communes très convoitées.

Sur la montagne et ce que l'on appelle plus communément les zones rurales, la problématique est différente. Il faut certes définir une politique du logement et aider les communes les plus petites à faire l'acquisition de bâtiment avec des aides à 80 %, voire plus, comme vous le proposez, mais cela n'est pas suffisant.

Pour créer un lieu de vie et pas simplement une commune-dortoir, il faut qu'il y ait des voies d'accès adéquates, des moyens de communication similaire à la ville, des écoles, des commerces et tout un tas de choses qui créent de la vie. C'est pourquoi je pense que sur ce point, votre rapport devrait aller un peu plus loin.

Ce rapport devrait également aller plus loin sur la partie logement social. En effet, 70 % de la population est éligible aux logements sociaux et comme vous l'avez mis en avant, l'offre manque cruellement.

Sans vouloir bien entendu décider à la place des maires et de leurs conseils municipaux, il serait peut-être opportun et important d'encourager les communes à mettre en place certains outils :

- à mettre en place leur droit de préemption pour ne pas laisser échapper du foncier à destination du privé,

- Et dans le cadre des documents d'urbanisme, pour celles qui en sont dotées bien entendu, la loi donne la possibilité aux communes d'imposer un pourcentage de logements à vocation sociale, loyer encadré ou primo- accédant pour chaque projet immobilier de la commune.

Pour finir, M. le Président, j'ai commencé mon propos sur le droit que chaque individu doit avoir un logement décent, j'aimerais compléter en disant qu'il serait bien que chaque individu puisse accéder à la propriété.

N'oublions pas les organismes bancaires qui aujourd'hui ne jouent plus leur rôle et là-encore, c'est à nous élus d'essayer de trouver des solutions et des propositions fortes.

Les modifications de l'aide aux primo-accédants semblent être un début de réponse, mais nous devons creuser ensemble cette question.

Vous l'aurez compris notre groupe sera à vos côtés pour résoudre cette problématique de l'habitat et du logement. Comme vous le dites, ce règlement n'est qu'un début mais nous travaillerons ensemble pour l'enrichir et le rendre pleinement efficace.

À ce titre, notre groupe déposera une série d'amendements.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous remercie, chère collègue.

L'orateur suivant inscrit est Jean-Martin MONDOLONI, qui partage les 10 minutes de son groupe avec Marie-Anne PIERI.

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci.

M. le Président, nous sommes amenés à délibérer sur le « Nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat - Pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement « Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Una casa per tutti, una casa per ognunu, ùn pudemu ch'esse d'accunsentu.

Et nous, on va vraiment créer les conditions pour poursuivre le consensus et la ligne d'unanimité sur laquelle nous nous sommes retrouvés le 25 juillet dernier, parce que c'est important de façon opérationnelle qu'on puisse apporter notre

contribution et parce que, sur ce sujet-là, plus que sur tout autre, il y a une véritable attente et donc, on doit envoyer des signaux responsables.

Donc, on va vous accompagner, même si le rapport, dans un registre plus politique, et puis nous rentrerons avec Annette dans un registre plus technique, même s'il y aurait beaucoup à dire sur les transferts symboliques que vous ne cessez de réitérer.

On va passer sur les formules d'ordre un peu militant, tout cela peut se comprendre. Et, face à l'enjeu, on ne peut qu'essayer d'être percutant dans le verbe.

Je crois qu'il faut aussi, les uns et les autres, que nous essayions de dépassionner le sujet et de ramener ce rapport à ce qu'il est. « Innovant », « révolutionnaire »... Pourquoi pas... On est dans la continuité d'un existant. À l'arrivée, si on avait une lecture trop restrictive, et on ne va pas verser dans la caricature parce qu'encore une fois, on va vous accompagner sur l'idée d'un signal qui tape fort dans l'opinion : en gros, on était à 10 M€, on passe à 12 M€, on pourrait fixer le curseur plus haut et ce serait de notre part agir sur mauvaise foi et irrespectueux à l'égard de vos services qui ont beaucoup travaillé. Donc, on ne va pas rentrer dans ce jeu-là.

Cependant, se livrent depuis quelques semaines des batailles de chiffres sur lesquelles il faut être très prudent parce que vous avez toujours des détracteurs.

Par exemple, nous avons délibéré le 25 juillet sur, et en relisant le rapport de façon un peu plus précise, l'évolution du marché. Quand vous dites, on passe de 46 à 82 %, vous dites « ça fait 78 % d'augmentation ». Non ! Quand on passe de 46 à 82, ça fait 66 %. Donc, les écarts, qu'il n'est pas question de remettre en cause... Il n'est pas question de remettre en cause le fait qu'il y ait une évolution inquiétante des prix du marché. Mais il faut qu'on soit d'accord et calés sur les chiffres. Mais ce n'est pas l'objet.

Ce qui devient de plus en plus gênant dans le débat qui s'installe, et c'est pour cela que j'ai commencé mon intervention par le titre, c'est qu'on finit par rattacher la problématique de l'immobilier, par transfert symbolique, à de la spéculation, c'est-à-dire à quelque chose de négatif.

Est-ce que cette spéculation existe ? Évidemment qu'elle existe ! Mais il y a quand même des gens dont le métier est de pratiquer de l'immobilier qui, encore une fois, ne peuvent pas être rangés dans le camp des gens aliénés au culte de l'argent fou. Vous voyez, ces transferts politiques et politico-symboliques deviennent de plus en plus gênants, d'autant qu'on finit par se tendre ou s'auto-piéger dans des

problèmes de sémantique, parce que l'objet du rapport, le cœur nucléaire de ce rapport, c'est quand même d'étendre le parc de logements et de faire appel à des promoteurs, à des gens dont le métier est de bâtir.

Et avec l'injonction, et c'est là où il y a quelque part un piège duquel il va falloir se sortir, avec votre volonté de poursuivre sur l'esprit qui prévaut dans le grand document que doit être le PADDUC, que nous on considère comme logique confiscatoire, et cette logique-là, vous vous abritez derrière une logique de préservation. Nous, on est là pour préserver, mais on considère qu'on peut à la fois préserver sans être confiscatoire, et donc sans mécaniquement rentrer dans des logiques contradictoires d'offres et de demandes. Donc, vous voyez qu'à un moment donné, il faut qu'on soit au clair là-dessus.

Deuxièmement, tous ceux qui opèrent des plus-values ne sont pas des spéculateurs. Quand on a 20 ans, on achète un studio, puis quand on a 40 et qu'on a 2 enfants, on tente d'acheter un F4. Et donc, on ne peut pas blâmer de la même façon ceux qui agissent de façon prédatrice et qu'il faut pointer du doigt et dont il faut empêcher les mécanismes, et ceux qui naturellement, parce que c'est le cours de la vie, ont besoin, lorsque ce sont des quadras, d'un F4, alors que lorsqu'ils étaient célibataires, avaient besoin d'un petit logement. Et on finit par tout confondre et par ranger tout le monde dans le même sac, ça, ça devient gênant.

Pour poursuivre et pour conclure très rapidement.

Nous allons probablement retourner en commission observer deux séries d'amendements.

Il y en a, M. le Président, je pense que ce sont les nôtres, qui sont aussi digestes que les M&M's que vous savourez avec gourmandise depuis tout à l'heure... Ça va aller très vite.

Il y en a qui vont peut-être être des cailloux dans la recherche de consensus qui doit prévaloir à mon avis sur ces débats. Nous sommes très attendus.

Nous, on vous demande simplement de trouver un point d'équilibre dans la matinée pour que nous puissions vous accompagner, c'est notre volonté politique de rechercher un consensus, parce que nous on pense, et je l'ai dit l'autre jour au Président, lorsqu'il nous a réunis en conférence des présidents sur le sujet de l'immobilier en général, qu'à un moment on va bien être obligé de négocier avec Paris, mais on ne pourra négocier avec Paris que si nous avons fait la preuve que nous avons optimisé les outils qui sont à droit constant.

Alors, pudiquement, vous dites qu'on va rentrer dans le statut de résident par le bas ; nous pour le moment, non pas pour une posture politicienne, mais pour des raisons intellectuelles, philosophiques, politiques et techniques, dans le statut de résident, pour l'heure, on ne veut rentrer ni par le bas, ni par le haut, ni par la porte, ni par la fenêtre. Pour l'heure, on n'est pas mûr.

Cela ne veut pas dire que, à la faveur des arguments que vous ne manquerez pas de déployer avec talent, on ne va pas continuer à réfléchir. Mais l'heure n'est pas venue, encore une fois, sur cette approche. Je pense qu'il faut y aller pas à pas. Et dans le premier pas que vous voulez marquer aujourd'hui et qui est symbolique, encore une fois, parce que l'opinion nous attend, nous on souhaite continuer à vous accompagner ; c'est l'esprit qui va nous animer durant les travaux de commission qui vont interrompre notre session dans les minutes qui viennent.

### **Le Président TALAMONI**

Voilà. Vous avez laissé 2 minutes à peu près à Marie-Anne PIERI, mais on tolérera un petit dépassement, mais qui ne soit pas excessif.

Vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Non, M. le Président, Annette interviendra au moment de la présentation des amendements.

Par contre, le temps restant sera consacré à Xavier LACOMBE qui a des choses à dire, dans l'ordre évidemment des interventions que vous avez fixées tout à l'heure.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, là c'est Jean-François CASALTA pour le groupe PNC.

### **M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Notre collègue, tout à l'heure, du groupe Andà per Dumane disait que le droit au logement avait une valeur théorique, effectivement.

Et malheureusement, ce droit au logement a une valeur théorique. Tout le monde, normalement, devrait avoir accès à un logement, mais c'est une valeur

théorique qui est quand même extrêmement importante, puisqu'elle a valeur constitutionnelle. C'est le Préambule de la Constitution de 1946. Chacun doit avoir droit à un logement et c'est le thème et l'intitulé du rapport qui nous est présenté, c'est dire qu'il est extrêmement important.

Évidemment, tout le monde est en accord avec la philosophie, avec les objectifs de ce rapport qui vont dans le bon sens. Et je salue la volonté de la Collectivité de Corse et la volonté du Président de l'Exécutif de faire quelque chose pour les personnes qui sont souvent les plus en difficulté et qui ont du mal à accéder à la propriété, à accéder à un logement.

Nous savons, M. le Président de l'Exécutif qu'aucun rapport n'est parfait.

Nous savons également que Rome ne s'est pas faite en un jour.

Nous savons également qu'il y a des contraintes budgétaires très importantes et qu'il convient d'en tenir compte.

Mais néanmoins, étant donné que nous disons que ce rapport est très intéressant dans les ambitions qu'il affiche, nous semble-t-il il aurait dû être plus musclé dans les fonds qui sont alloués au dispositif que vous entendez mettre en place.

Je m'explique.

Nous savons que le dispositif précédent, c'était environ entre 8 et 10 M€ de budget, si ma mémoire est bonne. Vous proposez aujourd'hui 12 M€, c'est vrai que c'est intéressant et moi aussi, nous aussi, nous sommes favorables à cette politique qui est une politique des petits pas, parce que c'est important et ça a le mérite d'exister. Mais nous pensons simplement que ces pas doivent être un petit peu plus grands pour répondre au constat très alarmant qui a été fait et qui correspond à la réalité, par le Président de l'AUE lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse.

Face à un enjeu aussi important, face à un enjeu aussi crucial ne peut-on pas consacrer plus que 2 M€ qui, finalement, reportés à la masse globale du budget de la Collectivité de Corse, correspond non pas à 10, non pas à 1, mais à 0,15 % si on rapporte l'aide supplémentaire qu'il y a à apporter par rapport au dispositif précédent.

Je pense véritablement, et ce que nous allons dire ce n'est pas des critiques, c'est simplement des propositions d'améliorations de ce rapport, parce que je pense qu'un

consensus peut être trouvé. Donc, je pense que le fonds, l'enveloppe qui doit être allouée à ces dispositifs, doit être une enveloppe plus importante, plus ambitieuse.

Ensuite, il y a certaines choses que nous n'avons pas comprises. Je suis revenu quand même sur un point, je pensais que malheureusement l'effet d'aubaine n'avait pas été maîtrisé, je ne pense plus exactement la même chose que ce que je pensais en commission, parce qu'effectivement le fait de ne plus consacrer une somme déterminée, à savoir 10 000 € comme dans le dispositif précédent, mais un pourcentage, va freiner l'effet d'aubaine. Mais nous pensons également que nous pouvons, par un cahier des charges peut-être un peu plus précis, le maîtriser encore davantage. Parce que, vous le disiez tout à l'heure, il ne faudrait pas que ce rapport, qui a véritablement une bonne intention, produise des effets qui sont des effets contreproductifs.

On parle de revitaliser, d'aider certaines zones géographiques précises, vous parliez du milieu rural, bien évidemment, des cœurs de villes, bien évidemment. Là aussi, il y a des propositions à faire. On comprend mal le plancher dans le milieu rural, à savoir 90 000 €, c'est-à-dire que si un jeune couple, un célibataire, et d'ailleurs on pourrait revenir sur les célibataires parce que je n'ai pas bien compris l'argument sur l'effet d'aubaine du célibataire qui ne serait pas similaire pour un jeune couple ou pour deux personnes qui achetaient un logement, je reviens sur ce point, si un jeune couple décide d'acheter une maison à 80 000 € qu'il faut retaper, en milieu rural, il ne serait pas accessible à ce dispositif, et c'est dommage. Un plafond c'est bien, un plancher, surtout en milieu rural, nous pensons que ce n'est pas une bonne chose. Ça sera le sens des amendements que nous proposons tout à l'heure.

Pour le cœur de ville, entre 150 et 280 000 €, si on prend l'exemple d'Aiacciu, un exemple que je connais bien et que nous connaissons bien, vous ne pourrez pas trouver de logement à ce prix-là. Ça fait que finalement cette aide, elle sera consacrée à rien, ni à personne. Donc, peut-être que là aussi, revaloriser, peut-être ne pas revaloriser le montant de l'aide qui sera cantonné à 28 000 €, mais revaloriser le plafond, ça aussi c'est intéressant.

Voilà encore une fois, et j'en aurai terminé, ces dispositifs sont extrêmement intéressants, ils vont dans le bon sens, mais de notre point de vue il conviendra de les muscler de manière significative pour qu'on puisse donner le coup de booster que vous espérez, M. le Président. Je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Merci. Rosa PROSPERI et Petr'Antone TOMASI se partagent les 10 minutes du groupe Corsica Libera. Vous avez la parole.

## **Mme Rosa PROSPERI**

Ce rapport aurait pu être seulement, oserais-je dire, un règlement d'aides rendu nécessaire, un nouveau règlement d'aides rendu nécessaire par la création de la Collectivité de Corse et rendu nécessaire par l'obligation d'harmoniser les dispositifs anciens en vigueur, c'est-à-dire les dispositifs portés par les deux conseils départementaux et la Collectivité Territoriale de Corse. Il aurait pu être nécessaire également de l'harmoniser et de l'améliorer en fonction des carences constatées, carences qui sont d'ailleurs relevées dans le rapport.

Mais pourtant ce règlement d'aides ne pouvait pas être dissocié d'un certain nombre de facteurs, et je n'appelle pas ça, en réponse à Jean-Martin MONDOLONI, des transferts symboliques, mais l'application d'un strict principe de réalité.

Ce règlement d'aides comment pouvait-on le dissocier d'un certain nombre de facteurs ? Comment pouvait-on ignorer la paupérisation croissante de la société corse, que personne ne conteste sur ces bancs ? Comment pouvait-on faire également litière du rapport présenté par l'AUE en juillet dernier, voté, faut-il le rappeler, à l'unanimité dans cette Assemblée et qui rendrait des conclusions, certes connues, mais néanmoins implacables ?

C'est ainsi que cette application du principe de réalité a notamment conduit le Président du Conseil exécutif à employé lors du vote de ce rapport, et aujourd'hui encore, l'expression d'Apartheid par l'argent. Et c'est ainsi que ce qui aurait pu être un nouveau règlement des aides refondu et harmonisé, est devenu un nouveau règlement des aides, certes, en faveur du logement et de l'habitat pour une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculations, de dépossessions et de difficultés d'accès au logement.

Excusez du peu, vaste programme. Tellement vaste que le Président du Conseil exécutif a pris le soin de préciser que la Collectivité de Corse ne peut pas tout faire. Certes ! Mais elle peut faire et sans doute un petit peu plus que ce qui figure dans ce rapport. Elle le fait, elle fait plus dans ce rapport en introduisant notamment un mécanisme de clauses anti-spéculatives unanimement salué sur tous les bancs puisque j'ai entendu dans toutes les interventions, des interrogations et une volonté de limiter les phénomènes spéculatifs, mais elle pourrait faire encore plus.

Première idée, et c'est un petit peu la carence, même si on peut considérer que les choses sont difficiles, je crois que Marie-Hélène PADOVANI l'a évoqué, il conviendrait d'avoir une action plus incisive sur le secteur bancaire parce qu'aujourd'hui on ne peut pas parler d'accès au logement sans évoquer la rareté des prêts consentis par les organismes bancaires, la rareté des dossiers qui font l'objet in fine d'une offre de prêt. C'est une problématique qui importe à tous, tout le monde s'est trouvé confronté à ce genre de situation.

Et puis, la Collectivité de Corse pourrait faire plus en commençant par appliquer ses propres décisions. Je le disais en commission, nous avons voté il y a des mois, la constitution d'un groupe de travail destiné à travailler sur l'ensemble des mécanismes anti-spéculatifs et, à ce jour, ce groupe de travail ne s'est pas réuni et n'a même pas été constitué.

Et puis, la Collectivité de Corse pourrait faire encore plus en insérant dans ce rapport, des dispositifs privilégiant les résidents Corses.

Il ne s'agit pas là de transferts symboliques, mais de levée, à mon sens, d'un blocage dont on finit par penser qu'il est quasiment de nature écologique.

Sur tous les bancs aujourd'hui, on a fait état du souci d'empêcher un certain nombre de dérives, et pourtant lorsqu'on évoque le mot de « statut de résident », pour certains le rideau tombe.

Moi je ne partage pas l'expression du Président du Conseil exécutif quand il parle de statut de résident par le bas, l'espèce il ne s'agit pas de statut de résident ni par le bas, ni par le haut, il s'agit de mettre en place des dispositifs privilégiant les résidents corses parce qu'il ne s'agit pas dans ce rapport de réserver le droit de propriété, il s'agit d'aider à l'accès à la propriété par le biais d'aides publiques. Ce n'est pas le principe du droit de propriété qui est en cause, mais les moyens qui permettent d'accéder à la propriété au moyen d'aides publiques.

Donc, il ne s'agit pas d'un statut de résident par le bas, il ne s'agit pas d'un statut de résident, il s'agit de mettre en place des dispositifs dont nous disposons, qui ne sont contestables puisqu'on en a parlé sur tous les bancs et qui sont de surcroît attendus par tous les Corses.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone TOMASI pour les 4 minutes qui restent au groupe Corsica Libera.

## **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. En complément de ce que vient d'introduire Rosa PROSPERI, vous connaissez les uns et les autres sur les bancs de cette Assemblée, nos options politiques en matière d'accès au foncier, nous avons toujours dit qu'au-delà de ce qui constitue pour nous u puntellu maestru, de cette politique foncière qu'est le statut de résident, la solution globale à ce problème que connaissent tous les Corses, auquel sont confrontés tous les Corses, passera par un faisceau de mesures. Des mesures qui vont nécessiter des évolutions institutionnelles et des mesures qu'il faut mobiliser à droit constant, et c'est ce qui est fait à travers ce rapport et que nous saluons.

Je reviens sur cette idée, dont on peut débattre mais qui a été avancée notamment par le Président du Conseil exécutif, du statut de résident par le bas. Et nous estimons que dans le cadre de ce rapport, il convient de lui donner davantage de consistance.

Je m'explique, nous déposons un amendement, pour aller au but, consistant à réserver l'accès à ce dispositif aux personnes pouvant justifier d'une résidence principale en Corse d'une durée de 3 ans.

En soutien à cette proposition, et afin peut-être d'anticiper les débats en commission et les débats dans l'hémicycle, je souhaiterais soulever deux interrogations et y répondre. Première interrogation : quel est l'objectif de la mesure dans le cadre de ce type de règlement ? Nous, nous pensons qu'il faut préciser la cible du dispositif, c'est un dispositif qui induit un effort financier significatif de notre Collectivité et qui vise à aider les Corses, ceux qui vivent et travaillent sur cette terre, les aider à accéder à un droit qui est un droit fondamental et qui est le droit au logement.

Donc, nous croyons qu'il s'agit de poser en amont, et non pas simplement en aval à travers des contrôles, en amont des garde-fous et des mesures qui précisent la cible et qui contribuent par ailleurs de répondre à un souci qui est un souci général que l'on a pu entendre, y compris dans le cadre de ce débat dans des bancs qui ne sont pas des bancs de la majorité, un souci de lutter contre les dérives spéculatives et contre la résidentialisation, contre les résidences secondaires.

Deuxième question qui est fondamentale : est-ce que l'introduction de ce critère fragilise le dispositif ? Nous, nous sommes attachés au fait que ce rapport, que ce règlement entre en vigueur immédiatement, immédiatement !

Quelques éléments pour pouvoir y répondre, ce que nous venons de proposer existe ailleurs, lorsque je dis ailleurs, je ne parle pas des Iles-Aland, je ne parle pas de la province de Bolzano en Italie, je ne parle pas de la Nouvelle-Calédonie, je ne parle même pas de la Polynésie Française ou de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Le fait de réserver à des résidents, dans le cadre d'une résidence qualifiée, c'est-à-dire d'un certain nombre d'années de présence sur un territoire, le fait de réserver des dispositifs publics et singulièrement des aides sociales, existe à Saint-André-Les-Vergers, Province de Troie, à Chalonnnes-sur-Loire, à Dunkerque, à Chenove, à Paris, je vous accorde que c'est un peu moins exotique que la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie, mais ça existe à droit constant, ça existe !

Et ça existe tellement que ça été aussi validé par le droit et par les juridictions, le conseil d'Etat a validé en 96 un revenu minimum étudiant introduit par une commune et qui était conditionné par trois années de résidence sur ladite commune. Ce dispositif existe encore à l'heure où nous parlons.

Nous croyons que cette aide, elle a deux piliers, le pilier communal d'aide à l'action communale où il est dit, où on encourage les communes à favoriser leurs résidents, et je pense que les communes le feront, il faut les encourager à le faire et il y a la politique d'aides directes. Et, dans le cadre de cette politique d'aides directes, nous croyons qu'il faut mettre en place un dispositif qui est en cohérence avec ce nous prônons et avec ce que nous avons voté dans cet hémicycle, et j'en aurais pour l'heure terminé.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, il y a Xavier LACOMBE, mais je n'ai pas très bien compris ce devenait le projet d'intervention de Marie-Anne PIERI ? Ah, les amendements, après mais ça nécessitera d'ailleurs un travail en commission.

Alors Xavier LACOMBE a la parole mais dans la mesure de ce qui reste à son groupe parce qu'il y a déjà pratiquement 8 minutes qui ont été utilisées, en principe vous aurez droit à 2,10 minutes.

### **M. Xavier LACOMBE**

Je revendiquerai 2 minutes 30 ou 40 puisque le groupe Corsica Libera... Merci. Je constate bien votre indulgence dans certains cas et votre rigueur dans d'autres, je pense que l'on pourra trouver un équilibre, M. le Président, je vous remercie.

## **Le Président TALAMONI**

Ce n'est pas bien ce que vous dites là, parce que vous savez que c'est faux. Dans mon propre groupe, on me reproche trop souvent d'être plus rigoureux avec Corsica Libera qu'avec les autres. Ce n'est pas bien parce que ça, ce n'est pas vrai, même sur le ton de la plaisanterie, je ne veux pas laisser dire ça.

## **M. Xavier LACOMBE**

Donc, il me reste environ 3 minutes. Merci, M. le Président.

Très rapidement, aujourd'hui on parle d'un règlement, et je voudrais replacer dans le contexte, qui est transitoire, donc pas définitif, comme tout règlement il est perfectible, donc je pense qu'il y a quelques aspérités et quelques scories encore à régler. Mais on ne part pas de rien et ce n'est pas révolutionnaire.

Alors, philosophiquement j'ai déjà entendu des interventions : oui l'accent est donné sur les communes de l'intérieur, du rural, les villages souches à hauteur d'un financement, avec des plafonds et des planchers, ce qui certaines fois est regrettable puisqu'on est sur des critères démographiques et non des montants de travaux. Et, je serai très pragmatique dans mon approche puisqu'au cœur de ces dispositifs, je parle essentiellement pour les communes, pour les primo accédants ça fera l'objet d'autres discussions, et les intercommunalités, ce sont les maires qui sont au cœur du dispositif. Donc là, il y a beaucoup de choses à revoir.

Alors, c'est vrai que ça va dans le bon sens, ça s'améliore, mais est-il suffisant ? Je le dis très clairement, non, surtout dans certains cas. Et je vais être encore très clair une fois de plus, il existait un règlement au conseil départemental 2A, un dispositif, un système au conseil départemental 2B, aujourd'hui avec le règlement de la Collectivité, on arrive à un ensemble qui nous est présenté aujourd'hui, voire amélioré, c'est vrai. Mais seulement, un souci d'équité, je tiens à le saluer et j'espère qu'on sera toujours dans ce souci d'équité, mais vraiment un souci d'équité équitable, sans plaisanterie, c'est très bien, il faut aller dans ce sens, nous sommes à un niveau régional, que tout le monde soit traité de la même façon.

Donc là-aussi, quand vous prenez certains critères pour l'accession, quand une commune doit acheter un bien, donc par acquisition, il faut voir quel bien nous achetons, si c'est de gré-à-gré, il y a un montant, expertise des domaines, mais il faut voir le montant des travaux. Et, quand je vois que le pourcentage de l'aide avec les plafonds et les planchers qui sont établis pour les communes, très bien pour les communes en-deçà de 1000 habitants, on arrive à 80 %, mais de 1000 à 3000 habitants, quand vous prenez une commune de 1110 ou 1200 habitants, qui a une

surface financière réduite avec des budgets que nous connaissons, allant de 700 à 800 000 €, comment pourra t'elle, avec la somme des aides, et tout à l'heure ça été dit par Rosa PROSPERI, la Collectivité ne pourra pas tout faire seule, donc il n'y a pas d'autres collectivités qui pourront venir aider, il n'y en a plus, ça sera l'Etat et uniquement l'Etat dans le cadre de la DETR.

C'est pragmatique ça, le maire il va aller faire cette demande de subvention à qui ? A quoi ? Et donc, aujourd'hui il ne va pas atteindre les 80 % dans certains cas. Et vu le montant des travaux et les plafonds imposés, la réhabilitation ne sera pas possible. Alors, sur l'acquisition, très bien, on peut toujours y arriver, sur le reste non ! Ce qui veut dire qu'il va venir prendre sur sa dotation quinquennale pour boucler son projet.

Donc moi, j'ai l'impression que dans certains cas, pour certaines communes, on va ralentir et on va voir même arriver un niveau tel qu'on va empêcher les communes de pouvoir acheter et réhabiliter certains biens. Ça fera l'objet d'autres amendements.

Donc on est sur le critère démographique et non le critère de montant de travaux. C'est dommageable.

Ensuite, vous verrez bien, et je renvoie au problème de l'urbanisme et du foncier, c'est qu'en fin de compte quand on parle dans les cas qui sont présentés, de préemption, de gré-à-gré et d'acquisition de biens vacants ou sans maître, biens vacants ou sans maître, il n'y a pas d'acquisition, ce sont des procédures administratives, pour qu'il y ait acquisition, il faut un acte avec un montant. Donc, cela déjà ne sera pas financé, donc il y a aussi quelque chose à corriger à ce niveau-là.

Mais le droit de préemption ne s'exerce que pour les communes bénéficiant ou détenant un document d'urbanisme, POS ou PLU et on voit très bien aujourd'hui que peu de commune l'ont, puisqu'on se retrouve, pour la plus part au RNU, la compatibilité ou la conformité des PLU actuels avec le PADDUC, nous voyons que les distances s'éloignent, il y a vraiment urgence dans ce domaine. Et, quand on voit ce qui se passe depuis les derniers jours sur les problèmes de PLU qui sont attaqués et mis en cause, eh bien je ne sais pas comment une commune pourra préempter si elle n'a pas de document d'urbanisme.

Donc l'urgence aujourd'hui, elle est à ce niveau-là, avant tout si on veut avoir un règlement d'aides au logement qui puisse être efficace, quand bien même il serait nettement amélioré avec des plafonds, des planchers à revoir et surtout, surtout prendre en compte le montant des travaux, si vous avez une mairie, par exemple,

avec un arrêté de péril, elle bénéficie du bien de l'immeuble, quand il faut tout refaire, nous ne sommes pas à 1000 € le mètre carré, comme cela est plafonné. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Bien, vous ne pouvez pas vous plaindre d'avoir été bridé, puisque vous êtes à 6 minutes.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Nous avons une demande d'Anne-Laure SANTUCCI qui normalement n'a plus de crédit.

(Brouhaha).

Très bien, la parole est à Anne-Laure SANTUCCI, je vous demande d'être brève parce que sinon il n'y a plus de règle.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je vais être très brève, je vais laisser mon temps de parole à mon cher collègue, Guy ARMANET.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président, je vais essayer d'être bref afin qu'on puisse s'exprimer, un sujet bien évidemment extrêmement important. Donc, je vais m'exprimer en tant que Conseiller territorial, mais bien évidemment en tant que maire.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut se le dire sans aucuns ambages ici, les mesures qui sont prises par notre Assemblée, ou qui devront être prises non jamais été prises avant. Alors, je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, les 60 % à Ajaccio, les 30 % à Bastia, chacun pourra dire ce qu'il a envie de dire sur le sujet et c'est la démocratie, il en est ainsi.

Pour ma commune, pour être très clair et très pragmatique avec vous, je suis la plus petite commune, pas moi, la commune et la représentativité que j'ai, nous représentons la plus petite commune de l'intercommunalité de Bastia. J'entendais

parler Marie-Hélène PADOVANI tout à l'heure, si je fais l'état des lieux, les logements sociaux chez nous sont inexistantes.

Mais le constat que je peux faire aujourd'hui en tous les cas, c'est que la commune va avoir à sa disposition les moyens de mettre en œuvre, très pragmatiquement, des logements communaux. Vous l'avez expliqué, M. le Président de l'Exécutif, « Una casa per tutti », je crois que le terme n'est pas galvaudé, il est important de se le dire ici aujourd'hui. Vous avez, avec vos équipes qui ont participé à ces travaux-là, mis en place des moyens qui vont nous permettre d'acquérir à terme des mesures fortes, soit pour les primo-accédants, soit pour le locatif social. Je crois qu'il est extrêmement important de se le dire.

Les financements divers et variés vont nous permettre d'acquérir sur les logements par nombre d'appartements et en fonction du dispositif de la préemption qui sera possible là où les communes ont effectivement un PLU, mais encore faut-il avoir un PLU.

Je crois qu'il est important de se le dire, et je l'ai dit tout à l'heure très clairement, ce sont des dispositifs qui vont nous permettre d'aller rapidement vers du logement social et du primo-accédant sur toutes les communes, puisque je ne fais pas partie du rural, je suis à cheval entre les zones fortement urbanisées et les zones rurales, mais ça va nous permettre quand même d'accéder à ce dispositif à hauteur, telle qu'elle a été définie.

Alors bien sûr tous les plafonds peuvent être discutés, ici et ailleurs, on peut toujours se dire que les choses vont assez vite ou pas assez, mais je crois que cette mesure-là va nous permettre d'aller beaucoup plus loin et je vais en terminer ainsi, en vous disant que lorsque vous faites l'acquisition d'un véhicule, avant d'aller très vite et très loin, il faut souvent mettre la clé dans le contact et vous l'avez fait, M. le Président, avec vos équipes je vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, Julien PAOLINI, il vous reste moins 6 minutes à peu près.

### **M. Julien PAOLINI**

Je devrais tenir dans les délais ! Très rapidement et pour lancer le débat en vue de la réunion des commissions, j'avais indiqué lors de la commission organique, que le seul critère démographique nous semblait, au nom du groupe Femu a Corsica, trop limitant pour traduire la réalité des communes insulaires et qu'il fallait aller plus loin, notamment pour définir plus précisément, je dirai, presque au cas par cas, faire

dans la dentelle, pour préciser pour chacune des communes des taux bonifiés à la fois pour les montants des subventions, mais également pour l'aide aux primo-accédants, en prenant en compte ce qui a été acté par notre Assemblée, notamment dans le cadre du PADDUC où on a des communes qui sont catégorisées en fonction de leur niveau de contraintes, le dénivelé, la pente, les caractéristiques d'emplois, l'accès au centre économique, mais également les dispositifs du schéma montagne, notamment la notion de village souche, ça été souligné par différents intervenants.

Si je prends par exemple la commune du Prunelli, c'est plus de 3000 habitants, mais le village de Prunelli connaît les mêmes contraintes qu'U Petrosu, par exemple, qui ne connaît pas le même développement en plaine. Donc, je cite cet exemple-là, mais c'est la même chose dans beaucoup de communes et aussi la notion des hameaux qui connaissent des difficultés.

Donc, ça ne se ferait pas au détriment d'aucune des communes du territoire puisque le taux de bonification resterait entre 50 et 80 %, mais varierait en fonction du niveau des contraintes et idem pour le primo-accédant, entre 10 et 15 %, par exemple.

Et, tous les autres critères, tous les objectifs recherchés par le Conseil exécutif et par le Président du Conseil exécutif, seraient également renforcés, aussi bien à lutter contre les contraintes par l'action publique, notamment les contraintes des communes de l'intérieur, réhabiliter le bâtiment ancien dans nos villages, régler aussi les problèmes de l'indivision, ça été souligné par Marcellu, et l'abandon de trop nombreux bâtiments, et enfin favoriser l'accès à la propriété des jeunes ménages et les investissements dans l'intérieur, ce qui va être, à mon avis, un élément indispensable si on veut rééquilibrer et lutter contre la fracture territoriale. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue. Jean-François CASALTA et ensuite Pierre GHIONGA et Jean-Charles ORSUCCI après.

### **M. Jean-François CASALTA**

M. le Président, très rapidement. J'avais oublié un point essentiel, je vais aller vite parce que je ne voudrais pas alourdir ces débats qui sont pourtant fondamentaux. Il serait intéressant, à notre sens, d'associer aussi d'autres acteurs qui n'ont, pour l'instant, pas encore été associés à ce genre de dispositif. Je parle, par exemple, en matière d'intégration environnementale et paysagère, au conseil d'architecture, je pense à d'autres offices et agences de la Collectivité de Corse, à

l'AUE, syndicat d'électrification, syndicat de l'énergie, office foncier, non seulement pour nourrir l'expertise, mais également pour vérifier qu'il n'y a pas de doublons dans les mesures qui peuvent être prises. Ça aussi c'est important.

Je crois savoir que l'office foncier a des dispositifs, non pas identiques, mais à-peu-près similaires pour l'aide aux communes et pour le logement social. Je sais aussi qu'il avait déposé un programme pluriannuel d'investissement en amont des « scronti di i territoriu », qui reprenait certaines de ces mesures à-peu-près.

Donc, l'objectif dans ce genre de dossier, encore une fois qui est un dossier crucial, c'est de connecter véritablement toutes nos forces, toutes nos expertises, pour faire en sorte que le dossier soit le plus abouti possible. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, MM. les Présidents, je tiens à préciser tout d'abord que je ne suis pas membre de la majorité territoriale, je ne le serai pas, parce que la tonalité de mon intervention sera peut-être la moins critique, vis-à-vis de ce rapport. Donc, je tenais à préciser les choses avant d'intervenir.

Par-delà les critères techniques qui sont sûrement améliorables et qui évolueront dans le temps, c'est la philosophie du rapport qui me plaît, en effet, il redonne aux Corses l'espoir de pouvoir se loger soit en locatif, soit en accession à la propriété, dans tous les territoires de l'île, et de continuer à y vivre surtout, et ça c'est le plus important.

Donc, moi je voterai ce rapport sans problème, en déposant quand même un amendement, mais qui est assez précis et qui, je pense, agréera à tout le monde.

Et, sur le plan politique, je pense que pour moi c'est le premier étage de la fusée « statut de résident », pour lequel j'ai milité et je milite toujours. Et, c'est pour cela que je suis d'accord avec ce rapport. Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci pour le caractère bref et percutant de votre intervention. Donc, il reste Jean-Charles ORSUCCI, mais arithmétiquement il vous reste 20 secondes.... Oui, c'est imparable, sous le contrôle du secrétariat général : 4,40 minutes François ORLANDI, 5 minutes Marie-Hélène PADOVANI, donc vous avez 3 minutes.

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Effectivement, j'ai pris soin de noter parce que je savais que ça pouvait être sujet.

Pierre a anticipé parce que c'est presque ce que j'allais dire concernant la remarque, parce que mon propos il commence d'une façon très simple : nous allons voter ce rapport, quelles que soient les décisions qui seront prises en commission et les amendements qui seront soutenus.

Nous, nous voterons ce rapport parce qu'il va dans le bon sens, parce qu'il prend une bonne direction et parce que je reconnais au Président de l'Exécutif en commission d'avoir pris soin, parce que dans un premier temps ça m'avait un peu chagriné, de dire que tout n'avait pas commencé avec la majorité territoriale actuelle, il a rendu hommage au travail qui avait été fait par Maria GUIDICELLI sur les assises du foncier, sur la mise en place, et je ne vais pas redire ce qu'a dit Marie-Hélène, et qu'on s'inscrit-là dans une volonté d'améliorer.

Les chiffres ont été donnés, on passe entre 8 et 12 millions, c'est un montant important et c'est un effort important qui va être fait. Mais là où je souris c'est que je vais copier encore une fois mon ami Pierre GHIONGA, parce que je vais vous faire part des états d'âme que nous avons eu dans notre groupe, et moi je me permets d'interpeler, peut-être d'ailleurs je resterai minoritaire et ultra minoritaire dans cet hémicycle, mais ça ne fait rien, moi la seule question que je me pose, et non pas parce que je pense détenir la vérité, et je le précise, je vous le dis, mon groupe m'a mis en minoritaire sur le sujet, c'est la fameuse question de l'aide aux primo-accédants, je continue à avoir la profonde conviction qu'au regard de la situation actuelle de l'île, au regard des objectifs qui semblent largement partagés dans cet hémicycle, nous aurions dû exclusivement miser sur la mise en place et la constitution d'un parc locatif public.

Je précise, je ne suis pas dans une dérive Marxiste-Léniniste, je n'ai pas dit un parc locatif social, uniquement public et social, j'ai dit un parc locatif public. Et je pense, peut-être que l'avenir me donnera tort et tant mieux s'il me donne tort, c'est que le risque du saupoudrage, notre devoir de politique, c'est de définir des priorités, c'est d'être efficace et je pense qu'aujourd'hui, au regard de la situation, c'est ce que nous aurions dû faire. Ça c'est la première remarque.

La deuxième remarque c'est que depuis la commission j'ai eu la chance de pouvoir discuter avec un maire de l'intérieur, le maire de Ghisoni, qui m'a interpellé sur le fait que, parce qu'effectivement je disais que le cœur de ville de Bonifacio était autant en danger, voire beaucoup plus, que Ghisoni sur le fait que plus un seul

appartement n'allait appartenir à un Corse. Alors, il m'a interpellé en disant : il faut maintenir quand même l'aide aux primo-accédants à l'intérieur dans des villages comme le sien, sur le critère de localisation, sur le critère de résidence principale, sur le critère de niveau de revenu, mais il m'a interpellé sur un fait que je n'ai pas identifié dans le rapport, mais peut-être que je l'ai mal lu, ou en tout cas je vous pose la question, est-ce que c'est dans ce rapport-là d'ailleurs qu'il faut le faire, c'est sur la question de l'ingénierie qui doit être offerte aux petites communes pour tout ce qui est bien sans maître, abandon manifeste, etc. Ils n'ont pas l'ingénierie, ils n'ont pas logistique et il est fondamental que cela puisse se faire avec l'office foncier, le Président est là, Marie-Hélène à souligner le travail, moi aussi je tiens à féliciter Jean-Christophe sur ce travail concernant le foncier parce qu'il est capital.

Je conclus en disant que c'est pour cela que lors de la dernière visite de Mme GOURAULT, en présence du Président de l'Exécutif, j'ai arrêté sa voiture au cœur de la ville, en disant : il faut que le Ministre du logement, qui est sous votre responsabilité, vienne nous voir en Corse pour qu'ensemble, Collectivité de Corse, Collectivités publiques, on puisse avoir des politiques encore plus performantes, et une réflexion plus poussée sur la capacité à mettre des clauses anti spéculatives au-delà des 10 ans. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. La parole et au Président du Conseil exécutif pour répondre à ses interpellations.

### **Le Président SIMEONI**

Rapidement puisque je pense que maintenant l'essentiel de notre énergie va être consacré à trouver les indispensables points d'équilibre en commission.

Moi, ce que je retiens, premièrement je remercie chacune et chacun des intervenantes et intervenants. Je pense que nous sommes d'accord sur le constat, d'accord sur la nécessité de permettre à ce règlement d'entrer en vigueur le plus vite possible parce qu'il est attendu en toute hypothèse, d'accord sur l'essentiel de ce qui le constitue, d'accord aussi sur le fait qu'il est perfectible nécessairement et qu'il y a des améliorations de court terme, immédiates, celles qu'on peut faire notamment par le biais des amendements, et des améliorations qui devront être faites, y compris dans un délai rapproché, mais au visa de discussions plus approfondies et sans doute aussi au visa d'une évaluation.

Je commence sans doute par la fin, parce que ça permet, à mon avis, de dirai de décriper un certain nombre de points.

Sur l'évaluation il y a un amendement qui a été fait, je pense qu'elle est indispensable, on verra sous quelle forme et sous quel délai elle peut se mettre en œuvre, en tout cas sur le principe j'y suis, bien sûr, tout à fait favorable, ça avait été acté, mais il faut certainement améliorer, y compris dans la perspective de l'amélioration rapide.

Moi ce que je retiens c'est qu'on a des marges de manœuvre, avant de rentrer en commission pour améliorer. Je voudrais rappeler, notamment sur la question budgétaire, j'entends, il faut trouver un point d'équilibre pour envoyer le signal, peut-être mieux que ce qui a été fait. Je vous rappelle qu'il y a la question de la consommation, notamment entre aujourd'hui et la fin de l'exercice budgétaire, qu'il y a la question de : qu'est-ce que l'on va avoir comme projets qui vont remonter la première année, et que l'on a aussi dès demain matin la questions sur les orientations budgétaires, de notre documentation d'orientations budgétaires, qui va commencer avec un DOB qui va arriver dans un mois ou un moins et demi.

Donc, on peut aussi, je dirai, acter la nécessité d'avoir un volume plus important et le reporter ou le décliner dans les orientations budgétaires, etc. Mais c'est une discussion que l'on aura en commission.

Ce que je voulais dire sur ces différents points, la question, je dirai, la plus sensible, ça été abordé, c'est la question, on va dire, en arrière-plan sur d'autres points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et notamment la question du statut de résident, soutenue par la majorité et combattue par une partie de l'opposition. Moi je pense qu'il ne faut pas transposer ce débat dans ce règlement-là. Moi, je le dis, je suis favorable, je le dis maintenant comme ça, ça sera clair, je suis favorable à l'amendement qui est déposé par Corsica Libera sur la condition, une condition supplémentaire d'aides, qui n'est pas l'introduction du statut de résident, il faut être clair. Moi, je vais raisonner par parallélisme des formes, aujourd'hui on dépose un règlement qui permet à une commune de dire de façon préférentielle, je vais aider un résident de ma commune, et ça, ça été validé partout, ça été validé en Corse, ça été validé sur le continent, etc. Donc, en gros, je conditionne mon aide financière à une résidence dans la commune.

Ca été porté par de nombreuses communes. A ma connaissance, ça n'a pas été porté, je suis clair, ça n'a pas été porté par une région de droit commun, et ça n'a pas encore été porté par la Corse. Très sincèrement, je ne vois pas pourquoi il y aurait une difficulté juridique par parallélisme des formes à ce que l'on conditionne une aide à une condition de résidence.

Donc, je pense que cette proposition est une proposition qui a sa cohérence et qui ne doit pas être confondue avec le statut de résident. Le statut de résident c'est

limiter l'accès à la propriété pleine et entière à un certain nombre de personnes. On n'est pas sur ce débat-là. Là on est : de la même façon qu'on limite notre aide à des revenus, de la même façon qu'on la limite à un périmètre géographique, là on limite l'aide à une certaine catégorie de personnes, qui ne sont pas les Corses, vous aviez dit, ma chère collègue, les résidents corses, non, ce sont les résidents, les résidents en Corse. Et d'ailleurs dans la proposition d'amendement que vous avez transmis on voit bien que ce n'est pas un critère qui est un critère de naissance ou d'origine.

Et, je vais vous dire, un argument à mon avis qui me paraît tout à fait pertinent, pourquoi on peut distinguer comme ça ? Parce que la personne qui vit ici depuis 3 ans et qui n'est pas propriétaire, elle démontre que depuis 3 ans, elle n'a pas réussi à accéder au statut de propriétaire et donc c'est normal qu'on la traite différemment qu'une personne qui vient d'arriver et qui elle n'a pas passé ces 3 années à essayer de devenir propriétaire. Lorsque la personne elle sera restée 3 ans et qu'elle n'aura pas été propriétaire, elle deviendra bénéficiaire, et quel que soit son lieu de naissance, etc.

Donc, moi je pense que là il y a un point d'équilibre à trouver, je ne sais pas si ça sera suffisamment convaincant, sur la question du positionnement de l'opposition, mais je voulais quand même évoquer dès maintenant ces arguments au soutien de la position parce que ça me semble important. Je ne vois pas pourquoi ce qui pourrait être valable en termes de conditionnalité de l'aide pour une commune ou une intercommunalité ne le serait pas pour la Collectivité de Corse ou pour toutes autres collectivités, y compris une région.

Pour le reste donc, moi je vous propose qu'on travaille maintenant en commission, étant précisé, j'ai entendu Femu a Corsica ou Xavier, sur le critère démographique uniquement n'est pas satisfaisant, sur les plafonds de ressources, sur qui doit être bénéficiaire : ménages ou couples, etc. A un moment donné, il va falloir que l'on trouve un point d'équilibre satisfaisant entre les impératifs qui sont contradictoires. Et, encore une fois, n'oubliez pas qu'on a l'expérience des années qui viennent de passer sur laquelle on pourra parler en commission et il y aura l'expérience qu'on se forgera, notamment au cours de la première année d'application, pour essayer de voir si notre cœur de cible est véritablement touché comme il doit l'être.

Moi, je le répète, le cœur de cible c'est, à mon avis, les ménages qui vivent ici, qui ont vocation à accéder à la propriété, qui n'ont pas encore pu le faire. Il faut que notre aide soit suffisamment significative en volume pour pouvoir leur permettre d'accéder à cette propriété et il faut que ça vienne aussi, chaque fois que possible, en synergie avec les communes, intercommunalités qui vont être aidées, elles, de façon très significative, pour améliorer leur parc immobilier, leur parc locatif.

Même chose pour la proposition de Jean-Charles, moi je pense qu'aujourd'hui il faut envoyer ce signal-là et puis on réfléchira pour approfondir, je pense qu'on a mis un certain nombre de verrous sur les mécanismes anti-spéculatifs qui permettent de garantir que même si on met les biens en accession à la propriété, si demain la personne quitte le bien, il reste dans le giron public, est-ce que ça suffit ? Est-ce que ça ne suffit pas ? A mon avis, ça aussi c'est une discussion que l'on peut avoir et qu'il faut inscrire peut-être dans une durée un peu plus longue. Je vous propose qu'on se voie en commission.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, nous allons suspendre la séance, donc la commission permanente avant-hier, dans sa sagesse, a décidé que nous mangerions aujourd'hui des sandwiches, ce qui est très pratique pour la commission qui va se réunir pour examiner les amendements, je demande donc si cette commission se réunie dans la salle 2, je pense. Il serait bon que les élus se munissent du sandwich qu'ils trouveront à disposition dans le salon vert, de façon à ce que l'on puisse avancer, y compris pendant le déjeuner.

Nous pouvons nous revoir ici à 13 h 30 en séance public après examen en commission, des amendements. Merci, bon appétit, bon travail.

**La séance suspendue à 12 h 25 est reprise à 14 h 20.**

### **Le Président TALAMONI**

La séance est reprise.

Nous allons prendre le rapport 260 :

**\* Rapport n° 260 : prorogation de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral - rapport de Mme la Présidente.**

C'est le rapport de la Présidente de la commission ad hoc. Donc, la Présidente a la parole.

### **Mme Laura FURIOLI**

Donc un rapport de la commission ad hoc sur les activités économiques du littoral.

Cette commission ad hoc qui a été créée par l'Assemblée de Corse, en septembre 2018, a été chargée d'une mission de réflexion et de concertation avec les acteurs concernés.

Ce faisant, elle a non seulement reconnu l'importance de cette question d'actualité pour la société corse, tant concilier la préservation de l'environnement et le développement économique s'avère en effet, notamment sur le littoral, un enjeu particulièrement sensible ; mais elle a aussi, dans un esprit de responsabilité, souhaité évaluer dans quelle mesure les leviers d'action prévus par le PADDUC, adopté en 2015, pouvaient contribuer à la résolution de ces problèmes récurrents et engager une dynamique vertueuse.

Cela, tout en sachant que s'il appartient à notre Collectivité de déterminer les grands axes de l'aménagement et du développement à l'échelle de la Corse, et de délimiter les espaces naturels devant être les plus protégés, deux autres catégories d'acteurs institutionnels interviennent dans la prise des décisions sur le terrain : l'Etat, d'une part, en charge de l'application des lois et décrets régissant cette matière, davantage encore sur le domaine public maritime, et bien entendu les municipalités ou les intercommunalités d'autre part, qui sont compétentes précisément pour définir les modalités d'occupation des sols sur leurs territoires respectifs.

Donc, je vous passe l'organisation de la commission telle qu'elle a été instituée.

De manière générale, la commission ad hoc a recueilli l'avis des institutionnels compétents à l'échelle de la Corse, établissements publics de la Collectivité de Corse et services extérieurs de l'Etat, poursuivant par les associations de défense de l'environnement et s'achevant par les collectifs regroupant les exploitants économiques dans les principaux secteurs d'activité.

A ce propos, il a été jugé préférable de ne pas solliciter le Procureur, pourtant partie prenante, par souci de respecter l'indépendance de la Justice et ne pas interférer dans ses actions, c'est, en revanche, la Préfecture qui a refusé d'autoriser les services de l'Etat (notamment la DDTM, dont le rôle est loin d'être négligeable), à être entendus par la commission, ou à remettre directement à celle-ci des contributions écrites, attitude qui est d'autant plus à déplorer qu'aucune motivation n'a été communiquée.

Dans ce cadre de notre commission, nous sommes réunis à divers reprises, ont été auditionnés les services de la Collectivité (agence de l'urbanisme, agence du développement économique, agence du tourisme, office de l'environnement) ; les principales associations de défense de l'environnement (Garde, ABCDE, U Levante,

Amis du Parc Naturel et du Conservatoire du Littoral) et les représentants des activités économiques du littoral.

Cependant, la commission, qui s'était initialement donné comme objectif de parvenir à des propositions de solutions avant la préparation de la saison touristique 2019, n'a pas été en mesure d'engager cette deuxième phase. En effet, le débat public s'est alors recentré sur la politique de renouvellement des AOT par la Préfète de Corse, réputée prendre ses décisions avant le 31 mars ; sur la contestation du bien fondé de certaines d'entre elles par les exploitants, assortie de la dénonciation de situations abusives manifestement tolérées par l'Etat, concernant de grands groupes ou de riches propriétaires ; ainsi que sur les conditions du démarrage effectif de la saison touristique.

Pour autant, les membres de la commission ne sont pas restés inactifs et ont participé notamment à la rédaction de la résolution solennelle adoptée par l'Assemblée de Corse le 22 février, à la table ronde organisée par le collectif des socio-professionnels le 19 avril à Corti, ou à de nombreuses réunions et manifestations ayant eu lieu alors sur le terrain.

On ne saurait, dans ce contexte, considérer aujourd'hui que le problème ayant motivé la création de cette commission ait été résolu de manière satisfaisante ; et cela, pas plus dans la définition d'un cadre durable que dans la préparation de la prochaine saison touristique, qu'il y aurait pourtant avantage à engager le plus en amont possible.

Aussi, la commission souhaite-t-elle poursuivre dans sa démarche.

A cet égard, elle peut s'appuyer sur l'état d'esprit constructif forgé entre ses membres, sans préjudice du pluralisme de leurs approches et sensibilités. Lieu de concertation et de dialogue positionné en dehors des stricts cadres de compétences institutionnels et techniques, ou des légitimités propres aux différentes catégories d'acteurs, elle est donc en mesure de conserver à ses réflexions cette approche transversale dont chacun reconnaît l'utilité. Les auditions réalisées, d'ailleurs, ont fait apparaître des points de convergence potentiels indéniables entre les acteurs, et à défaut, fait ressortir où se situaient les points de blocage.

La commission s'estime, par conséquent, en mesure d'apporter sa contribution à la recherche de solutions convergentes.

Aussi, conformément à l'article 26 du règlement intérieur de notre Assemblée, elle vous propose de lui renouveler son mandat.

M. le Président, je ne sais pas s'il faut lire la suite ?

**Le Président TALAMONI**

Je pense que non, tout le monde l'a devant les yeux. Donc, il s'agit de proroger la commission et il faudra qu'il y ait un vote formel là-dessus.

Donc, je donne la parole à qui la demande ? Personne ne la demande. Je donne la parole à l'Exécutif, qu'en pense l'Exécutif ?

**Mme Lauda GUIDICELLI**

Evidemment favorable, tout en continuant à associer les Conseillers exécutifs et Présidents d'agences concernés pour une cohérence qui a déjà été le cas lors de la première mandature, la cohérence des travaux de l'Assemblée et du Conseil exécutif.

**Le Président TALAMONI**

Donc, nous allons mettre aux voix cette délibération qui proroge cette commission.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>2</sup>**

Abstention du groupe « la Corse dans la République ».

Michel GIRASCHI a quitté l'hémicycle.

Rapport suivant.

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

\* **Rapport n° 262 : dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche destiné à accompagner le financement de petits équipements et des investissements spécifiques pour les entreprises de pêche artisanale de Corse.**

---

<sup>2</sup> Délibération 19/313 AC

C'est François SARGENTINI qui va nous le présenter, vous avez la parole.

**M. François SARGENTINI**

Merci, M. le Président. Vous venez de le dire, c'est un dispositif de soutien dans le cadre du règlement de minimis pêche pour accompagner le financement de petits équipements afin de soutenir les entreprises de pêche artisanale en Corse.

Il faut rappeler avant toute chose que la pêche professionnelle est régie au sein de l'Union européenne par une politique commune des pêches dite et que cette politique commune des pêches s'exécute dans un cadre strict et que de toute façon toutes les aides publiques doivent s'accorder avec l'ensemble des directives Européennes à travers des fonds structurels, à travers un régime cadre exempté de notification, soit un régime notifié, soit enfin un régime d'aides dans le cadre de minimis.

Donc, c'est le système d'aides que nous avons privilégié parce qu'il nous est apparu être le plus simplifié.

Il faut regarder aussi la situation économique de la filière. Comme vous le savez, elle s'est considérablement fragilisée ces dernières années, pour plusieurs raisons, à la fois structurelles et à la fois conjoncturelles. Je rappellerai simplement les chiffres : nous avions une flotte de 800 navires dans les années 60, aujourd'hui on en compte 172. Donc, vous voyez un peu la perte que ça peut représenter, tout en sachant que d'un point de vue économique, ça représente quand même une part qui n'est pas négligeable pour la Corse.

Donc, il y a déjà un travail important qui a été accompli, notamment pendant la première programmation, 2007 - 2015 où il y a eu 156 opérations de soutien et il y a eu 7,1 M€ qui ont été attribués, avec 2,9 M€ des fonds européens, 2,2 M€ de l'office et 2 M€ de l'Etat. Donc, à ce niveau-là, il faut dire que pendant cette programmation, les choses étaient assez simples et il y a eu un bon dispositif de soutien.

Le dispositif, par contre, 2014 - 2020 est plus problématique puisque ce dispositif a connu des grandes difficultés. Ce dispositif avait des règles d'application qui étaient trop strictes par rapport à la pêche artisanale et il n'a été quasiment pas appliqué et les fonds, c'est regrettable, n'ont quasiment pas été consommés.

Donc aujourd'hui, nous sommes face à cette problématique et il y a aujourd'hui ces petites structures de pêche que nous avons, qui ont besoin d'être soutenues. Donc, nous avons pris la décision, bien sûr en concertation avec la

profession, d'apporter dans le cadre de minimis, une aide dans ce cadre-là pour pouvoir aller vers une modernisation, non pas par exemple qui porterait sur l'achats de bateaux ou de gros investissements, puisque ça, vous le savez, c'est complètement interdit justement par la règlement européenne, mais nous pouvons apporter dans de nombreux domaines, un appui, et c'est ce que nous voulons faire pour moderniser, notamment les structures et les moyens de pêche, et bien sûr améliorer la sécurité sur les bateaux.

Aujourd'hui, le taux subvention qui va être accordé pour ces opérations sera compris entre 50 et 70 % selon les dossiers. Donc, nous vous proposons la constitution de ce fonds pour un montant de 250 000 € par an qui va nous permettre de travailler sur 35 à 45 dossiers sur une année. Nous serions en capacité d'apporter une aide, certes minime, mais quand même une aide à nos pêcheurs qui en ont besoin.

Il faut savoir ce dispositif a été présenté au CESEC qui a émis un avis favorable à l'unanimité mais qui a formulé aussi quelques remarques, celles que je viens de vous donner, le cadre réglementaire qui est en place aujourd'hui avec l'Europe et qui impose des contraintes excessives pour nos petits patrons de pêche.

Mais ce que je peux vous dire, c'est que pour ce qui est de la future programmation sur laquelle nous sommes en train de travailler et sur laquelle nous sommes rentrés dans une phase de discussion et de négociations avec l'Etat et, bien sûr, avec les instances européennes, les premières informations qui nous reviennent, laissent entendre que l'on aurait une programmation plus souple et que peut-être dans les années futures, on n'aurait pas besoin de reconduire une telle aide.

Donc, aujourd'hui je vous demande de vous prononcer sur cette aide, je pense que nos pêcheurs en ont vraiment besoin. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Comme les représentants ne sont pas présents dans l'hémicycle, je vous dirai simplement que s'agissant de la commission du développement, elle a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation du groupe « Andà per dumane » et l'absence du groupe « la Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » et qui enta partout m'année ailante sens de. S'agissant de la commission des finances, elle a émis un avis favorable.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui. Vous avez la parole

## **Mme Santa DUVAL**

Merci Monsieur le Président.

Nous prenons acte de ce rapport destiné à soutenir un secteur clairement dégradé. Les pêcheurs insulaires sont effectivement confrontés à une conjoncture difficile marquée par une raréfaction de la ressource liée aux effets néfastes de la pollution de l'environnement marin, par un prix élevé du carburant en comparaison avec le continent, ou encore par une augmentation des charges liées à l'exercice de leur activité.

Le rapport propose en fait un dispositif de relais d'ici la mise en œuvre de la prochaine programmation FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) à partir de 2021.

Malgré la faiblesse des sommes allouées et le fait qu'elles ne peuvent être mobilisées pour des investissements structurants, le dispositif pourra tout de même aider les acteurs de la pêche insulaire à passer le cap de certaines difficultés. Quand on connaît la profession et ses contraintes, on sait que bon nombre de petits exploitants ont baissé les bras et abandonné leur activité face au flot de problèmes rencontrés.

Au-delà de ce rapport qui sera certainement adopté sans encombre, je tiens à attirer votre attention sur les principales difficultés rencontrées par la profession.

Pour avoir une idée chiffrée du secteur, la Corse comptait l'an dernier 205 licences de pêche dont 182 PMC (petits métiers côtiers), 5 PML (petits métiers du large), 8 chalutiers et 10 corailleurs, couvrant 1043 kilomètres de côtes, organisées en quatre prud'homies :

- Balagne
- Bastia / Cap Corse
- Bonifacio
- Et celle regroupant Ajaccio, Cargèse et Propriano.

L'activité représente une production de 1 200 tonnes par an, 300 emplois directs dont deux tiers de propriétaires exploitants, un chiffre d'affaires de 17 M€. Comme c'est mentionné dans le rapport, la chaîne de production et de commercialisation est très courte, puisqu'il n'y a pas de point de débarquement réglementairement identifié si ce n'est les 24 ports de pêche considérés comme tels par la force des choses. Du coup, il incombe au pêcheur d'assurer l'acheminement de sa production vers le lieu de vente avec toutes les

phases intermédiaires de traitement, de stockage, de conditionnement et de transport.

Une série d'investissements avaient été réalisés en 2004 dans les ports de pêche dans le cadre du DOCUP et du CPER. Beaucoup restaient encore à réaliser.

C'est là que devait intervenir la programmation 2014-2020 du FEAMP dont la CTC avait été désignée autorité de gestion déléguée pour la mise en œuvre des mesures régionalisables, pour une enveloppe de plusieurs millions d'euros. De l'avis général, et vous le reprenez dans votre rapport, le programme s'est révélé inopérant – pas qu'en Corse – et inadapté à la dimension artisanale de la pêche insulaire.

Si le contrôle de la pêche et la réglementation de la puissance motrice par l'Union Européenne sont pertinents pour les chaluts, ils ne le sont pas pour les PMC (petits métiers côtiers) pour lesquels l'effort de pêche n'est pas lié à la puissance des bateaux.

La mise en commun à l'échelle nationale de l'ensemble de la puissance disponible et du nombre de licences entrave le développement et le perfectionnement de la pêche insulaire puisqu'en cas de cessation d'activité, ladite licence est réintroduite dans l'enveloppe nationale avant même qu'un autre pêcheur insulaire ait pu la racheter pour augmenter la puissance de son navire.

C'est ce qui avait poussé cette Assemblée, sous l'impulsion de Jean Toma dont la motion avait été adoptée à l'unanimité en septembre 2016 – il y a tout juste trois ans – à demander à nouveau la création d'un Fonds Régional des Licences de Pêche afin que la flotte insulaire conserve sa puissance et maintienne son volume de licences.

Je tenais à vous alerter sur cette problématique d'ensemble, qui va dans le sens du dispositif proposé en gardant à l'esprit que ça ne peut être qu'un pansement permettant aux professionnels de pallier les dysfonctionnements du FEAMP actuel dans l'attente de la révision du futur programme qui commencera en 2021 dont les orientations sont certainement en cours de négociation.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. D'abord, le président de la commission pêche, M. FILIPPETTI. Ensuite, Anne-Laure SANTUCCI.

**M. Pierre-José FILIPPETTI**

Je vous remercie.

Il s'agit d'un rapport très important et surtout plus que le rapport d'un dispositif de soutien très important pour la pêche et nos pêcheurs dont on sait que la situation se dégrade régulièrement.

Le Président l'a bien expliqué dans son introduction, tout ce qui se passe, ce qui a amené notre groupe à proposer, il y a un an, la création de la commission ad hoc sur la pêche.

J'espère vous présenter les conclusions d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Je voudrais juste rappeler que, Mme DUVAL aussi a développé aussi quelques arguments en commission, cette commission a pour objet de vous proposer un véritable projet structurant, structurel pour la pêche en Corse, en analysant la pêche et en l'appréhendant de manière globale, que ce soit au niveau de l'économie, de l'emploi, de l'aménagement du littoral, de la commercialisation aussi.

Je voulais proposer un petit amendement, je le fais maintenant ? Oui. C'est juste un amendement qui rassure sur le fond, juste pour préciser un petit peu les choses. Page 8, au niveau du bénéficiaire, paragraphe A, supprimer la phrase « le navire doit être immatriculé dans le ressort du CRPMEM » et la remplacer par « le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

Pour les mêmes raisons, un peu plus bas, sur les critères d'éligibilité, page 9, rajouter un point 6 « le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

Voilà, mon amendement.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président de la commission.

Anne-Laure SANTUCCI a la parole.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Deux mots, non pas pour alourdir la discussion, mais pour dire qu'effectivement, même si c'est « une petite somme » de 255 000 €, je pense que la prise de conscience, c'est extrêmement important. Vous avez dit, Président, dans les années 60, 800 navires ; 50 ans après, 162. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Particulièrement au port de Centuri, il y a vraiment un besoin d'accompagner cette pêche artisanale. D'abord, parce que cette pêche artisanale, c'est aussi l'identité des pêcheurs de la Méditerranée, très important. Elle est extrêmement respectueuse de l'environnement, très important, contrairement à une autre plus industrielle. Ce soutien permet également de faire vivre le rural. Ce n'est pas la panacée car ça va durer très peu de temps, mais je fais confiance au Président. Je crois que sur les fonds FEAMP et sur le reste, on a vraiment un gros travail à faire pour accompagner cette activité économique qu'il ne faut pas laisser mourir. Je crois qu'on est d'accord là-dessus, tous ensemble, ici.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

A présent, j'interroge François SARGENTINI, sur l'amendement proposé par le président de la commission « pêche » ?

**M. François SARGENTINI**

D'accord pour les amendements qui ont été proposés. D'accord aussi sur les remarques qui ont été faites par les différents intervenants. Mais, comme je vous l'ai dit, nous sommes dans un cadre de discussion pour la prochaine programmation au niveau de l'Europe et il semblerait, je dis bien il semblerait, il faut attendre que les décisions définitives soient prises, mais il semblerait qu'on ait une plus grande ouverture par rapport à l'application du FEAMP de la prochaine programmation, ce qui nous permettrait d'aider beaucoup mieux les pêcheurs et l'ensemble des patrons qui travaillent dans ce domaine.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le conseiller exécutif.

Je vais mettre aux voix l'amendement présenté par M. FILIPPETTI. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ?  
Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Rapport n° 271. Mme Lauda GUIDICELLI va nous le présenter. Nous notons que le Président du SIS quitte l'hémicycle.

## GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

**\* Raportu n° 271 : Missi à dispusizioni di parsunali pressu à i Sirvizii d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte è di u Pumonti**

**Rapport n° 271 : Mises à disposition de personnels auprès des Services d'Incendie et de Secours du Cismonte et du Pumonti**

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Ce rapport a pour objet de vous proposer deux conventions de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès des services d'incendie et de secours de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Actuellement, trois fonctionnaires à temps complet sont déjà mis à disposition à titre gracieux du SIS de la Corse-du-Sud.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés par les présidents des conseils d'administration des SIS de Corse, je vous propose de vous prononcer sur six nouvelles mises à disposition réparties sur les deux établissements portant ainsi à six le nombre de mises à disposition auprès du SIS 2A.

Concernant le SIS 2B, il s'agit d'une convention initiale relative à la mise à disposition de trois personnels.

Dans un souci de simplification et de gestion administrative, la nouvelle convention établie pour le SIS 2A se substituera aux conventions déjà enregistrées.

---

<sup>3</sup> Délibération 19/314 AC

Au niveau des différents postes, il s'agit d'un chef de groupement de l'administration, d'une personne chargée de la gestion administrative du service de santé et de secours médical, d'un chef de pôle technique, d'un chef de service de gestion des instances, un poste pour l'administration des réseaux de diffusion radios analogiques et numériques, d'un gestionnaire de la commande publique. Ce sont les six postes pour Aiacciu.

Pour les trois postes de Bastia, un technicien informatique, un secrétaire médical et un gestionnaire du temps et des absences.

Concernant les dépenses de traitement et de charges sociales afférentes aux emplois occupés, la loi pose le principe du remboursement obligatoire.

Ces dispositions financières seront appliquées pour la durée de la convention qui est fixée à 3 ans.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Il faudrait que Michel GIRASCHI nous quitte provisoirement. Nous le notons au procès-verbal.

La commission des finances a émis un avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

Nous passons au rapport n° 244. C'est Lauda GUIDICELLI qui nous le présente.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**\* Rapport n° 244 : Operazione immobiliare - Asquistu di locali in Bastia**  
**Rapport n° 244 : Opérations immobilières - acquisitions de locaux à Bastia**

---

<sup>4</sup> Délibération 19/315 AC

### **Mme Lauda GUIDICELLI**

Dans le cadre du projet global de déménagement des services et afin de permettre leur regroupement de manière cohérente compte tenu du manque de locaux disponibles, il a été envisagé l'acquisition d'un appartement, boulevard Jean ZUCCARELLI à Bastia.

Ces locaux d'une superficie de 211 m<sup>2</sup> composés de 12 pièces et de 5 emplacements de parking pourraient accueillir le service des finances actuellement installé au sein de la Résidence Casaiola à Lupino avec le service de gestion et de suivi des établissements et services médico-sociaux.

Le service des domaines a estimé que le prix proposé par le propriétaire, soit 370 000 €, honoraires d'agence inclus, n'était pas supérieur aux prix constatés sur le marché immobilier du secteur.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

### **Le Président TALAMONI**

La commission des finances a rendu un avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

Nous allons peut-être passer au rapport concernant la vie étudiante ce qui va conduire un certain nombre d'entre nous à quitter l'hémicycle. Je le quitte moi-même et je demande à Mattea CASALTA de bien vouloir venir prendre ma place, tandis que Josepha GIACOMETTI-PIREDA s'apprête à présenter ce rapport succinctement, peut-être si possible. Mais c'est un rapport très important, alors il faut à la fois...

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Compte tenu de « mais... », je vous remercie, Président, de ne pas avoir terminé cette phrase qui s'apprête à être très sympathique à mon égard !

### **Le Président TALAMONI**

---

<sup>5</sup> Délibération 19/316 AC

C'est un rapport très important, mais parfois on peut dire des choses très pertinentes et je sais que vous pouvez le faire.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Ce sera le cas.

**Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la séance.**

**Mme Mattea CASALTA**

Mme la conseillère exécutive, vous allez nous présenter le rapport n° 283.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA /  
ENSEIGNEMENT - FORMATION – RECHERCHE**

\* **Raportu n° 283 : Schema d'aiutu à a riescita è à a vita studiantina 2019-2023**

**Rapport n° 283** : Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019-2023

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, j'essaierai d'être concise.

C'est un schéma à replacer et à recontextualiser. J'ai eu l'occasion de la faire en commission « culture », d'abord, vous expliquer en quelques mots, pourquoi ce schéma est arrivé à la veille de la commission. Je l'avais expliqué et ça avait été entendu par les commissaires, mais je vais le refaire ici. C'est un schéma qui fait suite au schéma transitoire qui avait été présenté l'année dernière devant notre Assemblée et nous avons passé une année telle que nous nous étions engagés à réunir des comités de suivi afin d'évaluer la pertinence de certains dispositifs d'aides à la vie étudiante, le maintien ou l'accroissement de certains de ces dispositifs et la création de nouvelles mesures.

Certaines données étant tenues sur une année universitaire nous sont parvenues de manière assez tardive. Il y a fallu ensuite, qu'elles puissent être traitées dans des délais très rapprochés pour la bonne et simple raison que si nous avons encore un peu différé pour un passage en octobre le schéma de la vie étudiante, il aurait pu y avoir des soucis puisque certaines mesures sont nouvelles et créées par ce nouveau

dispositif. Si nous avions attendu, cela aurait différé d'autant la possibilité pour des étudiants de pouvoir les mobiliser dès l'année 2019.

C'est pourquoi entre l'arrivée tardive et la volonté de traiter certaines données qui nous ont été indispensables pour revoir, pour recalibrer certaines mesures et la nécessité de vouloir s'inscrire dans un calendrier qui soit cohérent avec celui d'une nouvelle année universitaire qui s'ouvre, nous avons souhaité présenter ce rapport. Je n'ai pu le présenter en commission.

Tout document est perfectible, ça a été dit et rappelé ce matin et celui-ci ne fait pas exception. Il est évolutif, comme vous pouvez le voir puisqu'il pose les bases d'un ensemble de dispositifs d'aides à la vie étudiante qui vont des aides de rentrée, des aides à la mobilité internationale, des aides aux premières années d'accès aux grandes écoles, des aides pour les complémentaires santé, des aides à la mobilité interne parce qu'on sait aussi que certains de nos étudiants ont des difficultés. Nous y travaillons avec la présidente de l'office des transports et Lauda GUIDICELLI, j'aurai l'occasion d'y revenir sur certaines parties pour la mobilité interne et pas seulement d'ailleurs.

Il nous fallait revoir nos aides pour qu'elles ne consistent pas en un simple saupoudrage. Vous voyez que certains plafonds d'aides ont été augmentés puisque nous nous sommes rendu compte que les anciens plafonds ne permettaient souvent pas de répondre à la problématique.

Nous avons également voulu aussi nous livrer à une certaine autocritique parce que cette année d'évaluation du schéma transitoire nous a aussi permis de nous rendre compte que parfois, certaines aides n'étaient pas mobilisées. Nous avons essayé, et vous le voyez, dans les différentes annexes, nous avons voulu mettre en avant le pourquoi de certaines aides qui n'étaient pas ou étaient insuffisamment mobilisées. Alors, plusieurs éléments de réponse : soit parce qu'elles ne correspondent pas aux attentes ; soit parce qu'elles n'étaient pas connues et souvent, nous nous sommes bien rendu compte qu'elles n'étaient pas suffisamment connues et portées à la connaissance du public. C'est pourquoi vous trouvez dans ce rapport une nouvelle stratégie de communication qui va être menée au plus près du campus et dans les lycées, en amont.

Le cœur de ce rapport, c'est d'agir pour plus de justice sociale et de faire qu'aucun étudiant ne renonce à ses études pour des motifs d'ordre financier. On sait, nous le savons tous, que c'est encore parfois le cas.

Cette année d'évaluation nous a permis de reposer une nouvelle stratégie, de modifier un certain nombre de mesures, - vous voyez que beaucoup de mesures sont

modifiées dans leur plafond et dans leurs critères d'attribution également - de créer de nouvelles mesures. Nous avons porté l'accès également avec la cellule de mobilité internationale de l'université de Corse sur la mobilité internationale, puisque nous pensons que c'est un facteur déterminant dans les études. Là aussi, nous devons accompagner nos étudiants et les encourager à la mobilité. Aujourd'hui, dans certains diplômes, cette mobilité, ce stage en international est devenu obligatoire et il s'effectue parfois dans des conditions encore difficiles. Nous avons voulu renforcer l'ensemble des dispositifs qui permettent de le mobiliser.

Vous vous rappelez que l'an dernier, nous avons également créé le fonds d'urgence d'aides aux étudiants. Pour rappel, le fonds d'urgence d'aides aux étudiants est une sorte de fonds relais, puisqu'ensuite d'autres dispositifs se mettent en œuvre. Mais nous nous sommes rendus compte que beaucoup de jeunes renonçaient ou mettaient entre parenthèses pendant quelque temps leurs études, suite à différents accidents que je qualifierai d'accidents de la vie qui peuvent survenir, qui peuvent être ponctuels, mais qui peuvent malheureusement entraîner un arrêt ou une mise entre parenthèses des études.

Ce fonds d'aides, vous l'avez vu, il a été augmenté dans son plafond également parce que nous avons vu qu'il fallait d'abord agir sur deux aspects. L'aspect communication, j'en ai parlé, il n'était pas suffisamment connu et la Collectivité doit faire en sorte que ces dispositifs soient mieux diffusés et mieux connus. Il s'agit aussi, et je le répète, de faire une autocritique de notre façon de mener et de faire connaître nos politiques. Mais il était mobilisé, parfois insuffisant pour assurer cette période de transition. Vous vous souvenez certainement que ce dispositif, je veux ensuite en venir au maillage que nous avons essayé là aussi de sécuriser, maillage de détection des étudiants parce que beaucoup d'étudiants ne font pas les démarches, ou les familles ne font pas les démarches pour aller vers une association, vers l'institution et être aidés. On doit donc renforcer le maillage.

Ce fonds d'urgence, les premières détections se font, et je salue la conseillère exécutive et ses services, Bianca FAZI, de l'action sociale puisque la détection se fait au niveau de nos assistantes sociales.

Ensuite, nous avons accru également et vous le voyez, notre possibilité d'intervenir directement en soutien d'associations. Ça a un double objectif. Ça a d'abord l'objectif de se rapprocher au plus près des réalités du terrain et de ceux qui les vivent et d'associations qui sont mobilisées directement sur le campus, de les entendre, d'être avec elles pour proposer des dispositifs innovants, mais aussi d'avoir un relais supplémentaire pour renforcer encore le maillage de ces étudiants qui pourraient échapper à la mobilisation de tous les dispositifs d'aides qui

pourraient être à leur disposition. Là aussi, un volet renforcé de soutien aux associations.

Ensuite, et vous le verrez dans les prochaines semaines, un lancement d'un ensemble d'appels à projets et d'appel à manifestation d'intérêt. Pourquoi dans les prochaines semaines ? Non pas pour éloigner la perspective, mais parce qu'il faut mettre en cohérence nos politiques. Nous travaillons étroitement avec Lauda GUIDICELLI sur ce terrain-là. Il y aura les assises de la jeunesse le 14 novembre prochain. Beaucoup de réflexions ont été menées dans le cadre des cafè citadini, que beaucoup de propositions seront formulées lors de ces assises. Elles ont vocation à venir se croiser, non pas se superposer, se doubler, à venir se croiser et à être portées par voie d'appel à projets notamment et d'appel à manifestation d'intérêt.

Pour vous donner quelques thématiques : précarité étudiante, logement étudiant, tant vers le parc locatif privé parce qu'il y a des dispositifs qui existent, qui sont élaborés, expérimentés dans d'autres pays d'Europe et qui portent leurs fruits, qui pourraient se trouver en résonance avec aussi le modèle de société que nous voulons porter. Par exemple, on sait qu'aujourd'hui, on mobilise dans des résidences où on peut avoir des personnes âgées, puis de jeunes étudiants qui, en échange de loyers un peu plus modérés, peuvent effectuer un certain nombre de services. Ça crée, ce sont des choses qui peuvent être à l'expérimentation, qui peuvent être intéressantes et qui vous seront présentées dans les temps à venir. C'est ce type de dispositifs que nous allons essayer de lancer par voie d'appel à projets et à manifestation d'intérêt.

Ensuite, un volet investissement qui a été ajouté. Le précédent schéma était de 2,5 €, il est passé aujourd'hui à 3,5 M€. Il y a un volet investissement qui a été renforcé, d'abord pour soutenir le CROUS parce que nous savons qu'il y a une pénurie de logements. Là aussi, nous avons pu avoir quelques chiffres que nous tenons à votre disposition. Une pénurie de logements qui fait que le CROUS va s'engager dans la construction de plus d'une centaine de logements. Nous viendrons en soutien par voie de convention de ces nouveaux logements étudiant.

Cette partie investissement a permis de renforcer la possibilité de soutien pour l'acquisition de premier matériel. On sait aussi que l'acquisition d'un certain nombre de matériels informatiques peut être un frein. Entre l'inscription, la complémentaire santé, l'acquisition du premier matériel, ça peut être très lourd dans un temps réduit et compliqué à échelonner pour un étudiant. Nous y avons mis l'accent parce que c'est apparu tout au long de cette année.

Une gouvernance renouvelée et partagée, pourquoi ? Parce que la Collectivité ne peut pas de manière ascendante, seule, décider de ce que doit être un schéma à la vie étudiante sans concertation.

La concertation peut revêtir plusieurs formes. Là, c'est une co-gouvernance. Il y a un schéma directeur à la vie étudiante qui est porté par l'université de Corse. Nous avons croisé pour qu'il n'y ait pas d'aides doublonnées mais bien complémentarité des aides des deux schémas qui sont présentés, pour essayer de couvrir le spectre le plus large à des aides étudiantes.

De fait, cette gouvernance partagée vous est proposée dans le rapport avec des représentants de cette Assemblée puisqu'il me semble que là aussi, c'est important, des représentants du CROUS, des associations étudiantes, du CESEC, de l'Assemblea di a juventù. La liste vous est proposée. Celle-ci se réunira une fois par semestre et sera en charge d'évaluer en direct les dispositifs pour ne pas revenir vers vous à la fin du schéma et dire « voilà, ça, ça a fonctionné et ça, ça n'a pas fonctionné », mais qu'on soit vraiment dynamiques pour être en temps réel au plus près des réalités et des besoins.

Nous avons souhaité annexer une première évaluation qui nous a permis de présenter ce rapport. Un observatoire à la vie étudiante puisque nous avons aussi pu constater qu'il manquait des données et que nous avons un ensemble de données qui était par trop parcellaires. Je crois qu'il est important d'avoir des données arrêtées. Là aussi, nous travaillons avec les services de la jeunesse sur ces questions-là.

Je crois que j'ai fait le tour de ce nouveau schéma dans ces grandes lignes.

Quelques éléments de réponse par anticipation. Je sais que Pierre GHIONGA s'était interrogé sur le PASES. Nous avons un certain nombre d'éléments de réponse, parce qu'il s'était interrogé sur l'utilité de maintenir le PASES 2. Je tiens les éléments de réponse à sa disposition.

Bien entendu, ce schéma, comme je le disais, est évolutif. Ce dispositif, comme les autres, peut être réévalué mais cette année, il y aura encore un PASES 2. Ensuite, ça va se transformer par le PASES, vous connaissez le processus et donc, ça pourrait être réévalué.

Ce rapport a reçu à un avis favorable du CESEC avec un certain nombre de remarques et d'échanges qui ont été très enrichissants pour la suite de nos travaux.

Je vous remercie à ce stade. Je répondrai bien sûr avec plaisir à vos questions.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Nous avons à voter pour le délai abrégé dont vous allez certainement nous donner le motif puisque ce rapport a été présenté en urgence.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Je l'ai fait en préambule de mon propos, mais je peux le réitérer si les conseillers le souhaitent.

**Mme Mattea CASALTA**

Nous allons voter le délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Ce délai est accepté.

Nous avons pour ce qui concerne la commission des finances, un avis favorable. La commission sociale, Mme SANTUCCI va nous donner le résultat de ce rapport.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

J'ai moi-même souligné l'élan volontariste qui apparaît dans ce rapport, cet engagement financier permettra aux jeunes de suivre un cursus universitaire à Corti et d'acquérir les connaissances nécessaires à leur formation.

J'ai insisté sur le soutien à la mobilité à l'international et les efforts conséquents qui avaient été consentis.

Monsieur GHIONGA s'est inquiété de la disparition de la PACES en 2020 et a indiqué qu'il réservait son vote final sitôt recueillies les informations nécessaires, ce qui va être fait.

La commission a émis un avis favorable. Abstentions de M. GHIONGA, du groupe « PNC » ; non-participation du groupe « Andà per dumane ».

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes interventions ? Oui, nous vous écoutons.

## **Mme Pascale SIMONI**

Merci, Mme la Présidente.

Il est courant de féliciter le travail lié à l'élaboration d'un rapport, mais en l'espèce, outre l'ampleur du travail qui a été nécessaire, je tiens à saluer la coordination et la mobilisation des acteurs de la vie étudiante sous l'impulsion de Mme la conseillère exécutive, afin d'œuvrer pour la jeunesse corse.

En moins de 40 ans, l'université a subi, de nombreuses mutations et transformations qui ont affecté plus ou moins profondément sa structure, sa mission, ses systèmes de représentation, son interaction avec la société et ses rapports avec le politique.

Aujourd'hui, ce Schéma est la traduction d'une volonté forte d'influer sur tous les aspects de la vie étudiante dans un souci de justice sociale et de transversalité.

Pour en arriver là, vous avez dressé un constat et avez ensuite mené une réflexion sur des objectifs principaux :

- L'améliorer la qualité de vie étudiante
- Favoriser le sentiment d'appartenance à notre université
- Favoriser la réussite des étudiants

Ces objectifs impliquent des déclinaisons opérationnelles qui vont des aides financières directes, en passant par un soutien accru aux associations mais également à la mise en œuvre de contrats territoriaux d'objectifs, de moyens et de performances.

Le lancement d'appel à projets pour des actions innovantes est une mesure qui permettra une réactivité accrue face aux enjeux de demain.

Outre les aides financières d'accompagnement et d'encadrement des étudiants, ce qui a retenu plus particulièrement mon attention est votre volonté de favoriser l'engagement et l'implication des étudiants dans leur vie universitaire.

Ce schéma favorise l'apprentissage concret de la coopération et de l'élaboration de stratégie collective, garce à cela vous avez su mettre en valeur l'art de raisonner ensemble.

Loin d'être une tour d'ivoire déconnectée de la vie sociale, l'université est entièrement partie prenante de notre société. De ce fait, en multipliant les

plateformes d'expression, en favorisant la mobilité et la créativité des étudiants, votre projet est dynamique et ancré dans le XXIème siècle.

Merci.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère. D'autres demandes d'intervention ? Non.

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Simplement un mot pour remercier les services, la direction de l'enseignement supérieur parce que ils se sont vraiment impliqués. Ça a été des comités de suivi qui ont été menés toute l'année en réunissant un ensemble de partenaires, en recueillant les évaluations, en évaluant les dispositifs quasiment en temps réel. On se plaint souvent de notre Collectivité que nos dispositifs ne sont pas suffisamment évalués. Je voulais saluer leur engagement parce qu'il a été réel. Egalement, saluer aussi les services de l'université et du CROUS qui ont été de réels partenaires ainsi que la direction de la jeunesse et de l'action sociale. C'est un travail collégial.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, Mme la conseillère exécutive. Nous pouvons passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité<sup>6</sup>**

**DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS**

**\* Rapport n° 286 : Désignations**

Il s'agit là de désigner des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du comité de suivi opérationnel du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia.

Dans le cadre du programme d'études relatif au renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia, l'Assemblée de Corse a approuvé par délibération 19/231/AC du 25 juillet 2019 la mise en place d'un comité de suivi opérationnel composé notamment du Président de l'Assemblée de Corse ou de son

---

<sup>6</sup> Délibération 19/317 AC

représentant et d'un représentant par groupe de l'Assemblée de Corse ou de leurs représentants.

Ce dernier se réunira une fois par trimestre et mobilisera ses membres en fonction de l'ordre du jour des points d'étape.

Il vous est donc demandé de procéder à ces désignations.

Nous avons une liste de titulaires qui ont été proposés et désignés par chacun des groupes. Il s'agit pour « Femu a Corsica » de M. VANNI, pour « Corsica libera » de M. Petr'Antone TOMASI, pour « Partitu di a nazione corsa » Mme Anne TOMASI, pour « Per l'avvene » M. Jean-Martin MONDOLONI, pour « Andà per dumane » M. François ORLANDI, pour « la Corse dans la République », M. François-Xavier CECCOLI.

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.<sup>7</sup>**

Toutes ces personnes font donc partie du comité de suivi.

**M. Jean-Guy TALAMONI assure la présidence de la séance.**

**Le Président TALAMONI**

Bien. On va peut-être prendre quelques motions. Je vous présenterai ensuite un rapport qui ne prendra pas beaucoup de temps. C'est un rapport sur une convention entre notre Assemblée et le congrès de Nouvelle Calédonie, il est en train d'être peaufiné par mon cabinet.

Nous allons prendre quelques motions, motions que nous avons examinées en commission permanente. Nous allons les prendre dans l'ordre qui nous est proposé par la liste établie par le secrétariat général.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, est-ce que vous me permettez d'intervenir ? J'avais déposé une motion qui avait prêté à sourire sur l'interdiction de baignade dans les lacs de montagne et l'interdiction des tongs en balade.

---

<sup>7</sup> Délibération 19/318 AC

Je l'ai retirée parce qu'on m'avait promis de faire des actions et, fréquentant la montagne, je n'ai rien vu. Je n'ai pas vus de panneaux interdisant la baignade. Mais il y a un truc dramatique, il y a quand même quelqu'un qui s'est noyé au lac du Nino. Je me dis que s'il y avait eu un panneau, peut-être que...

### **Le Président TALAMONI**

La parole est à François SARGENTINI

### **M. François SARGENTINI**

M. GHIONGA, je vais vous répondre brièvement. C'est vrai que vous avez déposé une motion et que vous l'avez retirée.

Nous avons cette année, dans le cadre de la nouvelle politique que nous sommes en train de mettre en place avec le parc sur toute la zone de la montagne corse, des lacs et de tous nos sites protégés, une première étape qui consistait à mettre en place tout un système de comptage pour avoir une réalité de la fréquentation en montagne.

Ce projet est aujourd'hui en cours, il continue et il va s'étendre sur l'année prochaine et sur les années à venir.

Nous allons rentrer aussi dans ce cadre-là dans une phase de protection de nos sites les plus emblématiques, au niveau de la montagne, que ce soit les lacs, la haute vallée de la Restonica, le site de Bavella. Nous sommes en train de mener des études avec les agents de l'office et du parc pour faire les principaux relevés et pour voir comment nous allons adapter les différents dispositifs.

Vous faites référence au fait de se baigner dans les lacs et vous avez raison. Les agents que nous avons cet été en place, notamment sur le GR, ont constamment fait une approche auprès des visiteurs et auprès des touristes pour justement leur signifier que la baignade dans les lacs était interdite pour des raisons évidentes de protection de notre environnement et des spécificités que l'on trouve dans les différents lacs.

Il est vrai aussi qu'il y a beaucoup de contradictions avec les offices du tourisme, notamment avec l'office du tourisme de Corti qui, lui, préconise qu'on peut se baigner dans les lacs.

Il y a là une contradiction. Avec d'autres offices de tourisme, nous sommes en train de faire un travail pour que tout le monde prenne cette question en compte au

niveau des publicités qui seront faites au niveau des informations qui seront remises aux visiteurs.

Mais nous y pensons et nous y travaillons, ne vous en faites pas, M. GHIONGA.

**Le Président TALAMONI**

En tout cas, cher collègue, je vous rassure, rien qui puisse prêter à sourire. C'est une question sérieuse.

Nous passons à la motion n° 46.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, je pense qu'il faudrait attendre que l'ensemble des groupes soient là pour analyser les motions, que les groupes soient au complet.

**Le Président TALAMONI**

Ça dépend peut-être des motions. Ce que vous dites, c'est valable aussi pour les rapports car les rapports sont souvent très importants aussi, parfois plus que les motions. Ils ont souvent plus d'effets que les motions.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Où mettons-nous le curseur de l'importance des motions ?

**Le Président TALAMONI**

Et des rapports, alors ? Je pose la question.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Je pensais particulièrement au débat entre nous. Voilà.

**Le Président TALAMONI**

Danielle ANTONINI, ayant des impératifs, peut-être pourrait-on commencer par présenter ses motions. Il y en a deux, c'est ça ?

Nous passons donc à la motion n° 61.

**MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2019/E3/061** : déposée par Mme Danielle ANTONINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Implantation de tomographie par émission de positions (TEP) et cyclotron en Corse**

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Je commencerai par dire que cette motion devait initialement être présentée lors de la session du 26 juillet 2019 et qu'elle a été reportée en raison d'un programme chargé. Elle était cependant consultable sur le site de la Collectivité depuis cette date.

Avant de vous la soumettre, je voudrais souligner, à la suite de l'article du « Corse matin » du 23 septembre et de l'interview de M. PANUNZI, que si j'avais su qu'il s'intéressait à cette question cruciale, je l'aurais invité sans aucun souci à participer aux réunions de travail et notamment celle de la commission des politiques de santé au cours desquelles cette motion a été élaborées. Il aurait pu y rencontrer le docteur BURG qui est à l'origine du projet et nous lui aurions à ce moment-là expliqué le coût réel nettement supérieur à celui qu'il a donné dans la presse et surtout la nécessité de l'implantation de deux TEP scans qui sera argumentée dans les considérants.

Effectivement, si le prix de la gamma caméra est d'environ 3 millions, un peu plus de 2 millions pour la machine et ensuite le coût de l'installation qui est d'environ 800 000 €, les frais de fonctionnement annuels fixes sont évalués à 2 millions. Je note, étrange coïncidence, que les chiffres rapportés par le sénateur sont exactement les mêmes que les miens. Il a simplement omis de donner le prix du cyclotron qui lui est estimé à 6 ou 7 millions.

Je saisis par contre l'occasion qui m'est offerte pour vous annoncer que j'inviterai prochainement les parlementaires corses qui le souhaitent à venir travailler avec nous au sein de notre commission, sur un rythme qui pourrait être à leur convenance, soit annuel, soit semestriel.

Je vais aborder le thème du TEP scan qui est une tomographie par émission de positons et qui est un examen d'imagerie médicale qui fait ainsi partie des examens de médecine nucléaire car elle utilise des produits radioactifs lors de sa réalisation.

C'est une imagerie médicale qui suit la consommation de glucose par les cellules de l'organisme et elle est utilisée essentiellement pour la détection des cancers et la recherche de métastases.

Donc, les considérants : on sait qu'il y a environ 1800 cas de cancers qui sont détectés en Corse et que 840 décès sont liés à cette maladie ce qui en fait le premier facteur de mortalité du territoire chez les moins de 65 ans.

Au début des années 2000, le ministère de la santé a décidé lors du lancement de son premier plan cancer d'équiper l'ensemble des territoires de TEP scan qui permettent d'évaluer avec précision l'évolution des tumeurs cancéreuses.

L'objectif stratégique n° 4 du cadre d'orientation stratégique était d'assurer un accès de proximité à un système de santé COS gradué et de qualité et d'inscrire l'imagerie médicale et nucléaire dans une logique de parcours garantissant à l'utilisateur la qualité, la sécurité et la pertinence de sa prise en charge et confortant le rôle essentiel des professionnels de santé de l'imagerie.

En 2018, selon les chiffres des CPAM de Corse, plus de 2 000 TEP scan ont été réalisés par des patients corses sur le continent, Marseille ou Nice.

Selon les données de la Société Française de Médecine Nucléaire des rapports des centres de lutte contre le cancer, le taux de croissance annuel de ces derniers entre 2010 et 2017 est environ de 14,5 %.

En 2025, le besoin des patients corses sera d'environ de 7 000 examens par an.

Il existe actuellement en Corse un défaut de recours au TEP scan qui est d'environ 50 % qui de facto entraîne un renoncement aux soins.

Les causes de ce défaut de recours sont notamment liées au refus du patient de réaliser cet examen sur le continent, à l'impossibilité médicale de se déplacer du fait de son état général et de la pénibilité du transfert, des délais de rendez-vous qui sont parfois longs, de l'âge avancé ou encore de l'isolement.

L'importante distance entre les deux services de médecine nucléaire actuellement implantés sur Ajaccio et Bastia et les pathologies lourdes présentées par les patients.

Vu l'expérience de l'installation de la 1<sup>ère</sup> gamma caméra en 1999 à Ajaccio qui a montré que le recrutement croisé n'excédait pas 10 %,

Considérant également qu'il est nécessaire de ne pas créer de déséquilibre territorial lors de l'installation de TEP scan, afin de garantir aux patients corses la possibilité d'être examinés et soignés dans les meilleures conditions, et ce, sans avoir à parcourir des distances qui seraient trop importantes, voire dissuasives,

Considérant également qu'il est précisé dans le schéma régional de santé que l'installation de TEP et Cyclotron est un projet qui nécessite un complément d'expertise, notamment sur les volets « pharmaceutiques » et « ressources humaines », afin de trouver la solution la plus efficace et la plus pérenne au bénéfice de la population insulaire en prenant en compte la soutenabilité financière de ce projet,

Considérant le complément d'expertise et l'étude de faisabilité sur le sujet présentés par le Dr Samuel BURG, chef du service de médecine nucléaire du CH de Castelluccio, à la commission des politiques de santé de l'Assemblée de Corse le 10 juillet dernier,

Considérant qu'il est nécessaire de doter l'île de TEP et de Cyclotron, afin d'éviter aux Corses atteints d'un cancer les nombreuses contraintes liées aux déplacements sur le continent, qui, de surcroît, sont souvent à l'origine de renoncement aux soins,

L'Assemblée de Corse réaffirme sa volonté de réduire, autant que faire se peut, les déplacements de Corses sur le continent pour raisons médicales, en élargissant l'offre de soins insulaire et en dotant l'île de matériels médicaux performants qui répondent au mieux aux besoins de sa population,

Demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'implantation de deux Tomographie par Emission de Positons, un sur Ajaccio et l'autre sur Bastia et de tout mettre en œuvre pour l'obtention d'un Cyclotron qui, je le rappelle, n'est pas un réacteur nucléaire, ne contient pas de combustibles nucléaires et qui au vu des travaux préliminaires devrait probablement se situer sur Aiacciu en raison de nombreuses contraintes qui sont à la fois techniques, géographiques, humaines et administratives,

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette demande auprès du ministère des solidarités et de la santé et de l'ARS.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Les motions, je pense que les groupes les connaissent et donc, on peut les présenter de manière plus succincte parce qu'il y en a quand même beaucoup. Je le dis, non pas pour le docteur ANTONINI, c'est une motion très importante. Maintenant, c'est fait de toute façon. Pour celles qui vont suivre, je pense qu'il faudrait quand même essayer d'être plus concis de manière à ce qu'on puisse épuiser l'ordre du jour dans un temps raisonnable.

C'est une motion effectivement très importante qui a été présentée de façon très détaillée. Il faut un pour, un contre, l'avis de l'Exécutif et ensuite on vote. Qui veut intervenir contre ? Nous allons demander l'avis de l'Exécutif et nous allons voter.

### **Mme Bianca FAZI**

Pour, bien évidemment. La motion me semble tout à fait aller dans le sens de nos convictions.

### **M. François BENEDETTI**

Je voudrais m'exprimer. Je suis pour évidemment cette motion, mais avec une nuance. Je voudrais d'abord préciser que je suis agréablement surpris, très surpris que M. PANUNZI se préoccupe de la santé en Corse parce que ça fait quand même des années, qu'en Corse, on a un déficit considérable pour dire un délabrement des hôpitaux de Corse. Il y a une carence énorme au niveau de l'offre de soins qui ne correspond pas du tout à un des fondements de la République dont il se réclame qui est l'égalité. Ça, c'est une première chose.

La deuxième, en ce qui concerne l'installation de deux TEP scans en Corse, à Bastia et Ajaccio, pour les caméras, se pose le problème du cyclotron. On avait envisagé en commission l'éventualité de le mettre à Corte. C'est une possibilité qu'il faut débattre et ne pas imposer directement un cyclotron sur Ajaccio.

Voilà ma position.

### **Le Président TALAMONI**

Nous avons la position de l'Exécutif, la position de personnes qui portent la motion et la position du docteur BENEDETTI qui est venu renforcer cette motion par sa prise de position.

Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>8</sup>**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, s'il vous plaît ?

**Le Président TALAMONI**

Elle a été adoptée maintenant. Vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

C'est juste une demande d'explication. Je ne voulais pas vous interrompre dans le vote et je suis allé jusqu'au bout. Je voudrais bien avoir confirmation, il y a explication de la motion par son porteur, ensuite un vote pour et un vote contre. Il peut y avoir un vote pour par quelqu'un qui n'est pas celui qui porte la motion ? On est bien d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Exactement.

Motion n° 77.

\* **Motion n° 2019/E3/077** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
**soutien aux personnels du pôle des urgences et soins continus du centre Hospitalier de Bastia**

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci, M. le Président.

Je vais être brève et je vais juste vous présenter les dispositifs de la motion.

L'Assemblée de Corse s'inquiète des conditions de prise en charge des patients par le service d'accueil d'urgences du centre hospitalier de Bastia et plus généralement, dans les services d'urgences des hôpitaux de Corse.

Elle soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île.

---

<sup>8</sup> Délibération 19/319 AC

Elle s'associe aux revendications portées par les organisations syndicales du CH de Bastia visant à obtenir des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires, indispensables au bon fonctionnement du SAU et du SAMU 2B.

Elle souhaite que les travaux urgents, réalisables dès 2019, soient entrepris dans les plus brefs délais et que le calendrier établi pour entreprendre les travaux plus conséquents soit respecté, conformément aux engagements pris par l'ARS de Corse.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue.

Je suppose que chacun d'entre nous a envie d'intervenir en faveur de cette motion et personne n'aura envie d'intervenir contre, je le suppose tant la question des urgences, à Bastia notamment, est une question véritablement importante et même gravissime.

Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, Président, parce que justement, tout à l'heure, nous avons évoqué la question de savoir quelle motion pouvait être présentée et ne présentait aucun inconvénient. Par exemple, pour notre groupe, cette motion nécessite une demande de suspension de séance parce qu'en interne, nous avons à débattre. Il était question avec les attachés de groupes que l'on dépose un amendement. Je ne sais pas si ça a été fait ou pas, si un amendement a été déposé par notre groupe sur le sujet, ce qui me donnera l'occasion dans ces cas-là d'aller vers un consensus général et parfait qui n'est pas aussi évident que vous voulez bien le dire.

### **Le Président TALAMONI**

Donc, il y a bien un amendement déposé par votre groupe mais concernant les cancers pédiatriques et pas les urgences. Il y a peut-être confusion entre les deux motions. Je crois que vous faites erreur.

Vous pouvez présenter votre amendement de façon orale.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Nous souhaitons supprimer le deuxième considérant qui pour nous est superfétatoire « soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île » parce que superfétatoire et non suffisamment précis et soutenir tous les autres qui suffisent à eux-mêmes pour qu'il y ait un consensus général sur cette motion. Si vous reprenez les trois demandes qui sont formulées et telles qu'elles sont formulées, pour nous, il n'y a pas d'ambiguïté et ça nous permet de soutenir sans soucis la motion présentée.

**Le Président TALAMONI**

J'avoue que je n'ai pas bien compris l'esprit de cette suppression parce que soutenir les personnels de santé tout en travaillant dans des conditions incroyables. Nous nous sommes rendus plusieurs fois ces derniers jours, je pense que la grève est justifiée et j'avoue que personnellement, je ne comprends pas ce qui vous gêne dans cette phrase que vous voulez supprimer. Mais si vous voulez l'expliquer de manière à ce qu'ensuite l'Assemblée puisse voter ou pas votre amendement.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

D'accord. Nous pensons que les conditions inqualifiables dans lesquelles travaillent les SAMU, on est tous d'accord pour les dénoncer. Si vous reprenez le premier point « s'inquiète des conditions de prise en charge des patients pour le service d'accueil du centre hospitalier et plus généralement, dans les services d'urgence des hôpitaux de Corse », là c'est dit.

Le dernier point « Souhaite que, conformément aux engagements pris par l'Agence régional de santé, les travaux urgents réalisables... », c'est dit. Tout est dit.

Dans le deuxième point, « Soutient les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île », il y a parmi les points revendiqués par les syndicats des points avec lesquels nous sommes d'accord et certains points avec lesquels nous ne sommes pas d'accord.

Et je trouve que cette phrase-là, mis comme elle l'est, laisse ouvert toutes les possibilités.

Je prends un exemple qui me passe par l'esprit : si aujourd'hui à Ajaccio et Bastia, il y a dans les revendications syndicales la question des salaires, la question des retraites, etc. Je pense que cela n'a strictement rien à voir dans ce point précis

et que cette phrase là aujourd'hui elle est floue. Et c'est pour cela que nous demandons le retrait, pour que nous soyons tous d'accord sur la question des urgences, la remise en état des urgences et l'effort qui doit être fait. C'est tout. C'est parce que cette phrase n'est, selon nous, pas suffisamment précise.

Et regardez, si on l'enlève, ça ne change, de mon point de vue, rien à l'esprit de la motion.

### **Le Président TALAMONI**

En ce qui me concerne, mais je vais donner la parole au Dr ANTONINI pour qu'éventuellement elle dise ce qu'elle pense de votre proposition d'amendement et de suppression d'une phrase qui, à mon avis, se justifie pleinement : d'abord, parce que cette grève, comme vous le savez tous, ne pénalise personne, c'est une grève pendant laquelle les grévistes travaillent et travaillent beaucoup.

Effectivement, de leur apporter notre soutien, je crois que c'est opportun, c'est tout à fait opportun parce qu'ils ont bien besoin de soutien, compte tenu de la façon dont ils travaillent actuellement.

Et en ce qui me concerne, mais ça n'engage que moi, et je pense que c'est à l'élue qui porte la motion de donner son point de vue, je crois qu'il est important de dire que nous les soutenons.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ce n'est pas ce que j'ai dit... Je me suis mal exprimé alors.

### **Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI va nous dire, puisqu'elle porte la motion...

### **Mme Danielle ANTONINI**

Je pense que M. ORSUCCI dit que le terme est un peu trop généraliste, c'est cela ?

Il faudrait peut-être l'adapter. Le terme est généraliste, parce que le mouvement de grève, ça peut être la grève effectivement sur revendication, ce qui n'est pas le cas actuellement.

(Brouhaha).

**Le Président TALAMONI**

Alors, il suffit de préciser « les mouvements de grève visant à dénoncer la situation inadmissible... ».

**M. Danielle ANTONINI**

Voilà, peut-être qu'il faut tout simplement apporter cette petite modification.

**Le Président TALAMONI**

Précisons. Disons exactement. Donc, non pas supprimer ce soutien, parce que je crois que ce serait une erreur, mais préciser le cadre du soutien, c'est-à-dire les grèves visant à dénoncer les conditions de travail.

Ok. Très bien.

Nous allons demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion et de l'amendement et ensuite, nous allons voter.

**Mme Bianca FAZI**

Favorable et favorable à l'amendement, ça me semble plus juste effectivement.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons d'abord voter sur l'amendement, non pas l'amendement proposé par Jean-Charles ORSUCCI, mais l'amendement proposé par le Dr ANTONINI à sa propre motion. C'est bien ça ? Puisque c'est un amendement tout à fait différent dans la mesure où le soutien demeure

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Délibération 19/320 AC

Il y a une autre motion qui n'est pas portée par le Dr ANTONINI mais qui peut la concerner, puisqu'elle va nous quitter :

\* **Motion n° 2019/E3/059** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Recherche contre les cancers pédiatriques**

**Le Président TALAMONI**

Je suppose que le Dr ANTONINI préfère être là.

Vous avez la parole, M. POLI.

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Vu le Plan Cancer 2014-2019 proposé par Mme Marisol TOURAINE, alors Ministre des Affaires sociales et de la Santé et Geneviève FIORASO, alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

**Le Président TALAMONI**

S'il-vous-plaît, il y a un brouhaha qui est même choquant par rapport à ce dont nous sommes en train de parler.

**M. Pierre POLI**

Vu la proposition de loi visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale au mois de novembre 2018, loi promulguée le 8 mars 2019,

Vu l'allocation, pour ce faire, d'un budget annuel de 5 M€ financé par l'État,

Considérant l'augmentation significative du nombre d'enfants de moins de 15 ans atteints par le cancer au fil des années (environ 1 750 nouveaux cas par an à la fin des années 2010 et actuellement environ 2 500 nouveaux cas par an),

Considérant que le taux de guérison est d'environ 80 % sur l'ensemble des enfants atteints du cancer en France,

Considérant que les cancers pédiatriques tuent, en France, environ 500 enfants chaque année,

Considérant les caractéristiques spécifiques des tumeurs développées par les enfants qui sont très souvent différentes de celles développées par les adultes (30 % des cancers pédiatriques n'existent pas chez l'adulte),

Considérant les freins liés au relatif faible nombre de cas, par rapport aux cas adultes, à la recherche contre ces cancers,

Considérant les besoins en accompagnement familial supplémentaires induits par un patient enfant par rapport à un adulte,

Considérant les chiffres mis en avant par certaines associations, certains professionnels de santé et chercheurs qui préconisent des financements supérieurs à 10 M€ annuels pour une prise en charge correcte de ces cancers,

L'Assemblée de Corse

Demande à l'État de revoir significativement à la hausse le montant des crédits alloués à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli.

Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

Il y a deux amendements de Andà per Dumane, qui vont être défendus par Mme RIERA, si je comprends bien.

**Mme Catherine RIERA**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, effectivement cette motion aborde un sujet particulièrement prégnant, parce que derrière ces chiffres que notre collègue vient de rappeler, qui nous heurtent bien évidemment, qui nous interpellent, il y a le vécu de ces familles qui se trouvent plongées dans ces situations insupportables, qui ne peuvent que générer colère, désespoir de voir ce diagnostic totalement inconcevable pour tout parent.

Et c'est bien parce que le sujet est éminemment grave et révoltant qu'il nous faut l'aborder avec pudeur, mais aussi avec responsabilité.

A ces familles éprouvées, nous devons beaucoup plus que de la compassion, beaucoup plus qu'un simple vote qui pourrait nous exonérer de notre part de responsabilité d'élus ou d'acteurs de la vie politique. Notre rôle n'est-il pas aussi et surtout au sein de cette assemblée de travailler sur nos marges d'action et d'explorer toutes les pistes qui pourraient nous permettre de stopper ces statistiques infernales.

Alors, oui bien sûr, Pierre POLI a raison, nous devons soutenir la recherche et bien évidemment, nous voterons cette motion qui est extrêmement importante et il faut travailler dans ce sens, bien évidemment, Cher collègue. Mais ne nous laissons pas aller à la tentation de croire et de laisser croire que la recherche est le seul levier sur lequel il faut agir.

Soyons à la hauteur des enjeux et soyons à la hauteur du courage et de la dignité de ces enfants et de leurs parents.

Ayons conscience, Chers collègues, qu'il nous appartient ici et maintenant de travailler et d'agir sur les causes ; les causes qui aujourd'hui sont clairement pointées du doigt par de nombreuses études et sur les facteurs qui sont à l'origine de cette flambée des cancers en général, et notamment des cancers pédiatriques.

Soyons ensemble, tous ensemble, avec le soutien du Gouvernement et de tous les partenaires économiques, industriels des laboratoires de recherche qui souhaiteront s'engager à nos côtés, soyons les acteurs d'une mandature qui saura conduire la Corse vers ce qu'elle peut être naturellement et ce qu'elle peut légitimement incarner : une terre d'excellence en matière environnementale, en banissant autant que possible les facteurs de pollution de l'air, des sols et de l'eau.

Posons comme droit fondamental celui de ne pas nous auto-empoisonner.

Fixons nous comme objectif de réduire les polluants atmosphériques, de réglementer de manière drastique l'utilisation des produits phytosanitaires, les pesticides. C'est là je crois que se place notre responsabilité d'élus, celle d'agir de manière très pragmatique. C'est notre devoir d'être à la hauteur de cet enjeu de santé publique et ce sera aussi notre honneur.

C'est pourquoi je vous propose, Chers collègues, ces deux amendements à la motion qui visent principalement à mettre un vaste chantier de compétences transverses à nos offices, qui pourraient travailler ensemble (environnement, agriculture, économique, hydraulique), mais aussi avec le renfort d'experts qui nous permettront d'identifier les actions concrètes à mener, mais aussi les financements à trouver.

Donc l'amendement n°1 nous amène à rajouter simplement un paragraphe qui pose comme considérant que « la lutte contre les cancers pédiatriques est tout autant une affaire de prévention notamment sur le plan environnemental ».

L'amendement n°2 propose de rajouter les paragraphes suivants :

« **RÉAFFIRME** sa volonté de faire de la Corse un territoire d'excellence environnementale.

**AFFIRME** que cette question transverse implique la définition d'une politique territoriale ambitieuse et coordonnée, de prévention des risques qui concernera nécessairement plusieurs domaines de compétences de la Collectivité de Corse : environnement, santé, agriculture, économie, hydraulique.

**DEMANDE** qu'une commission ad hoc rassemblant ces compétences soient créées et travaille de manière très concrète et concertée afin d'identifier et de développer des solutions visant à la réduction des pollutions atmosphériques des sols et des eaux.

**DEMANDE** à ce que soit mise en place une réflexion au sein de la conférence des financeurs sur les programmes de prévention santé sur l'alimentation.

**Le Président TALAMONI**

Merci, pour la présentation de ces deux amendements.

Ils me paraissent tout à fait intéressants et importants.

J'interroge le porteur de la motion ?

**M. Pierre POLI**

Moi, je pense que ces amendements enrichissent la motion donc, pour moi, il n'y a pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

C'était mon sentiment également. L'Exécutif, Bianca FAZI ?

Ah, il y a une autre demande d'intervention ! Tous les médecins veulent intervenir, c'est bien normal, Dr ANTONINI.

**Mme Danielle ANTONINI**

Je voulais juste signaler qu'il existe quand même une commission des politiques de santé qui peut tout à fait prendre en charge. Encore créer une commission ad hoc me paraît complètement inutile.

**Le Président TALAMONI**

Alors, oui, il y a cette question-là : est-ce que c'est une commission à part ? Ou est-ce que c'est la commission de santé qui existe déjà ?

Vous voulez réagir sur cela ?

**Mme Catherine RIERA**

Peut-être, je n'ai pas la réponse. C'était une suggestion parce que je voyais des compétences transverses travailler ensemble, et pas seulement les compétences liées à la commission santé. Je voulais qu'on crée une commission qui intègre justement des représentants des offices de l'environnement, de l'agriculture, etc., etc., pour pouvoir avoir une gestion transverse de la question.

**Mme Danielle ANTONINI**

On peut inviter tout le monde.

**Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI pourrait très bien, en tant que Présidente, inviter tout le monde, ça ne pose pas de problème.

Donc il y aura un sous-amendement à l'amendement.

Bianca FAZI.

**Mme BIANCA FAZI**

Moi, je suis d'accord avec le Dr ANTONINI, on en parlait avec Catherine déjà hier à propos d'une autre motion qu'elle a retirée. Je pense que la commission santé peut très bien s'emparer de cette question.

Par ailleurs, j'attire votre attention que nous n'avons pas toutes les compétences et qu'il faudra intégrer notamment, et je pense à la Mairie d'Aiacciu (pas que la Mairie d'Aiacciu) sur les problèmes des bateaux. Tout le monde en

parle, du problème de la circulation, pas que. J'entends parler d'un problème qui me fait très peur sur le port de Propriano où j'entends parler d'une centrale à goudron qui va s'installer et dont on n'a pas encore mesuré les risques.

Là, c'est à titre personnel, à titre de médecin : que l'on m'assure que tout a été fait dans le sens de rassurer la population et de ne prendre aucun risque. On parlait des enfants, mais pas que.

Là, je trouve qu'il y a des choses qui se passent en Corse qui nous dépassent parfois et sur lesquelles tout le monde doit être vigilant.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Effectivement, il y a des problématiques multiples et les invités du Dr ANTONINI seront certainement nombreux, parce qu'il n'y a pas qu' Ajaccio. À Bastia, on a le même problème s'agissant des bateaux.

Comme il semble y avoir un consensus avec Mme RIERA sur le fait de confier à la commission existante la charge de faire ce travail. Je vais mettre aux voix un sous-amendement à l'amendement de Mme RIERA.

D'abord, on va voter l'amendement n°1. Celui-ci n'est pas assorti d'un sous-amendement.

Amendement n°1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

S'agissant de l'amendement n° 2, je vais proposer le vote du sous-amendement proposé par le Dr ANTONINI. Il ne s'agit plus donc de créer une nouvelle commission mais de confier à la commission santé de l'Assemblée de Corse ce travail.

Qui est pour le sous-amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement n°2 ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°2 ainsi sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion ainsi sous-amendée et amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion sous-amendée et amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>10</sup>

C'est une motion importante.

Je crois que nous avons fait le tour des motions « santé » ?

**Mme Catherine RIERA**

J'ai déposé une autre motion « santé ».

**Le Président TALAMONI**

Au temps pour moi !

\* **Motion n° 2019/O2/069** déposée par Mme Catherine RIERA au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse**

**Le Président TALAMONI**

La motion N°069 va en commission. Elle a été déposée par Mme RIERA au nom du groupe Andà per Dumane, « Fonctionnement de l'oncologie au sein de l'hôpital d'Aiacciu et en Corse », donc celle-ci a été renvoyée en commission par la commission permanente.

**Mme Catherine RIERA**

Ce n'est pas ce qu'on nous a dit en revenant de la commission permanente hier, Jean-Charles ? Ce n'est pas ce que nous a dit François.

**Le Président TALAMONI**

Les services me confirment que cette motion a été renvoyée ; je n'en ai pas le souvenir personnellement, je vous le dis franchement. Je n'en avais pas le souvenir,

---

<sup>10</sup> Délibération 19/321 AC

mais le Secrétariat général me dit que cette motion a été renvoyée en commission à la demande... En fait, un élu a proposé de soumettre cette motion à la commission « santé » d'après ce que me dit Serge TOMI, et donc ça n'a pas suscité d'opposition.

**Mme Catherine RIERA**

Et cette commission « santé » peut se réunir maintenant ?....

**Le Président TALAMONI**

Ce qu'a fait la commission permanente peut être défait par l'Assemblée de Corse. Donc si nous estimons ensemble que cette motion doit être examinée aujourd'hui, nous pouvons le faire. J'interroge l'Assemblée et l'Exécutif.

Disons que l'esprit de la demande... Je répète, parce que sincèrement je n'ai pas du tout souvenir de cela, il a dû y avoir un échange un peu rapide et parfois il y a un peu de confusion qui s'installe. Donc, l'esprit aurait été de réunir la commission « santé » pendant la session de l'Assemblée, ce qui n'a pas pu être fait. On pourrait très bien décider, à titre exceptionnel – en revanche, c'est le caractère exceptionnel qui est important là-dedans –, de ne pas suivre les prescriptions de la commission permanente, mais il faut que ce soit à titre exceptionnel, très exceptionnel.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que nous examinions cette motion aujourd'hui ?

**Mme Catherine RIERA**

Président, pourquoi ne pas réunir la commission « santé », maintenant, pendant la session ?

**Le Président TALAMONI**

J'ai peur que l'on perde le quorum, mais on peut très bien...

(Brouhaha).

Une urgence... Le fonctionnement de l'oncologie, à mon avis, ça me paraît urgent de toute façon.

J'interroge Mme RIERA qui porte la motion : quelle est votre volonté ? Est-ce que vous souhaitez que cette motion soit examinée aujourd'hui ou est-ce que vous souhaitez qu'elle soit examinée par la commission « santé » ? C'est à vous de nous le dire et on prendra en compte.

**Mme Catherine RIERA**

Les deux mon général !

**Le Président TALAMONI**

Oui mais les deux aujourd'hui ?

**Mme Catherine RIERA**

Oui, tant qu'à faire ! J'entends bien que la commission santé a envie d'en débattre, donc pourquoi pas, moi je suis ouverte à ça.

**Mme Danielle ANTONINI**

On a déjà fixé la date pour la commission « santé », elle est prévue.

**Mme Catherine RIERA**

Sinon, si ce n'est pas possible, je préférerais la maintenir aujourd'hui, oui bien sûr.

**Le Président TALAMONI**

Le Dr ANTONINI a l'air de dire que ce n'est pas possible.

**Mme Danielle ANTONINI**

Non, on a déjà fixé une date pour la commission santé, donc on en débattrà à ce moment-là. Elle est prévue le 9 octobre.

**Le Président TALAMONI**

Vous débattrez autour d'une motion qui aura été adoptée. De toute façon, je ne pense qu'on s'oppose sur une motion de cette nature...

Donc, nous allons demander à Mme RIERA de présenter cette motion.

Non, nous allons d'abord voter sur l'admission de cette motion au débat.

**Mme Danielle ANTONINI**

Je pensais qu'elle était reportée et qu'elle serait présentée à la commission santé puisqu'on a déjà fixé une date, et qu'elle est prévue pour le 9 octobre.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais Mme RIERA souhaiterait que cette motion soit examinée aujourd'hui, soit en commission et en séance publique, soit en séance publique directement.

Mme RIERA ne souhaite pas que cette motion soit renvoyée.

**Mme Catherine RIERA**

C'est-à-dire, Président, elle a été déposée dans les temps, elle a été présentée en commission permanente et validée par la commission permanente pour être présentée aujourd'hui.

Donc, je ne fais que suivre...

**Le Président TALAMONI**

Attendez. Je parle sous le contrôle du Secrétariat général. Cette motion, en fait, en commission permanente a été renvoyée en commission santé. Il se trouve que cela a dû être fait dans des conditions peut-être un peu rapides et en tout cas, tout le monde ne l'a pas... Bref...

Mais ce qu'a dit la commission permanente il y a deux jours, l'Assemblée de Corse peut très bien le contredire. Et à partir du moment où Mme RIERA estime que sa motion, et sans doute à juste titre, est urgente, que l'on ne peut pas réunir la commission santé aujourd'hui, peut-être peut-on voter cette motion qui ne va pas nous opposer à mon avis, et ensuite évoquer en commission santé la façon donc de donner une suite à cette motion sur un plan plus concret.

Donc, je propose au Dr ANTONINI de maintenir la date prévue et de voter quand même aujourd'hui le principe de la motion.

Est-ce que nous sommes d'accord sur cette manière de procéder ? Il semblerait que oui.

**Mme Bianca FAZI**

Si je puis me permettre, après je m'adapte : si effectivement, Catherine, ça permet de réunir plus d'acteurs et d'avoir plus d'informations que nous n'en avons jusqu'à présent, on peut la reporter. De toute façon, le 9 octobre, c'est dans 15 jours, même pas, et cela permet peut-être d'avoir plus d'éléments.

En l'état, de toute façon, on ne va pas avancer d'une manière très rapide. On connaît la situation, elle n'est pas nouvelle et à mon avis, il vaut peut-être mieux laisser la commission voir en amont et avoir plus de résultats. C'est mon avis.

### Le Président TALAMONI

Moi, j'observe surtout le dispositif de la motion puisque les motifs, nous ne les votons pas a priori, sauf précisions contraires.

L'Assemblée de Corse, dans la motion de Mme RIERA, « **DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé :

- de se saisir dans les meilleurs délais des différentes problématiques non traitées auxquelles sont confrontés les patients et les équipes soignantes et caractéristiques du non-respect du droit fondamental d'accès aux soins pour tous, (jusque-là je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de problèmes)
- d'apporter des solutions concrètes à ces dysfonctionnements identifiés,
- d'assurer le suivi des actions correctives. »

Ca, à mon avis, franchement, on peut le voter aujourd'hui.

Ensuite, « **DEMANDE** la mise en place d'une Commission spéciale et qualifiée ». Alors, c'est là qu'on peut discuter parce qu'effectivement, nous nous retrouvons dans la même problématique que tout à l'heure, cette commission spéciale et qualifiée pourrait être la commission santé elle-même, sous réserve de l'accord de Mme RIERA comme tout à l'heure.

À ce moment-là, on voterait aujourd'hui le premier paragraphe de votre dispositif et on sous-amenderait la suite en disant que c'est la commission santé de l'Assemblée de Corse qui doit faire ce travail.

On voterait aujourd'hui donc sur le principe et sur l'interpellation de l'ARS, et donc on ne perdrait pas de temps à cet égard, et on confierait à la commission présidée par le Dr ANTONINI le reste de la démarche à court terme, avec d'ailleurs une date déjà fixée je crois.

Est-ce que nous sommes d'accord, Mme la Présidente de la commission ?

Et ensuite Bianca FAZI.

**Mme Danielle ANTONINI**

Personnellement, c'est au niveau des considérants qu'il y a pour moi des...

**Le Président TALAMONI**

Mais on ne les vote pas ! On ne vote pas les considérants.

**Mme Bianca FAZI**

Si l'on retient uniquement le principe d'une motion à venir, oui. Mais je pense qu'il faut vraiment réunir cette commission avant et avoir, effectivement, c'est ce que je viens de dire, tous les éléments et avoir une motion plus affinée, je dirais.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais cela ne nous empêche pas de voter la première partie du dispositif, nous sommes d'accord ?

**Mme Bianca FAZI**

Sur la première partie, oui. Saisir l'ARS, oui. Mais pas sur le reste, sur les considérants.

**Le Président TALAMONI**

Le reste est sous-amendé pour confier à la commission santé donc, le soin d'approfondir et de donner une suite concrète à la démarche.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Président, juste avant de voter, vous pouvez nous relire l'ensemble ?

**Le Président TALAMONI**

Nous allons voter sur la première partie du dispositif que vous avez sous les yeux. Je répète :

« L'Assemblée de Corse

DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé :

- de se saisir dans les meilleurs délais des différentes problématiques non traitées auxquelles sont confrontés les patients et les équipes soignantes et caractéristiques du non-respect du droit fondamental d'accès aux soins pour tous,
- d'apporter des solutions concrètes à ces dysfonctionnements identifiés,
- d'assurer le suivi des actions correctives. »

Les trois paragraphes suivants sont remplacés par :

« DEMANDE à la commission « santé » de l'Assemblée de Corse de se saisir de cette problématique et d'y donner toute suite concrète après approfondissement de la réflexion ».

Est-ce que cela vous va ? Ce n'est pas du Maupassant, mais bon...

Je vais donc mettre cet amendement oral aux voix, ensuite la motion aux voix. Et ensuite Dr, vous conservez la date prévue pour la réunion de votre commission.

**Mme Danielle ANTONINI**

Est-ce qu'on pourrait peut-être retirer les différentes problématiques « non traitées » ? Le terme « non traitées ».

**Le Président TALAMONI**

Vous voulez retirer le terme « non traitées » ? Parce qu'il y a des problématiques qui sont non traitées...

**Mme Catherine RIERA**

Je suis désolée, c'est ce qui justifie ma motion, c'est qu'elles sont non traitées. Si elles avaient été traitées, je ne serais pas là pour déposer la motion.

**Le Président TALAMONI**

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problématiques traitées.

**Mme Danielle ANTONINI**

Elles sont peut-être mal traitées, mais... « Non traitées », ça veut dire qu'il y a une carence.

**Mme Catherine RIERA**

Président, je vous propose de remettre en commission, c'est plus simple. Parce que là, on se prend la tête.

Moi, ce que je suis heureuse de voir, c'est qu'il y a une prise de conscience de l'ensemble des acteurs et qu'on va aller vers trouver des solutions, c'est ce qui m'intéresse, ce qui m'interpelle et c'est ce que je voulais essayer de trouver comme dispositif.

Donc, faisons cela.

**Le Président TALAMONI**

À ce stade, où nous étions tout près d'un vote qui pourrait permettre...

**Mme Catherine RIERA**

C'est un dossier qui est compliqué, très compliqué, qui fait appel à différents... Il y a des problématiques pluridimensionnelles, je dirais...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Il y a du non-dit là. Il n'y a pas que du consensus dans ce sujet.

Je te remercie de défendre la motion, mais il y a des choses que tu n'as pas encore identifiées et je le dis ici parce que je sais que Catherine est d'une honnêteté particulière, il n'y a pas que du consensus.

Moi, le premier, je vous demande de faire passer cette motion en commission, avec des gens. On va essayer de trouver un consensus général et aller vers l'essentiel.

**Le Président TALAMONI**

Il ne nous a pas échappé que s'agissant de cette question, qu'il ne peut pas y avoir de consensus sur tout.

En revanche, je crois qu'on était sur un consensus minimal dans son ambition qui était de reconnaître qu'il y avait des problématiques à traiter.

Maintenant, si Mme RIERA qui porte la motion demande elle-même que cette motion soit renvoyée en commission, je pense qu'elle devra être renvoyée en commission.

Et donc, finalement, nous en revenons à la décision de la commission permanente qui, dans sa sagesse et après avoir réalisé... Vous voyez l'intelligence collective parfois !... Après avoir réalisé toutes les subtilités de la situation, avait décidé de renvoyer la motion en commission.

**La motion est RENVOYÉE en commission.**

Donc, nous passons à la motion suivante avec votre autorisation :

\* **Motion n° 2019/E3/062** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Mesure de la pollution aux particules**

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Je vais tenter d'être le plus bref possible en disant, et je suis content parce que cette prise de parole et cette motion font écho à ce qui vient de se dire et on peut se réjouir collectivement qu'il y ait, je crois qu'elle n'est pas feinte, une réelle prise de conscience dans cet hémicycle, et en Corse de manière plus large, autour d'enjeux de santé publique puisque cette motion traite fondamentalement d'un enjeu majeur de santé publique ; à savoir, la mesure des fameuses particules.

On peut dire grosso modo, pour résumer cette motion, que les principales mesures qui sont faites jusqu'à aujourd'hui concernent les particules PM 10. Or, il y a plusieurs études qui le disent, le démontrent, et notamment la dernière de l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire), que les particules les plus impactantes pour la santé sont les particules ultrafines, les nanoparticules, ce qu'on appelle les PM 2.5 et les PM 1.

L'Association QUALITAIR, à laquelle notre collectivité participe aux différents financements et conseils d'administration, ne mesure pas de manière obligatoire ces particules-là.

Nous ce que nous disons simplement, au sujet de la santé publique : nous devons absolument, nécessairement, obligatoirement avoir des données fiables et incontestables en matière de particules ultrafines et de qualité de l'air. Il en va de la normale information à laquelle nos citoyens et nous-mêmes avons le droit.

Donc, l'Assemblée de Corse, à travers cette motion, finalement, répond aux recommandations du dernier rapport de l'ANSES qui dit de prendre en compte en priorité ces 3 indicateurs particuliers dans les politiques publiques relatives à l'air.

Donc, « L'ASSEMBLÉE DE CORSE

SOUHAITE que la Corse puisse disposer rapidement d'indicateurs pertinents et fiables notamment pour ce qui concerne la mesure des particules fines et ultrafines dont celles non mesurées jusqu'alors... ».

J'indique que je propose juste, mais je le fais par oral, M. le Président, si vous me permettez, un tout petit amendement : après « dont celles non mesurées jusqu'alors », rajouter « de manière obligatoire ».

« ... à savoir les particules ultrafines (PM 2.5, PM 1, nanoparticules) qui constituent la fraction la plus impactante pour la santé.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre toutes dispositions utiles afin d'obtenir la mise en place de ces indicateurs, en tant que polluants règlementés (puisqu'ils ne le sont pas jusqu'à aujourd'hui), notamment auprès de Qualitair Corse... »

Et j'en profite encore une fois pour saluer le travail qui est effectué. Et enfin :

« MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre toutes dispositions utiles auprès du Gouvernement afin de faire abaisser le seuil des 100 000 habitants actuellement en vigueur pour la réalisation des mesures des particules ultrafines et de faire évoluer l'information sur la qualité de l'air, jusqu'alors exprimée en Corse sous forme d'IQA (indice de qualité de l'air), vers l'indice ATMO (celui-ci concerne les villes de plus de 100 000 habitants). » ; indice ATMO qui est plus conforme et qui donne une photographie plus conforme à ce que nous pouvons attendre.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Sur cette motion, il n'y a pas d'amendements qui ont été déposés ? Un amendement déposé par Romain COLONNA lui-même à sa propre motion. Excusez-moi, j'étais sur un autre dossier...

**M. Romain COLONNA**

Voulez-vous que je le reformule ?

**Le Président TALAMONI**

SOUHAITE que la Corse puisse disposer rapidement d'indicateurs pertinents et fiables notamment pour ce qui concerne la mesure des particules fines et ultrafines dont celles non mesurées jusqu'alors... ».

**M. Romain COLONNA**

Rajouter « manière obligatoire » pour la simple et bonne raison qu'à Ajaccio et à Bastia, ces dernières semaines, certaines de ces mesures ont commencé à être réalisées. Mais c'est assez récent, ce n'est pas fait de manière obligatoire et systématique.

**Le Président TALAMONI**

Il y a donc un amendement à cette motion déposé par le porteur de la motion.

Intervention pour ? Intervention contre ? Avis du Conseil exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

Merci. L'Exécutif étant favorable, je vais mettre aux voix l'amendement...

(Brouhaha).

J'ai posé la question, personne ne s'est manifesté. Ensuite, personne ne se manifeste, donc je demande à l'Exécutif... Vous voulez intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je laisse souvent un peu la place à d'autres, c'était pour apporter un soutien et je crois que c'est toujours intéressant qu'il y ait un large consensus sur ces questions. Et je pense qu'il vaut mieux le dire et le redire tout au long de ce qu'il nous reste à faire d'ici ce soir : c'est vrai que sur ces questions de santé publique, il est important que l'on recherche des consensus les plus larges possibles et nous soutenons cette motion à 200 %.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

Bien. Nous allons voter sur l'amendement de Romain COLONNA à sa motion. Trois mots : « de manière obligatoire ».

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix la motion de Romain COLONNA amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>11</sup>**

Nous allons essayer de trouver une autre motion à faire passer :

\* **Motion n° 2019/E3/056** déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Accidentologie sur les routes de Corse**

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que Catherine COGNETTI-TURCHINI veut nous présenter sa motion ? Vous avez la parole pour ce faire.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Président.

---

<sup>11</sup> Délibération 19/322 AC

Chaque année, vous le savez, la violence routière brise plusieurs vies. Les efforts de tous sont nécessaires pour que diminue le nombre d'accidents, de blessés et de tués.

Ainsi, nous sommes tous concernés par ce combat.

Ce que je voulais dire, c'est que c'était à ce titre que je sollicitais l'action de notre collectivité, non pas pour qu'elle se substitue à l'État, mais que grâce aux différents organes qu'elle a intégrés au sein de ses services, elle soit un acteur majeur dans la prévention, à travers notamment des campagnes et les outils qu'elle a intégrés, notamment comme le CRIJ.

Car souvent, on l'a dit même ce matin, ce ne sont pas les infrastructures qui sont en cause, qui sont la source majeure des accidents mortels, c'est souvent le facteur humain.

À ce titre et au vu de tous ces considérants,

« DEMANDE à ce que la prévention routière soit renforcée, notamment avec une campagne au niveau régional qui pourrait être faite par les agents du CRIJ ».

« DEMANDE la mise en place d'une signalétique préventive adaptée à la jeunesse par le moyen de tous les panneaux routiers d'information de la CdC.

DEMANDE que les routes à fort potentiel accidentogène, lorsqu'elles font l'objet d'une rénovation, soient pensées de façon à être plus sécurisées.

DEMANDE à ce que la facilitation de l'accès aux services de secours d'urgence soit une priorité de la CdC. »

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Qui veut intervenir sur cette motion ? Un pour ? Un contre ? Personne.

Donc, avis de l'Exécutif ? Vous avez la parole.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Alors, évidemment, on se rejoint tous sur ces sujets délicats, depuis le début des motions d'ailleurs.

Juste quelques remarques :

Sur les deux premières demandes, évidemment renforcer la prévention avec une campagne au niveau régional, je pense que oui on peut bien sûr essayer avec nos différents moyens de le faire et très volontiers d'ailleurs.

La mise en place de la signalétique avec les panneaux routiers au niveau de l'informatique, évidemment aucune difficulté.

Ce qui me dérange un peu plus, ce sont les deux dernières demandes : « que les routes à fort potentiel accidentogène, lorsqu'elles font l'objet d'une rénovation, soient pensées de façon à être plus sécurisées. », c'est systématique.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

On peut l'enlever. On peut enlever les deux derniers, si vous le souhaitez.

**Mme Vanina BORROMEI**

Le fait de l'écrire me pose problème, parce que cela voudrait dire qu'au niveau du service des routes, on ne le prend pas en compte...

La dernière également, puisqu'il n'y a jamais de moment où l'accès aux routes, l'accès aux services de secours serait obstrué...

C'est surtout à ce niveau-là que ça me posait quelques difficultés.

**Le Président TALAMONI**

Donc, les amendements qui sont proposés par l'Exécutif recueillent l'adhésion de l'élue qui présente la motion.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Tout à fait.

**Mme Vanina BORROMEI**

On insiste sur la prévention dans les deux premiers, avec plaisir.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Très bien, Président.

**Le Président TALAMONI**

Donc, je répète afin qu'il n'y ait pas de confusion, nous retirons les deux derniers paragraphes du dispositif à la demande de l'Exécutif.

Je vais mettre aux voix l'amendement de l'Exécutif à la motion de Mme COGNETTI-TURCHINI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>12</sup>**

\* **Motion n° 2019/E3/060** déposée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée**

**Le Président TALAMONI**

Mattea CASALTA pour le plastique.

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Effectivement, une motion qui rejoint un peu celle de Romain COLONNA puisqu'elle est liée à l'environnement, mais pas que.

On a parlé de santé, et là-aussi il est question de santé publique puisque, comme vous le savez, malheureusement, les poissons sont souvent les victimes des matières plastiques qui sont jetées dans la mer.

Je vous fais grâce de la motion qui est en annexe, qui avait été votée et adoptée par notre assemblée au mois d'avril 2018. Il s'agit d'une motion d'importance qui avait été déposée par mon collègue Julien PAOLINI.

---

<sup>12</sup> Délibération 19/323 AC

Donc, je pense que tous les conseillers l'ont en mémoire et de toute façon, ils peuvent la relire à l'occasion.

« **VU** le livre bleu des engagements du Grenelle de la Mer du 10 juillet 2009, »

Nous sommes en 2019, il y a déjà 10 ans que ce Grenelle de la Mer a eu lieu. Il y a déjà 10 ans que nous parlons des matières plastiques, et notamment en Méditerranée qui, comme vous le savez, est une mer fermée et donc extrêmement fragilisée.

Malgré tout, 10 ans après, nous ne faisons que des constats et rien n'est fait de façon fondamentale pour enrayer ce problème.

« **CONSIDÉRANT** l'île de plastiques qui s'est constituée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse, »

Alors évidemment, « l'île plastiques », certains diront que c'est exagéré, mais c'est juste pour justement mettre en avant la gravité de la situation.

« **CONSIDÉRANT** les déclarations de Jean-Louis BORLOO, alors Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, qui disait « Les mers et les océans ont été les grands oubliés du XXème siècle. (...) Cette Planète Mer n'est pas une planète de rechange et encore moins une seconde chance. Il ne s'agit pas de reproduire sur mer les erreurs commises sur terre au cours du siècle précédent ».

Chacun appréciera. Effectivement, ce sera irréversible, comme ça l'est déjà sur terre.

Donc,

« **L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ALERTE** sur la situation d'urgence, connue de tous et pourtant ignorée par beaucoup, qui menace toujours plus la biodiversité maritime méditerranéenne, ainsi que les activités économiques maritimes notamment liées au transport ou à la pêche.

**DEMANDE** à l'État français de prendre ses responsabilités en mettant en œuvre tous les moyens possibles afin d'enrayer la pollution par les matières plastiques de la mer Méditerranée dans ses eaux territoriales, et de développer des partenariats internationaux pour les eaux relevant de la compétence d'autres États. »

Je pense qu'il est absolument nécessaire que cette question ne soit pas une question corso-corse, mais que l'État prenne ses responsabilités et que, bien sûr, d'autres pays de la Méditerranée prennent les leurs, et qu'à nous tous, nous puissions justement trouver les moyens de préserver notre Mer Méditerranée.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère Collègue. Je suis saisi d'un amendement d'Andà per Dumane ; amendement bref, mais que Jean-Charles ORSUCCI va nous présenter.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pardon, Président, mais je le ferai de façon orale parce que nous avons deux amendements.

Le premier : si ça ne vous embête pas, l'État, on en connaît qu'un seul qui travaille avec nous et qui légifère avec nous, ce n'est peut-être pas la peine de préciser que c'est l'État français.

Donc, la première demande, c'est si vous pouvez me retirer ce mot « français », ça m'irait très bien. « L'État », on a bien compris à qui vous vous adressez. C'est le premier amendement.

Deuxième amendement : c'est celui qui consiste à dire que je pense qu'au contraire il faut être rigoureux, la question de « il y a une île, pas une île », est-ce que c'est important ou pas ? Nous, on pense que c'est important. Vraisemblablement, le scientifique qui a avancé cette doctrine a tenu à préciser ces propos par la suite, et il a bien dit qu'il n'y avait pas une île « plastiques ».

Donc, nous on a mis un amendement pour demander à retirer cette notion d'île plastiques, sinon – j'anticipe, je ne sais pas s'il y aura beaucoup de oui - nous voterons, bien sûr, en espérant que ces deux amendements qui sont anodins, je pense, mais qui quand même, à mon avis, renforce cette motion.

Bien sûr, nous la soutiendrons.

### **Le Président TALAMONI**

Je vous interroge sur les deux amendements qui viennent d'être proposés.

En tant que porteur de la motion, qu'est-ce que vous pensez de ces deux amendements qui sont proposés ?

**Mme Mattea CASALTA**

Il n'y a rien d'injurieux à dire qu'il s'agit de l'État français. L'État français, l'État belge, l'État italien, l'État suédois, l'État tout court... En tout cas, effectivement, la Corse est encore française. Après ça peut plaire ou pas, mais c'est l'État français. Donc, je ne vois pas quoi que ce soit d'injurieux là-dessus.

Évidemment, on pourrait le retirer, mais pourquoi pas le garder.

Donc 1 partout !

Ensuite, pour ce qui concerne l'île, effectivement, comme je le précisais dans ma présentation, l'île ça veut tout dire et rien dire, parce que vous, vous dites « il n'y pas d'île au large de la Corse », je veux bien l'entendre. Simplement, pour vous une île c'est quoi ? Quelle superficie ? On peut très bien philosopher là-dessus.

Donc, « l'île », c'était juste, et ça a été effectivement expliqué par la personne qui en a parlé, pour que les gens, la population, les politiques, les scientifiques, ceux qui travaillent en mer, toutes ces personnes soient sensibilisées à la gravité de la situation. Et c'est uniquement pour cela que j'ai repris cette expression. Ça n'était pas pour dire qu'il y avait une île de plus en Méditerranée, c'était uniquement, et vous l'aurez compris, pour que tout le monde se rende compte que toutes ces matières plastiques finissent par s'associer, s'agglomérer et même créer un...

**Le Président TALAMONI**

Votre argumentation, nous l'avons bien intégrée. Mais si je comprends bien, vous êtes défavorable au premier amendement qui est de supprimer le mot « français », qui était une précision qui a sa légitimité, parce qu'après tout, en Méditerranée, il n'y a pas que l'État français qui est concerné, il y a l'État italien, l'État espagnol, l'État maltais... Il y en a des États. Donc, voilà.

Autre chose, le deuxième amendement, vous êtes favorable ou défavorable ? Ce n'est pas le deuxième d'ailleurs, c'est le premier : « CONSIDÉRANT l'île de plastiques qui s'est constituée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse ».

Ou « CONSIDÉRANT la véritable île de plastiques... », parce qu'en réalité...

**Mme Mattea CASALTA**

On peut peut-être modifier, mais c'était juste pour que justement que ça interroge, que ça ait un impact sur tous les esprits, surtout tous ceux qui ne se seront pas rendu compte de la gravité.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Mais est-ce qu'éventuellement vous seriez d'accord pour que l'amendement n°1 d'Andà per Dumane... L'amendement qui a une portée, parce que l'autre amendement, j'avoue, Cher collègue, que je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir... Oui, je comprends très bien ce qui sous-tend, mais concrètement, ça ne sert à rien, à mon avis.

En revanche, l'amendement n°1, « CONSIDÉRANT l'île de plastiques... », si on précise « CONSIDÉRANT la véritable île de plastiques... », c'est cela que vous voulez dire ?

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, juste deux mots.

**Le Président TALAMONI**

Je vais vous donner la parole, bien entendu, mais je voudrais d'abord savoir ce que l'élue qui porte la motion pense des deux amendements.

De l'amendement n° 1 ?

**Mme Mattea CASALTA**

L'amendement n°1, il s'agit de l'île « plastiques », je veux bien l'adapter à une autre expression, mais il faut quand même qu'on réalise la gravité de la situation. Alors, je ne sais pas de quelle manière. Maintenant, si vous trouvez une autre expression, Président, je suis d'accord.

**Le Président TALAMONI**

Simplement, « l'île plastiques » dans votre esprit, c'est une métaphore et dans l'esprit d'Andà per Dumane, en fait cela fait référence à une île de plastiques qui...

**M. François SARGENTINI**

M. le Président, je peux donner une information ?

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, je vais vous donner la parole...

**M. François SARGENTINI**

Juste pour donner une information supplémentaire.

Sur la question de l'île « plastiques ». Je comprends un peu ce que veut dire Mme CASALTA à travers sa motion, elle a raison mais elle n'a pas tout à fait raison parce qu'il n'y a pas d'île plastiques. Il n'y en a pas.

Je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Il y a effectivement beaucoup trop de plastiques aujourd'hui en Méditerranée, ça commence à poser un problème. Mais de là à dire qu'il y a une île plastiques, une île de plastiques en Méditerranée, je crois qu'on franchit une étape. Ca s'apparente plus à une fake news qu'à autre chose. Il faut dire les choses comme elles sont.

Donc, revenons à des propos qui correspondent à la réalité : il y a trop de plastiques, effectivement il faut s'en soucier, mais il n'y a pas d'île « plastiques ».

Donc, il faut adapter la motion à la réalité.

**Le Président TALAMONI**

Si je comprends bien, je ne suis pas sûr que tout cela soit fondamental concrètement. Mais on va essayer quand même de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

L'île plastiques à laquelle fait référence Jean-Charles ORSUCCI, c'est effectivement quelque chose qui a été couvert par les médias et qui correspond à une réalité. À un moment donné, on a dit "il y a une île de plastiques", effectivement, ils sont allés la voir.

Et vous, dans votre esprit, c'était une manière d'alerter l'opinion par une métaphore, nous sommes d'accord.

En revanche, l'Exécutif nous dit "cette métaphore est excessive", légèrement excessive.

Donc, il faut essayer de trouver un équilibre là-dedans.

S'agissant de l'amendement d'Andà per Dumane, pour le coup, celui-ci ne me paraît pas poser de problèmes parce qu'il y a eu à un moment donné une constatation...

(Brouhaha).

Mattea CASALTA a voulu à un moment donné alerter l'opinion à travers une image. C'est cela ? Une perspective inquiétante.

### **Mme Mattea CASALTA**

Exactement ! Je pense qu'il faut que chacun ressente l'inquiétude.

Est-ce que « une très forte densité de plastiques », ça pourrait convenir ?

M. le Président, « une très forte densité de plastiques ».

(Brouhaha).

« Une trop forte densité de plastiques ».

### **Le Président TALAMONI**

« CONSIDÉRANT cette véritable « île de plastiques » qui s'est constituée en Méditerranée...

### **Mme Mattea CASALTA**

Parce qu'à un moment, tous ces plastiques agglomérés formaient quand même quelque chose de conséquent. Après, forcément, avec les courants, ça se répand, ça s'éparpille et on le voit moins. C'est ça le problème. Ensuite, on ne les voit plus ces plastiques et on les retrouve en profondeur, et les poissons s'en nourrissent.

### **Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Et pour votre information, ce qui se voit ne représente que 2 % de ce qui ne se voit pas.

**Le Président TALAMONI**

À un moment donné, c'est vrai qu'on a parlé... Mais c'était...

**Brouhaha.**

« CONSIDERANT ce qui a pu être qualifié d'île de plastiques... », on comprend bien que ce n'est pas une île de plastiques...

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Est-ce qu'on ne peut pas mettre des guillemets tout simplement.

**Le Président TALAMONI**

Oui, bien sûr, c'est ce que nous avons écrit de façon manuscrite. « Ce qui a pu être qualifié d'« île de plastiques » ?

**Mme Mattea CASALTA**

Ça c'est parfait ! Très bien !

**Le Président TALAMONI**

Ça vous va ? Bien ! Ça valait le coup de discuter quand même une demi-heure !...

Donc, je vais mettre aux voix ce nouvel amendement que je viens d'exposer oralement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement (n°1) est adopté.**

Je mets aux voix la motion...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Et mon amendement ?

**Le Président TALAMONI**

Mais votre amendement consistait à supprimer...

(Brouhaha).

Ah, vous-voulez que votre amendement...

Si vous tenez à ce que votre amendement soit voté, il faut reprendre la procédure.

Il faut voter ma proposition comme un sous-amendement, ensuite voter votre amendement et ensuite voter la motion.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je parlais de « l'État français ».

**Le Président TALAMONI**

Ah, vous me rassurez. Cet amendement, en ce qui me concerne, je propose qu'il soit rejeté... Allons dans le même sens que Mattea CASALTA qui porte la motion, je pense que cet amendement vise à pointer quelque chose qui est hors sujet en fait, tout simplement.

En revanche, vous avez parfaitement le droit de demander à ce qu'il soit mis aux voix.

On considère que l'amendement n° 1 a été voté.

Sur l'amendement n° 2, « l'État français » ou « l'État » tout court, Mattea CASALTA propose que cet amendement ne soit pas voté. C'est aussi mon sentiment à titre personnel.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement (n° 2) est rejeté.**

(Contre : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « PNC » ; Pour : « Andà per dumane » + « Per l'Avvene » + « La Corse dans la République »)

(Brouhaha).

Je mets aux voix la motion de Mattea CASALTA amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion amendée est ADOPTÉE.**<sup>13</sup>

Abstention : « La Corse dans la République »

Je vais vous présenter un petit rapport, je pense que ça ira très vite.

Ensuite, je vais demander à Mattea CASALTA, puisqu'elle est dans l'ambiance, de venir me remplacer.

**RAPORTU DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 285 : Cunvenzione di partenariatu trà l'Assemblea di Corsica è u cungrèssu di Nova Caledonia**

\* **Rapport n° 285** : Convention de partenariat entre l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie

**Le Président TALAMONI**

Après un certain nombre de discussions avec le congrès de la Nouvelle-Calédonie et son président, Rock WAMYTAN, il s'agit de développer des relations de coopération interparlementaire ; ce que nous faisons actuellement, notamment avec nos amis sardes.

Il y a eu après les élections sardes, un temps d'inactivité de notre conseil permanent corso-sarde, mais ces activités vont reprendre, puisqu'il y eu, vous le savez, des élections qui ont conduit à un changement de président.

Donc, je vous disais, avant de fermer la parenthèse, que ces relations au sein du conseil corso-sarde vont reprendre.

Les perspectives de travail avec le congrès de Nouvelle-Calédonie, finalement, vont tourner autour de deux questions essentielles : l'éducation et la culture d'une part, et d'autre part, l'urgence climatique et écologique.

---

<sup>13</sup> Délibération 19/324 AC

Pour être plus précis s'agissant de ces perspectives communes, il s'agira de mettre en œuvre des politiques publiques relocalisant la production, favorisant les circuits courts, amenant nos peuples à la souveraineté alimentaire et à l'indépendance énergétique sans énergies fossiles à brève échéance.

Il s'agira également de la conception d'un développement non anthropocentré, reconnaissant les droits de la nature et de la biodiversité.

Donc, il s'agira par ailleurs de transmettre nos langues propres comme des outils de communication aux générations futures dans un souci d'interculturalité.

Pour résumer le propos, il s'agira de coopération et de diplomatie territoriale, là aussi comme avec les Sardes, ce que je disais à l'instant.

Alors, vous avez sous les yeux l'objet de la convention. Les moyens ont été modifiés, vous avez toute une série d'amendements, vous les avez sous les yeux, des amendements que je vais proposer à mon propre rapport, après des travaux de mon cabinet de ces dernières heures en lien avec le cabinet du Conseil exécutif. Donc un certain nombre de mots ont été changés, ils ne changent pas la philosophie générale de la démarche, vous les avez également sous les yeux. Vous avez également en annexe les sujets, les domaines prioritaires non exhaustifs qui seront traités le plus rapidement possible dans le cadre de cette coopération et de cette diplomatie parlementaire.

Les amendements, je ne vais pas les reprendre un par un, ceux que ça intéressent particulièrement pourront s'y pencher, c'est vraiment une question de mots. Il est précisé notamment qu'on privilégiera pour des raisons d'économies budgétaires, les relations par visioconférence, alors il est écrit par mail, je préférerai qu'il soit dit par courriel, puisque le rapport est écrit en français.

Pour le reste, je vous demande de vous reporter à la liste des amendements que vous avez. En fait, c'est un même amendement, l'amendement n° 1 avec toute une quantité de mots qui sont changés.

Encore une fois, ces amendements ne sont pas significatifs s'agissant de la philosophie générale et de l'économie générale du rapport. Je pense simplement qu'il est intéressant, puisque nous en avons l'occasion, de faire avec nos amis de Nouvelle-Calédonie ce que nous faisons avec nos amis Sardes, à savoir essayer d'améliorer nos politiques respectives à travers les expériences différentes que nous avons et par un échange de bonnes pratiques.

Voilà en quoi consiste ce rapport. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, donc vous avez la parole, cher collègue.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président. Je vois que vous vous efforcez à nous dire que c'est d'une banalité absolue, alors je ne vous cache pas que pour moi et pour notre groupe, pas du tout. La Nouvelle-Calédonie, ce n'est pas la Sardaigne, aujourd'hui que l'on puisse avec nos voisins méditerranéens..., c'est plus jolie peut-être, mais ça c'est assez subjectif, aujourd'hui, qu'un effort important soit entrepris en direction de nos voisins Méditerranée dans la construction européenne nous paraît être une réflexion fondamentale plus que nécessaire, les îles sœurs, une euro région, tous ces concepts, nous sommes prêts à les défendre avec vous, à avancer, nous avons toujours été, je crois, loyaux dans ce travail-là et nous continuerons à l'être.

Vous nous présentez cet accord et cette discussion comme une simple formalité, moi j'aimerais quand même relire, un petit peu, juste un point, je ne vais pas être très long : annexe, on écrit : « dans le cadre de la présente convention de partenariat, l'Assemblée de Corse et le congrès de la Nouvelle-Calédonie conviennent de la réalisation d'actions et de projets dans les domaines prioritaires et non exhaustifs suivants - et on commence - : la construction d'une société prospère, juste et solidaire, - et puis le hasard tout à fait anodin - : la reconnaissance du droit à l'autodétermination des nations sans Etat, Président moi je respecte...

**Le Président TALAMONI**

Ça c'est l'ONU qui le dit.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, oui ! Moi, je respecte vos choix politiques, vos engagements, votre volonté mais la position de notre groupe vis-à-vis aujourd'hui de cette relation, des aspirations que vous pouvez avoir en commun avec une partie de l'île de Nouvelle-Calédonie, nous la respectons, mais vous n'allez pas être surpris, nous n'allons pas nous inscrire dans cette démarche-là. Nous n'allons pas nous y inscrire, premièrement, parce que nous ne nous reconnaissons pas dans cette démarche-là et secundo parce que, c'est vrai, ça paraît anodin, mais bon..., je reconnais il est encore très cher le billet entre Santa-Térésa et Bonifacio, mais j'avoue, je suspecte les relations entre la Corse et la Calédonie comme engendrant un coût légèrement plus important.

Donc, notre groupe à la fois pour des raisons politiques et à la fois pour des questions de budget, parce que nous pensons aujourd'hui qu'il est plus important de consacrer le budget de la Corse à d'autres missions, à d'autres ambitions, nous allons voter contre ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Bien entendu, c'est votre droit le plus strict de préférer que la Corse entretienne des relations avec un territoire italien qu'avec un territoire qui est encore dans le cadre de la République française... Non ! C'est une plaisanterie ! Mais simplement pour dire que s'agissant, et là c'est plus sérieux, s'agissant des conséquences financières de ce partenariat, ces conséquences financières seront minimales, d'autant que nous avons pris le soin de préciser que seront privilégiées des relations par visio-conférence et par courriel.

Donc, je crois que ça n'est pas ce qui ruintera la Corse. En revanche, d'avoir des liens avec d'autres territoires, j'espère demain d'autres que la Sardaigne et la Nouvelle-Calédonie...

(Brouhaha).

Voilà, je tenais surtout à vous rassurer sur l'aspect matériel et financier, parce que, bien entendu, nous sommes extrêmement soucieux d'économiser les deniers publics, ce que nous avons d'ailleurs montré, je crois, à travers les différents budgets que nous avons présentés devant cette Assemblée.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole, nous ne sommes pas dans le cadre d'une motion, donc s'il y a des groupes qui veulent intervenir, ils peuvent le faire.

### **M. Pierre POLI**

Président, juste pour préciser que le SIS 2A entretient des relations avec la Nouvelle-Calédonie, nous avons reçu pas plus tard qu'il y a plusieurs mois un pompier de Nouvelle-Calédonie, qui s'est formé pendant 3 mois chez nous et nous avons passé une convention de partenariat pour tout ce qui est véhicules réformés que nous envoyons en Nouvelle-Calédonie. Bien sûr le transport est aux frais de la Nouvelle-Calédonie, mais on aide ces gens qui sont dans le besoin, parce qu'ils sont toujours, je dirai, dans certaines régions de la Nouvelle-Calédonie, ce sont les communaux qui s'occupent des feux et des incendies et ils sont souvent dépourvus de véhicules et de matériel. Donc, nous avons mis en place une convention avec la Nouvelle-Calédonie. Voilà.

### **Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire qu'à certains égards nous sommes en avance sur eux, mais à certains égards ils sont beaucoup en avance sur nous.

Donc nous allons donner la parole à qui la demande ? Plus personne ne prend la parole. Alors l'Exécutif, peut-être.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Simplement Président, nous sommes bien entendu favorables, un certain nombre d'amendements ont été apportés.

Sur le principe, je ne vois pas ce qui peut heurter le fait que nous ayons des relations avec des territoires qui sont ultramarins, nous avons vocation en Corse, je crois, étant une île, à avoir des relations à peu près avec tout le monde, le pourtour méditerranéen bien sûr, mais il faut aller beaucoup plus loin parce qu'on a, qu'on le veuille ou non, des histoires communes, en tout cas on partage beaucoup de choses et puis on partage aussi des expériences qui sont des expériences contemporaines et qu'ils faut sans doute conforter.

Donc, nous y sommes extrêmement favorables.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement global, donc avec un certain nombre de modifications de forme et ensuite le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1, présenté par le Président de l'Assemblée de Corse, est adopté.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE.<sup>14</sup>**

Contre : Andà per dumane, Per l'Avvene.

---

<sup>14</sup> Délibération 19/325 AC

Abstentions : La Corse dans la République.

Je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir prendre ma place pour la suite et la fin rapide j'espère, de l'ordre du jour.

**M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va continuer avec les motions.

## MUZIONE / MOTIONS

\* **Motion n° 2019/E3/057** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **production et gestion des déchets papiers en Corse.**

La parole est à M. Antoine POLI pour présenter sa motion.

**M. Antoine POLI**

Merci Président. Le but de la motion était de faire un peu comme on avait fait, je vous la présente oralement, sans entrer dans les détails de la motion, c'était donc de faire un peu comme on avait fait avec les sacs-cabas, c'est-à-dire d'essayer qu'en Corse on diminue la production de papier, inciter l'ensemble des collectivités à imprimer en recto-verso, en premier lieu l'Assemblée de Corse, parce qu'on voit que tous les documents que nous avons ne sont pas imprimés en recto-verso, même si ça peut paraître être un détail, mais je pense que dans l'état d'esprit, avec la crise que nous avons sur les déchets, de continuer à imprimer l'ensemble de ces documents, qu'ils ne soient pas imprimés en recto-verso, je pense qu'on ne montre pas le bon exemple.

Ensuite, au niveau de la Collectivité, c'est vrai que nous avons tous un iPad, et je me demande s'il est nécessaire qu'à chaque session, qu'on nous remette l'ensemble de ces documents, est-ce que l'on ne pourrait pas les recevoir par mail ? C'est une observation, je me dis que c'est vrai que l'ensemble des Conseillers s'en vont, pour la plupart, et laissent ces documents. Et, ça serait peut-être même mieux que nous puissions les avoir en format numérique.

Ensuite, on sollicitait l'office de l'environnement pour qu'il puisse passer des conventions avec l'ensemble des collectivités, également avec les services de l'Etat pour pouvoir mettre en place cette manière, parce que le meilleur déchet c'est celui

qui n'est pas produit et également d'inciter l'ensemble des collectivités, l'ensemble des organismes d'imprimer en recto-verso.

Voilà, je vous ai fait un peu le résumé de l'état d'esprit de cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. Avis de l'Exécutif.

**M. François SARGENTINI**

Favorable bien sûr, la motion que présente M. POLI va dans le sens du travail qui est en cours et nous intégrerons bien sûr la motion.

**M. Antoine POLI**

Merci Président, et on espère qu'on pourra montrer l'exemple à la Collectivité de Corse.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va mettre cette motion aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTEE à l'unanimité.<sup>15</sup>**

On va passer à la motion suivante. Petr'Antone TOMASI voulez-vous nous présenter votre motion fusionnée avec celle du Président TALAMONI ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Si vous voulez-bien faire passer une autre motion le temps que je remette de l'ordre dans le recueil.

**M. Hyacinthe VANNI**

Le mieux c'est que l'on demande : qui est prêt pour présenter sa motion ?

Mme COGNETTI, est-ce que vous êtes prête ? Non. M. Pierre POLI, vous êtes prêts ? Je vous en prie.

---

<sup>15</sup> Délibération 19/326 AC

\* **Motion n° 2019/O2/073** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **lutte contre le harcèlement scolaire.**

**M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président. Le Président TALAMONI avait demandé à ce que l'on soit assez rapide.

Sur un problème très grave aujourd'hui, qui impact la Corse dans beaucoup d'écoles, et quand je dis dans beaucoup d'écoles, ça va de la maternelle à l'université, c'est la lutte contre le harcèlement scolaire.

Donc, je vais passer directement aux considérants :

« CONSIDERANT la Recommandation sur l'éducation contre la violence à l'école de 2011 ; adoptée par l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, et attirant l'attention sur la nécessité d'améliorer la conception des politiques relatives à l'éducation contre la violence à l'école,

CONSIDERANT selon les données 2018 du Ministère de l'éducation, qu'en France, quelques 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire,

CONSIDERANT qu'en France, en 2019, 22 % des jeunes de 16 à 25 ans, ont déjà été victimes de cyber-harcèlement sur les réseaux sociaux,

CONSIDERANT que le harcèlement subi à l'école est souvent cause d'absentéisme et de décrochage scolaire,

CONSIDERANT que les élèves souffrant de harcèlement sévère, ont 4 fois plus de risques de faire une tentative de suicide,

CONSIDERANT que la Corse n'est malheureusement pas épargnée par ce phénomène sociétal de harcèlement scolaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à la Collectivité de Corse, en concertation avec tous les autres acteurs du territoire, de renforcer ses actions de lutte contre le harcèlement scolaire, en vue d'obtenir des résultats significatifs permettant d'éviter des situations pouvant mener à des catastrophes dans notre jeunesse ».

Je tenais à préciser que l'Assemblea di a Giuventù avait porté une motion en février 2019. Merci, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions contre ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Si j'ai bien compris ce que m'a expliqué le Président TALAMONI tout à l'heure, pour et donc on veut dire qu'on va soutenir cette motion qui va évidemment dans le bon sens et on sait que malheureusement notre territoire n'est pas épargné par ce type de violence.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ? Avis favorable. Donc, on met aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>16</sup>**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2019/E2/046** déposée par MM. Jean-Martin MONDOLONI et Francis GUIDICI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **dispositif d'accompagnement des communes instituant une aide à a mobilité pour le maintien ou l'encouragement à l'installation de résidents permanents.**

Vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Antisanti a pris des dispositions pour mettre en place un dispositif d'aides qui encourage le maintien et l'installation de population permanente.

Donc, nous ce qu'on souhaiterait très clairement, c'est de pouvoir non seulement accompagner ce dispositif, le généraliser et donc on demande au Conseil exécutif de proposer un taux d'intervention qui correspondrait à ce que la Collectivité elle-même reverse aujourd'hui à la commune, sachant que l'idée est de travailler hors guide des aides parce que pour le moment qu'est-ce qui se passe ? La commune prend une disposition, elle le fait sur son propre compte en puisant sur l'aide aux communes.

---

<sup>16</sup> Délibération 19/327 AC

Donc, l'idée c'est que vous avez des gens qui font le choix de s'installer à des distances relativement éloignées de leur lieu de travail, mais qui font un choix presque militant. Donc, pour dépasser ce choix militant, l'idée est que notre Collectivité puisse les accompagner.

Voilà en gros, sans rentrer dans une lecture pesante à cette heure-là, et des considérants et du corps de texte, l'esprit de la proposition qui vous est soumise.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, est-ce qu'il y a des interventions contre ? Pour ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors il y a un amendement normalement, j'espère qui est arrivé au Secrétariat général, concernant cette motion. Je peux déjà un peu le préciser, dans le pire des cas je le ferai oralement, cet amendement change radicalement, je pense que l'auteur ne sera donc pas favorable à notre amendement, parce qu'il change fondamentalement l'esprit.

Nous, grosso modo, je l'explique quand même, nous demandons non pas à ce que l'on aide, je dirai, la personne lambda à obtenir un chèque pour pouvoir se déplacer, aller travailler ailleurs, nous nous demandons à ce que la Collectivité de Corse s'engage dans la mise en place de transports en commun avec que les mairies, pour que l'on puisse avoir un déplacement collectif, s'inscrivant dans une politique de développement durable et propre.

Je pense que c'est vers cela qu'il faut aller. Evidemment, ça change l'esprit, mais nous en tout cas, si du denier public doit être mis en place pour une politique de transport, nous nous pensons que c'est vers ce type-là qu'il faut aujourd'hui aller, pas individuel.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui ? Pour ou contre ?

**M. François BENEDETTI**

« Oui mais », je dirai, parce que moi-même sur ma commune j'ai délibéré, on a fait une délibération pour, dans l'attente du fonds social de solidarité qui va être financé essentiellement par le mécénat et pas par l'argent public, dans l'attente j'avais proposé à mon conseil municipal de mettre en place une indemnisation pour les personnes qui sont loin de leur lieu de travail. Et, cette délibération a été rejetée

par le contrôle de légalité. Je ne demandais pas d'intervention de la Collectivité de Corse, c'est uniquement sur les fonds propres de la commune.

J'avais ajouté dans cette délibération, pour les personnes qui ne travaillaient pas à l'extérieur mais qui avaient besoin d'un déplacement gratuit, de mettre en place une navette, qui existe d'ailleurs sur ma commune, gracieusement à la disposition des personnes qui voulaient descendre à la plaine, voir le médecin ou aller faire des courses.

Ça m'a été rejeté aussi par le contrôle de légalité.

Donc moi, je trouve que l'argent public donné à une commune avec ici une prévision autour de 20 000 €, ça me paraît considérable, je pense qu'il faut attendre que ce fonds de solidarité que l'on a voté à l'unanimité dans cette Assemblée, soit mis en place. Et, à ce moment-là, l'attribution de l'indemnité se fera de manière beaucoup plus objective, sans esprit, je dirai, clientéliste qui pourrait être suspecté à un moment donné. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui Julien et après Jean-Martin.

**M. Julien PAOLINI**

Sur ce dossier-là, bien entendu que sur le principe d'une aide à la mobilité pour favoriser l'installation de résidents dans les communes de l'intérieur, dans le fonds on peut n'y être que favorables.

En revanche, le dispositif tel qu'il est proposé dans la motion, présente des lacunes, en tout cas serait à affiner. Je prends un exemple, dans la motion il est précisé que pour la commune d'Antisanti, c'est estimé à peu près à 20 000 €, si on imagine une généralisation du dispositif à un nombre important de communes, le budget peu vite d'élever à 5, 6 voire 7 M€ par an, ce qui est le volume, à peu près, de l'aide au logement aux primo-accédants dont on a parlé précédemment.

Donc, en termes de priorisation des actions, c'est à étudier finement parce que ça aurait un impact considérable. D'autant que j'ai pu échanger avec le maire d'Antisanti sur ce dispositif, et je ne pense pas trahir sa pensée, qui me disait que justement il avait proposé ce dispositif parce qu'il avait déjà investi fortement sur sa commune sur les logements à loyers encadrés ou pour l'accession à la propriété, et que du coup, il n'avait pas de besoin, puisqu'il avait déjà créé 20 logements sur la

commune, d'en créer davantage et qu'il avait les fonds nécessaires pour pouvoir développer ce dispositif.

Et enfin, un autre critère, à mon avis, qui manque tel que c'est proposé, c'est les conditions d'obtention de l'aide. Aujourd'hui on peut avoir des personnes qui vivent et travaillent sur la commune, des artisans par exemple, des agriculteurs, qui vivent et exercent leurs activités sur la commune, qui ont des faibles revenus et qui ne seraient pas éligibles à cette aide. Inversement, on peut avoir des cadres supérieurs, qui gagneraient très bien leur vie, mais qui ont décidé, et c'est très bien, de vivre dans leur village et qui pourraient en bénéficier. Donc, ça crée quand même une rupture d'égalité, à mon sens, entre les citoyens.

Et donc, on revient sur la problématique de la typologie des communes et de la définition des aides et de la priorisation de l'action publique pour la revitalisation de l'intérieur.

Donc, au nom du groupe on a un avis plutôt défavorable sur la motion, en tout cas telle qu'elle est présentée, même si le fond, bien entendu, est à creuser et on ne peut qu'adhérer au principe général de la motion.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, donc je donne la parole à Jean-Martin et après l'Exécutif.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'entends, tout le monde est d'accord mais personne ne va voter. Que l'objectif louable de tendre vers une logique de développement durable et que demain on ait soit des vélos électriques, soit des tramways qui ne consomment pas d'hydrocarbure pour nous rendre de notre travail à notre résidence, soit posé, moi je veux bien. Cet objectif-là, c'est l'air du temps, c'est le sens de l'histoire et bientôt ça deviendra une obligation. Ça c'est l'objectif.

Dans l'attente, quand vous avez fait le choix d'habiter à Antisanti, et que vous travaillez à Bastia, quand vous faites le choix de travailler à Corte et d'habiter Bustaniccu ou un peu plus loin, tout cela a un coût de façon pragmatique, et l'idée vraiment simple au départ, c'est que dans l'attente d'atteindre cet objectif, dans l'attente que le fonds de solidarité, un : se mette en œuvre, deux : s'organise, trois : soit reconnu juridiquement, quatre : soit locataire des fonds et cinq : pour qu'on puisse mandater les intéressés, je pense qu'il va se passer un certain temps. C'est toute l'histoire des transitions dont on vous parle ici.

Dans ces transitions, il y a de gens qui attendent, il y a des gens qui travaillent et je pense que le signal que l'on aurait pu envoyer, j'ai presque tendance à cette heure à parler à l'imparfait ou au conditionnel, un espèce de conditionnel de renoncement, je pense qu'on aurait pu envoyer un signal qui à la fois soit dans la concorde de ce que vous avez tous exprimé en termes d'objectifs louables et de prise en compte de difficultés aujourd'hui prégnantes et celui qui est posé dans le texte et qui fonctionne déjà par ailleurs, parce qu'il fonctionne, sauf que pour l'heure c'est à la charge des communes. Et l'idée, c'était que notre Collectivité puisse prendre sa part, toute sa part, rien que sa part.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Avis défavorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce que la motion est maintenue ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce que l'amendement de Jean-Charles est toujours d'actualité ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, moi je le mets aux voix. Alors, à l'inverse, je ne connais pas la position de la majorité sur mon amendement, ce qui va peut-être poser un problème d'ailleurs, parce qu'il est fort possible que la majorité se reconnaisse dans l'amendement que j'ai déposé, je m'excuse, parce que si j'ai entendu votre discours en commission, je ne vois pas de rupture avec le schéma que vous voulez mettre en place, avec l'idée que vous voulez mettre en place.

Donc, je me permets de vous faire la remarque.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est bien pour ça que j'ai posé la question, et je reviens vers l'Exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Est-ce que M. ORSUCCI peut reformuler son amendement ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Oui, parce que je l'ai maintenant sous les yeux et au moins il va être clair.

Je supprime la totalité de ce qu'a écrit donc Jean-Martin, pour vous proposer la chose suivante : « décide que la Collectivité de Corse accompagnera dans l'ingénierie ou le financement l'ensemble des communes qui souhaiteraient mettre en place un dispositif de transports en commun, lequel devra s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire ».

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Evidemment, ce n'est plus un amendement, c'est un amendement de substitution, mais ce n'est pas le problème.

Simplement, pour que l'on soit tous en cohérence, et pour faire référence à ce que disait notre ami Fanfan, le moment venu, à ce moment-là, à ce jeu-là, en termes d'objectifs, si on veut vraiment être en continuité par rapport à ce qui se dit aujourd'hui, lorsque le fonds de solidarité sera en place, à ce moment-là, il ne sera pas question de financer des déplacements automobiles et de financer en gros des hydrocarbures. Il faudra à ce moment-là qu'on se fixe les mêmes objectifs, il faudra dire aux gens qui vont servir de mécènes au titre du fonds de solidarité, dont la plupart sont des distributeurs de carburants, messieurs, vous contribuez à un fonds de solidarité, mais nous on va financer des tramways électriques. Je le dis pour prendre date.

**M. Hyacinthe VANNI**

Attendez, c'est un pour, un contre, on ne va pas faire des débats...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai oublié de dire que j'étais contre, M. le Président.

**M. François BENEDETTI**

La notion qui est mise ici, c'est : délivrer sans condition de ressources, déjà il faudrait savoir si l'indemnité est imposable ou pas. Si l'indemnité est imposable, cette notion de ressources importe peu puisqu'à la limite les gens qui ont des revenus importants seront imposés en conséquence. Par contre, si ce n'est pas imposable, à ce moment-là, ne doit en bénéficier que certaines catégories de gens, pas tout le monde. C'est important.

**M. Hyacinthe VANNI**

A ce stade, l'amendement de Jean-Charles qui viendrait quand même dénaturer la motion, donc je demande dans un premier temps à l'Exécutif l'avis sur l'amendement et dans un deuxième à Jean-Charles, s'il maintient toujours sa motion.

**M. Jean BIANCUCCI**

Cet amendement exprime deux préoccupations, d'abord que la Collectivité de Corse accompagne par l'ingénierie l'ensemble des communes, c'est ce qui est prévu, notamment celles qui ont besoin d'ingénierie.

Deuxième chose : concernant le financement de l'ensemble des communes, pour rapporter souvent sur le budget et sur la matière financière, je serai quand même assez prudent parce que si l'on dit : l'ensemble des communes qu'il faut financer sur les transports en commun, l'impact budgétaire serait énorme.

Alors, je ne veux retenir dans l'amendement ORSUCCI que le principe, si l'on est sur le principe, à ce moment-là, on peut valider, mais si on rentre directement dans l'opérationnalité... Voilà !

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je suis l'avis de l'Exécutif, on est bien d'accord, il n'y a pas de malhonnêteté intellectuelle entre nous, c'est sur le principe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je vais mettre aux voix l'amendement de Jean-Charles ORSUCCI sur la motion de Jean-Martin.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Juste une précision, désormais nous votons donc sur la motion de Jean-Charles, je le dis pour mes collègues, nous ne votons plus sur notre motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est pour ça que j'ai demandé à deux reprises si vous la retirez.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

A cette heure-ci, les subtilités....

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vais mettre aux voix la motion, ainsi amendée...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un pour, un contre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Tornu, un pour, un contre. Un pour, un contre sur quoi ? On a débattu un pour, un contre sur la motion, on a débattu un pour, un contre sur l'amendement, donc maintenant on vote.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, mais nous on est pour l'idée, c'est là que ça devient subtile l'affaire, on ne peut pas être contre l'idée de tendre vers des logiques de développement durable ; donc nous on est pour cette idée-là, on votera pour cet amendement de substitution qui vient, non pas en tant qu'amendement de substitution, mais qui vient aujourd'hui fixer des principes et des objectifs, on n'est pas contre ces objectifs.

Donc paradoxalement, nous allons voter pour ces objectifs, mais on regrette que vous ayez voté contre de fait l'objectif réaliste et à court terme que nous nous étions fixé.

**M. Hyacinthe VANNI**

On n'a pas encore voté, pour le moment on a voté l'amendement de Jean-Charles à la motion de Jean-Martin qui, pour le coup, la motion de Jean-Martin n'est plus la motion de Jean-Martin, mais la motion de Jean-Charles.

Donc on va mettre aux voix la motion de Jean-Martin MONDOLONI, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>17</sup>

Contre : Per l'Avvene.

Abstention : La Corse dans la République.

On passe à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E3/067** (fusion de la motion n° 2019/E2/054 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et de la motion n° 2019/E3/065 déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe «Corse Libera ») : **demande de non-ratification du CETA.**

Vous avez la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. Donc, c'est la motion n° 67 qui est pour l'heure intitulée : demande de non-ratification du CETA, mais en réalité c'est une motion qui fusionne deux textes déposés antérieurement, un relatif au CETA et l'autre relatif au MERCOSUR.

Donc, c'est une proposition d'expression de l'Assemblée de Corse qui fait suite à un certain nombre de votes pris par notre Assemblée par le passé, relatifs à d'autres traités qui partagent la même philosophie que le CETA et que le MERCOSUR, d'abord le TAFTA, TAFTA-TISA, un premier vote sur le CETA en 2016.

Ces votes ayant été motivés par un certain nombre de principes, d'abord une opposition à des traités internationaux qui confirment le primat donné à la rentabilité

---

<sup>17</sup> Délibération 19/328 AC

économique au mépris de la préservation de l'environnement, du climat, de la justice sociale et du respect de l'identité des peuples.

Des traités qui mettent en péril les mesures de certification et nos modèles agricoles, des traités qui ne prévoient pas de veto climatique ainsi que cela avait été initialement annoncé, des traités qui ont pour effet d'augmenter considérablement l'émission de gaz à effet de serre qui ont pour but de supprimer la quasi-totalité des droits de douanes, des traités qui, de notre point de vue, vont à la fois alimenter un modèle de société que nous ne partageons pas et induire une concurrence déloyale vis-à-vis de l'économie de production et singulièrement vis-à-vis de l'économie de production agricole.

Nous vous proposons donc de manifester notre désapprobation à l'égard de ces traités internationaux, de la place qui est la nôtre à un moment charnière où ceux-ci sont en cours d'examen à des décrets divers, devant les Parlements nationaux et devant les instances supra étatiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

**Mme Catherine RIERA**

Président, nous avons envie d'exprimer une position assez mitigée au sein de notre groupe puisque on est partagés. Donc, nous allons voter différemment au sein du groupe, 3 pour et 3 contre.

En ce qui me concerne, je vais porter la parole de ceux qui sont pour voter avec vous sur cette motion parce qu'effectivement on considère que ce traité présente des zones d'ombre en matière sanitaire, en matière environnementale, en matière alimentaire.

Donc, on est effectivement favorable à cette motion, mais Jean-Charles va vous dire que lui votera contre, je crois.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je ne prendrai pas part au vote, non-participation.

**Mme Catherine RIERA**

Donc, vous aurez un vote partagé du groupe.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non, avis de l'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

On met aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation.

**La motion est ADOPTÉE.**<sup>18</sup>

On va passer à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E2/055** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per dumane » : **revalorisation indemnité compensatoire pour frais de transport.**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors de mémoire, j'ai envie de vous dire, l'objectif de cette motion c'est d'interpeller le gouvernement sur la prime de transport et sur son montant en estimant qu'aujourd'hui il est nécessaire, au regard des questions de pouvoir d'achat et de précarité que nous connaissons en Corse, c'est de permettre aux fonctionnaires qui en bénéficient, d'avoir un avantage parce que nous savons aujourd'hui, au regard de ce qui se passe au niveau carburant, au niveau du coût des transports, même si un travail a été effectué, qu'on a salué hier, pour améliorer le pouvoir d'achat des insulaires, je pense qu'il nous faut interpeller le gouvernement sur cette question. Ce seront les marqueurs de gauche de notre groupe qui insistent sur ce point.

Et, toujours dans cet état d'esprit, même si là-aussi ça a fait l'objet de discussions en interne, parce que pour les raisons que vous avez identifiées, je crois que l'on n'est pas les seuls à avoir des courants différents au niveau de l'appréciation économique, nous pensons qu'il faut aujourd'hui étendre cette prime des transports à l'ensemble des salariés insulaires et, c'est vrai, avec une conséquence directe pour les entreprises.

---

<sup>18</sup> Délibération 19/329 AC

Alors, là-aussi, quand même on pense que le Président de l'Exécutif peut être mandaté par notre Assemblée, pour discuter avec le gouvernement, pour savoir s'il n'y a pas peut-être dans le cadre de l'extension de cette prime de transport aux salariés du privé, des discussions à avoir avec le patronat insulaire, peut-être un système de compensation, dans le cadre de notre réflexion globale sur la fiscalité.

En attendant, je schématise donc je synthétise mon propos, revalorisation de l'actuelle prime de transport à l'ensemble des fonctionnaires de cette île et mise en place de cette prime de transport pour l'ensemble des salariés du privé. Et, je pense que la réflexion peut même être poussée jusqu'à la question des retraités.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Pour ? Je pense que l'on est tous pour. Donc, l'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>19</sup>**

Merci, motion suivante :

\* **Motion n° 2019/E2/048** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **grand port de Bastia.**

Si Jean-Charles veut continuer.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Alors, on demandait au Président de l'Exécutif de s'expliquer par rapport à l'annonce de l'abandon du projet de la Carbonite, parce qu'il n'y avait pas eu de débat ici, devant cette instance. On demandait au Président de l'Exécutif de présenter un rapport étayant l'état du projet évoqué, on a déjà évoqué ça ici, au

---

<sup>19</sup> Délibération 19/330 AC

Président de l'Exécutif de s'associer à la représentation démocratique, c'est-à-dire à nous, au travers de l'ensemble des groupes, pour réfléchir sur l'avenir du port de Bastia.

Je crois que des éléments ont été donnés, mais on laisse cette motion parce qu'on pense, malgré tout, que nous devons être totalement associés aux décisions qui concernent l'avenir de Bastia, même si, je crois que les prochaines municipales vont aussi guider, peut-être, notre Assemblée dans les choix à faire puisqu'il va y avoir une élection démocratique et que les différents candidats vont pouvoir se positionner sur le sujet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, je n'ai pas relus la motion, je pensais qu'elle était devenue sans objet, j'ai envie de vous dire que c'est le cas.

Donc, je suis plutôt contre la motion étant précisé qu'il me semble avoir donné toutes les garanties nécessaires et que je les réaffirme aujourd'hui, en tant que de besoin, concernant notamment le caractère transparent de la procédure en cours et la volonté d'associer à chaque pas, notamment et principalement, bien sûr l'Assemblée de Corse, mais également un comité qui est large et qui d'ailleurs va se réunir au début du mois d'octobre, je ne sais plus la date exacte.

Donc, si elle est maintenue, je suis contre.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ecoutez, je ne suis pas toujours avec particulièrement d'assiduité tout ce que l'on fait, les cohérences de ce que l'on fait, c'est vrai que l'explication avait été donnée.

Moi je pense tout simplement qu'à partir du moment où on avait déposé cette motion, je vais vous dire vraiment ce que j'en pense, on aurait dû lui donner son caractère prioritaire et me laisser la présenter devant l'Assemblée et l'expliquer.

Mais c'est vrai qu'à partir du moment où le Président est venu, a présenté un rapport, etc., aujourd'hui je partage, par honnêteté intellectuelle, les propos du Président, elle n'a plus d'objet et je la retire.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. La motion de Jean-Jacques LUCCHINI, n° 050, est reportée au mois d'octobre. Donc, on passe à la motion suivante.

\* **Motion n° 2019/E3/063** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **mise en œuvre de solution hydrogène dans le cadre de la transition énergétique.**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, M. le Président. Donc, il y a deux motions qui sont relatives à ces problématiques énergétiques, qui s'inscrivent dans le droit-fil de débats que nous avons pu avoir dans cette Assemblée, afin de favoriser, d'accélérer, de renforcer la transition énergétique, la part des énergies renouvelables au sein de notre mixe énergétique et en corollaire, la baisse de la dépendance aux énergies fossiles.

Nous sommes convaincus, avec d'autres et avec vous, nous le pensons, qu'il n'y a pas dans ce domaine, de solutions miracles mais une conjonction de solutions qui doit tenir compte des évolutions technologiques. Dans la PPE adoptée à la fin 2015, nous pensons que la solution hydrogène y figurait, mais peut-être de façon lacunaire, ou en tout cas on peut peut-être aujourd'hui estimer, eu-égard à l'évolution de cette technologie, qu'il convient de renforcer la part de cette énergie dans notre stratégie ou notre future stratégie.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion, en demandant d'intégrer de façon plus formelle, cette solution au sein de la prochaine optimisation de la PPE.

Alors pour que les choses soient peut-être plus claires au niveau du vote, il y a eu un échange avec le Conseil exécutif et il y a donc quelques amendements, qui ne remettent pas en cause l'économie générale de la motion, qui sont proposés.

Alors, plutôt que vous le dispositif actuel, sachant que des amendements vont venir s'y substituer, je vous propose tout de suite de vous faire lecture, en faisant doucement pour le Secrétariat général, de ces amendements et ensuite laisser la parole à notre Assemblée et au Conseil exécutif.

Amendement n° 1 : on vous propose d'abord de supprimer le premier paragraphe « DEMANDE à la suite de l'étude hydrogène programmée par l'AUE, que la Corse se dote d'un plan de développement de la filière hydrogène », non pas pour en supprimer le principe, mais simplement pour dire qu'il est peut-être plus

opportun plutôt que de mettre en place un plan autonome d'intégrer au sein de la future PPE, un chapitre dédié à cette énergie.

Donc, c'est l'objet de l'amendement n° 2 : modifier le second paragraphe comme suit : « DEMANDE à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre soit valorisée dans la prochaine optimisation de la PPE, dans un chapitre dédié ».

Et, une légère modification à travers un amendement n° 3 qui modifie le troisième paragraphe comme suit : « propose que les secteurs de la mobilité et du bâtiment, ainsi (c'est un ajout) que le raccordement des navires à quai, soient retenus comme domaines d'expérimentations prioritaires pour le développement de l'hydrogène ». Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je crois que dans le droit fil vraiment de beaucoup de motions d'aujourd'hui, nous allons, nous, soutenir à 200 % cette motion, si je taquinais un peu Petr'Antone, je disais : tout à l'heure, je cherchais le mot « Etat », « reproche », « demande », rien, rien du tout, j'ai dit : ce n'est pas possible, il manque un mot.

Pour être un peu sérieux, mais je fais quand même la remarque. Effectivement, nous pensons aussi que la réflexion sur les l'hydrogène est une réflexion fondamentale, c'est pour ça que j'insiste dans le fait que l'on soutiendra à 200 % cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Alors d'abord, on se réjouit, bien entendu, du sens et du contenu de cette motion parce qu'elle vient renforcer toute la politique que l'on peut mettre en œuvre en matière d'ENR.

Simplement, et c'est pour cela qu'il y a un petit amendement, aujourd'hui, à ce stade, l'hydrogène ne peut faire l'objet d'un plan de développement dédié sans

prendre en compte le développement des autres ENR. Donc, il y a un ensemble de sources énergétiques qu'il faut valoriser.

Et puis, il s'agit aussi de mettre en avant à la fois les ENR, l'hydrogène, les différents modes dans le cadre de la PPE. Vous savez qu'on est en train de réviser la PPE et donc il faudra enrichir dans ce sens la politique à mettre en œuvre.

Il y a aussi un amendement n° 3 concernant, lui de manière un petit peu plus précise, à la fois le secteur du bâtiment et le raccordement des navires à quai. Vous savez que ça fait l'objet de débats, en tout cas le secteur du bâtiment depuis longtemps, le raccordement des navires à quai depuis, en tout cas, quelques années et ce sont des secteurs sur lesquels il va falloir intervenir, sachant par ailleurs qu'il y a aussi des évolutions technologiques qui le permettent aujourd'hui.

Donc, bien entendu, nous sommes de ce fait extrêmement favorables à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, je mets aux voix les amendements.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Est-ce que vous voulez que je vous les relise ou les rappelle avant de mettre aux voix pour qu'on ait bien les idées au clair.

Amendement n° 1 : supprimer le premier paragraphe « DEMANDE à la suite de l'étude hydrogène programmée par l'AUE, que la Corse se dote d'un plan de développement de la filière hydrogène ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors on vote sur l'amendement n° 1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement n° 2 : modifier le second paragraphe comme suit : « DEMANDE à ce que cette solution non émettrice de gaz à effet de serre, soit valorisée dans la prochaine optimisation de la PPE, dans un chapitre dédié ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Amendement n° 3 : modifier le troisième paragraphe comme suit : « propose que les secteurs de la mobilité et du bâtiment, ainsi que le raccordement des navires à quai, soient retenus comme domaines d'expérimentations prioritaires pour le développement de l'hydrogène ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Donc, je vais mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>20</sup>**

On continue les motions.

\* **Motion n° 2019/E3/064** déposée par M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » : **valorisation du patrimoine de la CdC dans le cadre de la transition énergétique.**

**M. Petr'Antone TOMASI**

C'est une autre motion concernant la transition énergétique : valorisation du patrimoine de la Collectivité de Corse dans le cadre de la transition énergétique. Ca fait, évidemment le lien avec la motion précédente, cette volonté d'accélération de la transition énergétique passe par une mobilisation transversale qui a trait à différents domaines, effectivement une réflexion sur les différentes sources

---

<sup>20</sup> Délibération 19/331 AC

d'énergie, on a parlé de l'hydrogène, peut-être demain aussi sur d'autres secteurs, on a discuté encore récemment avec le Conseil exécutif des éoliennes en mer et aujourd'hui d'autres dispositifs qui connaissent un développement, ou en tout cas un intérêt croissant de la part des collectivités.

Et puis, nous croyons qu'au-delà de l'aide que nous apportons aux tiers dans le cadre de la transition énergétique, je veux notamment parler et saluer d'ailleurs l'engagement de l'AUE sur le programme ORELI, il y avait nécessité que la Collectivité de Corse se mobilise davantage, puisqu'elle s'est mobilisée déjà, sur le patrimoine qui lui appartient considérant qu'elle est peut-être et de façon quasi certaine, le premier propriétaire de Corse en matière de foncier, de bâti, à travers ses bâtiments administratifs, les collèges et lycées, les infrastructures de transports et leurs dépendances.

Et donc nous souhaitons, à travers cette motion, que la Collectivité de Corse précise et développe sa stratégie en la matière.

A l'instar de la motion précédente, cette motion a fait l'objet d'un dialogue avec le Conseil exécutif et de quelques amendements. Donc, je vous propose que nous nous reportions sans attendre au dispositif de la motion.

Le premier paragraphe demeure inchangé, à savoir que : « l'Assemblée de Corse, DEMANDE que dans le cadre de l'étude relative au potentiel ENR de la Corse et à l'accélération de la transition énergétique inscrite au BP 2019, soient mesurés les gains en terme environnemental et financier que pourrait apporter une optimisation de la gestion du patrimoine de la Collectivité de Corse ».

Il y a en revanche une modification qui vous est proposée sur le deuxième paragraphe. L'amendement n° 1 à cette motion a donc pour objet de modifier le second paragraphe comme suit : « l'Assemblée de Corse propose qu'à la suite de cette expertise, soit lancée, selon les cas, une série d'appels à projets visant à rénover énergétiquement le patrimoine de la Collectivité de Corse et à doter ces bâtiments d'infrastructures ENR, notamment en bois et énergie solaire, thermique et photovoltaïque.

Je laisserai peut-être le soin au Conseil exécutif de préciser, mais l'idée est qu'il faut bien sûr doter ces bâtiments d'infrastructures ENR, mais avant ça, il faut les rénover pour éviter la perte en énergie dans le cadre d'une politique de maîtrise de celle-ci.

Amendement n° 2 qui impacte le troisième paragraphe : modifier le troisième paragraphe comme suit : « L'assemblée de Corse, demande à ce que dans le cadre

de rapports, soumis à l'Assemblée de Corse, qui ont une incidence sur le patrimoine de la Collectivité de Corse, soit étudier la possibilité de joindre une étude d'impact environnemental prenant en compte les gains financiers induits par une optimisation de la gestion environnementale dudit patrimoine ».

La rédaction est moins contraignante et plus adaptée au cas par cas des situations.

Enfin, dernier amendement qui concerne le dernier paragraphe, l vous est proposé de modifier ce dernier paragraphe comme suit : « l'Assemblée de Corse, propose que les gains financiers induits par l'installation d'infrastructures ENR puissent alimenter un fonds territorial de l'énergie ou « Banque Corse de l'Energie » héberger dans le budget d'intervention de l'AUE, afin de soutenir les initiatives axées sur le développement des ENR ».

L'idée étant donc de booster cette politique à travers les gains financiers induits par cette stratégie.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, est-ce qu'il y a une intervention contre ? Pour ?

La parole est à l'Exécutif.

**M. Jean BIANCUCCI**

Deux commentaires.

D'abord, je dirai d'emblée qu'on est favorables à la faveur de ces amendements.

Mais je voudrais préciser qu'avant de se pencher comme on l'a fait sur la PPE, on avait voté le SCAE en 2013 et le schéma régional « climat et énergie » avait fixé en matière de MDE, une baisse de 2/3 de la consommation et de l'augmentation d'1/3 de la production d'énergie à partir d'ENR. Je dis cela parce qu'il faut procéder de cette manière, il faut avant d'installer des ENR, faire en sorte que du point de vue énergétique, les bâtiments soient rénovés. Donc, il y a une politique de MDE à mettre en œuvre, que nous mettrons en œuvre.

Ensuite, pour ce qui concerne l'amendement n° 2, il s'agit aussi de la production d'une étude d'impact environnemental dans le cadre de l'élaboration des rapports de l'Assemblée ayant directement une incidence sur le patrimoine.

Il y a un chantier qui est un chantier extrêmement important. Mais il y a à la fois un devoir en matière de politique d'énergie, de rénovation, mais aussi un premier devoir qui est que nous sommes les maîtres du jeu et il faudra bien faire en sorte que les choses se fassent de manière progressive, pluriannuelle et qu'on puisse avoir très vite des résultats.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. On va mettre aux voix les amendements qui ont déjà été présentés. Si Petr'Antone veut les rappeler brièvement.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très brièvement, l'amendement n° 1 modifie le second paragraphe. Il s'agit d'introduire la notion de rénovation avant installation des infrastructures.

**M. Hyacinthe VANNI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2

**M. Petr'Antone TOMASI**

En modifiant le 3<sup>ème</sup> paragraphe « une nuance sémantique par rapport à la mise en œuvre des études d'impact environnemental ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Une modification à la marge sur le 4<sup>ème</sup> paragraphe : « propose que les gains financiers induits par l'installation d'ENR puissent alimenter un fonds territorial de l'énergie hébergé dans le budget d'intervention de l'AUE afin de soutenir les initiatives axées sur le développement de ces énergies ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

On va mettre la motion ainsi amendée aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est adoptée à l'unanimité.<sup>21</sup>**

On va passer à la motion fusionnée, motions n° 68 et 76 qui étaient présentées respectivement par le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe « Femu a Corsica » par la voix de Romain COLONNA.

\* **Motion n° 2019/O2/068** : déposée par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux peuples autochtones d'Amérique du Sud**

\* **Motion n° 2019/O2/076** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**Ces deux motions font l'objet d'une fusion et deviennent la motion n° 2019/O2/080 : Soutien aux peuples Amérindiens et Bushinenge**

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Il est toujours difficile dans cette Assemblée d'apporter un soutien international et où placer le curseur en fonction des événements. On avait eu cette discussion autour de l'incendie de Notre Dame de Paris, sans polémique aucune. Là, nous avons l'intime conviction, que ce soit du côté du Président de l'Assemblée, du

---

<sup>21</sup> Délibération 19/332 AC

groupe « Corsica libera » ou du groupe « Femu a Corsica » qu'il est de notre devoir en tant que Corses d'apporter un soutien à ces peuples.

Les terribles incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne ont aussi révélé une situation politique que nous voudrions soulever ici en disant très clairement que les Nations-Unies reconnaissent les droits des peuples autochtones. Cela a été approuvé par l'assemblée générale des Nations-Unies dont la France. Je me tourne vers notre ami Jean-Charles ORSUCCI lorsque je dis ça.

Il y a une convention, la 169, de l'organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux qui reconnaît aux peuples indigènes des droits collectifs sur leur terre.

Nous, nous ne sommes pas là pour faire de l'ingérence et nous disons très tranquillement et très modestement depuis cet hémicycle au président brésilien que l'Amazonie, c'est une partie de l'humanité. Il est dit dans cette motion que c'est le poumon de la terre. Il est donc de notre devoir de s'intéresser.

L'Assemblée de Corse, à travers cette motion, affirme sa solidarité avec les peuples touchés par les incendies. Elle soutient les différentes propositions de création d'un fonds international. Elle souhaite, et c'est la partie plus politique qui est importante de cette motion, que les peuples Amérindiens et Bushinengé participent à la gestion de ce fonds. Nous restons persuadés dans cette Assemblée que les peuples autochtones doivent décider de la gestion de leur terre.

Nous vous demandons de voter favorablement cette motion. Nous nous associons notamment aux revendications exprimées dans la tribune « Amazonie, une forêt des peuples » du Grand Conseil Coutumier des peuples amérindiens et bushinengé de Guyane. Nous lui apportons tout notre soutien.

Enfin, nous demandons à la France de ratifier la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Intervention pour ? Petr'Antone. Si Jean-Charles veut dire un mot.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Simplement deux mots puisque c'est une motion conjointe et fusionnée de soutien aux peuples amérindien et bushinengé, au soutien à la fois finalement, on est

au croisement des droits de la nature, de l'environnement et des droits des peuples et du lien entre la terre et ces peuples qui est si prégnant. Je crois qu'on peut faire le parallèle avec la Corse, mais très prégnant notamment au sein des peuples autochtones qui a déjà fait l'objet de mobilisation forte, en Guyane. Je crois qu'il faut rappeler la mobilisation et l'opposition des peuples autochtones au projet de mines d'or sur le site considéré comme sacré par ces communautés de la montagne d'Or qui relève aussi de la même logique et du même combat et du respect de ces peuples, de leurs droits et du rapport à leur terre.

Il nous paraissait indispensable que notre Assemblée puisse exprimer un soutien politique dans ce contexte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Si Jean-Charles veut dire un mot.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

Je le répète à chaque fois, on ne va pas voter contre, mais on ne va pas participer au vote tout simplement, mais on voudrait préciser, parce qu'il ne s'agit pas pour nous de ne pas être solidaires de ces peuples et des drames qui les touchent en matière d'incendie. Nous pourrions voter sans souci les quatre premiers points que vous avez mis en avant.

Evidemment, contrairement à ce que dit Romain, je dis qu'il y a un peu un mélange des genres, il y a une dimension politique qui ne relève pas de la solidarité mais de choix tout autres, celle qui consiste à demander à la France de ratifier la convention 169 de l'organisation internationale du travail qui est un problème politique, la France, d'ailleurs, a décidé d'appréhender. Par rapport à cette demande-là, nous ne sommes pas solidaires des choix de la majorité territoriale.

C'est pour cela que nous n'allons pas voter cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Exceptionnellement, Mme TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Bella sicura u PNC si vole assucià à sta muzzione chì sustene à si populi. Ùn hè micca ghjustu un sustegnu à si populi, ghjè sopra à tuttu, un sustegnu à a pupulazione sana di u mondu è pè l'avvene di i nostri figliolii. Eccu.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Jean-Martin, exceptionnellement !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, M. le Président.

Vous le savez, pour ce qui concerne l'actualité internationale, nous avons pris le parti de ne pas participer au vote car c'est donner l'illusion que nous participons au concert des grandes nations internationales. C'est un piège dans lequel on ne va pas tomber.

Ceci étant dit, ce sont des questions qui sont universelles et on ne peut s'en désintéresser. Ce qui se passe aujourd'hui en Amérique du sud ne peut pas ne pas nous impacter. On partage l'approche qui est la vôtre. On aurait pu même aller au-delà. J'ai eu la chance, le Président de l'Assemblée et était présent d'ailleurs, d'assister à une conférence de très haute tenue de la part de Valérie CABANES, grande juriste internationale du droit, non pas de l'environnement, mais de la nature, avec des positions très avangardistes sur lesquelles nous aurions intérêt collectivement, pour le coup, depuis cette Assemblée, à nous pencher pour faire évoluer le droit, y compris le droit des territoires. Ce n'est pas parce qu'on ne participe pas au vote de ce texte que nous nous désintéressons de ces problématiques universelles.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Il se trouve que j'ai été en Guyane et j'ai été à même de rencontrer à la fois des Amérindiens et ce qu'on appelle les Bushinengés qui sont en fait des peuples qui sont issus de la colonisation et du trafic d'esclaves.

Aujourd'hui, ce sont des Guyanais à part entière, mais il y a plusieurs ethnies, il n'y en a pas qu'une ethnie, il faut le savoir. En fait, on reconnaît les ethnies par rapport à la population d'origine qu'on a pu avoir notamment en Guyane hollandaise puisqu'en Guyane française, il n'y avait pas d'esclaves noirs. Les esclaves de la

Guyane française, c'était ceux que l'on envoyait dans les bagnes. Donc, tout cela, il faut le savoir.

Il reste très peu d'Amérindiens, même pas 10 % de la population de Guyane. Il y a aussi d'autres peuples qui ont été installés en Guyane, notamment des peuples du Viêt-Nam, ceux que l'on appelle les Hmongs. C'est une réalité qui est une réalité complexe.

Mais au-delà de ça et au-delà des différentes ethnies, aujourd'hui, il est important qu'en Corse et ailleurs on marque notre solidarité. La solidarité, elle peut être active, permanente ; elle peut à un certain moment être plus forte, mais il faut que l'on s'intéresse à ce qui se passe en Amazonie parce que ce qui se passe en Amazonie, nous impacte directement et à l'échelle de la planète.

Solidarité envers les peuples, mais solidarité à l'échelle de la planète avec peut-être ce regard extérieur qui est nécessaire aujourd'hui vu ce qui se passe en Guyane et ailleurs, en Amérique du sud en tout cas.

Nous sommes extrêmement favorables à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci.

On met la motion aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée à l'unanimité des votants.<sup>22</sup>**

Non-participations des groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et « La Corse dans la République ».

\* **Motion N° 2019/O2/070** : déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Violences en Corse**

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

Dans le droit-fil de ce que nous avons dit hier, mais si c'est peut-être cette fois, on est un peu dans l'avant-garde par rapport au débat que nous allons avoir dans cette institution.

---

<sup>22</sup> Délibération 19/333 AC

Nous réaffirmons le soutien aux familles qui sont victimes de ces drames. Nous appelons à un sursaut citoyen pacifique, autrement dit, on ne peut que se féliciter de la création de collectifs qui vont donner encore plus de force à nos positions. On appelle à la plus grande fermeté ces violences contraires aux valeurs d'humanisme que nous défendons, j'en suis certain, tous au sein de cet hémicycle. On appelle l'Etat à un renforcement des puissances régaliennes, notamment de justice et de police sur son territoire.

Je me permets de dire que cette motion était rédigée, il y a quelques jours. En entendant les propos qui ont été tenus hier, je pense qu'on peut appeler à davantage de renfort et peut-être aussi à davantage d'efficacité puisqu'au regard des chiffres qui ont été donnés par le Président de l'Exécutif, il y a un souci d'efficacité qui doit animer notre volonté d'avoir l'Etat qui assume pleinement ses missions régaliennes.

Voilà ce que je voulais dire concernant cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Nous partageons un certain nombre d'éléments. Ce n'est pas un sujet où il faut qu'on se divise. En revanche, je crois que ça a été rappelé hier dans le débat par notre collègue Julia TIBERI, aujourd'hui il y a des compétences régaliennes qui sont assumées par l'Etat avec des dispositifs qui existent, avec un bilan chiffré qui doit nous interpeller. Nous pensons que la gravité de la situation ne doit pas conduire à renforcer des logiques, je ne vais pas dire répressives, mais en tout cas liberticides. Le dernier paragraphe, à ce stade et dans ces conditions, en ce qui concerne le groupe « Corsica libera » ne nous agrée pas.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Je ne vais pas me soustraire aux quelques mots. Hier, j'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement, nous nous sommes exprimés. J'ai écouté avec attention et nous avons proposé de mettre un débat et une mécanique d'ensemble en marche pour essayer de tirer des conclusions partagées. Je ne dis pas que parmi ces conclusions, il n'y aura pas une demande de renforcement au moins de l'efficacité

des services judiciaires. Mais je crois que notamment sur ce passage-là qui peut faire problème, je pense que c'est prématuré.

Donc, en l'état, je ne peux pas être favorable à la motion même si j'en partage tout à fait l'esprit sur le fait de dire à nouveau qu'il faut impérativement sortir de cette logique mortifère et infernale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je redonne la parole à Jean-Charles

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je n'ai pas à commenter les propos, ni de Petr'Antone, ni du Président de l'Exécutif. On maintient notre motion en l'état et on laisse les uns et les autres s'exprimer librement et démocratiquement. Nous pensons aujourd'hui, qu'il faut être clair et qu'il faut que nous le soyons et dans les actes. Nous demandons aujourd'hui, qu'il y ait des renforts en la matière car nous pensons qu'une société démocratique ne peut fonctionner qu'avec des institutions fortes en matière de police et de justice.

**M. Hyacinthe VANNI**

On ne la renvoie pas après le débat, on la maintient ?

Je vais la mettre aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est rejetée.<sup>23</sup>**

POUR : « Per l'avvene » + « Andà per dumane »

Abstention : « La Corse dans la République »

CONTRE : les groupes de la majorité nationaliste

\* **Motion n° 2019/O2/071** : déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Réduction de la fracture numérique à destination des personnes à faibles ressources**

**Mme Anne TOMASI**

À ringrazià, ò Sgiò Presidente.

---

<sup>23</sup> Délibération 19/334 AC

L'idée de cette motion me vient des travaux de la commission de contrôle qui nous ont permis d'avoir une vision plus claire de tout ce que fait notre Collectivité en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Dans le droit fil du plan de lutte contre la pauvreté et la précarité qui a été voté en mars 2017, je me suis rendu compte que de nombreuses démarches que pouvaient entreprendre les personnes à faibles ressources pour obtenir de l'aide, que ce soit auprès de Pôle emploi, de la CAF, auprès de nombreuses organismes d'aides, toutes ces ressources nécessitent un accès internet, toutes ces ressources se font sur un site Internet.

Aujourd'hui, un abonnement Internet, ça coûte cher. Je pense donc que pour pouvoir aider ces gens-là, il est nécessaire de les aider à avoir un accès Internet qui permettrait de réduire la fracture numérique particulièrement dans les communes du rural. Certaines ont mis en place des points d'accès multimédia, mais pas toutes n'ont les moyens de le faire. Nous nous retrouvons avec de nombreux Corses qui ont des difficultés à payer leur abonnement Internet pour pouvoir avoir accès aux aides auxquelles ils ont droit.

Par conséquent, je propose que l'Assemblée de Corse demande à l'Etat de mettre en place un soutien financier et technique à destination des personnes ayant de faibles ressources et ne pouvant s'équiper ou souscrire à un abonnement Internet, par le biais d'un partenariat avec les opérateurs concernés, afin de garantir un accès équitable à tous les citoyens aux démarches dématérialisées.

En attendant que l'Etat mette en place ce soutien financier, demande à la Collectivité de Corse de pallier le manque d'engagement de l'Etat et de mettre en place un soutien financier et technique sur le territoire à destination des personnes ayant de faibles ressources.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention pour ou contre ? Jean-Charles.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Notre groupe de par son ADN, il l'a répété tout au long de cette session, bien sûr s'intéresse à la précarité. Je souhaiterais que l'on donne un toit à chaque personne qui n'en a pas, que l'on donne un travail à chaque personne qui n'en a pas,

qu'on nourrisse chaque personne qui n'a pas suffisamment de moyens. J'aimerais lutter contre la pauvreté dans le monde... Je m'arrête là.

Il y a deux demandes, là : une à l'Etat en matière de solidarité. Je crois qu'il faut s'arrêter aussi, à un moment donné, la solidarité nationale, c'est bien, mais je crois qu'il faut laisser des politiques publiques se mettre en place à l'échelon national et ensuite, regarder ce qui se passe chez nous.

On vient maintenant vers l'Exécutif. J'attends avec attention la réponse de l'Exécutif sur le sujet qui m'a répondu tout à l'heure, à juste titre et j'ai d'ailleurs validé le principe que chaque mesure que nous prenons ici a une incidence budgétaire qui n'est pas neutre. C'est facile, moi, sur le banc de l'opposition aujourd'hui, ce serait encore plus facile que de faire des tas de propositions, « allez, on rase gratis, on offre Internet, la voiture »... Tout à l'heure, c'était ça d'ailleurs, la critique que je formule aussi un peu à l'encontre de mes amis de l'opposition, on peut à chaque fois dire à l'Exécutif, « faites un chèque, venez répondre à toutes les demandes qui sont faites ici ».

Je crois qu'aujourd'hui, je ne demande ni à l'Etat, ni à la Collectivité de Corse de s'attaquer à ce phénomène-là, même si j'entends les arguments qui ont été avancés.

Premièrement, je crois qu'il y a des maires, il y a des collectivités et la nôtre en premier lieu, qui offrent des lieux de partage. J'ai une médiathèque où l'accès à Internet est gratuit, est offert aux citoyens. Je crois qu'on a d'autres mesures à offrir que celles-ci qui plus est, je ne suis pas certain honnêtement, et je bas ma culpabilité en premier, quand je regarde fonctionner des fois ma propre famille, qu'offrir à chaque enfant et à chaque homme et femme de cette terre le moyen d'aller en permanence sur Twitter, sur Facebook, ce soit forcément la meilleure des choses que nous ayons fait en matière de lien social.

Je préfère que les gens aillent à la médiathèque de Bonifacio, qu'ils se rencontrent, qu'ils discutent, je pense que ce serait plus efficace.

Donc, je vais encore une fois, non pas voter contre ce qui est proposé, parce qu'il n'y a pas de raisons de voter contre, mais nous ne voterons pas pour cette proposition de motion parce que je crois que nous devons faire attention à ce que nous proposons parce que je le répète, c'est la finalité de mon propos, le saupoudrage de l'argent des collectivités publiques amènera à des réussites proches de 0 si nous ne sommes pas plus vigilants.

**M. Hyacinthe VANNI**

Muriel, pour ?

**Mme Muriel FAGNI**

Oui, pour.

En fait aujourd'hui, beaucoup de démarches se font par Internet. J'ai mémoire que pour les demandeurs d'emploi qui, à un moment, utilisaient leur téléphone et aujourd'hui, c'est vrai que tout est dématérialisé, il y avait une aide de l'Etat, avec justificatifs, pour réduire leurs factures de téléphone.

Donc, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, puisque du téléphone nous sommes passés par Internet et qu'il n'y a pas de médiathèques partout, cette demande de soutien financier par l'Etat pour des gens qui, effectivement, n'ont pas les moyens d'avoir un abonnement Internet, et ce matin j'écoutais aussi au « Forum » les difficultés que beaucoup de personnes avaient pour régler leur abonnement, ceux qui prennent « Free » où c'est moins cher et la différence, les plus riches qui ont « Orange », tout cela est compliqué. Donc, il y a vraiment des gens qui n'ont pas l'égalité à ce niveau-là. Je serai pour cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Mme PEDINIELLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Je vous remercie. Une parenthèse. Ce n'est pas une intervention pour ou contre, mais comme Mme TOMASI a parlé du rural, je voulais dire avant de proposer des aides aux personnes pour avoir accès à Internet, il faudrait que l'on ait Internet. On est en zone blanche, la moitié de l'Alta Rocca n'a pas Internet. Donc, voilà ce que je voulais rajouter. Le rural, je le connais. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif.

**Mme Bianca FAZI**

D'abord, je voudrais rappeler une chose, c'est que pour les gens qui sont dans la précarité, les assistantes sociales sont auprès d'elles. Effectivement, je rejoins un petit peu Jean-Charles sur la question d'une aide particulière. Je ne vois pas trop

l'intérêt en l'état, Mme TOMASI, sauf à avoir vraiment un accès à l'emploi ou un problème particulier parce que malgré tout, il y a les intercommunalités qui se sont penchées sur la question qui est celle de faire des efforts en la matière. Si c'est uniquement pour avoir un accès Internet dans le cadre de « Twitter » ou de « Facebook », c'est autre chose. Mais en tout cas, pour ce qui est de l'accès au droit, les assistantes sociales essayent de faire le maximum. C'est vrai qu'il y a des zones blanches, c'est vrai qu'elles ont des soucis parce qu'il y a de moins en moins de service public dans le rural, et ça, c'est un autre problème. Nous avons déjà beaucoup dans le règlement d'aides, d'aides envers ces personnes.

Je pense qu'il vaut mieux essayer de croiser ce qu'on a déjà en la matière entre les intercos, l'Etat, la Collectivité et après, on verra si vraiment il faut une aide spécifique. Par exemple, Lauda répondra mieux que moi, si c'est pour des jeunes qui ont vraiment besoin, pour des étudiants, oui. Si c'est pour des choses, je pense qu'il faut vraiment faire du cas par cas et là, les assistantes sociales peuvent avoir toute leur place. Bien sûr on est favorables, mais je voulais vous expliquer le dispositif.

### **M. Hyacinthe VANNI**

J'avais bien compris.

Je vais mettre la motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

### **La motion est adoptée à l'unanimité des votants.<sup>24</sup>**

Non-participations des groupes « Per l'Avvene », « Andà per dumane » et « La Corse dans la République »

\* **Motion n ° 2019/O2/074** : déposée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Projet de réforme des retraites**

### **Mme Julia TIBERI**

Merci, M. le Président

Effectivement, c'est une motion qui est relative au projet de réforme des retraites engagées actuellement par le Gouvernement.

Je voudrais préciser d'ores et déjà que cette motion n'a nullement pour objectif premier de défendre le système de retraite des avocats. Nous avons des institutions

---

<sup>24</sup> Délibération 19/335 AC

représentatives pour ce faire et elles sont en charge et continueront de se charger de le faire.

Cette motion a pour objectif de s'intéresser aux conséquences de cette réforme pour notre territoire et pour les justiciables corses, des conséquences humaines et financières qui nous apparaissent préoccupantes du fait des risques induits pour la pérennité des cabinets et l'emploi des salariés qui y travaillent.

Pour être la plus brève possible, je dirai que cette réforme entrainerait à l'évidence la disparition des petits ou moyens cabinets proches du justiciable, étant précisé que ce sont ces cabinets qui assurent le maillage territorial, ce qui impacterait bien évidemment de manière très importante l'économie insulaire et l'accès aux droits de nos concitoyens.

Il est évident que si ce projet de réforme devait prospérer et aboutir, le risque d'apparition de déserts judiciaires sur notre territoire serait plus que réel, étant précisé que nous vivons sur un territoire qui est d'ores et déjà fragilisé par la fracture sociale, par la fracture territoriale et par la fracture numérique, nous venons d'en parler.

J'en terminerai en disant que ce projet de réforme impacterait l'accès aux droits, mais pas seulement, il impacterait également l'accès aux soins. Cet accès serait menacé sur notre territoire dans la mesure où cette réforme ne concerne pas seulement les avocats, mais également les médecins, les infirmiers, les kinés, les orthophonistes sans que cette liste soit exhaustive.

Ce que nous proposons à notre Assemblée, c'est de réaffirmer son attachement à une justice de proximité et de qualité, de dénoncer le projet de réforme sur les retraites actuellement en débat, de demander au Gouvernement de revoir ses propositions quant à ce projet de réforme qui n'apparaît pas socialement acceptable en l'état, de mandater le Président du Conseil exécutif pour sensibiliser nos parlementaires sur la nécessité de combattre ce projet de réforme afin de préserver l'accès au droit et à la justice de la population de la Corse, particulièrement défavorisée en la matière, au regard des contraintes démographiques, géographiques et structurelles de l'île.

Je vous remercie.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

A moins que Jean-Martin veuille s'exprimer sur le contre, moi je vais...

**M. Pierre GHIONGA**

J'aimerais m'exprimer parce que je suis au cœur du problème. J'ai un régime de retraite spéciale de médecin et je suis contre ce régime spécial, je suis pour un régime universel. C'est la raison pour laquelle je suis à l'opposé de Julia TIBERI. On a un régime spécial, il me couvre très mal au niveau retraite, je préfère un régime universel. Voilà la raison pour laquelle je voterai contre.

**Mme Julia TIBERI**

Simplement, une précision. Nous, avocats, n'avons pas un régime spécial, nous avons un régime autonome. Mais encore une fois, ce n'est pas l'objectif premier de cette motion, ce n'est pas de défendre le système de retraite des avocats, des médecins, etc.

**M. Pierre GHIONGA**

La CMU universelle, je pense que je serai mieux couvert. C'est la raison pour laquelle je suis contre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles et Jean-Martin.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, vous avez été perspicace et je vous en félicite. Nous ne voterons pas pour cette motion, nous allons voter contre cette motion. Notre groupe s'inscrit clairement dans une démarche qui est tout sauf corporatiste.

Premièrement, je trouve que dans cette motion aujourd'hui, j'ai comme l'impression, mais c'est peut-être qu'une impression et on pourra être démentis par la suite et l'avenir nous le dira, qu'on va se servir de la justice au plus près des citoyens de soins, au plus près des citoyens pour justifier une demande corporatiste qui pour nous n'a pas lieu d'être.

Nous pensons aujourd'hui qu'il faut clairement faire en sorte que cette réforme des retraites aboutisse, aboutisse à ce qu'a été un des engagements du Président de la République pendant sa campagne électorale, à savoir 1 € cotisé donne 1 € identique à chaque citoyen de ce pays. J'espère qu'il entendra et il a commencé à le faire, les syndicats comme la CFDT, pour que derrière aussi cet euro cotisé, la question de la pénibilité soit prise en compte parce que c'est peut-être celui-là le vrai élément aujourd'hui que nous devons prendre en considération dans la mise en place des

retraites et faire en sorte qu'il y ait de la solidarité entre les professions, de la solidarité avec ceux qui n'ont peut-être pas des retraites extraordinaires.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut pousser le curseur sur cet élément-là qui est un élément déterminant et non pas s'arrêter sur des régimes qui ont été élaborés à la sortie de la seconde guerre mondiale pour des gens qui s'arrêtent à 55 ans et qui n'ont pas des métiers qui sont forcément pénibles et à côté de cela, peut-être d'autres qui mériteraient d'être aidés pour partir plus vite et mieux, pour donner les mêmes droits à un artisan, à certaines professions libérales. C'est vers cela que l'on doit tendre les uns et les autres.

Nous voterons contre cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Jean-Martin et Jean-François.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

On va s'abstenir parce qu'on est très partagés entre le devoir de responsabilité parce que c'est trop facile lorsqu'on a une position nationale, de laisser courir sur des textes qui engagent les finances, le budget de la nation. Le problème de la retraite, en France particulièrement, a été trop longtemps retardé. Il y a donc un exercice de responsabilité que l'on peut comprendre.

Et puis, il y a comme d'habitude, la plaidoirie remarquable de notre collègue qui nous incite à réfléchir, notamment pas tant sur le régime spécifique, sur les conséquences qui conduiraient à avoir un accès au droit moindre, notamment dans certaines zones rurales qui sont toujours en général les grands perdants de ces réformes.

Entre les deux, nos cœurs balancent et puis nous sommes quelques-uns à hésiter. Donc, ce sera une abstention plutôt de nature favorable.

**M. Jean-François CASALTA**

Une intervention pour, vous vous en doutez, M. le Président.

Dans ce genre de motion, il y a toujours deux objectifs : un premier objectif, évidemment qui est la défense d'une profession, mais pas simplement une seule profession, c'est toutes les professions libérales qui sont impactées par ce nouveau régime de retraite. Mais ce n'est pas l'objectif principal. Il y a surtout la défense du

justiciable que nous sommes tous. Nous sommes tous des justiciables et dans un territoire qui est un territoire particulier.

Je vais revenir sur le premier objectif et rebondir sur les propos de Jean-Charles ORSUCCI qui sont tout à fait respectables, il n'y a aucune difficulté, c'est son droit le plus absolu de voter contre cette motion. Mais pour donner un exemple concret, il faut savoir que si ce projet de réforme était adopté en l'état, les cotisations sociales des avocats augmenteraient de 40 % le jour où ce texte rentrerait en application, c'est-à-dire qu'il y a un risque pour 50 % de la profession de déposer le bilan.

Il faut savoir qu'on parle d'abonder le régime général et de solidarité, que la caisse de retraite des avocats qui est l'une des plus riches de France, s'il était considéré de manière autonome, abonde de 30 % le régime général.

Il faut savoir qu'avec ce projet de retraite, les 2 milliards d'euros qui sont la cagnotte des organismes sociaux sur les avocats seraient mutualisés. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'efforts de solidarité de la profession par rapport au régime général.

Ensuite, et c'est le plus important, l'accès au droit, il ne faut pas rêver, le vrai accès au droit, il se fait par les bureaux et les cabinets d'avocats, il ne se fait pas ailleurs.

En Corse, avec les difficultés que l'on connaît notamment géographiques, il y a des déserts judiciaires qui sont extrêmement importants, surtout avec la dernière réforme de la carte judiciaire.

Si, et j'en reviens à mon premier argument, nombre de cabinets d'avocats devraient fermer, ça serait extrêmement difficile pour les justiciables d'avoir cet accès à la justice. Et nous parlons de quoi là ? On parle de service public. Quels sont les services publics sur lesquels il ne faut pas renier et ne pas faire d'économie ? On le sait tous, il y en a trois, il y a trois piliers essentiels : la santé, la justice, l'éducation. Sur ces trois piliers essentiels, malheureusement, on rogne davantage chaque jour.

C'est la raison pour laquelle, je pense que la motion qui a été présentée par notre collègue Julia TIBERI est une motion extrêmement intéressante, fondamentale non seulement pour les avocats et toutes les professions libérales qui seraient impactées par cette réforme du régime des retraites, mais surtout pour les justiciables que nous sommes tous.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Je suis favorable, bien sûr.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets la motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Non-participation ?

On passe à la motion n° 75. Qui la présente ? Jean-Martin.

**La motion est adoptée à la majorité.**<sup>25</sup>

Abstention : « Per l'Avvene »

Contre : « Andà per dumane », « La Corse dans la République »

\* **Motion n° 2019/O2/075** : déposée par les groupes « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République » : **Problématiques Foncier – Logement : Condamnation des déclarations du mouvement « Corsica Libera » et création d'un groupe de travail**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

On a tous suivi ce qui s'est passé. Nous, ce que nous voulions dire, parce que je pense que sur ce sujet comme dans d'autres, il faut aborder les choses de façon dépassionnée.

On peut comprendre qu'une organisation politique fasse du tractage avec toutes les libertés d'expression qui est loin d'être confisquée dans ce pays, la preuve. Mais, on ne va pas s'interdire de désapprouver la forme, c'est l'objet de ce texte, et je pense qu'on est dans une Assemblée politique où ce qui se passe à l'extérieur ne doit pas nous laisser indifférents et doit nous rattraper en certaines circonstances.

Ce texte intervient aussi dans une volonté que nous avons manifestée le 25 juillet dernier de travailler de façon la plus dépassionnée possible sur un sujet sur lequel nous sommes tous attendus.

---

<sup>25</sup> Délibération 19/336 AC

On sait ce qui nous sépare, on connaît les sujets sur lesquels nous discordons. Nous avons pensé à un moment donné qu'il était de bonne intelligence, en tout cas qu'il était de bon ton, qu'on puisse mettre des excès de verbe sur le côté pour que nous allions au fond, y compris sur des sujets qui continueront probablement à nous séparer et, à travers un groupe de travail, essayer de travailler sur des sujets qui font consensus.

Nous avons pris, au moment où les choses se sont passées, c'était une récidive, peut-être d'ailleurs est-ce cyclique, peut-être pourrions-nous d'ores et déjà prévoir le prochain cycle de tractage, que sais-je !

Le Président, lorsque j'étais déjà intervenu sur ce sujet, m'avait proposé d'intégrer le staff de communication de « Corsica libera ». Je pense que la proposition est toujours d'actualité. Pour le moment, nous continuons à réfléchir sur ce sujet.

L'objet, c'est de dire qu'on désapprouve, qu'on condamne sur la forme sans la moindre ambiguïté, on pourrait retirer le deuxième paragraphe du texte puisqu'entre temps, le fameux groupe de travail, en tout cas de façon informelle, s'est mis en place. Le Président nous a réunis récemment. J'ai eu l'occasion d'ailleurs de dire, avant que le texte ne soit déposé, tout ce que je pensais ce que d'aucuns, en étant très pudique et en employant des formules très diplomatiques, considèrent comme une maladresse. Moi, je pense tout simplement que c'est un acte assumé, à bon droit du reste, puisque nous vivons en démocratie.

Nous insistons surtout sur le fait, et c'est très important, que tout ça va déboucher en matière de travail sur une négociation que nous devons avoir avec le Gouvernement.

Ce que l'on dit et ce qui doit être le fil directeur de notre réflexion, c'est qu'on doit monter à Paris, non pas en faisant état de nos divergences, en tout cas du plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire à commencer, de notre point de vue, par un diagnostic précis des sujets que nous avons abordés et des moyens que nous avons mis en oeuvre à cadre constant. Ce qui va nous revenir à la figure, lorsqu'on va monter négocier, « très bien, vous voulez aller plus loin », il y a des sujets indépendamment du statut de résident, sur lequel nous sommes prêts à réfléchir de façon dépassionnée et ouverte et peut-être seriez-vous surpris à terme par notre capacité d'ouverture. Il n'en reste pas moins que ce qui va nous revenir à la figure, c'est que nous n'avons pas optimisé les moyens législatifs et réglementaires qui sont mis à notre disposition. On va pouvoir refaire le chapitre sur le « bail réel solidaire », mais on pourrait parler des plans locaux d'urbanisme, on pourrait parler de la préemption, de la mobilisation des offices fonciers...

Donc, travaillons sérieusement sur ce sujet. C'était aussi le sens de l'appel que nous voulions lancer à l'époque où nous avons rédigé ce texte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien. Intervention contre ? Petr'Antone.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je vais être assez bref.

Nous, on reste ouverts au débat sur la question foncière, sur l'accès au logement. On l'a encore prouvé il y a quelques heures ou quelques minutes, on est prêts à discuter au fond. Je pense que ce n'est pas l'objet de ce débat.

L'objet de cette motion, c'est de condamner un propos, c'est votre droit le plus absolu que de vouloir le faire, un propos issu d'un tract qui avait déjà été distribué il y a deux ans, qui avait déjà fait l'objet d'une tentative puisqu'on est dans le vocabulaire relevant du droit pénal, récidive, condamnation, il avait fait l'objet d'une tentative de condamnation de la part du groupe « Pè l'avvene » avortée à la suite d'un vote nominal tardif.

Deux choses. D'abord, je vous rassure, l'offre tient toujours. Vous savez agir en attaché de communication tout à fait efficace au bénéfice de « Corsica libera ». Je suis au regret de vous annoncer que vous n'êtes pas le seul dans cet hémicycle, vous êtes parfois concurrencé avec beaucoup de talent par d'autres de vos collègues, je ne citerai pas de noms.

Deuxième élément, cette motion est donc identique à celle que vous aviez déposée en avril 2017 sur laquelle nous avons débattu le 28 avril 2017. Je demanderai au secrétariat général, s'il le veut bien, de bien vouloir transposer au compte rendu in extenso de cette séance ce qui avait été mon intervention relevée au compte rendu in extenso du 28 avril 2017. Nous sommes contre cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles, un mot.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer. J'ai même vu Jean-Martin pour lui dire de me laisser m'exprimer en faveur de cette motion parce qu'il est important qu'on puisse dire que... Alors, on va voter pour cette motion sauf qu'on a un petit problème, mais ça a d'été précisé en début de séance, on n'est pas d'accord avec les considérants, on ne vote pas sur les considérants. C'est oralement que je vais m'exprimer.

A la différence de votre groupe, nous avons voté, pour certains d'entre nous présents encore dans cet hémicycle, le statut de résident, le PADDUC, nous l'assumons. Je le dis même si je ne peux pas me permettre de parler au nom de « la République en marche », ni en Corse, ni au niveau national puisque, au contraire, notre chef politique a balayé d'un revers de main le statut de résident. Nous avons pris acte localement, mais nous continuons, parce qu'il n'y a ici des gens qui sont le doigt sur la couture, nous continuons pour certains à défendre cette notion-là.

J'ai envie de vous dire que sur le fond, il me semble rester encore plus proche de la majorité territoriale, y compris de « Corsica libera » que du groupe que vous représentez, mais en politique, la forme, ça a aussi son importance. Sur la forme, je vous rejoins.

Sur vos demandes, il n'y a rien qui puisse être en contradiction avec ce que notre groupe défend. La condamnation de la manière dont « Corsica libera » a amené le débat, encore une fois, et la façon dont elle présente le statut de résident et les conséquences que ça va avoir.

Sur le deuxième point, cette volonté de créer ce groupe de travail, effectivement, je pense que « Corsica libera », met plus en difficulté sa propre majorité et son Président de l'exécutif parce que sa volonté et la volonté clairement affichée du Président de l'exécutif, c'est une volonté d'ouverture, c'est une volonté d'avoir une majorité la plus large possible dans cet hémicycle pour résoudre les vrais problèmes des Corses et pour les résoudre de façon efficace. Jean-Martin, tu l'as très bien exprimé, nous ne pourrons être efficaces que si nous allons à Paris de façon cohérente, rassemblée. Je pense que la façon dont « Corsica libera » a eu à traiter ces derniers jours cette question, ne nous met pas en situation de faciliter et ne met pas le Président de l'exécutif en facilité.

Le dernier point, évidemment, c'est ce que je viens de dire, c'est ce qui est rapporté, nous allons voter cette motion parce qu'il n'y a aucun point dans sa demande que nous désapprouvons. En revanche, sur les considérants, il y aurait beaucoup à dire, on ne va pas faire un débat de trois heures ici ce soir, mais je voulais le préciser oralement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

C'est une question de principe, ça vaudrait dans l'autre sens si par hasard, ce qui n'arrive jamais, un des groupes de l'opposition avait fait un tract idiot ou que je considérerais comme idiot, je ne demanderai pas pour autant à l'Assemblée de le condamner. Ça fait partie du débat démocratique. « Corsica libera », mouvement parti s'est exprimé, « Corsica libera » mouvement parti est représenté dans cette Assemblée. Nous avons des débats, nous sommes en désaccord, nous pouvons critiquer les méthodes des uns ou des autres, etc. A partir du moment où c'est dans le cadre du débat démocratique, je ne pense pas que l'Assemblée de Corse ait à condamner quelques propos que ce soit et cela vaudra quel que ce soit le propos et quel que soit la partie, dans un sens ou dans un autre, au-delà de la solidarité de la majorité territoriale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est rejetée.** <sup>26</sup>

Pour : « Per l'Avvene », « La Corse dans la République », « Andà per dumane » ;

Contre : les groupes de la majorité nationaliste + M. Pierre GHIONGA

Motion suivante n° 78.

\* **Motion n° 2019/O2/078** : déposée par le groupe « Femu a Corsica » :  
**Dispositions relatives à l'utilisation des pesticides**

**M. Julien PAOLINI**

Ce sujet des pesticides a défrayé la chronique ou plutôt fait l'actualité cet été ou plutôt à la rentrée de septembre, suite à un arrêté pris par le maire de Langouet qui interdisait les pendages des pesticides à une distance inférieure à 150 mètres.

---

<sup>26</sup> Délibération 19/337 AC

Cet arrêté a été suspendu par le tribunal administratif de Rennes et le projet du gouvernement français, avant consultation publique, voulait fixer une distance des pendages des pesticides entre 5 et 10 mètres selon les cultures.

A ce jour, aucune étude sérieuse ne peut définir la distance qui permet de sécuriser les agriculteurs mais aussi les habitants vivant à proximité du risque relatif à une exposition à ces substances. J'en veux pour preuve le rapport de l'ANSES, l'autorité gouvernementale qui a remis un avis auprès du Gouvernement qui précise que « ces recommandations se basent sur des données limitées et issues d'études anciennes datant des années 80 ». Donc, on voit bien ici qu'eux-mêmes reconnaissent que leurs propositions ne se basent pas sur des données scientifiques sérieuses.

De plus, l'agence européenne indique qu'il va falloir affiner rapidement l'évaluation du risque sur ces substances pesticides.

On est bien dans un contexte où s'applique le principe de précaution, où on a une vraie controverse scientifique, c'était déjà le cas du glyphosate qui est l'un des pesticides le plus utilisé.

Aujourd'hui, la science n'est pas en capacité de donner des recommandations précises et pour cause, on n'est pas dans les mêmes caractéristiques lors d'un épandage de pesticides sur une plaine, sur des cultures céréalières ou un épandage de pesticides en zone de montagne avec des haies et sur des types de culture basse, par exemple.

Sachant qu'en Corse on a 415 tonnes de pesticides qui sont utilisés, toutes molécules confondues, d'après une enquête réalisée par « Génération future » récente, en 2017 et qu'en France, on a environ plus de 300 substances utilisées dont certaines sont classées par l'Union européenne comme cancérigènes, toxiques pour la reproduction et mutagènes, qui présentent donc un danger certain.

Que propose cette motion ? De soutenir les maires qui ont pris cet arrêté encadrant l'épandage de pesticides, de réaffirmer notre volonté d'encadrer l'épandage de ces produits potentiellement dangereux pour les agriculteurs, mais aussi pour les habitants vivant à proximité des zones d'épandage.

Deux dispositifs importants. Le premier, demander au Président de l'exécutif de réaliser un état des lieux des connaissances disponibles sur le type de substances utilisées en Corse, sur les tonnages, sur leur toxicité et de réaliser des mesures dans l'environnement et dans l'alimentation Qualitair a déjà commencé à travailler sur le

sujet. La Collectivité de Poitou-Charentes a mené une étude du même type que je vous invite à consulter.

Le deuxième dispositif, c'est que le Président du Conseil exécutif puisse établir des recommandations pour chacun des produits phytosanitaires en concertation avec des experts du domaine, des acteurs de la santé publique, de l'agriculture, de l'environnement en prenant en compte la dangerosité des substances pour la santé humaine, notamment leur caractère cancérigène et éventuellement, interdire les substances qui présentent des risques avérés au vu de la réglementation et des connaissances scientifiques.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Intervention contre ?

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, j'ai un amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Oui, on va le présenter après. Y a-t-il une intervention contre ? Il y a un amendement de Jean-Charles.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Qui me paraît important avant de dire qu'on va voter pour. Dans le droit-fil de ce que nous disons, je répète encore parce que je remarque que beaucoup de motions portaient quand même sur la question de la santé publique et de l'environnement. Donc, dans le droit fil de tout ce que nous avons dit tout l'après-midi, nous souhaiterions voter avec la majorité territoriale sur cette proposition. Ça peut vous surprendre, mais pourtant je vais me référer aux propos du Président de la République sur le sujet. On ne peut pas condamner aujourd'hui les contrôles de légalité qui n'a fait que son travail au regard du droit positif existant. Par contre, lui-même a précisé que vraisemblablement, il fallait aller dans le sens de ce que vous préconisez cet après-midi, à savoir une réforme du droit en la matière, une évolution législative parce qu'il est de notre devoir d'appliquer ce principe de précaution.

Nous souhaitons, je ne l'ai pas sous les yeux mais je vais vous le donner de mémoire, que soit ajouté un élément invitant les parlementaires insulaires, députés et sénateurs, à aller vers une proposition de loi qui permette de nous faire entendre,

d'aller dans le sens de ce que vous préconisez pour que le contrôle de légalité qui se fera par la suite ne vienne pas sanctionner ces maires qui prennent la bonne décision.

La demande est simple, d'inviter les parlementaires de l'île à œuvrer dans le sens de ce que vous préconisez aujourd'hui, pour donner de l'effectivité à vos propos.

**M. Hyacinthe VANNI**

L'auteur de la motion ?

**M. Julien PAOLINI**

Bien sûr favorable. L'adaptation législative dans le cadre d'une prochaine navette parlementaire sur le sujet en y associant des parlementaires insulaires, d'autant que nous restons persuadés que cette problématique-là, chaque territoire, en fonction de leur culture, de leur mode de développement agricole a besoin de s'adapter. On n'utilise pas les mêmes produits en gros en viticulture ou en agrumiculture qu'on peut le faire dans d'autres types de cultures céréalière, maïs. Donc, récupérer la compétence au niveau local, ça me semble aller dans le sens de cette motion. Donc, favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**M. François SARGENTINI**

D'accord avec le cadre général de la motion et l'ensemble des interventions qui ont été faites. Je voudrais quand même rajouter un point parce que c'est des débats aussi que nous avons et dans lesquels nous entrons, qui sont des débats qui sont fortement d'actualité par les différentes prises de position, la réglementation, et les échéances qui arrivent. Je crois qu'une décision pareille, il faut la prendre aussi après échange avec l'ensemble de la profession agricole. Je crois qu'une décision de l'Assemblée de Corse sans ouvrir les discussions, le débat avec l'ensemble des professionnels, il manquerait quelque chose par rapport à la motion. Je crois que ce qu'il faut trouver, retenir le principe de la motion mais en même temps, au niveau des commissions de l'Assemblée, de prévoir dans ce cadre-là, une rencontre avec l'ensemble des professionnels et avoir un échange avec eux parce que sans eux, je pense qu'on ne pourra pas réussir face à ces problématiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, avis favorable mais avec un échange qui est permanent.

Je mets aux voix l'amendement de M. ORSUCCI. Avis de l'Exécutif sur l'amendement ?

**M. François SARGENTINI**

Associer les parlementaires, il n'y a aucun problème. Par contre, il faut qu'on rajoute sous la forme d'amendement ce cadre d'échanges avec les professionnels. Je souhaiterais que soit inclus le comité de bassin, puisqu'en même temps se pose la problématique de l'eau.

**M. Julien PAOLINI**

Président, dans le derniers dispositif de la motion, il est précisé que cette liste de recommandations qui seraient établies par le Président de l'exécutif, sous réserve bien sûr d'une modification législative, se fera en concertation avec les acteurs de l'agriculture et de l'environnement. En effet, on ne peut pas envisager d'interdire telle ou telle substance puisque ce sont eux les principaux utilisateurs et on ne va pas mettre en danger des filières entières par l'interdiction d'une substance qui serait indispensable au maintien de l'activité agricole. Après, on peut le préciser de manière en insistant davantage.

**M. François SARGENTINI**

C'est dans les considérants. Je voudrais, premièrement que les professionnels et le comité de bassin, me dit Saveriu LUCIANI, soient associés et y compris que les offices et l'ODARC soient dans la boucle. C'est une question extrêmement importante sur laquelle, croyez-moi, on va avoir des débats qui vont peser et certaines décisions, pour les prendre, je crois qu'il faut qu'on ait un panel le plus large pour qu'on ait le maximum d'efficacité dans ce domaine.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est écrit, pas dans les considérants :

« DECIDE à ce qu'une liste d'utilisation des produits phytosanitaires en Corse soit établie par le Président du Conseil exécutif après consultation d'experts et en concertation avec les acteurs de la santé publique, de l'agriculture et de l'environnement au regard de... ». Donc, c'est écrit très clairement, on peut rajouter un mot, si vous voulez.

**M. Xavier LUCIANI**

Juste un mot pour compléter ce que disait François.

Ce n'est pas explicite. Avant-hier, le débat sur les pesticides a été évoqué au sein du comité de bassin, notamment par rapport au SDAGE, aux quantités d'eau. Il y a déjà des préconisations qui sont engagées donc. Le Comité de bassin semble être cité de manière très claire, y compris les agences et offices impliqués : Office de l'environnement, ODARC, Office hydraulique... La Collectivité en générale, parce qu'on demande une liste au Président du Conseil exécutif, donc il faut absolument que la Collectivité et ses offices soient cités nommément pour engager les débats, notamment avec le monde agricole et l'université.

Le projet Gerhyco que nous avons voté hier travaille sur cette problématique, M. MONDOLONI l'a évoqué hier. On a échangé un peu sur Gerhyco ; Gerhyco, c'est aussi en partie un travail qui est mené par l'Université et les agences et offices, les professionnels et les experts sur l'impact justement des pesticides en plaine orientale, notamment sur les masses d'eau lagunaires et les étangs.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Président, je peux lire mon amendement ? Ça ne vous embête pas ? Parce que je voudrais qu'on soit précis.

Je l'ai envoyé mais vraisemblablement les services ne l'ont pas imprimé...

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Moi je voulais, tout simplement, après « AFFIRME sa volonté... », ajouter « DEMANDE aux parlementaires insulaires de porter une proposition de loi visant à légaliser l'encadrement de l'épandage de pesticides à proximité d'un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel ». Tout simplement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Julien, est-ce que tu peux rajouter les deux mots demandés par l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Ce qu'on peut proposer au nom du groupe, c'est de rajouter un dispositif qui serait très clair qui dirait, par exemple :

« L'ASSEMBLÉE de CORSE,

S'ENGAGE à mobiliser l'ensemble des partenaires de la Collectivité (OHC, ODARC, Comité de bassin, etc.), ainsi que l'ensemble du monde agricole (syndicats, agriculteurs, etc.) afin de prendre les dispositions relatives à l'épandage des pesticides et à leur utilisation en Corse. »

Donc, si on le met précisément dans un dispositif en intégrant à chaque fois les acteurs institutionnelles et les acteurs du monde économique et de l'agriculture, je pense qu'on répond de manière très précise et très clairement à cette problématique. En effet, sans l'adhésion de la profession agricole, c'est peine perdue.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce que l'Exécutif est d'accord avec cette rédaction ? Je suppose que oui.

Je mets aux voix l'amendement de Jean-Charles d'abord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement de Julien, après avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je mets aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>27</sup>**

Il reste une motion :

---

<sup>27</sup> Délibération 19/338 AC

\* **Motion n° 2019/O2/079** déposée par M. François ORLANDI au nom du groupe « Andà per Dumane » : **Sécurité du trafic maritime en Corse**

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est sur les phares des balises, qu'on a validés hier en commission permanente.

Est-ce que quelqu'un la présente ?

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI**

Je vais présenter cette motion en l'absence de François ORLANDI, concernant la sécurité du trafic maritime en Corse.

CONSIDÉRANT l'importance du trafic maritime sur l'ensemble des 1 000 kms de côtes et plus particulièrement dans le canal de Corse où l'on compte plus de 20 000 passages de navires entre le Cap Corse et le continent italien,

CONSIDÉRANT la création d'outils aussi importants que le Parc Naturel Marin du Cap Corse et les différentes réglementations tendant à renforcer la sécurité le long de nos côtes avec la création d'un chenal de navigation au droit du Cap Corse...

CONSIDÉRANT que ce service est assuré depuis 1806 et que la vedette des phares et balises de Haute-Corse, couvre l'ensemble du littoral de Haute-Corse...

« L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RÉAFFIRME la nécessité de maintenir dans le dispositif actuel l'ensemble des moyens contribuant à la sécurité du trafic maritime et notamment les trois vedettes des phares et balises et leurs équipages (deux en Corse-du-Sud et un en Haute-Corse) qui contribuent à l'efficacité des actions de sécurisation et à l'efficience du service.

S'ÉLÈVE contre le projet de l'autorité administrative de réduire d'un tiers le nombre de ces navires en visant particulièrement celui basé en Haute-Corse.

FAIT part de son inquiétude en cas d'affaiblissement du dispositif en totale opposition aux objectifs affirmés et nécessaires à la sécurité du trafic maritime.

DIT qu'une telle décision serait par ailleurs en divergence avec les efforts constatés avec notamment la création du Parc Marin.

DEMANDE au Gouvernement de préciser clairement la procédure envisagée, de prendre en compte l'importance des arguments présentés.

MANDATE le Président de l'Exécutif pour prendre l'attache de l'ensemble des autorités compétentes à savoir le Ministre de la Transition écologique et solidaire, de la Préfète de Corse et du Préfet maritime de la Méditerranée, l'Armement des phares et balises à Quimper, et faire valoir la présente motion. »

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas.

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**<sup>28</sup>

On a fini les motions. On a les amendements, mais qui sont en série limitée.

**M. Pierre GHIONGA**

Président, une note d'humour : je voudrais faire une motion pour diminuer la consommation de M&M's sur les bancs de l'Assemblée. Je trouve qu'elle est excessive.

**M. Hyacinthe VANNI**

Venant d'un médecin, je crois qu'il faut écouter le conseil.

Il y a des amendements sur le rapport du foncier. Il n'y a qu'un exemplaire par groupe ; les autres arrivent.

Est-ce qu'on commence ? Je me tourne vers l'Exécutif.

Est-ce que les groupes sont d'accord pour commencer, sachant qu'en commission il y a eu un accord.

Je vous interroge, l'Exécutif ? Les groupes ? On peut commencer ? Tout le monde peut suivre, tout le monde est d'accord ?

---

<sup>28</sup> Délibération 19/339 AC

\* Amendement n° 1 du groupe PNC.

Est-ce qu'on lit les amendements ou est-ce qu'on considère qu'on les a étudiés en commission ?

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, quelle est la méthode proposée ? Sous le contrôle des présidents de groupes et des services de l'Assemblée, il me semble que j'ai vu au moins une omission, et c'est normal vu la complexité : notamment dans l'amendement n° 2, il y a marqué, sauf erreur de ma part, « supprimer » et on supprime l'ancien tableau, mais il faut remettre le nouveau tableau, celui qui découle des modifications qu'on a apportées.

Là, on est resté sur des revenus du « + » et on avait dit « + avec 10% supplémentaires ». J'ai été clair ou pas ?

**M. Hyacinthe VANNI**

On commence par l'amendement n° 1.

Les présidents de groupes peuvent prendre la parole deux secondes, s'ils le souhaitent, ou la personne désignée par le groupe, mais très succinctement.

**M. Jean-François CASALTA**

Cet amendement a pour but d'intégrer certains offices et agences de l'Assemblée de Corse pour, encore une fois, nourrir l'expertise et faire en sorte qu'il n'y ait pas de doublons.

1) MODIFIER le dernier tiret de la page 8, à cheval sur la page 9, par cette formulation :

« - intégration architecturale et paysagère du lotissement dans son environnement local en lien avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) corses ; »

2) MODIFIER le premier tiret de la page 9 par cette formulation :

« - intégration des exigences du développement durable (permettant une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse, ses Agences et Offices et ses autres partenaires, notamment l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE), l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse

(OEHC), le Syndicat Départemental de l'Energie de la Corse du Sud et le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute Corse : par exemple en privilégiant des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, une approche raisonnée en termes d'extension ou de création de réseaux d'eau et d'assainissement,...) ; »

3) INTEGRER à la fin du I -, à la page 9, le paragraphe suivant :

« Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Il a été sous amendé. Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Sous-amendé favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°1 adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°2 des groupes PNC et Andà per Dumane

**M. Jean-François CASALTA**

Nous souhaitons rajouter une catégorie de bénéficiaires ; à savoir les personnes seules.

Je lis le sous-amendement, ça ira plus vite.

Il est ajouté une catégorie de bénéficiaires : les célibataires dans les communes de - de 1 000 habitants, pour l'acquisition de surfaces de 60 m<sup>2</sup> au minimum.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable. Simplement, je ne comprends pas la suite.

« Cette modification se traduira également au niveau du règlement. »

On est bien dans le sous-amendement là toujours ? Normalement, il faudrait mettre, quand on a mis « MODIFIER le 4<sup>ème</sup> alinéa comme suit :

« - dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150 000 € mais le plafond passe à 350 000 €. », il faudrait rajouter « avec un montant de subvention qui reste inchangé ».

Et donc, si on supprime le tableau, ce tableau-là... A moins qu'il n'ait intégré ce tableau-là les 10 % du « + » ?... Il faut le remplacer, puisqu'on a fait évoluer les plafonds qui étaient au « + », le dispositif « + » initialement... On a dit + 10 %...

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Il faut prendre en compte dans le tableau les + 10 %.

**Le Président SIMEONI**

Oui, mais par rapport au « + » ?...

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Par rapport à ce qui était préalablement le plafond annexé au tableau...

(Brouhaha).

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour ceux qui n'étaient pas en commission, sachez qu'en commission on a eu un tableau bien précis, on a tout compris !

**M. Jean-François CASALTA**

Il est vrai que pour la clarté de l'exposé et de la présentation de ces sous-amendements, il aurait été intéressant d'avoir ce tableau pour que l'ensemble des conseillers puissent s'y référer.

**Le Président SIMEONI**

Le souci, c'était d'élargir le bénéfice du dispositif tout en maintenant notre effort, en gros, sur les classes moyennes et prioritairement les classes moyennes qui sont plutôt en difficulté. On a souhaité aller un peu plus loin, donc on a rajouté 10 % au plafond qui était initialement fixé, c'est-à-dire que concrètement, par exemple, pour une personne seule, on va passer de 20 000 € à 20 000 + 10 %.

**M. Jean-François CASALTA**

C'est vrai que ça a quand même un intérêt majeur, parce que les célibataires ne sont plus exclus de la possibilité d'avoir cette aide. On revitalise également le rural, puisque c'est dans les communes de moins de 300 habitants, ce qui est aussi un des objectifs de ce rapport et de ce règlement des aides, et en plus on augmente les plafonds pour que plus de personnes puissent avoir accès à ces aides.

**Le Président SIMEONI**

Avec quand même une corrélation pour les célibataires à la surface, pour qu'on fasse l'acquisition d'un bien qui aura vocation à devenir le domicile principal, y compris si le célibataire s'installe ensuite en ménage. C'est un bon point d'équilibre, je crois.

**M. Jean-François CASALTA**

Simplement, M. le Président, si je peux me permettre.

- Je vois au 3) SUPPRIMER

« - dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 € ; »

On est bien d'accord que c'est le plancher qui est supprimé, ce n'est pas la phrase. C'est le plancher de 90 000 € (sans les travaux) qui est supprimé, on est bien d'accord ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Si on est d'accord, on va mettre le sous-amendement aux voix.

**M. Jean-François CASALTA**

Il faut le modifier sur ce point-là, il faut enlever : SUPPRIMER « - dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF », ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 €.

Ça n'a pas lieu d'être, on ne supprime pas cela, la phrase reste.

**M. Hyacinthe VANNI**

On est d'accord. Je mets aux voix, avec cette modification le sous-amendement ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°2 sous-amendé adopté à l'unanimité.

Amendement n°3 du groupe PNC.

**M. Jean-François CASALTA**

Je passe directement au sous-amendement :

« SUBSTITUER à la rédaction initiale de l'amendement la rédaction suivante :  
A la page 6 du rapport et 7 du règlement, 6<sup>ème</sup> alinéa MODIFIER comme suit :

« Après le vote du présent règlement, ces crédits ont vocation à atteindre à minima, dès la première année de mise en œuvre, 12 M€ à plein régime... »

Cela a pour but évidemment de prendre en compte l'importance, et notamment l'importance budgétaire qu'il convient d'allouer à ce règlement des aides extrêmement important.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°3 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°4 du groupe Andà per Dumane : RETIRE.

**M. Antoine POLI**

Un petit mot, si vous le permettez, M. le Président.

Nous avons retiré cet amendement et nous reviendrons devant l'Assemblée pour le présenter peut-être sous la forme d'une motion, lors des prochains débats sur la réforme constitutionnelle.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Merci.

\* Amendement n° 5 du groupe Andà per Dumane.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis favorable à l'unanimité de la commission. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Si vous voulez dire un mot, M. POLI.

**M. Antoine POLI**

Le but de notre amendement était que les services instructeurs soient vigilants sur les projets qui étaient déposés pour voir s'il y avait d'autres financements qui étaient possibles, que l'on puisse avoir des financements de la part de l'État et que les demandes ne se fassent pas uniquement auprès de la CdC.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 5 adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 6 du groupe Andà per Dumane : RETIRE

**M. Antoine POLI**

Nous l'avons retiré. On avait demandé que les communes de moins de 350 habitants DGF puissent bénéficier d'un taux préférentiel d'aide pouvant aller jusqu'à 90 %. Et après discussion avec les services, comme ce n'était pas légal d'obtenir des taux jusqu'à 90 %, nous l'avons retiré.

\* Amendement n° 7 du groupe Andà per Dumane : TOMBE

**M. Antoine POLI**

L'amendement n° 7 est tombé puisque nous avons fusionné avec l'amendement n° 2 du groupe PNC.

\* Amendement n° 8 du groupe Andà per Dumane

**M. Antoine POLI**

Cet amendement a été sous-amendé par le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

On met aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 8 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 9 du groupe Corsica Libera

**Mme Rosa PROSPERI**

C'est un amendement qui a vocation à permettre le contrôle par la Collectivité de l'application des dispositions du règlement.

L'amendement initial a été sous-amendé.

Je vous lis la rédaction sous-amendé :

« Une restitution de la mise en œuvre du présent règlement sera effectuée, une fois par an au moins, par le Conseil exécutif devant la commission de Contrôle ou sur saisine de ladite Commission. »

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 9 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 10 présenté par le groupe Corsica Libera : TOMBE

**Mme Rosa PROSPERI**

Il est tombé parce que les modifications demandées, notamment la réintégration des personnes célibataires a été intégrée dans d'autres amendements évoqués précédemment.

\* Amendement n°11 du groupe Corsica Libera

**M. Hyacinthe VANNI**

Amendement sous-amendé.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Il s'agit de l'amendement introduisant un critère de résidence pour l'accès au dispositif. On a eu l'occasion de présenter brièvement ce matin, dans l'hémicycle, à la fois les raisons qui fondaient cet amendement et la faisabilité et l'applicabilité directe au regard du droit en vigueur.

Simplement donc, pour préciser ainsi qu'on l'a fait en commission : qu'on nous trouve des exemples équivalents à partir du moment où l'on conditionne à un critère de résidence qualifiée, c'est-à-dire pas simplement d'une résidence simple, mais d'une résidence de plusieurs mois ou plusieurs années, l'attribution d'aides sociales facultatives.

Or, on est bien dans ce cadre, et non pas dans le cadre d'aides dites légales, c'est-à-dire imposées par un texte, puisque c'est la Collectivité de Corse qui a pris l'initiative de la mesure.

Donc, il nous semblait légitime à partir du moment où la Collectivité faisait un effort au niveau financier, en intervenant en matière d'aide à l'accès au logement, de privilégier les hommes et les femmes qui vivent et travaillent sur cette terre, de privilégier ceux qui sont à la fois résidents de fait au moment de la demande, mais qu'ils puissent aussi faire la preuve de leurs liens forts avec cette terre, avec ce territoire et de leur volonté d'y demeurer.

Donc, nous déposons cet amendement. Je vous en donne lecture après une légère modification :

Les demandeurs doivent « disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande.

Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. L'effectivité de ces conditions peut être vérifiée à tout moment par les services de la Collectivité de Corse. »

Le fait d'examiner la réalité de ces trois années de résidence sur une période de 5 ans antérieure à la demande, permet d'intégrer par exemple de jeunes étudiants qui seraient partis faire leurs études ou se spécialiser pendant quelques années sur le continent français ou sur le continent tout court d'ailleurs.

J'en aurai terminé en disant qu'effectivement, il y a un débat, une réflexion que nous partageons sur la façon dont on pourrait intégrer les Corses de la diaspora.

Nous nous en sommes tenus, dans le cadre de cet amendement, à une rédaction qui a été validée par ailleurs à la fois par des exemples concrets d'autres collectivités, et en plus des collectivités de droit commun, et par les juridictions administratives.

Mais je crois, sans préjuger des débats qui suivront, qu'il y aura une proposition également formulée par l'Exécutif pour tâcher d'intégrer ces Corses de la diaspora au dispositif.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Il a été sous-amendé.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

A ce stade, comme ça je donne aussi explication de vote, on va gagner du temps, vous savez, nous avons eu des travaux fouillés en commission, on ne va pas y revenir. Mais je veux préciser la position de notre groupe qui, à ce stade, est moins sur une posture touchant au statut de résident, parce que ce n'est pas de cela dont il s'agit, que le fait que cet amendement, pour nous, semble toujours de nature à fragiliser juridiquement le document et donc, à contrevenir à la célérité que nous nous sommes imposés devant l'urgence qui nous revient à la figure.

C'est essentiellement cette motivation qui nous guide, en espérant évidemment que nous nous trompions et qu'il n'y ait pas dans les jours, dans les semaines qui viennent de recours afin que le texte soit opérationnel le plus rapidement possible, y compris pour les gens qui résident en Corse.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Il faut toujours être précis et j'ai envie de dire, je vais reprendre les propos de Jean-Martin, mais presque pour une conclusion diamétralement opposée. Je vais quand même tempérer un peu.

Notre groupe va voter cet amendement, premièrement, parce que je suis dans un rapport de confiance intellectuelle avec Corsica Libera, qui nous a expliqué clairement dans quel cadre il fonctionnait. Jean-Martin le précisait encore maintenant, il ne s'agit pas du statut de résident. J'ai même entendu dire que nous n'étions pas allés sur la question de la diaspora et je m'en félicite, parce que là effectivement je suis certain que dans ces cas-là on prend un risque juridique, et même au-delà du juridique, sur qui peut nous différencier, il y a un risque de ce côté-là. Vous avez contenu vos ambitions à quelque chose qui me paraît totalement en adéquation avec ce qu'on défend.

J'ai envie de vous dire, contrairement à ce que vient de dire Jean-Martin MONDOLONI, nous pensons qu'il y a bien sûr une célérité à avoir sur le sujet, mais n'exagérons pas trop le trait non plus. Ce n'est pas ce soir ou tout à l'heure, quand nous aurons voté ce règlement, on n'aura pas réglé les problèmes de la Corse. En revanche, prendre un risque juridique mais avec cette importance, telle qu'on vient de le soulever ; à savoir, favoriser des gens qui vivent ici depuis longtemps pour les aider à être plus efficace dans la recherche du logement, ce risque-là nous devons collectivement le prendre.

Et là encore, le verdict il est simple : si Mme la Préfète ou quelqu'un juge, ou le SGAC puisque je crois que c'est lui qui exerce le contrôle de légalité sur nos actes, que c'est illégal, qu'il défère et que nous perdons, on en tirera les enseignements. On saura respecter les règles de la République.

A l'inverse, je pense qu'aujourd'hui on ne peut se tirer une balle dans le pied en disant « on ne le met pas parce qu'il y a un risque juridique », ce serait fou de fonctionner comme cela.

Donc, notre groupe va voter cet amendement, estime que l'on va dans le bon sens. Je répète moi aussi pour que ce soit clair, il ne s'agit pas du statut de résident, mais il s'agit quand même de favoriser l'accès à la propriété à des gens qui vivent

ici sans aucune connotation qui puisse inquiéter soit la Ligue des droits de l'homme, soit des gens comme nous qui sommes sur une vision très large de la communauté de destin, je crois que c'est partagé par la quasi-totalité des gens qui sont dans cet hémicycle.

Donc, je voulais donner cette explication de texte parce que c'est peut-être le point sur lequel il pourrait y avoir des interrogations des uns et des autres, et je crois qu'il fallait être précis sur le sujet.

### **Le Président SIMEONI**

Bien sûr, avis favorable de l'Exécutif.

Simplement, et en forme de complément à ce qui a été dit et très bien dit, je pense que nous sommes les uns et les autres dans une démarche pragmatique, avec la volonté d'apporter des réponses efficaces.

La proposition qui a été faite à l'initiative de Corsica Libera vise simplement à transposer dans le règlement que nous nous apprêtons à adopter des dispositifs qui existent déjà et qui sont mis en œuvre par des collectivités locales françaises différentes de la nôtre, donc avec validation, y compris au plus haut niveau des juridictions administratives et le Conseil d'État.

Donc, on n'est absolument dans une logique de rouvrir à ce stade-là le débat sur le statut de résident.

C'est important de le dire pour que tout le monde puisse voter en conscience, étant précisé, et ça a été dit par Jean-Charles, mais je ne veux pas inciter qui que ce soit à faire un recours, je pense pour ma part qu'il n'y a pas matière à recours, je le dis sincèrement, tout simplement, par parallélisme des formes parce que je ne vois pas pourquoi la Collectivité de Corse qui organise un dispositif d'aide ne pourrait pas en organiser le bénéfice dans les mêmes conditions que ce qui a été reconnu et autorisé pour, par exemple, la commune de Paris ou de Saint-André les Vergers.

Donc, pour moi, il n'y a pas de difficulté. Si demain il devait y avoir une difficulté juridique, on se réunirait rapidement, éventuellement on ferait trancher le point par les tribunaux et on réfléchirait aussi à la façon de faire que ce règlement puisse, en toute hypothèse, entrer en vigueur le plus rapidement possible. C'est ce en tout cas dont nous sommes convenus lors de nos échanges très fructueux en commission.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

**Mme Valérie BOZZI**

Président, juste peut-être une explication de vote.

Une abstention. Mais je rejoins le Président de l'Exécutif, je ne pense pas qu'il y ait un problème juridique sur cette proposition, mais je trouve la proposition contre-productive parce que si on évalue sur 5 ans la situation personnelle, ça prive un étudiant qui est parti 3 ans, par exemple, faire des études sur le continent ou ailleurs, de ce dispositif.

Ou, par exemple, ça prive un Corse qui est parti travailler quelques années et qui veut revenir.

Donc, je trouve que cela prive beaucoup de personnes de ce dispositif. C'est mon explication de vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix l'amendement ainsi sous amendé ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n°11 sous-amendé adopté à l'unanimité.

\* Amendement n°12 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°13 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°14 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°15 du groupe Corsica Libera : TOMBE

\* Amendement n°16 du groupe Per l'Avvene : SUSPENDU (intégré dans l'amendement n° 20)

**Mme Rosa PROSPERI**

Président, une précision, ces amendements déposés par Corsica Libera sont retirés et tombés tout simplement parce que les mesures demandées ont été intégrées aux amendements précédemment évoqués.

**M. Hyacinthe VANNI**

Bien entendu.

Donc examen suspendu pour l'amendement n° 16 de Mme Marie-Anne PIERI, réintégré dans l'amendement n° 20.

\* Amendement n°17 de Mme PIERI

**Mme Marie-Anne PIERI**

Cet amendement n° 17 me tient particulièrement à cœur.

Comme je l'ai expliqué à M. le Président, il concerne en fait les sorties d'indivision qui ne sont pas prévues dans le rapport. C'est un acte à titre onéreux.

Les sorties d'indivision, on les rencontre souvent quand on fait des procédures de titrement et que nous n'arrivons pas au partage. Nous faisons en fait un acte de licitation, qui est une sortie d'indivision à un membre originaire de l'indivision ou à un descendant d'un membre originaire de l'indivision qui pourrait bénéficier de cette aide.

Je trouve qu'il est très intéressant de l'intégrer dans ce dispositif. Cela va permettre de régler une partie de la problématique de l'indivision et cela va permettre de réhabiliter le bâti.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Amendement très important qui a été très débattu et qui a été sous-amendé.

**Le Président SIMEONI**

Bien sûr, je suis très favorable. Et cela nous permet, grâce à cette disposition, d'ouvrir d'autres perspectives.

Mais je rappelle, pour celles et ceux qui n'ont pas participé aux travaux de la commission, que c'est très important.

Par exemple : on a un bien indivis, on n'arrive pas à avoir un accord amiable, on va passer à la vente des lots, on a un lot qui représente, par exemple, 3 ou 4 pièces d'une maison.

Avant cet amendement, le co-indivisaire qui n'a pas beaucoup de moyens et qui rentre dans les critères de revenus peut être mis en concurrence avec un tiers qui a beaucoup plus de moyens.

Avec ce dispositif-là, il est prioritaire, en tout cas à égalité avec un autre demandeur, mais c'est-à-dire qu'il va pouvoir se positionner avec un renfort financier de la part de la CdC qui va lui permettre de se positionner sans doute, en tout cas nous l'espérons, favorablement, y compris par rapport à un tiers qui aurait plus de moyens que lui.

Donc, je pense que c'est effectivement quelque chose d'extrêmement positif.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 17 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 18 du groupe Per l'Avvene (Mme PIERI) : TOMBE.

Il tombe puisqu'un certain nombre de considérations étaient reprises dans un autre amendement.

\* Amendement n° 19 du groupe Per l'Avvene (Mme PIERI) : RETIRE

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je l'ai retiré parce que visiblement le mécanisme ne peut pas être mis en place par la Collectivité, puisque ce sont des privés.

**M. Hyacinthe VANNI**

\* Amendement n° 20 de M. Julien PAOLINI au nom du groupe Femu a Corsica.

Avis favorable et sous-amendé.

**M. Julien PAOLINI**

Deux mots simplement. Amendement qui faisait l'objet aussi de propositions de Mme PIERI et donc on a retenu la rédaction telle qu'elle est proposée, qui consiste à acter que dans le cadre du prochain règlement des aides aux communes, on puisse établir une cartographie de la typologie des communes, en prenant à la fois les contraintes, la notion de village-souche et la dimension infra-communale, notamment les communes constituées de plusieurs hameaux. Et que cette cartographie, cette typologie puisse servir à avoir des taux bonifiés en fonction de ces caractéristiques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il est donc sous-amendé.

L'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 20 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 21 pour le groupe Femu a Corsica

Il est sous-amendé. Pour résumer, cela consiste à supprimer les plancher pour les communes de – de 1 000 habitants.

Avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix le sous-amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Sous-amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 21 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

\* Amendement n° 22 : TOMBE

\* Amendement n° 23 du groupe Femu a Corsica : TOMBE

Comme tout à l'heure, certains éléments sont repris dans d'autres amendements.

\* Amendement n° 24 : il n'a pas été examiné en commission.

### **Le Président SIMEONI**

L'Amendement n° 24, c'est un amendement di ribattula auquel j'ai pensé en discutant notamment avec notre collègue Me PIERI, après la fin des travaux de commission. Et je m'en suis entretenu de façon informelle avec partie prenante.

C'est un peu, et aussi pour répondre à Valérie BOZZI, parce qu'on a conscience que ce dispositif peut laisser en dehors des étudiants ou peut laisser aussi en dehors des gens qui ont été en Corse, qui ont un lien et qui ont envie de revenir.

Je donnais l'exemple : on a été sollicité officiellement par cette dame qui a été victime d'un coup de couteau à Marseille et qui essaye de revenir en Corse.

Dans cet état d'esprit, c'est un peu un amendement « diaspora », rédigé là-aussi dans le respect du droit positif, en reprenant la référence à 1960 qu'on a mis également pour les autres biens qu'on veut aider. Et je dirai que c'est une façon d'envoyer un signe en disant que ce dispositif, ça sera largement théorique dans un

premier temps, parce que cela va concerner peu de monde certainement. Mais c'est aussi une façon de dire à celles et ceux qui sont partis, y compris pour des raisons économiques, qu'on les aide à accéder à la propriété. On le fait dans des conditions qui respectent pleinement le droit positif et un peu comme l'autre amendement, on va voir ce que ça donne. À mon avis, ça va passer. Si ça ne passe pas, on en tirera les conséquences et on essayera de faire que l'intégralité du règlement avance et de réfléchir ensuite à la façon de reposer le problème de façon juridiquement un peu modifiée, si d'aventure ça ne devait pas passer, mais je pense que là aussi, ça passera.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur cet amendement de l'Exécutif ? Non.

Je mets aux voix l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement n° 24 adopté à l'unanimité.

Avant de passer au vote du rapport, si l'Exécutif veut dire un mot ?

### **Le Président SIMEONI**

Je voudrais simplement vous remercier à toutes et à tous. Dire que les contributions qui ont été fournies par voie d'amendements et les échanges que nous avons eus en commission ont permis d'améliorer de façon très significatives ce rapport. Je dirais même, de façon remarquable.

Ce rapport a une cohérence d'ensemble. Je pense qu'il est puissant grâce à notre action à tous et je pense en plus qu'il prépare déjà d'autres choses, une réflexion élargie. C'est déjà une autre histoire, mais en tout cas, bravo ! Et merci à toutes et à tous !

Et je crois qu'on a fait un pas important pour la Corse et pour beaucoup de Corses, et particulièrement celles et ceux qui jusqu'à aujourd'hui, Corses et gens qui vivent ici et qui jusqu'à aujourd'hui n'ont pas eu les moyens d'accéder à la propriété et qui vont les avoir un peu plus et un peu mieux aujourd'hui.

Je note également que tout le reste du dispositif, notamment les deux volets sociaux et le soutien aux intercommunalités et aux communes ont été également validés, donc on est dans une démarche d'ensemble qui est cohérente, qui reste

perfectible et on va l'améliorer, notamment à travers l'évaluation dont le principe a été acté au moins une fois par an.

Maintenant, j'ai envie de dire : votons, mettons-le en application !... Avec deux amendements verbaux que je vous sou mets, pardon, j'avais oublié de le faire. Serge TOMI m'a dit qu'il était possible de le faire :

C'était de reprendre le titre dans le règlement, pour qu'il y ait une cohérence.

Et le 2<sup>ème</sup>, c'est : à l'article 6, prévoir sous réserve de votre vote que le nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour nous permettre de solder les demandes qui ont été déposées et instruites en application du règlement actuellement en vigueur.

Je vous demande de mettre au vote.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Je mets cet amendement oral du Président du Conseil exécutif et au-delà de l'Exécutif, aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

(Brouhaha).

### **Le Président SIMEONI**

« Una casa per tutti, una casa per ognunu ».

Article 6, l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, pour nous permettre de solder les dossiers à l'instruction.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. On met aux voix ce deuxième amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Amendement adopté à l'unanimité.

On va mettre aux voix ce rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport amendé est ADOPTE.**<sup>29</sup>

Pour : « Femu a Corsica » + « Corsica Libera » + « Partitu di a Nazione Corsa » + « Andà per dumane » + « La Corse dans la République » ; Abstention : « Per l'Avvene »

(Applaudissements dans l'hémicycle).

**M. Hyacinthe VANNI**

Il reste un rapport, mais je tiens à féliciter les services qui ont travaillé sur ce rapport et bien entendu, les services de l'Assemblée qui ont rédigé tous les amendements dans un temps record, è chì anu assai pazienza quantunque...

À ringrazià vi à tutte è à tutti !

Il reste un rapport à examiner.

**ISTITUZIONE - VITA PULITICA / INSTITUTIONS - VIE POLITIQUE**

\* **Raportu n° 238** : Avisu rilativu à a pruposta di leghji posta da u Senatori PANUNZI

**Rapport n° 238** : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur PANUNZI

**M. Hyacinthe VANNI**

La parole est à l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Rapidement, même si le sujet est d'importance.

Le 27 mars 2019, le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI a déposé au Sénat une proposition de loi visant à territorialiser le mode de scrutin relatif à l'élection de l'Assemblée de Corse.

<sup>29</sup> Délibération 19/340 AC

L'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, dispose que « l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse ».

C'est donc dans ce cadre que cette consultation est organisée.

Quelques mots pour expliquer la position du Conseil exécutif par rapport à cette proposition de loi du Sénateur PANUNZI.

D'abord, le rappel du mode de scrutin actuel : une circonscription unique à l'échelle de la Corse.

La Corse forme une circonscription électorale unique et les conseillers à l'Assemblée de Corse sont élus au scrutin de liste, vous connaissez les modalités.

Que suggère la proposition de loi à propos de laquelle nous devons formuler un avis ?

Il y a à la fois la lettre de cette modification et surtout son esprit et ce qu'elle induit à notre sens.

Sur la lettre, la proposition de loi prévoit la délimitation de circonscriptions infra-départementales :

- Le nombre de sièges : 63 ;
- La prime majoritaire de 11 sièges...

Mais, et c'est la modification fondamentale, les 63 sièges seraient répartis entre 11 circonscriptions territoriales : « *11 sections territoriales correspondant à des territoires identifiés, en tenant compte de l'aspect démographique* » plus ou moins de représentants par territoires.

Cela peut paraître une discussion technique, c'est une discussion bien sûr fondamentalement politique puisque vous avez vu que j'ai écrit dans ce rapport qu'à notre sens, cette territorialisation du mode de scrutin, même si elle peut avoir un certain nombre d'avantages, ou si elle peut sembler répondre à un certain nombre de difficultés à propos desquelles il a été réfléchi, à propos desquelles d'autres types de réponses avaient été envisagées, cette proposition a des effets négatifs, voire pervers, qui sont à notre sens majeurs, puisque cette modalité d'organisation du scrutin, telle qu'elle est aujourd'hui, n'a jamais été remise en cause depuis l'entrée en vigueur du statut particulier de la Corse, donc 1982, et qu'elle est même un élément fondateur et intangible, cette circonscription unique de la Corse, de notre statut particulier.

Alors, un des inconvénients majeurs, et j'irai à l'essentiel pour laisser la place au débat, c'est que fractionner, territorialiser et organiser une représentation de la totalité de l'Assemblée qui le soit uniquement sur la base de territoire, c'est évidemment faire obstacle à l'idée que cette Assemblée de Corse est là pour réfléchir et définir ce qu'est l'intérêt général de la Corse.

L'intérêt général de la Corse, ce n'est pas la somme des intérêts territoriaux.

Je m'arrêterai là de mes explications.

Qu'ensuite, il y ait aujourd'hui une attente et un besoin d'une meilleure prise en compte des attentes des territoires, c'est un des objectifs notamment de la Chambre des territoires, avec ses limites, mais aussi avec ses perspectives. C'est un des objectifs de la territorialisation des politiques publiques sur laquelle nous aurons à nous proposer lors d'une prochaine session. C'est un travail de fond qui est extrêmement important, mais à mon avis ce rapport part du constat d'une difficulté objective qui est sans doute aujourd'hui insuffisamment traitée et prise en compte, c'est-à-dire le besoin d'assurer l'expression et la représentation des intérêts des territoires, c'est vrai, il faut l'améliorer. Mais à partir de ce constat qui est vrai, il tire à mon avis des conséquences et il organise des propositions qui sont radicalement contraires à la lettre et à l'esprit de nos institutions.

Voilà la raison pour laquelle ce rapport du Conseil exécutif vous propose :

- premièrement, de rappeler solennellement notre attachement au principe selon lequel la Corse forme une circonscription électorale unique ;
- deuxièmement, d'émettre un avis défavorable sur la proposition de loi présentée par le Sénateur PANUNZI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci. Il y a des rapports de commissions.

Pour la commission des compétences législatives et réglementaires, Petr'Antone TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. Il y a effectivement un rapport conjoint des commissions des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire qui est relativement long, donc je tacherai de vous en donner une synthèse.

Globalement, dans le cadre de ces commissions, se sont dégagées deux écoles avec deux avis différents, pour schématiser :

D'un côté, l'opposition qui était représentée à ces commissions qui, pour le dire tout de suite, a émis un avis favorable à la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, au motif, et j'essayerai de ne pas trahir les propos des membres de l'opposition, que cette proposition permettait, à travers une territorialisation du mode de scrutin, finalement, de garantir la représentation des territoires au sein de l'Assemblée de Corse et la représentation de leurs intérêts légitimes, et finalement agissait en forme de correctif à la suite de la mise en place de la Collectivité unique qu'ils considéraient comme éloignant les élus du terrain, ou en tout cas le rôle de proximité des élus. Et cette mesure ayant, selon eux, l'avantage d'offrir un garde-fou vis-à-vis d'une situation qui pourrait se produire à court ou moyen termes de sous-représentation, voire de disparition des territoires ruraux de cet hémicycle dans la mesure où la circonscription unique laisse toute liberté de choix aux têtes de listes pour composer leur liste selon les critères qui leur sont propres, notamment des critères démographiques.

De l'autre côté, les groupes de la majorité ont émis un avis défavorable à la proposition de loi du Sénateur PANUNZI autour, schématiquement, de deux arguments :

Le premier a été énoncé par le Président du Conseil exécutif et consiste à dire que l'Assemblée de Corse est une instance qui représente les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des Corses et qu'il ne paraissait pas important d'y mélanger à la fois cette dimension et la dimension visant à représenter des intérêts locaux.

Et un deuxième argument visant à dire que si cette proposition de loi soulevait une problématique importante et pertinente, celle de la territorialisation des politiques publiques et de la représentation électorale, il s'agissait de régler cette problématique à travers d'autres dispositifs. Et ont été, par exemple, évoqués le renforcement de la Chambre des territoires, y compris à travers une évolution institutionnelle et législative ; l'ouverture d'un débat sur le rôle des intercommunalités et le mode de désignation de leurs élus, et en particulier de leur président. Et d'aucuns ont également évoqué, peut-être à un moindre niveau, le nécessaire renforcement des liens entre la Collectivité et les territoires par la territorialisation des politiques publiques et le renforcement de la présence de la Collectivité par les services et par la présence des élus dans les territoires.

Donc, voici en gros et schématiquement les différentes positions : avis favorable de l'opposition ; avis défavorable de la majorité.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bonne synthèse ! Je vais prendre les tours de parole.

**M. Pierre GHIONGA**

Il y a au moins 1 membre de l'opposition qui est contre la proposition du Sénateur PANUNZI et j'expliquerai pourquoi tout à l'heure.

**M. Hyacinthe VANNI**

M. GHIONGA, je vais finir par croire que vous êtes avec la majorité...

**M. Pierre GHIONGA**

Non, non ! Je suis pour le bicamérisme que vous m'avez refusé.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je prends les tours de parole : M. CASALTA, Jean-Martin, Romain, Pierre et Petr'Antò bien sûr.

**M. Jean-François CASALTA**

Merci, M. le Président.

Très, très brièvement parce que tout a été dit par le Président du Conseil exécutif et Petr'Antò TOMASI, rapporteur de la commission et pour le groupe Corsica Libera.

Mais s'il fallait, au-delà des arguments qui ont déjà été avancés, rassurer encore le Sénateur PANUNZI, parce qu'il est vrai que nous sommes les représentants élus de cette assemblée et les représentants de tous les Corse, mais factuellement aussi, nous sommes très attachés à nos territoires et nous travaillons journallement pour nos territoires.

Voilà. Peut-être que cette précision le rassurera encore davantage.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. La parole à Jean-Martin.

## **M. Jean-Martin MONDOLONI**

J'ai envie précisément de poursuivre sur ce que vient de dire Jean-François.

De quel constat il faut partir ? De quoi est-ce qu'on part ? Et où on veut aller ? Et surtout ce qu'il faut éviter.

Le constat, que ça fasse plaisir à certain ou pas, il ne peut pas ne pas vous revenir.

Le défaut de proximité de cette assemblée est prégnant. Et on peut continuer à faire confiance à la Chambre des territoires, on peut expliquer à celles et ceux qui souffrent d'un défaut de proximité qu'on va le renforcer. Aujourd'hui, ce renforcement est optionnel.

Nous avons tous eu, je crois, l'intelligence et la générosité de faire figurer sur nos listes respectives, lorsque nous sommes passés sur la ligne de départ de cette élection, des hommes et des femmes qui couvrent à peu près toutes les microrégions.

Mais le risque est que si on reste sur ce schéma optionnel, facultatif, c'est qu'à terme les listes ne soient constituées que de candidats qui représentent des territoires très importants démographiquement et donc, qui pourvoient un nombre d'électeurs très importants. Vous ne pouvez pas nier ce risque. Premièrement.

Deuxièmement, si on partage le constat, vous convoquez un certain nombre d'arguments dans le rapport, pardon mais qui pour certains sont erronés.

Lorsque je lis, page 4, que « le mode de scrutin national repose sur des circonscriptions électorales départementales » et que vous écrivez, je cite, « que cette modalité n'a jamais été mise en œuvre pour la Corse alors que même la bi-départementalisation a duré de 1975 à 2017 ». Pardon, mais 1982, 1984, 1986, les élections territoriales se sont déroulées dans des scrutins départementaux ! C'est le statut JOXE en réalité qui a tout changé en 1991 et 1992, mais passons sur ces arguments techniques...

Vous dites qu'on va à contre-courant de l'histoire, c'est d'ailleurs assez présomptueux ce genre d'arguments qui revient systématiquement lorsqu'on convoque le sens de l'histoire. Le sens de l'histoire, c'est l'avenir, on verra bien ce que donne le sens de l'histoire.

Par contre, il y a des réalités. Les réalités, c'est que les électeurs se détournent de plus en plus des urnes, y compris pour ce scrutin qui était quand même un scrutin

privilegié. Derrière les présidentielles et la mairie, on votait en masse pour les élections territoriales. Peut-être qu'il faut s'interroger sur les raisons pour lesquelles même ce scrutin est devenu un scrutin moins privilégié et que la proximité est un élément indispensable d'attractivité des scrutins.

Après, vous convoquez l'idée que nous sommes une entité unique et que nous représentons toute la Corse, mais ce n'est pas attentatoire ! Être à la fois représentant d'un territoire, ça n'interdit pas d'être représentant de la Corse. Ce qui est en cause ici, attention, ce n'est pas une forme de tripatouillage sur la représentation ou sur les institutions, ce n'est pas de cela dont il s'agit ! C'est une territorialisation du mode de scrutin. On n'est pas en train de tripatouiller le mode de scrutin ! L'histoire des 5 %, les seuils, les fusions, la prime des 11, c'est maintenu tout ça. On dit simplement qu'il faut qu'ici siègent à la fois des gens qui soient représentants d'un territoire, mais qui représentent toute la Corse.

Pourquoi est-ce qu'il serait interdit de penser que les choses soient complémentaires et pas exclusives ? Comment pouvez-vous nous expliquer ce que vient de faire de façon très pertinente Jean-François, en disant qu'il est ici, au nom de la Corse, et qu'il est issu d'un territoire. Et alors, et demain s'il était élu d'un territoire, qu'est-ce que ça change ? Ca l'empêche de parler au nom de la Corse ? On vient tous d'un territoire, et alors si on est élu depuis un territoire, qu'est-ce que ça va changer ?

En réalité, moi je pense que vous avez vu à travers ce texte, peut-être qu'il y a un défaut de présentation, la velléité ou l'arrière-pensée selon laquelle parce que ça vient d'un ex Président de conseil départemental, on serait ans la recomposition d'un conseil départemental. Nous on a toujours dit qu'on était pour la Collectivité unique, mais pas pour cette Collectivité unique qui va finir dans le temps par être hors sol.

Nous ce que l'on dit depuis le départ, c'est que sur cette affaire on est uniquement dans un sujet qui concerne le mode de scrutin, on l'avait dit lorsque toutes ces affaires ont été mises en branle et en mouvement, qu'il fallait déconnecter la naissance de la collectivité unique de la loi NOTRe, parce qu'on était pour un nouveau statut de la Corse, pour une loi spécifique à la Corse. A ce moment-là, on aurait parlé de tout, des deux Présidents, de la réforme des agences, des offices, on aurait pu tout mettre sur la table. Ce n'est pas de ça dont il s'agit. On veut réellement créer les conditions pour éviter qu'à terme on ait dans cet hémicycle des représentants du monde urbain et périurbain et le risque est grand.

C'est en gros, et pour faire simple, l'esprit de la proposition de Jean-Jacques PANUNZI qui fera l'objet, pour ce qui nous concerne, d'un amendement

évidemment tendant à dire que pour notre part nous émettons un avis favorable quant à l'adoption de ce texte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Romain COLONNA.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. J'ai envie de vous dire d'emblée que lorsque j'ai lu cette proposition de loi et le rapport, j'ai presque eu envie, ou eu l'impression, l'espace de quelques instants, d'être frappé de naïveté de ne penser que ce rapport ne posait finalement que la question de la représentation de nos territoires ou la mal représentation. Mais je crois qu'il faut vraiment le replacer dans son contexte historique au moins immédiat, et dans son contexte politique plus général. On ne crée pas des institutions, un mode de scrutin et après on pense la philosophie de ces institutions, c'est le contraire, on pense la philosophie des institutions et on met l'organisation de ces institutions au service de la philosophie.

Pourquoi je vous dis ça d'entrée de jeu ? Tout simplement pour dire que lorsque nous franchissons cette porte et que nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes les élus de la Corse. Et je crois que, même si ça en choque certains ou ça vous paraît superfétatoire comme remarque, mais c'est important de le rappeler avec force et conviction, lorsque nous franchissons les portes de cet hémicycle, nous sommes des élus de la Corse et uniquement de la Corse. Et être les élus de la Corse, ça a une vertu, c'est que ça doit nous protéger aussi de mettre en concurrence les intérêts particuliers, ça doit nous protéger aussi peut-être de la volonté de hiérarchiser un certain nombre de politiques qui sont à la Collectivité de Corse fondamentalement des politiques générales, collectives, territoriales, qualifiez les comme vous voulez, mais qui ne sont pas des politiques par rapport à un territoire opposé à un autre territoire.

Et, c'est une philosophie qui guide cette institution depuis le début et qui a guidé la création de la collectivité unique, nous protéger de la mise en concurrence ou de l'addition des intérêts particuliers pour travailler au bénéfice exclusif de l'intérêt collectif.

Mais j'ai envie de vous dire, certainement pas un argument qui va convaincre les plus réticents, mais poussons un peu la logique de la représentation jusqu'au bout, pourquoi pas demain proposer une loi pour, non pas représenter les territoires, mais représenter les classes sociales ? Pourquoi ne pas proposer une loi demain pour mieux représenter les catégories socioprofessionnelles ? Pourquoi pas dire dans cet

hémicycle, on devrait introduire un quota de jeunes, un quota de moins jeunes, un quota de classe d'âge, un quota de professions libérales, un quota d'urbains, un quota de périurbains, etc. ? Et là, oui il y a le risque de tomber dans la défense des intérêts particuliers ou des intérêts partisans. Je le répète, lorsque nous rentrons dans cet hémicycle, nous sommes les élus de la Corse.

J'ai envie de dire aussi soyons, sans faire offense au sénateur PANUNZI, un petit peu sérieux parce que de quoi il s'agit, en fait ? Jean-Martin MONDOLONI nous rappelle, il le fait très certainement avec bienveillance, qu'il ne s'agit pas d'une redépartementalisation. Mais nous vous savez, le courant politique au nom duquel je parle, on a toujours été pour une grande réforme des institutions de la Corse, mais la suppression des départements relève de l'acquis, me semble-t-il, et d'un acquis obtenu difficilement. Mais c'est une suppression qui est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Et là, peu ou prou, on nous demande de rentrer dans cet hémicycle et nous prononcer favorablement pour ce que l'on vient de supprimer au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Restons sérieux l'espace d'un instant.

Que l'on s'interroge sur l'efficacité de nos politiques, si vous voulez, il n'y a aucun souci, mais ne nous demandez pas de réintroduire dans le débat ou dans notre consentement ce que l'on a supprimé au 1<sup>er</sup> janvier. Après, souvent on nous dit qu'on a la fièvre de la réforme institutionnelle, soyons sérieux un instant.

Et, je me tourne vers mon ami et collègue Jean-Charles ORSUCCI qui, je crois lors de la dernière session, nous faisait le reproche de toujours citer le débat de l'Albore à propos du Président MACRON, en nous rappelant qu'il avait pris la parole, qu'il y avait eu d'autres débats, notamment celui de Cuzzà. Alors cet été, l'espace d'un instant ou de quelques heures, j'ai pris le temps de l'écouter en détail, et à Cuzzà, il s'est passé quelque chose de relativement intéressant, il y a eu un élu de votre ancienne majorité, et même de l'Exécutif je crois, qui a fait une proposition en main propre au Président de la république française, en taxant cette Assemblée d'élus, et ça vient d'être repris d'une certaine manière, alors de manière un petit peu plus euphémisée, édulcorée, par notre collègue Jean-Martin MONDOLONI, mais d'élus hors sol, en disant que les élus de l'Assemblée de Corse étaient hors sol.

Moi, je suis profondément choqué d'entendre ça. Ici il y a 63 élus, mais j'espère pouvoir ici parler au nom de la majorité et de l'opposition, il n'y a aucun élu hors sol dans cette Assemblée. On va laisser dire qu'en Corse, ce temple de la démocratie pour lequel on a été élus ici, nous serions 63 élus hors sol, déconnectés des réalités. Mais est-ce que vous avez assisté aux mêmes travaux dans cette Assemblée, auxquels je viens d'assister depuis 2 jours ? Est-ce que l'on vient de voter, même s'il y a eu une abstention, le même rapport « Una casa per tutti », ici dans cette Assemblée ? Est-ce que vous avez l'impression que la baisse des tarifs

votée à l'initiative de la Président de l'OTC vous semble déconnectée ou fait de nous des élus hors-sol ? Soyons sérieux encore une fois.

Alors ça été très instructif de regarder le débat de Cuzzà, cher Jean-Charles, mais je me demande si finalement il s'agit de la proposition de Paul-Marie BARTOLI dans cet hémicycle, s'il s'agit de la proposition de Jean-Jacques PANUNZI, je ne sais pas et quand bien même, la réponse est peu importante.

J'en viens à la conclusion, nous nous avons dit en commission, ça été rappelé par le rapporteur et le Président, nous ne nions pas que l'action publique est perfectible et que nous pouvons améliorer le rôle de notre travaux et de nos institutions, renforçons la chambre des territoires, ayons une réflexion, et on a eu cette discussion à travers la motion qui a été posée par votre groupe, ayons une discussion et une réflexion collective par rapport à la chambre des territoires. Mais ne nous demandez pas de grâce d'être autre chose que ce que nous sommes depuis des années pour certains, plus récemment pour d'autres, la seule chose qui anime notre combat politique : demeurer les élus de la Corse et uniquement de la Corse au service de l'intérêt collectif. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. TOMASI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très, très court puisqu'en rapportant, j'ai indirectement donné la position du groupe, je ne vais pas rappeler l'attachement qui est le nôtre à ce que cette Assemblée demeure l'Assemblée où nous représentons tous les Corses et tous les territoires.

Je crois qu'il y a une logique, il y a le niveau de la Collectivité de Corse, qui représente toute la Course et tous les Corses à travers un scrutin organisé autour d'une circonscription unique, et puis avec la suppression de la strate départementale, en dessous, il y a la strate des territoires, notamment structurée autour des intercommunalités. Et, je crois qu'il y un là un vrai enjeu à créer davantage de liens, peut-être des liens différents, à réfléchir à un mode de scrutin qui soit peut-être plus démocratique, plus direct puisque ces structures montent en compétence et montent en puissance.

Tout cela pour dire que de voter défavorablement sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, ça n'est pas écarter d'un revers de main la problématique de la territorialisation des politiques publiques et la problématique du lien entre les élus et

les territoires. Simplement, on diverge sur les moyens qu'il faut mettre en œuvre pour cela, je le redis, les intercommunalités, la chambre des territoires et son évolution la présence de notre Collectivité dans les territoires, on avait ailleurs relayé auprès du Conseil exécutif, à travers une question orale, la demande partagée, en tout cas l'engagement, puisque la demande de mettre en place des Case territoriale où on pourrait avoir ce lien direct entre les citoyens et la Collectivité, je crois qu'il y a cette conjonction de mesures qui doivent participer à répondre à cet objectif.

Donc, objectif en partie partagé, solution différente, avis défavorable en ce qui nous concerne.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, rapidement. La proposition de Jean-Jacques PANUNZI me fait prendre date, je suis persuadé que le nouveau statut qui aura inévitablement lieu pour notre Assemblée, prendra en compte le bicamérisme, qui répondra, j'en suis sûr, aux deux préoccupations : la dimension politique assumée par cette Assemblée et une dimension de proximité par une chambre des territoires élue au suffrage universel. Je pense qu'on y arrivera et ce serait la solution, à mon avis, la meilleure.

C'est la raison pour laquelle je ne vote pas pour cette proposition de Jean-Jacques PANUNZI et je fais un peu d'humour en disant « si la droite avait gagné les élections, est-ce que Jean-Jacques PANUNZI aurait fait cette proposition ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Jean-Charles, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Je dirai à mon ami Pierre GHIONGA, est-ce que si aujourd'hui les nationalistes n'étaient pas aux responsabilités, ils ne seraient pas d'accord avec une évolution institutionnelle ?

Moi, je vais vous dire, ça va être facile, je renverrai peut-être dos-à-dos les uns et les autres. Pour te rejoindre Pierre, puisque nous avons déposé deux amendements pour pouvoir voter ce rapport, parce que nous ne nous inscrivons pas forcément dans la proposition de Jean-Jacques PANUNZI, nous aujourd'hui, nous essayons

d'être pragmatiques, comme ce qui constitue l'ADN de notre mouvement et de regarder ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

De façon très claire, la chambre des territoires ne fonctionne pas, elle ne sert à rien, aujourd'hui il faut le dire. Maintenant, si on se complet dans cet état de fait, on peut l'accepter.

Est-ce qu'aujourd'hui, il y aurait les gentils qui pensent qu'on peut être élus qu'à l'échelle de la Corse sur le mode de scrutin actuel et on est vertueux et les méchants qui voudraient revenir à un système qui ne convenait pas du taux, féodal, des conseils généraux que nous avons eu à subir, est-ce que l'on est dans cette vision-là ?

Alors, on peut très bien rester sur le modèle de la Collectivité unique de Corse, je ne regrette toujours pas d'avoir voté la Collectivité unique de Corse. Est-ce qu'aujourd'hui on ne peut pas revenir à ce que mon ancien professeur de droit Claude OLIVESI imaginait déjà il y a 20 ou 25 ans ? Cette réflexion et cette référence aux Länder Allemands, Romain tu m'excuseras, mais il n'y a rien d'insultant que de se dire que la plus grande puissance européenne a comme mode de fonctionnement au sein de son Parlement à la fois ce qui a toujours été l'ADN de Corsica Libera, c'est-à-dire prendre soin que tous les groupes politiques soient représentés au sein de cette institution à travers un système de mode à la proportionnelle. Je continue à dire : ils ont raison, j'ose espérer qu'ils trouvaient ça important quand ils étaient difficilement à l'Assemblée de Corse et qu'aujourd'hui ils le sont un peu plus facilement, je pense qu'ils sont toujours attachés à ce principe.

Donc, moi je dis aujourd'hui : il faut s'assurer que tous les courants d'idées soient représentés au sein de cette institution, il faut donc une élection sur l'entité globale qu'est la Corse à la proportionnelle. Alors là-aussi, je ne vais pas m'opposer à Pierre, parce qu'il a peut-être raison, et je pense que je pourrais m'incliner, nous pourrions nous incliner puisque nous faisons une proposition en ce sens et qu'avec François ORLANDI, je le dis pas honnêtement puisque je le représente ce soir, il était favorable à ce système et il l'avait proposé.

Donc, nous ne nous roulerons pas terre dans le groupe, en disant simplement : il y a soit le bicaméralisme qui peut être une solution ou un mode de scrutin à l'Allemande avec une partie élue localement, parce que Romain, qu'on le veuille ou non, demain l'institution restera la Collectivité unique de Corse, mais je pense quand même qu'il n'y pas de gens hors-sol, mais les modes de scrutin, d'ailleurs pour contredire quand même un peu Jean-Martin, ce n'est pas le mode de scrutin qui a fait que les gens sont moins allés voter à l'élection puisqu'ils sont allés moins

voter à l'élection alors que précédemment il y avait une collectivité unique, ils y allaient massivement. Je crois qu'il faut réfléchir à d'autres choses.

Malgré tout, je continue à penser que j'entends souvent que le Conseiller départemental de l'époque, en Corse-du-Sud comme en Haute-Corse, il assurait une proximité plus forte que nous ne le faisons aujourd'hui et actuellement. Je vous le dis, je l'entends.

Alors, comment remédier à cela ? Je le répète, peut-être qu'un mode de scrutin mixte, qui garantit une majorité claire dans cet hémicycle, c'est important aussi, il faudra se le dire, dans ce mode de scrutin, il faut une majorité claire qui puisse commander l'avenir de la Corse, parce que si on met en place un mode de scrutin qui aboutit à ces micro-élections et que derrière c'est ingérable, on aura échoué. Mais je pense qu'aujourd'hui il ne faut pas s'interdire cette réflexion

Donc, nous nous faisons deux propositions, deux amendements qui correspondent d'ailleurs à ce que je mets fortement en avant, un : vous dire clairement que la chambre des territoires, ça ne marche pas, deux : vous dire qu'il faut assurer aujourd'hui une représentativité de tous les territoires insulaires, et je suis persuadé que dans la majorité vous devez être aussi attachés à cela parce que la crainte qu'a manifestée Jean-Martin MONDOLONI, qu'on le veuille ou non, il a raison, est-ce que dans le Niolo il y aura toujours des représentants du Niolo, je n'en suis pas sûr, ah oui peut-être qu'à un moment donné on trouvera une parenté...

### **Le Président SIMEONI**

Il travaille à les éradiquer.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Non, la réalité est que je ne suis pas sûr, dans cet hémicycle il y a déjà des territoires absents, alors on va me dire : oui, par élargissement on pourra toujours penser qu'ils sont représentés ici, mais je continue à penser qu'il y a danger en la matière.

Donc, je crois qu'une fois que l'on aura un peu dépassionné, parce que qu'il y a un peu de passion, premièrement : je le dis comme je le pense, c'est bien l'initiative du Sénateur PANUNZI, mais je pense honnêtement que c'est plus dans cet hémicycle et ici que la réflexion doit être poussée et aller jusqu'au bout que par les parlementaires. Voilà, ça c'est déjà un premier point, c'est au Président de l'Exécutif, au Président de l'Assemblée de Corse, aux commissions que nous avons créées, que de faire le diagnostic, que de faire les propositions.

Je pense que c'est plus intéressant que de faire ce que nous faisons aujourd'hui, bon ça fait partie de ses droits et je les respecte, mais malgré tout, je reviens à l'essentiel.

Ensuite, je continue à penser qu'il faut améliorer nos institutions et que l'esprit de ce qui a animé cette proposition de PANUNZI, elle doit quand même aujourd'hui faire naître chez nous cette envie d'améliorer, après Romain, ça ne veut pas dire forcément qu'on ne devine pas chez les uns et les autres, des calculs politiques et politiques.

Juste un dernier point, je pense aussi qu'il faut quand même qu'on se pose vraiment la question de l'articulation vis-à-vis des intercos, moi je le dis tranquillement ici, c'est un échelon qui existe, qui va prendre du poids, il va prendre du poids à l'échelle nationale, je parle français, je précise, et que la question du mode électoral de ces intercos, de son Président, des gens qui y siègent, c'est quand même un élément clé. Je ne suis pas à l'aise aujourd'hui dans le fonctionnement de nos institutions. Je crois que ce mode d'élections indirect, alors il y a une amélioration aux dernières municipales, mais franchement, j'ai envie de vous dire : d'ailleurs quand je regarde ce qui s'annonce dans les 6 mois à venir et les tractations qui ont lieu partout, j'ai envie de vous dire que ça montre bien qu'il faut vite, vite trancher cette question de l'intercommunalité, de son élection au mode de scrutin direct, au moins pour l'ensemble de ses représentants, voire pour son Président, pour qu'on ait enfin des intercos qui soient élues sur des projets politiques et non pas sur des arrangements, sur « je donne ceci, tu me donne cela », qui ressemblent un peu aux anciens départements, que des gens aillent devant les électeurs en disant : voilà ce que je veux faire à l'échelle de l'intercommunalité, puisque que quasiment toutes les compétences y sont pratiquées, que le Président de l'Exécutif de Corse va se retrouver très souvent face aux Présidents d'intercommunalités qui vont le solliciter en moyens financiers, qui vont le solliciter en ingénieries, etc.

Je pense que oui, l'Assemblée de Corse doit faire des propositions en la matière pour qu'on ait une articulation simple, communes, intercommunalités, Collectivité de Corse et qu'il y ait de l'huile dans les rouages et qu'on soit efficace, parce que peut-être que la sera que les élus de proximité sont les intercos et leurs Présidents, peut-être, je n'ai pas d'idée arrêtée sur le sujet. Mais on est à un moment important de notre Collectivité, pour mener des politiques publiques ambitieuses, on l'a évoqué sur le logement, comment ne pas avoir ensuite sa déclinaison locale, ce matin Xavier disait fort justement qu'aujourd'hui il n'y a plus que deux interlocuteurs, c'est le maire et la Collectivité de Corse, il y a l'Etat, mais il y a les intercos. Donc, ça doit vraiment faire partie de notre réflexion.

Donc, aujourd'hui nous nous faisons ces deux propositions d'amendements, s'ils sont retenus eh bien nous voterons le rapport, si ces amendements sont rejetés par l'Exécutif territorial, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien, s'il n'y a plus de demande d'intervention, je donne la parole à l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

La parole à l'Exécutif, sur quoi ? Je n'ai pas de parole à reprendre, j'ai écouté avec intérêt ce qui a été dit, on est d'accord sur le constat qu'il y aujourd'hui une vraie nécessité de mieux prendre en compte les attentes des territoires et on va essayer de la faire à travers l'amélioration du fonctionnement de la chambre des territoires et y compris l'évolution de sa composition. On a réfléchi là-dessus et on en parlera rapidement.

On va essayer de le faire à travers la politique de territorialisation des politiques publiques et la politique de présence territoriale de la Collectivité de Corse dans les territoires.

Mais ça n'est pas pour autant, à mon avis, qu'à partir de ce constat, il faut soutenir une proposition de loi qui tourne le dos à l'esprit de nos institutions.

Parmi toutes les choses intéressantes qui ont été dites par Jean-Martin, il y en a une, et c'est central à mon avis, qui est inexacte, prenant l'exemple de Jean-François, Jean-François CASALTA est comme tous les autres, il est élu par tous les Corses, l'élu même si le mandat impératif n'existe pas, l'élu est redevable vis-à-vis de ses mandants, de celles et ceux qui ont votés pour lui, même s'il est originaire, même si nous sommes tous originaires d'un territoire à propos duquel à un moment donné, y compris dans cette Assemblée, nous pouvons avoir un regard un peu plus aigüe, un peu plus fin, un peu plus attentionné, nous avons été élus par tous les Corses et chacun d'entre nous détient une parcelle de cette légitimité-là et nous avons des comptes à rendre à tous les Corses, l'élu qui demain serait l'élu d'un territoire, arriverait avec le mandat de son territoire pas le mandat de tous les Corses et c'est en cela que la proposition du sénateur PANUNZI elle modifie radicalement l'esprit de l'institution.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, il y a un amendement du groupe « Per l'Avvene » de M. Jean-Martin MONDOLONI. Il le présente.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

C'est une question de formalité, puisqu'on ne vote pas sur la proposition de loi, on vote sur le rapport du Conseil exécutif, qui émet un avis défavorable.

Donc, vous avez compris qu'on est dans l'antithèse, il émet un avis défavorable à la PPL, nous on veut émettre un avis favorable. Donc, on émet un avis défavorable au rapport, c'est une petite subtilité à cette heure, qui nécessite un amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable mais favorable à mon rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

J'avais bien compris. On va voter sur cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement du groupe « Per l'Avvene » est rejeté.

Pour : « per l'Avvene ».

Contre : les groupes de la majorité territoriale et la « Corse dans la république ».

Abstentions : « Andà per dumane ».

Amendements du groupe « Andà per Dumane ».

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président. Donc je rappelle, page 8, paragraphe 6, nous proposons supprimer « après au terme duquel jusqu'à l'érosion côtière... », remplacer par « L'Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante ».

Deuxième amendement : Paragraphe 2, après “groupe de travail relative à l’évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier », supprimer : “et qui rendra ses conclusions d’ici à l’automne de cette année” et ajouter : “ Afin d’assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur l’instauration d’un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse et la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l’Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

J'ai un avis négatif, à ce stade, d'abord je ne vais pas dire que la chambre des territoires est inopérante parce que même si son fonctionnement peut être amélioré, je pense que c'est une considération qui est excessive et qui peut même être blessante et pour l'institution et pour les élus qui assument parfaitement leur mandat et il y en a. Donc, je suis ouvert à une discussion, mais pas dans ces termes.

Et deuxièmement, sur les...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Je ne les ai pas insultés...

**Le Président SIMEONI**

Je n'ai pas dit insulté, ça peut être blessant...

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

« Inopérante ».

**Le Président SIMEONI**

Ce n'est pas un compliment, non plus.

Et deuxièmement, on verra ensuite. A ce stade-là, c'est simple, o biancu o neru, on nous demande un avis, un avis que doit rendre cette Assemblée sur un projet de loi qui pour les uns est positif et pour les autres dénature complètement l'institution. On rend notre avis et pour le surplus on se revoit et on discute.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je vais mettre aux voix l'amendement n° 2.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix l'amendement n° 3.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix le rapport de l'Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité.<sup>30</sup>**

Pour : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Partitu di a Nazione Cors a »,  
M. Pierre GHIONGA.

Contre : « La Corse dans la république ».

Non-participation : « Andà per Dumane ».

Dunque, avà emu finitu. Bon week-end à tout le monde et a prestu.

**La séance est levée à 20 h.**

---

<sup>30</sup> Délibération 19/341 AC

ANNEXES  
AMENDEMENTS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019****REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA****EXPOSE DES MOTIFS****VOLET I au nouveau règlement**

***I – Le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants***

Le soutien aux communes et intercommunalités dans l'acquisition foncière, l'amélioration de bâtiments, la construction de logements nouveaux et l'aménagement de terrains relève de dispositifs déjà existants et complémentaires. Ces dispositifs sont portés par la Collectivité de Corse, dont l'objet du présent rapport est de les repenser, mais aussi par un ensemble de partenaires essentiellement composé de satellites de la CdC. D'autres acteurs sont, quant à eux, susceptibles d'apporter une expertise dans un domaine précis de compétence. Il convient de les citer et d'envisager une synergie entre tous les acteurs afin d'optimiser l'aide publique à l'habitat et au logement envers les communes et intercommunalités.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

- 4) **MODIFIER** le dernier tiret de la page 8, à cheval sur la page 9, par cette formulation :

« - *intégration architecturale et paysagère du lotissement dans son environnement local en lien avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) corses ;* »

- 5) **MODIFIER** le premier tiret de la page 9 par cette formulation :

« - *intégration des exigences du développement durable (permettant une mutualisation avec les autres dispositifs de soutien mis en œuvre par la Collectivité de Corse, ses Agences et Offices et ses autres partenaires, notamment l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE), l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC), le Syndicat Départemental de l'Energie de la Corse du Sud et le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de Haute Corse : par exemple en privilégiant des énergies renouvelables, la réduction de la consommation énergétique, une approche raisonnée en termes d'extension ou de création de réseaux d'eau et d'assainissement,...) ;* »

- 6) **INTEGRER** à la fin du I- , à la page 9, le paragraphe suivant :

« *Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités* ».

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**  
**Sous-amendé**

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte**  
**SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**MODIFIER** l'amendement comme suit :

- 3) Intégrer à la fin du I- , à la page 9, le paragraphe suivant :

« Ce dispositif complète l'action de l'Office Foncier de la Corse (OFC) en ce qui concerne l'habitat public. La Collectivité de Corse travaillera donc en collaboration avec l'OFC compétent pour la mobilisation foncière et qui compte, parmi ses objectifs, la réalisation de logements, essentiellement sociaux. Cette mise en synergie permettra d'optimiser l'action publique en faveur des communes et intercommunalités ».

**DEVIENT :**

*« Les différents offices et agences de la Collectivité de Corse concernés par la problématique du logement et la politique de la ville, particulièrement l'office foncier, l'AUE, l'OEHC, sont naturellement associés et impliqués dans la mise en œuvre des dispositions du présent règlement. »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA ET LE GROUPE  
« ANDÀ PER DUMANE »**

**EXPOSE DES MOTIFS**

**VOLET II au nouveau règlement :**

***II – Le renforcement et à la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants***

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la primo-accession à la propriété. Les ménages, notamment les jeunes ménages, constituent le public cible clairement affiché dans la philosophie du rapport. Pour autant, il convient de rechercher à aider l'ensemble de nos jeunes dans leur quête d'accession à la propriété. Le bilan du dispositif existant précise d'ailleurs que les ménages composés d'une personne seule n'ayant aucune personne à charge représentent 55% des bénéficiaires de l'aide. Cependant, celles-ci sont exclues du nouveau dispositif. Le rapport, paradoxalement, préconise d'exclure du dispositif les personnes qui sollicitent le plus cette aide. Les effets pervers spéculatifs liés à la revente des biens par les célibataires peuvent être combattus par l'instauration de clauses spécifiques concernant le remboursement de l'aide. Nous proposons donc de maintenir dans le dispositif les personnes seules n'ayant aucune autre personne à charge.

Concernant les critères d'obtention de l'aide relatifs aux ressources financières des ménages, il nous paraît que les plafonds proposés, correspondants aux plafonds de

ressources pour l'obtention d'un HLM, revenus PLUS 2018 dans toutes les régions de France hors Ile de France, ne sont pas totalement satisfaisants en l'état, notamment pour la première catégorie proposée : le ménage de deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages. Cette catégorie de ménages risque d'éprouver de grandes difficultés quant à l'obtention d'un prêt qui doit constituer, au minimum, 80% du montant de l'opération. Nous proposons donc de surclasser cette catégorie d'un échelon et d'apporter une bonification aux jeunes ménages. Par ailleurs, nous proposons d'indiquer que les valeurs des plafonds indexés sur les revenus PLUS seront révisés chaque année concomitamment avec les valeurs de référence des revenus PLUS lui-même indexé sur l'indice approprié (Indice de Référence des Loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre).

Concernant les jeunes ménages, il convient de les définir puisqu'aucune mention n'est faite quant à leurs caractéristiques. Nous proposons de caractériser un jeune ménage comme étant un ménage dont chaque individu qui le compose est âgé de 28 ans au plus. La bonification, évoquée précédemment, qui leur serait attribuée consiste à majorer d'un point le taux d'intervention de la Collectivité dans leur projet immobilier portant ce taux à 11%. Ainsi, pour un bien d'une valeur de 200000 €, l'aide ne serait pas de 20000 € mais de 22000 €. En découlent des modifications sur les plafonds d'aide.

Concernant les coûts d'opération, les limites proposées excluent certaines catégories de biens qui sont pourtant ciblés par le dispositif. On peut, notamment, citer les biens situés en cœur de ville. En effet, dans la plupart de nos grandes villes, on ne trouve que rarement une opération avec un coût, rénovation incluse, inférieur à 280000 €. A contrario, certains biens situés dans de petites communes de l'intérieur présenteront un coût d'opération, rénovation incluse, parfois inférieur à 150000 €, voire, rénovation non-incluse, inférieur à 90000 €. Nous proposons donc de supprimer certaines limites tout en plafonnant le montant de l'aide apportée. Quoi qu'il en soit, l'opération immobilière est déjà bornée par les critères de ressources et le dispositif vise forcément l'acquisition d'un bien qui a vocation à être la résidence principale du bénéficiaire de l'aide.

Concernant la lutte contre la spéculation, il est d'ores et déjà précisé qu'une clause de remboursement au prorata temporis est en vigueur en cas de revente dans une période de dix ans suivant l'acquisition du bien. Nous proposons d'aller plus loin dans cette démarche et de conditionner, en plus de la clause précédente, le remboursement de l'aide à la perception d'une éventuelle plus-value sur l'opération.

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

- 1) **MODIFIER**, à la fin de la page 10 du rapport le paragraphe suivant :  
 « *Cette modification substantielle poursuit les objectifs suivants :*
  - *Mettre fin à l'effet d'aubaine que le présent dispositif a pu provoquer ;*
  - *Favoriser un rééquilibrage territorial, notamment en faveur du milieu rural ;*

- Cibler plus précisément mais non exclusivement une catégorie de bénéficiaires potentiels de nature à s'installer durablement, à savoir les ménages, notamment les jeunes ménages, composés d'au moins deux personnes ;
- Accroître l'efficacité et le caractère incitatif de l'aide qui est modulée sur le coût de l'opération et non plus établie sur une base forfaitaire ;
- Participer à la réhabilitation des centres anciens des villes de Bastia et d'Ajaccio, (en accompagnement du dispositif « cœur de ville ») ainsi que des villages et hameaux de l'intérieur en soutenant des projets d'acquisition de bâti ancien (constructions antérieures à 1960)».

2) **SUPPRIMER** la dernière phrase de la page 10 du rapport :

« Il est donc proposé dans l'article 2-1 de mettre en place un dispositif en faveur des ménages composés d'au moins 2 personnes avec ou sans enfants.

3) **MODIFIER** le B- de la page 11 comme suit :

« Dans ce cadre, les demandeurs doivent :

- disposer de revenus inférieurs aux plafonds de ressources indiqués dans le tableau ci-dessous et inspirés des plafonds de ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM ;
- réaliser une acquisition dont le coût minimum est de 150000 € et le coût maximum est plafonné à 280000 € ;
- dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280000 € ;
- dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150000 € mais ce plafond est supprimé. Néanmoins, si le coût dépasse 280000 €, l'aide sera calculée comme si l'opération se chiffrait à 280000 €.
- contracter un prêt représentant au minimum 80% du coût de l'opération».

4) **MODIFIER** la suite du B- de la page 11 comme suit :

« L'aide s'adresse donc aux ménages dotés d'un revenu fiscal de référence pour l'année n-1 du prêt inférieur ou égal aux valeurs exprimées dans le tableau ci-dessous et inspirées des ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM, ici le revenu PLUS 2018 (Prêt Locatif à Usage Social). Ces valeurs seront mises à jour chaque année en fonction de l'évolution du revenu PLUS.

CATEGORIES DE MENAGES	PLAFONDS DE REVENUS
Une personne seule	20304€
Deux personnes ou Trois personnes ou Une personne seule avec une personne à charge	32607€
Quatre personnes ou Une personne seule avec deux personnes à charge	39364€
Cinq personnes ou Une personne seule avec trois personnes à charge	46308€
Six personnes ou Une personne seule avec quatre personnes à charge	52189€
Par personne supplémentaire	5821€

*L'aide de notre Collectivité s'élèvera à 10% du coût du projet, soit 15000 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 28000 € maximum.*

*Les jeunes ménages bénéficieront d'une bonification de cette aide.*

*Par conséquent, pour les jeunes ménages, cette aide s'élèvera à 11% du coût du projet soit 16500 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 30800 € maximum.*

*Un jeune ménage est composé exclusivement d'individus âgés de 28 ans au moins. Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

5) **INSERER** directement à la suite des modifications précédentes, à la page 12 du rapport, le paragraphe suivant :

*« Afin de lutter contre les effets d'aubaine qui contribuent à la spéculation immobilière, les clauses de remboursement seront révisées. Le précédent dispositif stipulait que :*

- *Le bénéficiaire de l'aide s'engage à occuper le bien à titre de résidence principale pendant une période de dix ans,*
- *Le bénéficiaire s'engage également à informer la Collectivité de Corse en cas de revente du bien ou tout autre changement de situation,*
- *Le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide attribuée au prorata temporis.*

*Ces clauses anti-spéculatives seront complétées par l'introduction d'un remboursement total ou partiel en cas de réalisation d'une plus-value sur la revente du bien financé en partie par la Collectivité de Corse.*

*Ainsi, la réalisation d'une plus-value sur le bien concerné par l'aide autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide selon les modalités suivantes :*

- *Si la revente intervient dans les dix ans après acquisition initiale du bien, le remboursement peut être demandé au prorata temporis auquel s'ajoute le montant de la plus-value dans la limite établie par la différence entre le montant de l'aide initiale et le prorata temporis.*
- *Si la revente intervient après dix ans d'occupation du bien par le bénéficiaire, le remboursement peut être demandé sur le montant de la plus-value dans la limite du montant de l'aide initiale.*

*La Collectivité de Corse se rapprochera de la Chambre des Notaires afin de faire valoir ces clauses.*

*Les montants perçus par le biais des remboursements viendront alimenter le dispositif pour l'année suivante ce qui ouvre la possibilité d'un auto-financement partiel de la mesure à moyen terme».*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
Sous-amendement**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

**(\*) Sous-amendement :**

- Au 2) **SUPPRIMER** la dernière phrase de la page 10 du rapport et la **REEMPLACER PAR** : « *Il est ajouté une catégorie de bénéficiaires, les célibataires, dans les communes de moins de 1000 habitants, pour l'acquisition de surfaces de 60 M<sup>2</sup> minimum. »*

Cette modification se traduira également au niveau du règlement.

- Au 3) **SUPPRIMER**  
« -  *dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, ce plancher est supprimé mais le plafond demeure à 280 000 € ; »*
- Au 3) **MODIFIER** le 4<sup>ème</sup> alinéa comme suit :  
« -  *dans les cœurs de ville, le plancher demeure à 150 000 € mais le plafond passe à 350 000 €. »*
- **SUPPRIMER :**  
« 4) *Modifier la suite du B- de la page 11 comme suit :*  
« *L'aide s'adresse donc aux ménages dotés d'un revenu fiscal de référence pour l'année n-1 du prêt inférieur ou égal aux valeurs exprimées dans le tableau ci-dessous et inspirées des ressources réglementaires permettant l'accès au logement HLM, ici le revenu PLUS 2018 (Prêt Locatif à Usage Social). Ces valeurs seront mises à jour chaque année en fonction de l'évolution du revenu PLUS.*

CATEGORIES DE MENAGES	PLAFONDS DE REVENUS
<i>Une personne seule</i>	<i>20304€</i>
<i>Deux personnes ou Trois personnes ou Une personne seule avec une personne à charge</i>	<i>32607€</i>
<i>Quatre personnes ou Une personne seule avec deux personnes à charge</i>	<i>39364€</i>
<i>Cinq personnes ou Une personne seule avec trois personnes à charge</i>	<i>46308€</i>
<i>Six personnes ou Une personne seule avec quatre</i>	<i>52189€</i>

<i>personnes à charge</i>	
<i>Par personne supplémentaire</i>	5821€

*L'aide de notre Collectivité s'élèvera à 10% du coût du projet, soit 15 000 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 28 000 € maximum.*

*Les jeunes ménages bénéficieront d'une bonification de cette aide.*

*Par conséquent, pour les jeunes ménages, cette aide s'élèvera à 11% du coût du projet soit 16 500 € minimum (hors projet situé sur une commune de moins de 1000 habitants DGF) et 30 800 € maximum.*

*Un jeune ménage est composé exclusivement d'individus âgés de 28 ans au moins. Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

*5) Insérer directement à la suite des modifications précédentes, à la page 12 du rapport, le paragraphe suivant :*

*« Afin de lutter contre les effets d'aubaine qui contribuent à la spéculation immobilière, les clauses de remboursement seront révisées. Le précédent dispositif stipulait que :*

- Le bénéficiaire de l'aide s'engage à occuper le bien à titre de résidence principale pendant une période de dix ans,*
- Le bénéficiaire s'engage également à informer la Collectivité de Corse en cas de revente du bien ou tout autre changement de situation,*
- Le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide attribuée au prorata temporis.*

*Ces clauses anti-spéculatives seront complétées par l'introduction d'un remboursement total ou partiel en cas de réalisation d'une plus-value sur la revente du bien financé en partie par la Collectivité de Corse.*

*Ainsi, la réalisation d'une plus-value sur le bien concerné par l'aide autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement de l'aide selon les modalités suivantes :*

- Si la revente intervient dans les dix ans après acquisition initiale du bien, le remboursement peut être demandé au prorata temporis auquel s'ajoute le montant de la plus-value dans la limite établie par la différence entre le montant de l'aide initiale et le prorata temporis.*
- Si la revente intervient après dix ans d'occupation du bien par le bénéficiaire, le remboursement peut être demandé sur le montant de la plus-value dans la limite du montant de l'aide initiale.*

*La Collectivité de Corse se rapprochera de la Chambre des Notaires afin de faire valoir ces clauses.*

*Les montants perçus par le biais des remboursements viendront alimenter le dispositif pour l'année suivante ce qui ouvre la possibilité d'un auto-financement partiel de la mesure à moyen terme».*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PARTITU DI A NAZIONE CORSA**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Cet amendement porte sur la philosophie générale du rapport.

L'accès au logement pour nos concitoyens, notamment eu égard aux difficultés importantes rencontrées dans le contexte insulaire, est une priorité pour la Collectivité de Corse et pour notre majorité. C'est pourquoi, il est nécessaire d'envoyer un message fort et d'abonder plus significativement le budget dédié à cet ensemble de mesures.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Ainsi, la rédaction du rapport est modifiée comme suit :

1) **MODIFIER**, à la page 6 du rapport, le quatrième paragraphe du rapport ainsi :  
« *Concernant le volume budgétaire, le présent règlement induit une augmentation significative des moyens. En effet, les crédits directement consacrés à ces aides représentent aujourd'hui entre 8 et 10 millions d'euros par an. Après le vote de ce présent règlement, ces crédits atteindront, dès la première année, 20 millions d'euros à plein régime en faveur du logement et de l'habitat.* »

2) **COMPLETER**, à la page 6 du rapport, le quatrième paragraphe par la phrase :  
« *Ces crédits ont vocation à être revus à la hausse pour les années suivantes afin de lutter au mieux contre le phénomène de déposssession foncière.* »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

FAVORABLE sous-amendé

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE  
SOUS-AMENDE (\*)

\* Sous-amendement :

**SUBSTITUER** à la rédaction initiale de l'amendement la rédaction suivante :

A la page 6 du rapport et 7 du règlement, 6<sup>ème</sup> alinéa **MODIFIER** comme suit :

*« Après le vote du présent règlement, ces crédits ont vocation à atteindre à minima, dès la première année de mise en œuvre, 12 M€ à plein régime... »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 3 : Après “Le présent rapport est une première réponse à cette aspiration partagée.” INSERER :**

*« Celui-ci fait état notamment de clauses de non-revente, qui dans le cadre juridique actuel interdit la revente d'un bien pendant dix années. Une clause de revente portée à vingt années est impossible compte tenu de l'état du droit, preuve s'il en est de la nécessité d'un pouvoir de dérogation réglementaire en Corse. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**RETIRE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 29 : après le premier paragraphe, INSERER :

*« Les services instructeurs doivent s'assurer que les pétitionnaires ont effectué l'ensemble des démarches de demande d'aides auprès des éventuels financeurs dans le cadre de ce type de projet. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

FAVORABLE à l'unanimité

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOpte

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

## AMENDEMENT N° 6

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Pour la partie I du règlement.**

*« Les communes de moins de 350 habitants DGF n'auront pas de plafond minimum pour les opérations prévues. Le taux d'intervention sera porté au maximum à 90% du montant de l'opération. »*

*Les communes de moins de 1000 habitants DGF n'auront pas de plafond minimum pour les opérations prévues ni d'obligation de travaux. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

RETIRE

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
 faveur du logement et de l'habitat  
 « Una Casa per tutti, una casa  
 per ognunu »  
 Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 7

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE ANDA PER DUMANE**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 : point 1, après** ” Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »

**AJOUTER :**

*« Le règlement d'aide exempte le bénéficiaire de contraintes liées à la taille du foyer, souhaitant acquérir un logement dans une commune de moins de 1001 habitants DGF*

*Les personnes demeurant dans une commune de moins de 350 habitants DGF ne seront pas soumises à un plafond minimum pour les opérations prévues. »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 8**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 : point 2, à la fin du dernier paragraphe :**

**AJOUTER :**

*« Les bénéficiaires seront autorisés à déroger à la présente règle dans les cas suivants :*

- \* *Baisse significative de revenus, ne leur permettant plus de subvenir au coût du crédit immobilier;*
- \* *Augmentation de la taille du foyer.*
- \* *Diminution de la taille du foyer.*
- \* *Mobilité professionnelle.*
- \* *Décès.*
- \* *Affection de longue durée.”*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE à l'unanimité  
sous-amendé**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**SUBSTITUER** à la rédaction de l'amendement initial la rédaction suivante

*« Les bénéficiaires seront autorisés à déroger à la présente règle en cas de modification importante de la situation personnelle et/ou patrimoniale du bénéficiaire, rendant impossible le maintien dans les lieux, cet élément relevant de l'appréciation souveraine de la Collectivité de Corse. »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 9**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La Collectivité de Corse doit être en mesure de pouvoir à tout moment contrôler le respect des objectifs et critères fixés par son règlement des aides.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Commision de suivi et de contrôle**

**AJOUTER** dans le rapport page 6 au paragraphe **a) En termes de méthode**, l'item suivant :

*« Le renforcement du suivi et du contrôle par l'intermédiaire de la création d'une commission chargée du contrôle et du suivi de l'attribution des aides et du bon déroulement de l'attribution des lots selon les critères fixés dans le présent règlement. »*

**AJOUTER** dans les annexes page 3 après le point 7-3 la phase :

*« 7-4 La commission chargée du contrôle et du suivi de l'attribution des aides et du bon déroulement de l'attribution des lots selon les critères fixés dans le présent règlement sera en charge du respect de l'application de la clause anti-spéculative »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**FAVORABLE  
sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement**

**REPLACER** dans l'amendement initial les parties entre guillemets par la rédaction suivante :

*« Une restitution de la mise en œuvre du présent règlement sera effectuée, une fois par an au moins, par le Conseil exécutif devant la commission de Contrôle ou sur saisine de ladite Commission. »*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

<p align="center"> <b>Nouveau règlement des aides en            faveur du logement et de l'habitat            « Una Casa per tutti, una casa            per ognunu »            Rapport n° 281</b> </p>
---

<p align="center"><b>AMENDEMENT N° 10</b></p>
---

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La réalité sociologique de la Corse commande de considérer qu'à l'heure où les jeunes font des études de plus en plus longues et s'installent de plus en plus tard, on ne peut les priver d'accéder à la propriété au motif qu'ils ne vivent pas en ménage.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Réintégration des personnes seules**

**SUPPRIMER** : dans le rapport page 10 après « milieu rural; » :

*« le troisième item »*

**SUPPRIMER** : dans le rapport page 10 après « constructions antérieures à 1960 » la phrase :

*« Il est donc proposé dans l'article 2-1 de mettre en place un dispositif en faveur des ménages composés d'au moins 2 personnes avec ou sans enfants. »*

**REEMPLACER** dans les annexes page 2 après 2. Ménages et personnes à charge :

« 2-1 » par « 2-2 »

« 2-2 » par « 2-3 »

« 2-3 » par « 2-4 »

**AJOUTER** : Dans les annexes page 2 après « 2. Ménages et personnes à charge : » la phase suivante :

*« 2-1 Un ménage résident est un ménage qui dispose d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y réside de manière effective et à titre principal. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 11**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Si la Collectivité de Corse entend apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement, il convient de prévoir dans ce règlement des aides un dispositif qui conditionne le bénéfice des aides aux personnes qui au sens du Code Civil, résident au lieu où elles possèdent leur principal établissement.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Critère de résidence**

**AJOUTER** : dans le rapport page 11 après « les demandeurs doivent : »

*« disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et y résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande.*

*Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. L'effectivité de ces conditions peut être vérifiée à tout moment par les services de la Collectivités de Corse. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
Sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte  
SOUS-AMENDE (\*)**

\* **Sous-amendement** :

**REPLACER** la phrase « Elle est appréciée dans les 5 ans précédant la demande. »  
**PAR** « *Cette condition est appréciée pour une durée courant sur une période de 5 ans précédant la demande.* »

**Cette modification interviendra également dans le règlement page 2.**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281

## Sous-amendement à l'amendement N° 11

déposé par M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

**EXPOSE DES MOTIFS :**

L'ajout de la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » permet de ne pas exclure la diaspora et les jeunes étudiants ayant dû quitter l'île pour poursuivre des études supérieures. Cette notion est consacrée dans la Circulaire du 1er mars 2017 relative au critère du centre des intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie en tant que priorité d'affectation prévue par l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. »

## Page 11 du rapport

**AJOUTER** à la suite de la phrase suivante : « *disposer d'un domicile en Corse au sens du Code Civil et résider de manière effective et à titre principal depuis trois ans au moment de la demande* »

**« sauf situations particulières permettant la prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux des demandeurs. »**

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

RETIRE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 12**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La modification de la composition des ménages bénéficiaires et les conditions d'accèsion à l'offre bancaire commandent une évolution des seuils.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Bénéficiaire de l'aide pour l'accèsion à la propriété et au logement**

**REEMPLACER** : dans le rapport page 11 et dans l'annexe page 2 le tableau initial par le tableau suivant :

<b>Catégories de ménages</b>	
<i>Une personne seule</i>	24 443 €
<i>Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages</i>	35 875 €
<i>Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge</i>	43 086 €
<i>Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge</i>	50 311 €
<i>Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge</i>	57 555 €
<i>Par personne supplémentaire</i>	+ 7 236 €

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

## AMENDEMENT N° 13

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE CORSICA LIBERA**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les prix plafonds doivent être fixés en fonction de la réalité du marché immobilier en Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Modification des plafonds**

**REEMPLACER** dans le rapport page 11 après « Dans ce cadre les demandeurs doivent : » le second item par la phase suivante :

*« réaliser une acquisition dont le coût maximum est plafonné à 300 000 € ;»*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 14**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les prix plafonds doivent être fixés en fonction de la réalité du marché immobilier en Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Modification des plafonds**

**REPLACER** dans le rapport page 11 après « Dans ce cadre les demandeurs doivent :  
» le troisième item par la phase suivante :

*« dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, le coût minimum de l'opération est fixé à 100 000 € et le coût maximum à 280 000 € ( dont 2/3 au minimum consacré à l'acquisition et 1/3 maximum consacré à la rénovation.*

*Les montants de l'acquisition et des travaux de rénovation doivent figurer dans l'offre de prêt ; »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 15**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Afin de favoriser l'installation dans les zones rurales et de montagne il est proposé de relever le montant de l'aide directe à hauteur de 5000 €.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Bénéficiaire de l'aide pour l'accession à la propriété et au logement**

**REPLACER** page 12 la phrase : « Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 3 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. » **par la phrase :**

*« Par volonté d'incitation en milieu rural et de montagne, une prime de 5 000 € sera versée aux bénéficiaires réalisant une acquisition dans une commune de moins de 350 habitants DGF. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 16

**DEPOSE PAR** : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :**Incitation à la revitalisation des Piémonts (volet 1)**

1. A la page 9 du rapport et à la page 10 du règlement, à la fin du dernier paragraphe du I. relatif aux villages souches, sont insérées les phrases suivantes : « ***Cet encouragement prioritaire se traduira par une majoration de 10% du montant de la subvention allouée lorsqu'il s'agira d'opérations de réhabilitation du foncier bâti existant dans les piémonts des communes littorales et villages ou hameaux souches.*** »

***Les plafonds énumérés ci-avant (page 9) seront réévalués d'autant dans ce cas précis, dans le respect de la limite du montant total des Autorisations de Programme inscrites à cet effet. »***

2. Aux pages 19 (1.1) du règlement, après la partie « Montant Subventionnable » est insérée une nouvelle partie intitulée « ***Incitation prioritaire*** » dont le contenu est ainsi rédigé (en deux alinéas) : « ***Majoration de 10% du montant de la subvention lorsqu'il s'agit d'opérations de réhabilitation du foncier bâti existant réalisées au sein des villages et hameaux « souches » tels que définis dans la délibération n° 17/050 AC du 23 février 2017 approuvant le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC).*** »
3. Aux pages 19, 20, 21 et 28 du règlement, dans la partie relative aux dépenses subventionnables, après les mots « vacants sans maître », sont rajoutés les mots suivants : « ***ou faisant suite à un arrêté de péril*** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**EXAMEN SUSPENDU**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**PRIS EN COMPTE  
DANS UN  
AUTRE AMENDEMENT**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

## AMENDEMENT N° 17

**DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Elargissement de l'aide à la primo accession pour les licitations de biens en indivision (volet 2)**

1. A la page 10 du rapport et à la page 12 du règlement, dans l'énumération des objectifs, est rajouté un item ainsi rédigé : **« - *Inciter à la réhabilitation du foncier bâti existant jusqu'alors en indivision dans l'intérieur de l'île.* »**
2. A la page 11 du rapport et à la page 13 du règlement, dans le A relatif à l'énumération des opérations susceptibles de bénéficier du dispositif, est rajouté un item ainsi rédigé : **« - *Opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.* »**
3. A la page 4 de l'annexe 1, au sein du 8.1, dans l'énumération des dépenses subventionnables, est rajouté un item ainsi rédigé : **« - *Opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.* »**
4. A la page 33 du règlement, après les mots « location accession sociale », sont rajoutés les mots suivants : **« *opérations de primo-accession découlant de licitations au profit d'un descendant mettant fin à une situation d'indivision.* »**
5. A la page 4 de l'annexe 1, à la fin du 8.3, sont rajoutés les mots suivants : **« *à l'exception de la reconstitution d'une unité foncière cohérente dans le cadre d'une licitation sur la base de droits indivis comme mentionné à la fin du 8.1.* »**

6. A la page 7 de l'annexe 1, à la fin du tableau relatif aux modalités de versement, est insérée une ligne nouvelle dans laquelle est écrit dans la colonne de gauche : **« Acquisition immobilière par voie de licitation »** et dans la colonne de droite : **« 1<sup>er</sup> acompte et solde au particulier, sur production : - Attestation notariée de vente postérieure à la date du dépôt à la CdC justifiant la transaction »**
7. A la page 8 de l'annexe 1, au sein de l'item traitant de la lettre d'intention, sont rajoutés à la fin de la liste des opérations entre parenthèses les mots suivants : **« ou acquisition par voie de licitation »**.
8. A la page 8 de l'annexe 1, après l'item relatif aux opérations en location accession sociale, est rajouté un nouvel item ainsi rédigé : **« - Pour toute acquisition foncière par voie de licitation : promesse de vente datée de moins de 3 mois et copie du contrat passé avec le constructeur en cas de construction ou copie des devis en cas de réhabilitation transmis à la banque pour l'obtention du prêt (documents datés de moins de 3 mois) et le permis de construire en cas de construction, »**
9. A la page 10 de l'annexe 1, au sein de l'encadré portant sur la nature de l'opération, est rajouté à la fin de la liste des propositions à cocher une nouvelle proposition ainsi rédigée : **« Acquisition par voie de licitation »**.
10. A la page 11 de l'annexe 1, après l'item relatif aux opérations en location accession, est rajouté un nouvel item ainsi rédigé : **« - Pour toute acquisition foncière par voie de licitation : promesse de vente datée de moins de 3 mois et copie du contrat passé avec le constructeur en cas de construction ou copie des devis en cas de réhabilitation transmis à la banque pour l'obtention du prêt (documents datés de moins de 3 mois) et le permis de construire en cas de construction,**

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**FAVORABLE à  
l'unanimité sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOPTE SOUS-AMENDE  
(\*)**

\* Sous-amendement :

**Nouvelle rédaction de tous les paragraphes, aux pages énumérées dans l'amendement :**

*« En cas de vente sur licitation, la mise en œuvre du dispositif d'aide à la primo-accession organisé par le présent règlement est réservée, prioritairement, aux demandeurs présentant la qualité de co-indivisaire ou d'ayant-droit d'un co-indivisaire. »*

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 18

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Encadrement du dispositif de primo accession pour limiter les effets d'aubaine (volet 2)

1. A la page 3 de l'annexe 1, le 7.3 est remplacé par la rédaction suivante : « ***En cas de revente dans un délai inférieur à 5 ans à compter de l'acquisition (sauf en cas de force majeure de type décès ou divorce), le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement total de l'aide. Si la revente intervient entre 5 et 10 ans, le remboursement se fera au prorata temporis. En cas de cession avant la fin de la période décennale, l'acheteur devra disposer de l'agrément de la commune ou de l'EPCI sur le fondement du respect des conditions de ressources et de primo-accession inhérentes au cahier des charges.*** »
2. A la page 13 de l'annexe 1, la 2<sup>ème</sup> flèche relative au « non respect... » est remplacée par la rédaction suivante: « ***En cas de revente dans un délai inférieur à 5 ans à compter de l'acquisition (sauf en cas de force majeure de type décès ou divorce), le non-respect de ces dispositions autorisera la Collectivité de Corse à demander le remboursement total de l'aide. Si la revente intervient entre 5 et 10 ans, le remboursement se fera au prorata temporis. En cas de cession avant la fin de la période décennale, l'acheteur devra disposer de l'agrément de la commune ou de l'EPCI sur le fondement du respect des conditions de ressources et de primo-accession inhérentes au cahier des charges.*** »
3. A la page 9 du rapport et à la page 10 du règlement, dans l'item relatif aux modalités de soutien aux primo-accédants, est rajoutée dans la liste entre parenthèses la possibilité suivante : « ***mise en place d'un agrément par la collectivité à l'origine du lotissement*** »

*dont l'obtention reposera sur le respect des conditions d'accès énumérées dans le cahier des charges »*

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**TOMBE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
 faveur du logement et de l'habitat  
 « Una Casa per tutti, una casa  
 per ognunu »  
 Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 19

**DEPOSE PAR :** Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Suivi de l'évolution des besoins des bénéficiaires de logements sociaux  
 (volet 3)**

A la page 13 du rapport et à la page 15 du règlement, est rajouté un 4<sup>ème</sup> point ainsi rédigé : « **4/ Création d'un mécanisme de suivi par l'organisme de gestion pour vérifier annuellement l'adaptation des logements sociaux à l'évolution des besoins des bénéficiaires (naissance, décès, départ des enfants) pour assurer le bon dimensionnement des biens loués et donc des loyers.** »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 20**

**DEPOSE PAR : M. Julien PAOLINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- **Page 9 du rapport**

**AJOUTER** : après la phrase : « *Les communes et intercommunalités pétitionnaires seront ... le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse (SADPMC)* » :

« *Des taux préférentiels de subventions pour les aides aux communes et des montants bonifiés pour les aides aux primo-accédants seront proposés dans le cadre du règlement définitif d'aides au logement et à l'habitat, en tenant compte à la fois de :*

- *la typologie des communes déclinée à partir du niveau de contrainte, tel que défini dans la cartographie de base du plan Montagne du PADDUC ;*
- *la notion de « villages souches », telle qu'indiquée dans le SADPMC notamment pour les communes considérées comme les moins contraintes ;*
- *la dimension infra-communale, en particulier pour certaines communes constituées de plusieurs hameaux. »*

- **AJOUTER un article 5 à la délibération :**

**Article 5 :**

« **DEMANDE** à ce que le prochain règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires intègre une nouvelle typologie des communes, tenant compte des contraintes subies et des particularités infra-communales et que par conséquent, les critères établis servent à définir les conditions nouvelles de l'ensemble des règlements d'aides sectoriels notamment le règlement définitif d'aides au logement et à l'habitat. »

- Renumérotez les articles suivants.

\* **AVIS DE LA COMMISSION :**

<b>FAVORABLE à l'unanimité sous-amendé</b>
--

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<b>ADOpte SOUS-AMENDE (*)</b>
-----------------------------------

\* **Sous-amendement :**

**SUPPRIMER** au dernier paragraphe :

« ... et que par conséquent »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 21**

**DEPOSE PAR : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 11 du rapport**

**REPLACER** : le paragraphe suivant : « - Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF le coût minimum de l'opération est fixé à **150 000 €** (dont **90 000 €** au minimum consacré à l'acquisition et **60 000€** maximum à des travaux de rénovation si celle-ci consiste en une acquisition - amélioration) et le coût maximum plafonné à 280 000 €. Les montants planchers (90 000 € au minimum d'acquisition + 60 000 € de travaux) doivent figurer dans l'offre de prêt. »

**PAR** : « Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide représente 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 €, et 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est de moins de 150 000 €.»

\* AVIS DE LA COMMISSION :

**FAVORABLE  
sous-amendé**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**ADOpte SOUS-AMENDE  
(\*)**

\* Sous-amendement :

**Page 11 du rapport et page 13 du règlement** :

**REPLACER** le dernier paragraphe de l'amendement PAR le paragraphe suivant :

« Dans les communes de moins de 1000 habitants DGF, l'aide représente 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût qui figure dans l'offre de prêt est de moins de 150 000 € et 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût figurant dans l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 € »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »**

**Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 22**

**DEPOSE PAR : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 32 du règlement**

**REPLACER** la phrase suivante : « Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide s'élèverait à 15 000 € minimum et à 28 000 € maximum sous réserve de l'étude de l'offre de prêt. »

**PAR** : « *Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF, l'aide représente 10 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est compris entre 150 000 € et 280 000 €, et 15 % de la dépense pour les opérations d'acquisition ou acquisition-amélioration dont le coût de l'offre de prêt est de moins de 150 000 €.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**TOMBE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »

Rapport n° 281

## AMENDEMENT N° 23

**DEPOSE PAR** : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :**Page 32 du règlement**

**SUPPRIMER** le paragraphe suivant : « - Dans les communes de moins de 1 000 habitants DGF le coût minimum de l'opération est fixé à **150 000 €** (dont **90 000 €** au minimum consacré à l'acquisition et **60 000€** maximum à des travaux de rénovation si celle-ci consiste en une acquisition - amélioration) et le coût maximum plafonné à 280 000 €. Les montants planchers (90 000 € au minimum d'acquisition + 60 000 € de travaux) doivent figurer dans l'offre de prêt. »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

TOMBE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**Nouveau règlement des aides en  
faveur du logement et de l'habitat  
« Una Casa per tutti, una casa  
per ognunu »  
Rapport n° 281**

**AMENDEMENT N° 24**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 11 du rapport :**

**Avant « contracter un prêt ... »**

**Page 32 du règlement :**

**2 – CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION**

**RAJOUTER** un sixième alinéa rédigé comme suit :

*« Est également éligible au bénéfice du présent règlement, sous réserve de remplir les autres conditions prévues par celui-ci, tout ayant droit ou héritier indivis d'une personne titulaire de droits immobiliers acquis avant 1960 dans les périmètres éligibles tels que définis par l'article 2 du présent règlement ».*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR LE  
SENATEUR PANUNZI  
*Rapport n°238***

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. JEAN-MARTIN MONDOLONI AU NOM DU GROUPE  
« PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

**« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR LE  
SENATEUR PANUNZI**

*Rapport n°238*

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 8 - Paragraphe 6**

**APRES “d’un bilan (joint en annexe)” SUPPRIMER “après au terme duquel... l’érosion cotière. ” ET REMPLACER par “, l’Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante.”**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI  
DEPOSEE PAR  
LE SENATEUR PANUNZI  
*Rapport n°238***

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**PAGE 9 - PARAGRAPHE 2**

**Après** “groupe de travail relative à l'évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier.”

**SUPPRIMER** : “et qui rendra ses conclusions d'ici à l'automne de cette année”

**Et AJOUTER** : “ Afin d'assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur :

- l'instauration d'un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse
- et
- la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l'Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

Rapport 238

Avis sur la PPL relative à la territorialisation du mode de scrutin

Amendement de Jean-Martin Mondoloni

au nom du groupe Per l'Avvene

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

**« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

—————  
**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE  
CONGRES DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

*Rapport 285*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

• **Page 2 du rapport :**

- Le partage des expériences et des pratiques administratives et institutionnelles.

**REEMPLACER PAR :**

- « *Le partage des expériences et des pratiques institutionnelles.* »

« Les deux institutions décident de développer » et « les présidents des deux institutions »

**REEMPLACER PAR :**

« *Les deux assemblées décident de développer* » et « *les présidents des deux institutions* »

- **Page 3 de la convention** :

**SUPPRIMER :**

- *Dans les domaines techniques et administratifs*
  - La formation des personnels des deux institutions ;
  - Le partage d'informations et d'expériences entre les services des deux institutions en matière d'organisation et de fonctionnement des services, de développement des outils informatiques, de recherche ou rédactionnels ;
  - Les échanges de personnels pour apporter un appui technique ou des conseils ;
  - L'accueil de personnels dans le cadre de stages ;
  - L'assistance technique et juridique

- **PAGE 3 DE LA CONVENTION** :

**AJOUTER :**

*« Au titre de ce partenariat, la communication par mail ou par visio-conférence sera privilégiée. Le cas échéant, les frais de transport aérien des élus et des personnels entre les collectivités sont pris en charge par l'institution d'origine. »*

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

--

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019****REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019****Dispositif de soutien dans le cadre du  
règlement de minimis pêche****Rapport n° 262****AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR :** M. Pierre-José FILIPPOTTI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 8 - Paragraphe A****SUPPRIMER :** « Le navire doit être immatriculé dans le ressort du CRPMEM ».**REPLACER PAR :** « Le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».**De même, dans les critères d'éligibilité, page 9 :****RAJOUTER un point 6 :**

« Le navire doit être immatriculé en Corse et être titulaire d'une licence de pêche corse ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOPTE**

ANNEXES  
MOTIONS

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RECHERCHE CONTRE LES CANCERS  
PEDIATRIQUES**

*Motion n°2019/E3/059*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 2**

**APRES le Paragraphe 1**

**INSERER un nouveau paragraphe**

**CONSIDERANT** que la lutte contre les cancers pédiatriques est tout autant une affaire de prévention notamment sur le plan environnemental.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019****REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019****RECHERCHE CONTRE LES CANCERS  
PEDIATRIQUES***Motion n°2019/E3/059***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 2****APRES** dernier paragraphe**AJOUTER :****REAFFIRME** sa volonté de faire de la Corse un territoire d'excellence environnementale.**AFFIRME** que cette question transverse implique la définition d'une politique territoriale ambitieuse et coordonnée, de prévention des risques qui concernera nécessairement plusieurs domaines de compétences de la Collectivité de Corse : environnement, santé, agriculture, économie, hydraulique**DEMANDE** qu'une commission ad hoc rassemblant ces compétences soit créée et travaille de manière concertée afin d'identifier et de développer des solutions visant la réduction des pollutions atmosphériques, des sols et des eaux.**DEMANDE** à ce que soit mise en place une réflexion au sein de la conférence des financeurs sur les programmes de prévention santé sur l'alimentation.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

—————  
**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**POLLUTION PAR LES MATIERES  
PLASTIQUES DE LA MER  
MEDITERRANEE**

*Motion n°2019/E3/060*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**SUPPRIMER** “CONSIDERANT l’île de plastique qui s’est consitutée en Méditerranée, qui ne cesse de croître et qui dérive à proximité de la Corse.”

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

POLLUTION PAR LES MATIERES  
PLASTIQUES DE LA MER  
MEDITERRANEE

*Motion n°2019/E3/060*

AMENDEMENT N° 2

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**APRES** "DEMANDE à l'Etat... compétence d'autres Etats.",

**AJOUTER** : "S'ENGAGE à mener une politique publique innovante sur la limitation de la production ou/et l'importation de déchets plastiques, à l'instar de celle menée à l'occasion du festival du vent."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
DES COMMUNES INSTITUANT UNE  
AIDE A LA MOBILITE POUR LE  
MAINTIEN OU L'ENCOURAGEMENT A  
L'INSTALLATION DE RESIDENTS  
PERMANENTS**

*Motion n° 2019/E2/046*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**APRES** « L'ASSEMBLEE DE CORSE » **SUPPRIMER** l'ensemble des attendus et les **REPLACER** par :

« **DECIDE** que la Collectivité de Corse accompagnera dans l'ingénierie ou le financement l'ensemble des Communes qui souhaiteraient mettre en place un dispositif de transports en commun, lequel devra s'inscrire pleinement dans la transition écologique et solidaire. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**SOUTIEN AUX PERSONNELS  
DU POLE URGENCES ET SOINS  
CONTINUS DU CENTRE HOSPITALIER  
DE BASTIA**

*Motion n° 2019/O2/077*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**SUPPRIMER** « SOUTIENT les différents mouvements de grève des urgences dans les hôpitaux de l'île. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

DISPOSITIONS RELATIVES A  
L'UTILISATION DES PESTICIDES

*Motion n° 2019/E2/078*

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

**APRES** « AFFIRME sa volonté... liés à leur utilisation. », **AJOUTER** :

« **DEMANDE** aux parlementaires insulaires de porter un projet de loi visant à légaliser l'encadrement de l'épandage de pesticides à proximité d'un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel. »

\* AVIS DE LA COMMISSION :

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

ADOPTE